



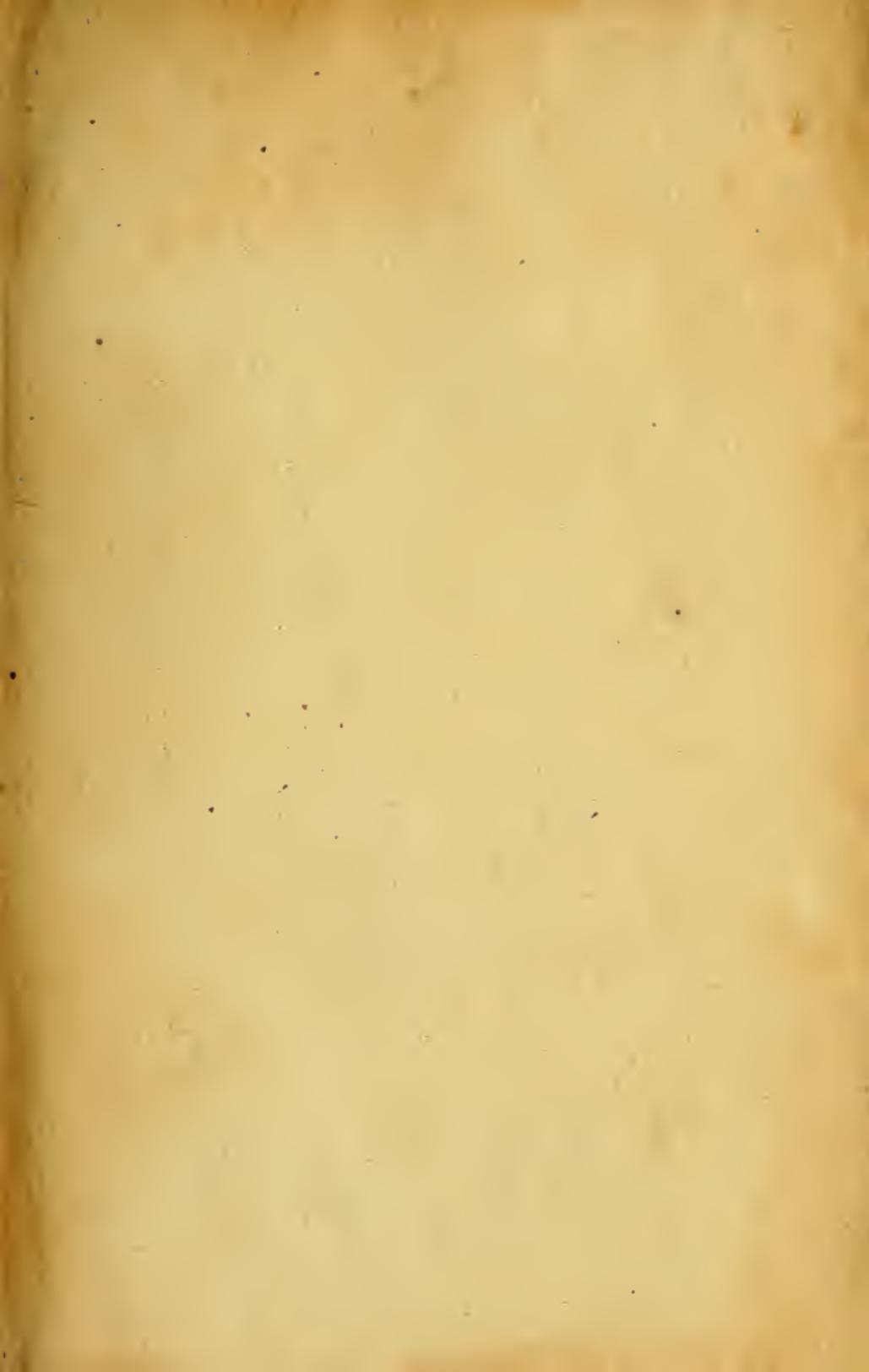
# John Adams Library,

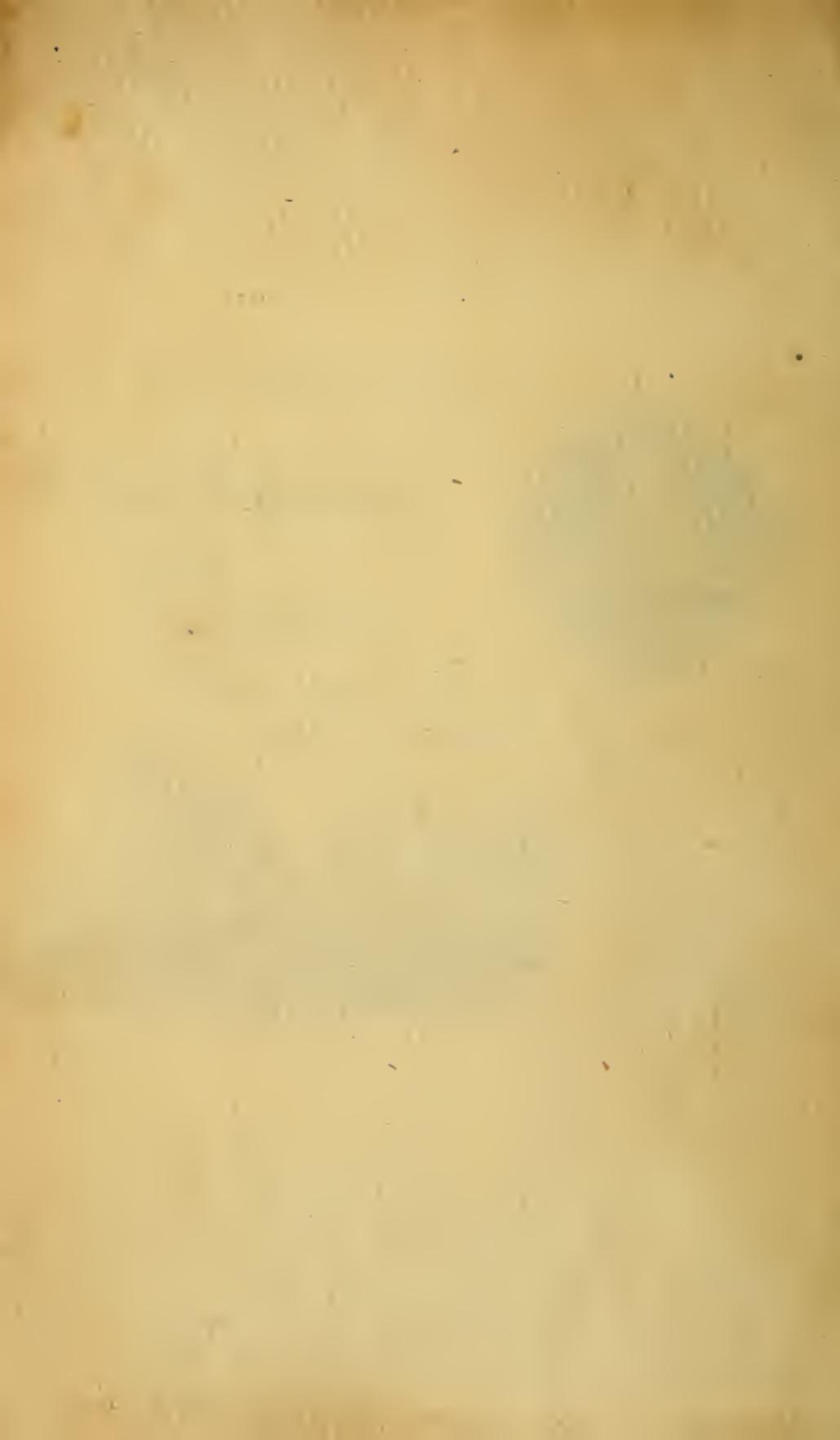


IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N<sup>o</sup>  
★ ★  
★ ADAMS  
215.1  
J. 2





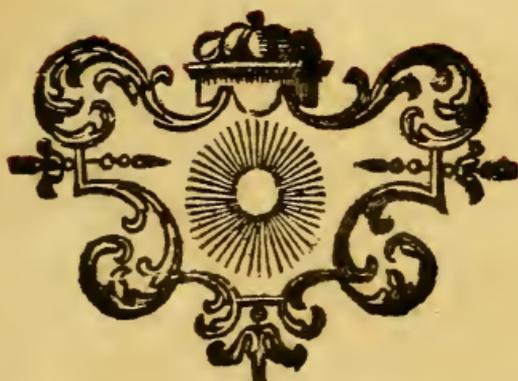




MEMOIRES  
DE MONSIEUR  
DE TORCY,  
POUR  
SERVIR A L'HISTOIRE  
DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à  
la Paix d'UTRECHT.

TOME SECONDE.



A L O N D R E S,  
Chez *NOURSE & VAILLANT*,  
Et se trouvent A AMSTERDAM,  
Chez *E. van HARREVELT*,  
Et A UTRECHT, chez *H. SPRUIT*,  
M D C C L V I I.

ADAMS 215.1

v. 2

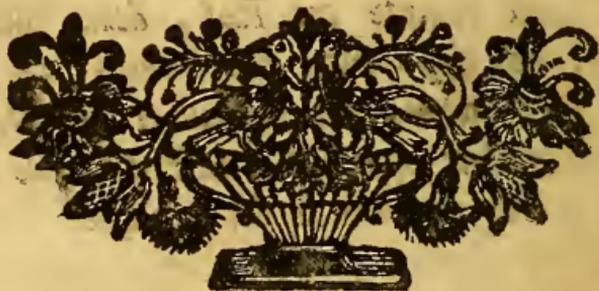


## S O M M A I R E.

*M*onsieur de Torcy arrive à La Haye. Caractère du Pensionnaire Heinsius. Mr. de Torcy rend compte au Roi, dans plusieurs Lettres, des différentes conférences, de l'état de la négociation, des difficultés que les Députés Hollandois opposent à la Paix, des offres qu'il a faites au nom de Sa Majesté, des propositions révoltantes, des demandes outrées des Alliés, de l'arrivée de Mr. de Marlborough, de l'état de la négociation à son arrivée, des conférences tenues avec Marlborough & avec le Prince Eugène, des prétentions de l'un & de l'autre. Les conférences paroissent rompues. On les renoue sans succès. Les Alliés présentent tous les jours de nouveaux obstacles à la Paix. Articles préliminaires donnés par Heinsius. Observations sur ces articles, réponses à ces observations. Mr. de Torcy revient en France & laisse Mr. Rouillé à La Haye. Le Roi rejette les articles préliminaires renfermant des propositions aussi absurdes, qu'injustes. Sa Majesté rappelle le Président Rouillé,

## S O M M A I R E.

*lè , & lui écrit les motifs qu'elle a de refuser les préliminaires. Différentes Dépêches du Roi à Mr. de Torcy , au sujet des conférences de La Haye. Lettre de Sa Majesté aux Gouverneurs de ses Provinces.*



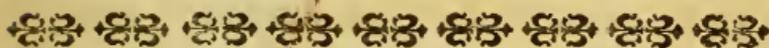


# MEMOIRES

P O U R

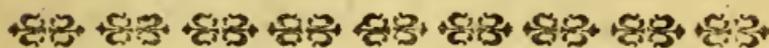
SERVIR A L'HISTOIRE  
DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à  
la Paix d'UTRECHT.



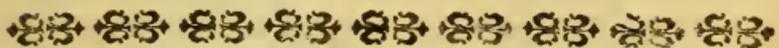
CONTINUATION

DE LA SECONDE PARTIE  
DU TOME PREMIER.



C O N F E R E N C E S

DE LA HAYE ET DE GERTRUYDENBERG.



*Conférences de La Haye, 1709.*

**H**EINSIUS parut bientôt, & Sincers s'é-  
tant retiré, le Ministre du Roi remit  
le pouvoir que Sa Majesté lui avoit confié,  
entre les mains du Pensionnaire. Celui-ci té-

Tom. II. Part. II.

A

moi.

moigna sa surprise, lorsqu'en le lisant, il apprit que Sa Majesté envoyoit un de ses Ministres en Hollande, pour conférer avec lui sur les moyens de conclure une paix ferme & stable.

Heinsius, Conseiller - Pensionnaire de la Province de Hollande, avoit été placé dans ce poste par la protection du Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre. Ce Prince persuadé de son zèle & de son attachement à sa Personne & à sa Maison, prenoit en lui une confiance entière. Il l'avoit envoyé en France pour les affaires de la Principauté d'Orange, après la paix de Nimégue, & dans l'exercice de cette commission. Heinsius avoit effuyé la mauvaise humeur d'un Ministre plus accoutumé à parler durement aux Officiers de guerre, qu'à traiter avec les étrangers. Il n'avoit pas oublié que le Ministre l'avoit menacé de le faire mettre à la Bastille.

Il étoit consommé dans les affaires, dont il avoit une longue expérience; intimement lié avec le Prince Eugène & le Duc de Marlborough; ils formoient ensemble les projets, régloient le tems de l'exécution; ils en dirigeoient la manière & les moyens; ils étoient comme l'ame de la ligue: mais le Pensionnaire n'étoit accusé ni de se complaire assez dans la considération que lui donnoit la continuation de la guerre pour la vouloir prolonger, ni d'aucune vue d'intérêt personnel. Son extérieur étoit simple. Nul faste dans sa maison; son domestique composé d'un Secrétaire, d'un cocher,  
d'un

d'un laquais, d'une servante, n'indiquoit pas le crédit d'un premier Ministre. Les appointemens qu'il recevoit de la République, étoient de vingt-quatre mille florins, la plus grande partie comme Garde du Sceau.

Son abord étoit froid, il n'avoit rien de rude. Sa conversation polie. Il s'échauffoit rarement dans la dispute.

Les Traités, soit de partage, soit de la grande alliance, avoient passé par ses mains. Il étoit donc instruit des affaires principales qui avoient précédé la guerre, de ce qui s'étoit passé depuis qu'elle étoit allumée, par conséquent très-capable de connoître & de faciliter, s'il le vouloit, les voies qui pouvoient conduire à la paix. On verra l'usage qu'il fit de ses lumières par la relation des Conférences tenues à La Haye. Avant que de la donner, il paroît à propos d'exposer le plan que Torcy s'étoit proposé.

Il supposoit que les conditions qu'il avoit le pouvoir d'accorder, seroient ou acceptées, ou refusées. Si elles étoient acceptées, la paix en seroit le fruit; le Roi la désiroit uniquement, ainsi ses intentions seroient accomplies.

Si les offres ménagées par degré, étoient rejetées, Sa Majesté auroit donné des preuves incontestables d'un désir très-sincère de sa part, de sacrifier sa gloire & ses intérêts à la pacification générale de l'Europe, & cependant elle ne seroit point engagée, parce que son Ministre déclareroit & ne cesse-

roit de répéter, que toute offre seroit nulle; si celles qu'il auroit faites de la part du Roi, ne produisoient la paix.

La connoissance des véritables sentimens du Roi, nécessaire à donner en France, aussi-bien que dans les Pays étrangers, n'étoit pas encore le seul ni le principal avantage que le Ministre de Sa Majesté se propoisoit de retirer de son voyage. Il espéroit, comme il a été dit, & regardoit comme un service essentiel, de pénétrer le fond des intentions des ennemis, absolument ignorées, & des François & de tant de Nations engagées aveuglément à porter le poids d'une guerre infructueuse, & seulement utile à agrandir la Maison d'Autriche.

Il suivit ce plan pendant le cours de la négociation rapportée dans les dépêches suivantes écrites au Roi. Sa Majesté avoit approuvé qu'elles fussent adressées au Duc de Beauvilliers, pour lui en faire la lecture dans son Conseil.

## PREMIERE LETTRE AU ROI.

*A La Haye, le 7 Mai 1709.*

„ Depuis hier, SIRE, que je suis arrivé  
 „ ici, j'ai vu deux fois le Pensionnaire. Je  
 „ descendis chez lui, en descendant dans  
 „ la ville. Je me fis présenter par un Mar-  
 „ chand correspondant de Tourton, qui  
 „ m'avoit amené de Rotterdam dans son

„ caroffe. Je crus cette voie plus secrète  
„ encore que celle du Sieur Pettekum; &  
„ cette première conférence dura depuis  
„ fept heures jusqu'à neuf heures & demie.  
„ Après les premiers complimens, nous  
„ entrâmes bientôt en matière, quoique le  
„ Pensionnaire me dit toujours que n'étant  
„ point autorisé pour traiter, & que les  
„ États ayant nommé deux Commissaires  
„ pour traiter avec Monsieur Rouillé, c'é-  
„ toit à eux & non pas à lui, simple Offi-  
„ cier de la Province de Hollande, à par-  
„ ler sur les matières de la paix; que si je  
„ voulois cependant lui faire quelque pro-  
„ position, il en rendroit compte, & qu'il  
„ croyoit qu'on l'autoriferoit à m'entendre.  
„ Cette réserve qu'il ne me fut pas difficile  
„ de combattre par de fortes raisons, ne  
„ nous empêcha pas, SIRE, d'agiter géné-  
„ ralement toutes les matières comprises  
„ sous le nom d'articles préliminaires; &  
„ parlant avec une apparente ouverture,  
„ je me plaignis d'une manière à ne lui pas  
„ donner lieu de s'offenser, de toutes les  
„ variations que Votre Majesté avoit re-  
„ marquées dans les demandes que MM.  
„ Buys & Van der Dussen avoient faites à  
„ Monsieur le Président Rouillé.  
„ Ce point fut le principal de cette con-  
„ férence; car il donna lieu au Pensionnai-  
„ re de rappeler les tems passés, de re-  
„ prendre les projets que la République  
„ avoit faits depuis plusieurs années, & le

„ conseil que le feu Roi Guillaumé lui avoit  
„ donné autrefois pour sa sûreté, pour me  
„ prouver que la prétention de conserver  
„ Lille n'étoit point une nouvelle idée ;  
„ que cette place étoit plus nécessaire qu'au-  
„ cune autre, pour la solidité de la Barriè-  
„ re, & que si les Provinces-Unies n'a-  
„ voient pas été en état jusqu'à-présent d'ob-  
„ tenir qu'elle y fût comprise, il étoit au-  
„ jourd'hui de leur prudence de profiter d'u-  
„ ne conjoncture singulière & inespérée,  
„ qui mettoit entre leurs mains une ville  
„ qu'ils avoient déjà demandée avant la  
„ paix de Ryswick, mais alors inutilement,  
„ à cause de la supériorité des armes de Vo-  
„ tre Majesté. Nous parlâmes de toutes les  
„ Places que les Hollandois demandoient  
„ présentement pour la sûreté de cette pré-  
„ tendue Barrière; nous les regardâmes en-  
„ semble sur la Carte. Enfin, SIRE, je  
„ n'oubliai rien pour combattre ses préten-  
„ tions, & pour lui faire voir que Furnes,  
„ Ypres Menin & Condé, suffisoient pour  
„ la sûreté de la Barrière. Je ne m'éten-  
„ dis pas davantage, parce que le Pension-  
„ naire me disoit toujours qu'il n'étoit pas  
„ autorisé, & qu'il rendroit compte aux  
„ Etats de Hollande des propositions que  
„ je lui ferois. Il ne convenoit pas de les  
„ prodiguer sans en espérer aucun fruit, &  
„ je voulois aussi savoir ce qu'il pensoit sur  
„ les autres articles nommés préliminaires,  
„ avant que de faire de plus grandes avan-

„ ces. Nous passâmes à celui de l'Espagne.  
„ Je le trouvai ferme à soutenir que ses Maî-  
„ tres étant engagés par des Traités avec  
„ leurs Alliés, ne pouvoient s'écarter des  
„ conditions dont ils étoient convenus en-  
„ semble. Que la Monarchie d'Espagne de-  
„ voit être conservée en son entier, & la  
„ Couronne transférée dans la Maison d'Au-  
„ triche, sans aucun démembrement. Qu'il  
„ falloit satisfaire à cette parole, & que les  
„ Hollandois auroient mauvaise grace de  
„ proposer à leurs Alliés de se relâcher,  
„ lorsque l'état florissant de leurs affaires  
„ passoit de bien loin leurs espérances. Il  
„ étala leurs forces, les succès qu'ils avoient  
„ lieu d'attendre de la campagne prochai-  
„ ne; & lorsque je lui fis voir par les exem-  
„ ples précédens, combien les événemens  
„ étoient incertains, & qu'il étoit de la  
„ prudence d'un Etat comme celui de Hol-  
„ lande, de ne pas se remettre toujours à  
„ des succès douteux, il me dit que le bon-  
„ heur précédent avoit tellement élevé le  
„ courage des Peuples, que bien des gens  
„ murmuroient des conditions dont les Dé-  
„ putés s'étoient expliqués à Monsieur Rou-  
„ illé, presque tout le monde étant persu-  
„ dé qu'il falloit profiter autrement du bon-  
„ heur de la République.

„ Je trouvai la même résistance sur tous  
„ les autres articles; un refus constant de  
„ laisser les Royaumes de Naples & de Si-  
„ cile au Roi d'Espagne; nulle condescen-

„ dance à la proposition de Naples, ou de  
 „ la seule Sicile. Les Traités avec les Alliés  
 „ étant toujours l'excuse qu'il m'alléguoit,  
 „ pour ne rien démembler de la Couronne  
 „ d'Espagne.

„ La satisfaction de l'Empereur & de  
 „ l'Empire, fut demandée de sa part, avec  
 „ autant de précision; & cette satisfaction  
 „ ne se réduisit pas au Traité de Munster,  
 „ tel qu'il est, mais tel qu'il devoit être  
 „ pour la sûreté des Princes & Etats de  
 „ l'Empire: ainsi l'on demande que Stras-  
 „ bourg redevienne Ville Impériale; mais  
 „ on ne veut rendre à Votre Majesté, ni  
 „ Philipsbourg, ni même Landau.

„ Je ne vous ennuyeraï pas de tout ce  
 „ que je crus devoir dire pour combattre  
 „ l'injustice de ces prétentions. J'ose assurer  
 „ Votre Majesté que je n'oubliai rien, &  
 „ qu'il me semble que la justice de la cau-  
 „ se me fournissoit une foule de raisons in-  
 „ contestables, si j'avois eu affaire à gens  
 „ moins prévenus du bon état de leurs af-  
 „ faires, & de ce qu'ils devoient espérer  
 „ d'une campagne dont les préparatifs sont  
 „ déjà faits; car il me fut inutile de laisser  
 „ entrevoir la crainte que la Hollande de-  
 „ voit elle-même avoir des succès de ses  
 „ Alliés, poussés trop loin.

„ On regarde comme un effet de modé-  
 „ ration de ne pas demander la paix des  
 „ Pyrenées, & l'on croit l'obtenir aisément,  
 „ si la campagne commence. Je ne me pres-

„ fai

„ fai donc pas, SIRE, voyant l'inutilité  
„ de mes raisons, de faire aucune offre au  
„ Pensionnaire, parce qu'il n'étoit pas au-  
„ torisé à les accepter. Je lui dis au-con-  
„ traire, qu'il ne seroit de rien qu'il prît  
„ la peine d'informer les Etats de Hollan-  
„ de, de mon arrivée, & de recevoir d'eux  
„ aucun ordre sur mon sujet, lorsqu'ils s'as-  
„ sembleront vendredi prochain. Que je  
„ prévoyois que ceux qu'ils lui donneroient,  
„ ne produiroient qu'une négociation traî-  
„ nante, & que les affaires dont Votre Ma-  
„ jesté veut bien me confier le soin, ne me  
„ permettroient pas de demeurer si long-  
„ tems éloigné d'elle pour faire le métier  
„ de Négociateur; qu'elle m'avoit com-  
„ mandé de m'adresser directement à lui,  
„ soit pour terminer l'ouvrage de la paix,  
„ soit pour être éclairci des intentions des  
„ Etats-Généraux; que le premier point  
„ ne pouvant s'accomplir, j'avois au moins  
„ les lumières que je désirois sur le second,  
„ & qu'il ne me restoit qu'à m'en retourner  
„ incessamment auprès de Votre Majesté.

„ Le Pensionnaire me parut plus vif pour  
„ me retenir, qu'il ne l'avoit été pour en-  
„ trer en matière. Il me dit que quoiqu'il  
„ ne fût pas autorisé, il pouvoit y suppléer  
„ en appelant chez lui MM. Buys & Van  
„ der Dussen, autorisés à traiter. Je le re-  
„ fusai, & lui dis que Votre Majesté m'a-  
„ voit expressément commandé de m'adres-

„ ser uniquement à lui , & que je ne com-  
 „ mencerois pas une négociation dans les  
 „ formes , lorsqu'il ne s'agissoit que d'en  
 „ terminer une déjà commencée. Il insista,  
 „ me représentant qu'au - moins ces MM.  
 „ m'instruiraient de ce qui s'étoit passé avec  
 „ Mr. Rouillé. J'hésitai encore , quoique  
 „ j'eusse résolu d'accepter la conférence ,  
 „ parce que c'étoit le seul moyen de m'ou-  
 „ vrir sur les ordres que j'ai ; & comme le  
 „ Pensionnaire devoit en être , j'accomplis-  
 „ sois , ce me semble , les intentions de  
 „ Votre Majesté. Il m'étoit d'ailleurs im-  
 „ possible de l'obliger à fermer sa porte à  
 „ des gens qu'il auroit voulu admettre.

„ Nous convinmes donc de nous assem-  
 „ bler aujourd'hui à neuf heures du matin ,  
 „ chez le Pensionnaire. Les mêmes matié-  
 „ res de la veille ont été agitées jusqu'à  
 „ deux heures après midi. Mr. Buys a ren-  
 „ du la conversation encore plus vive ; mais  
 „ cependant les disputes n'ont rien eu d'of-  
 „ fensant , & je souhaiterois, SIRE, que  
 „ l'essentiel répondît aux procédés : mais  
 „ pour informer Votre Majesté en peu de  
 „ mots, de l'état de l'affaire, j'aurai l'honneur  
 „ de lui dire , qu'ils demandent pour former  
 „ la Barrière, les mêmes Places dont ils se  
 „ font déjà expliqués, savoir : Lille, Tour-  
 „ nay & Maubeuge , pour joindre à cel-  
 „ les que Mr. Rouillé est convenu de leur  
 „ abandonner.

„ Sur

„ Sur l'article de l'Espagne, ils deman-  
„ dent la Monarchie entière.

„ Ils prétendent pour la fatisfaction de  
„ l'Empereur & de l'Empire, que Stras-  
„ bourg soit rétabli en la qualité de Ville  
„ Impériale, sans donner aucun équivalent  
„ à Votre Majesté de toutes les cessions  
„ qu'ils exigent d'elle.

„ J'hésitois à m'expliquer sur les offres  
„ que Votre Majesté m'avoit commandé de  
„ faire, voyant tant d'éloignement dans les  
„ articles qui ne regardent pas la Barrière;  
„ car c'est celui que j'ai traité le premier,  
„ & j'ai vu par différentes observations,  
„ que malgré la force des engagements que  
„ ces MM. objectent toujours en faveur de  
„ leurs Alliés, cet article de la Barrière,  
„ si important, déterminera vraisemblable-  
„ ment les Hollandois à faire la paix. Je  
„ me suis donc ouvert sur Maubeuge. L'of-  
„ fre en a été reçue comme d'une petite  
„ partie de ce que les Hollandois préten-  
„ dent, mais non comme une sûreté suffi-  
„ sante. Je n'ai pas été plus loin, en di-  
„ sant qu'il étoit inutile de convenir sur  
„ l'article de la Barrière, si l'on m'arrêtoit  
„ ensuite sur les autres. J'ai déclaré que la  
„ paix ne pouvoit se faire, si les Royaumes  
„ de Naples & de Sicile n'étoient confer-  
„ vés au Roi d'Espagne.

„ Quand je pourrois me souvenir assez  
„ précisément, SIRE, de tout ce qui a  
„ été dit sur ce sujet, pour le rapporter fi-  
„ dé-

„ délement à Votre Majesté, je ne ferois  
 „ que la fatiguer d'un récit très-inutile.  
 „ Tout se réduit à ce que le Pensionnaire  
 „ prétend que les Hollandois font engagés  
 „ par leurs Traités, à procurer à l'Archiduc  
 „ la Monarchie d'Espagne en son entier;  
 „ qu'ils ne peuvent donc, sans manquer à  
 „ leur parole, en stipuler le moindre dé-  
 „ membrement; qu'ils savent d'ailleurs que  
 „ les Anglois s'y opposent, à cause de  
 „ leur commerce du Levant. J'ai combat-  
 „ tu cette dernière raison en le faisant sou-  
 „ venir que le Roi Guillaume, à qui elle  
 „ avoit déjà été représentée, lors du Traité  
 „ de partage, avoit répondu que l'Angle-  
 „ terre auroit toujours les ports de Gennes  
 „ & de Livourne, si celui de Messine lui  
 „ étoit fermé pour son commerce. Il a re-  
 „ pliqué, que ce Prince avoit bien chan-  
 „ gé de sentiment depuis que ce même mo-  
 „ tif du commerce des Anglois au Levant,  
 „ l'avoit obligé de stipuler dans la suite a-  
 „ vec Votre Majesté, l'échange des Ro-  
 „ yaumes de Naples & de Sicile avec les  
 „ États du Duc de Savoye, & qu'enfin on  
 „ avoit vu les reproches que la Nation An-  
 „ gloise, irritée contre les Ministres qui  
 „ avoient signé le Traité de partage, leur  
 „ en avoit fait depuis dans le Parlement.  
 „ Le Pensionnaire & les Sieurs Buys &  
 „ Van der Duffen, impatiens de revenir à  
 „ l'article de la Barrière, ont quitté celui  
 „ de Naples & de Sicile, pour me deman-  
 „ der

„ der ce que Votre Majesté vouloit donc  
„ faire pour les Hollandois. Après avoir  
„ évité longtems de m'expliquer, comme  
„ de chose inutile, puisqu'ils ne vouloient  
„ pas céder sur Naples & sur la Sicile, j'ai  
„ cru, SIRE, qu'il falloit enfin leur faire  
„ voir ce qu'ils perdroient, si l'amour ex-  
„ cessif de l'intérêt de leurs Alliés les em-  
„ pêchoit de profiter des favorables dispo-  
„ sitions de Votre Majesté. Je leur ai donc  
„ dit que s'ils me vouloient restituer ou  
„ Maubeuge que je venois de leur céder,  
„ ou Condé, ils auroient Tournay. Je  
„ crois m'être apperçu que la proposition  
„ de Tournay commençoit à produire un  
„ bon effet; car ils s'attendent bien que je  
„ me désisterai de la prétention de retirer  
„ Condé ou Maubeuge pour équivalent. Il  
„ m'a paru depuis plus de vivacité dans les  
„ instances qu'ils m'ont faites de ne me pas  
„ impatienter, & d'attendre ici le Duc de  
„ Marlborough, qui doit ou qu'on croit y  
„ revenir d'Angleterre dans deux jours. Ils  
„ sont bien aises que l'article de Naples  
„ & de Sicile soit discuté avec lui, parce  
„ que les Anglois y sont principalement in-  
„ téressés. Je crois voir aussi qu'ils ne sont  
„ pas fâchés que l'article de Dunkerque,  
„ qui me paroît leur être assez indifférent,  
„ soit réglé avec Mylord Marlborough. En-  
„ fin, SIRE, je crois qu'ils ne sont véri-  
„ tablement touchés que de l'article de leur  
„ Barrière; mais ils n'en insistent pas moins  
„ for-

„ fortement sur les autres ; & c'est moins  
 „ par affection pour leurs Alliés , dont ils  
 „ ressentent les manquemens à leur égard ,  
 „ que par la crainte qu'ils auroient de ne  
 „ les plus trouver dans une occasion pres-  
 „ tante , si la République les abandonnoit ,  
 „ quand ils la croient en état d'accomplir  
 „ les promesses qu'elle leur a faites en trai-  
 „ tant avec eux. Je n'ai pas eu peine , SI-  
 „ RE , à témoigner une extrême impatien-  
 „ ce de retourner auprès de Votre Majes-  
 „ té , & beaucoup de regret de perdre ici  
 „ mon tems inutilement , voyant des diffi-  
 „ cultés qu'ils me disoient insurmontables ,  
 „ sur un article tel que celui de Naples &  
 „ de Sicile , dont je ne pouvois me désis-  
 „ ter , après qu'eux - mêmes en étoient con-  
 „ venus. Ils ont nié ce consentement ; nous  
 „ avons longtems disputé sur ce fait , &  
 „ toujours ils ont prétendu qu'ils avoient  
 „ seulement dit que l'article de Naples &  
 „ de Sicile pourroit se réserver , pour en  
 „ traiter dans les conférences publiques  
 „ pour la paix. J'omettrai , SIRE , tout  
 „ ce que j'ai dit pour relever l'injustice d'u-  
 „ ne pareille proposition , & l'absurdité de  
 „ laisser l'état du Roi d'Espagne incertain ,  
 „ pendant que Votre Majesté accorderoit  
 „ de sa part des conditions telles que cel-  
 „ les qu'elle veut bien donner pour la paix.  
 „ Je n'ai point demandé de nouvelles con-  
 „ férences , mais eux - mêmes m'en ont pro-  
 „ posé une pour demain au matin ; & n'é-  
 „ tant

„ tant ici, SIRE, que pour presser & par-  
„ ler, j'accepterai avec plaisir toutes cel-  
„ les qu'ils voudront que nous ayons ensem-  
„ ble, jusqu'à ce que les voyant inutiles,  
„ je parte pour me rendre auprès de Votre  
„ Majesté. J'ai cependant résolu d'atten-  
„ dre Mylord Marlborough, s'il n'y a point  
„ de retardement à son retour; car il me  
„ paroît que dans la disposition où sont les  
„ Affaires, il en déterminera le fort, & qu'il  
„ y a des moyens de le faire décider à la  
„ paix. Si mon séjour ici pouvoit y con-  
„ tribuer, je n'aurois nul regret au tems  
„ que je me propose d'y demeurer, & que  
„ je pousserai, s'il est possible, jusqu'à la  
„ fin de la semaine prochaine. Alors j'au-  
„ rai vu sûrement ce que je puis attendre  
„ des offres que j'aurai faites en conséquen-  
„ ce des ordres de Votre Majesté. J'ai con-  
„ stamment insisté sur la restitution de Lil-  
„ le. Il y a telles facilités que Votre Ma-  
„ jesté m'a permises, que je n'employerai  
„ que lorsqu'elles détermineront l'affaire.  
„ Je me suis même expliqué aujourd'hui,  
„ & ces MM. eux-mêmes l'ont trouvé bon,  
„ que tout ce que je leur disois, aussi-bien  
„ que les offres de Mr. Rouillé, feroient nul-  
„ les, si la négociation venoit à se rompre.

„ Je leur ai demandé la permission pour  
„ Mr. Rouillé, de venir ici. Ils y ont  
„ témoigné quelque peine, croyant que son  
„ arrivée & la mienne causeroient trop de  
„ jalousie à leurs Alliés. Je n'ai pas insis-

„ té,

„ té, j'ai même été bien - aise du soin qu'ils  
 „ ont de cacher encore cette négociation,  
 „ & je leur ai promis de me cacher moi-  
 „ même autant qu'ils le fouhaiteroient. Je  
 „ doute que je le puisse encore longtems.  
 „ Il me paroît même étonnant d'être arri-  
 „ vé dans un lieu tel que La Haye, rem-  
 „ pli de Ministres étrangers attentifs à la  
 „ moindre ombre de négociation, & d'avoir  
 „ eu deux conférences avec le Pensionnaire  
 „ & avec deux Députés del'Etat, sans que  
 „ depuis vingt-quatre heures personne n'en  
 „ ait rien su que Pettekum, à qui je l'ai  
 „ dit, & le Marchand correspondant de  
 „ Tourton, qui me conduisit hier chez le  
 „ Pensionnaire. Cette voie me parut plus  
 „ mystérieuse encore que celle d'arriver ici  
 „ par les voitures publiques, & de me fai-  
 „ re mener par Pettekum que j'aurois eu  
 „ peine à trouver. Il m'a paru, SIRE,  
 „ que le Pensionnaire étoit bien - aise du  
 „ secret de mon voyage. Il en avoit eu  
 „ cependant quelques avis de Bruxelles,  
 „ mais il n'y ajoûtoit pas foi; & ces avis  
 „ lui avoient été donnés par Jaupin, Di-  
 „ recteur de la poste de cette ville, qui  
 „ avoit pénétré ce secret, quoique j'eusse  
 „ évité de passer à Bruxelles.

„ Après la conférence de demain, j'au-  
 „ rai l'honneur d'informer Votre Majesté  
 „ des contestations réciproques, & des ter-  
 „ mes où nous en ferons demeurés, & je  
 „ lui dépêcherai un courrier pour cet effet,  
 „ „ quoi-

„ quoique je n'attende point d'elle de nou-  
 „ veaux ordres, & que je l'aye déclaré plu-  
 „ sieurs fois au Pensionnaire.

„ Quoique je n'informe pas Votre Ma-  
 „ jesté en détail, de tout ce que j'ai dit  
 „ sur l'article de Naples & de Sicile, j'ose  
 „ la supplier de croire que je n'ai rien ou-  
 „ blié pour faire voir que Votre Majesté  
 „ ne pouvoit, quand même elle le voudroit,  
 „ obliger le Roi d'Espagne à céder tous ses  
 „ Etats, & que n'ayant plus à perdre que  
 „ la vie, il aimeroit infiniment mieux la  
 „ risquer en demeurant en Espagne, que  
 „ de la conserver en descendant du Trône  
 „ sans le moindre partage.

„ Parmi plusieurs mauvaises raisons, qui  
 „ sont plus puissantes que les bonnes, lors-  
 „ qu'elles sont employées par les gens qui  
 „ ont la force en main, Buys m'a cité  
 „ l'exemple du Roi Auguste, qui a cédé la  
 „ Pologne pour conserver la Saxe. Je lui  
 „ ai dit que j'avois ce même exemple in-  
 „ cessamment devant les yeux, & que le  
 „ sort de ses deux Ministres enfermés par  
 „ son ordre, après la signature d'un Traité  
 „ desavantageux, devoit retenir ceux qui  
 „ étoient chargés d'aussi mauvaises com-  
 „ missions.

„ Il a été parlé de l'article du Commerce,  
 „ de celui du neuvième Electorat, de l'af-  
 „ faire de Neufchâtel, de l'accommode-  
 „ ment fait entre les Princes de Hesse pour  
 „ la possession de Rhinsfeld. Votre Majesté

„ avoit déjà donné ses ordres sur tous ces  
 „ points, aucun n'a fait difficulté.

„ Orange ni les gens de la Religion Pré-  
 „ tendue Réformée, n'ont pas seulement  
 „ été nommés. Je ne vois nul changement  
 „ que je puisse espérer à l'égard de l'Elec-  
 „ teur de Bavière & de celui de Cologne.

„ J'ai toujours traité l'article de Savoye  
 „ comme une offense personnelle, qu'il pa-  
 „ roissoit qu'on vouloit faire à Votre Ma-  
 „ jesté, Monsieur le Duc de Savoye étant  
 „ étant d'ailleurs suffisamment dédommagé  
 „ des Places, dont il prétend faire valoir  
 „ la démolition comme une raison d'insister  
 „ sur un dédommagement. J'ai expliqué à  
 „ ces MM. ce qu'il retiroit présentement  
 „ de la partie du Milanez qu'ils lui ont fait  
 „ céder, & cette augmentation d'Etats qu'ils  
 „ lui ont procurés, m'a servi d'argument  
 „ pour leur faire voir que les engagements,  
 „ dont ils me parloient sans cesse comme  
 „ d'une loi inviolable pour eux, ne les  
 „ avoient pas empêchés de démembler la  
 „ Monarchie d'Espagne, puisqu'ils don-  
 „ noient au Duc de Savoye des Provinces  
 „ de cette Couronne, comme ils en don-  
 „ noient aussi d'un autre côté au Roi de  
 „ Portugal.

„ J'aurai demain un nouveau compte à  
 „ rendre à Votre Majesté, la dépêche d'au-  
 „ jourd'hui contenant ce qui s'est passé de  
 „ plus essentiel dans les deux confé-  
 „ rences”.

Le Ministre du Roi n'avoit reçu aucun ordre de Sa Majesté, de proposer qu'il fût permis au Président Rouillé de venir à La Haye: mais dans une affaire aussi importante que celle dont il étoit chargé, il avoit besoin de secours. Celui qui croit que ses lumières suffisent pour connoître sûrement, & choisir infailliblement le parti qu'il doit prendre, a des connoissances bien bornées; il voit souvent sa présomption punie par les fautes qu'il commet, & qu'il auroit évitées, s'il eût eu le conseil d'un homme sage. Une idée bonne, examinée & débattue entre deux personnes unies par le même désir de réussir, en devient meilleure: si l'un n'aperçoit pas le défaut du projet qu'il a formé, l'autre le découvre: tous deux de concert le rectifient. Les contradictions éclairent, quand elles naissent du désir réciproque de chercher le bien, & de le trouver.

Le Ministre du Roi éprouva non seulement l'utilité des conseils du Président Rouillé, mais encore son secours dans les longues conférences, où un seul n'auroit pu soutenir le travail de répondre aux discours de ceux qui furent admis à ces conférences, de réfuter leurs objections, & de faire voir l'injustice de ces prétentions.

*Lettre à Monsieur le Duc de Beauvilliers.*

„ Vous verrez, Monsieur, par la Lettre  
„ que j'ai l'honneur de vous adresser pour  
B 2 „ le

„ le Roi, l'état où sont ici les affaires dont  
 „ j'ai été chargé. Il faut donc, je vous as-  
 „ sure, me rappeler souvent les idées que  
 „ j'avois en partant, pour me fortifier con-  
 „ tre tout ce que j'entends, & pour soute-  
 „ nir avec patience toutes les humiliations  
 „ qu'il faut que j'effuye. Le sacrifice me  
 „ paroïssoit grand, lorsque j'ai reçu les or-  
 „ dres de Sa Majesté pour ce voyage. Je  
 „ suis bien éloigné d'en trouver les peines  
 „ adoucies, & ce que j'éprouve sur les lieux,  
 „ passe encore ce que j'envifageois seule-  
 „ ment dans l'éloignement.

„ J'ai retenu mon Courrier jusqu'à de-  
 „ main, afin de pouvoir joindre à ma Let-  
 „ tre le récit de la conférence de ce soir.  
 „ Si dans les autres j'ai été trop vite ou  
 „ trop lentement, c'est au Roi d'en juger, lui  
 „ exposant les raisons de ma conduite. J'ai  
 „ cru qu'il ne falloit ni se jeter à la tête,  
 „ ni laisser trop longtems les Hollandois  
 „ dans l'incertitude des avantages qu'ils  
 „ demandent opiniâtement, & que Sa Ma-  
 „ jesté veut bien leur accorder, afin qu'é-  
 „ tant excités par des conditions aussi gran-  
 „ des, ils puissent à leur tour presser Mon-  
 „ sieur de Marlborough.

„ Les Etats de Hollande s'assemblent de-  
 „ main extraordinairement. Le Pension-  
 „ naire y rendra compte de mon voyage &  
 „ des propositions, & ce sera vraisembla-  
 „ blement mardi prochain qu'on aura la ré-  
 „ ponse des villes. Je compte très-peu sur

„ Molo.

„ Molo. Je le verrai cependant. Tourton  
„ qui est venu ici, me paroît plus estimé ;  
„ il retourne demain à Amsterdam.

„ Le Pensionnaire me dit hier, qu'il se  
„ croyoit lui-même la cause innocente du  
„ bruit qui s'est répandu de mon voyage,  
„ avant qu'il ait été résolu. Que Monsieur  
„ Rouillé lui ayant fait dire par Pettekum,  
„ que je demandois un passeport en blanc,  
„ afin de s'en servir, s'il en étoit besoin ;  
„ que sur cette exposition, qu'il entendoit  
„ dans le sens que Monsieur Rouillé l'avoit  
„ fait faire par Pettekum, un des Membres  
„ des Etats, avoit compris que je devois  
„ effectivement venir ici, & l'avoit dit, &  
„ que cette nouvelle avoit couru, quoique  
„ personne ne la crût. En effet bien des  
„ gens doutent encore que je sois à La  
„ Haye : je vous assure que j'en doute pres-  
„ que moi-même, & que j'attends avec beau-  
„ coup d'impatience le moment d'en for-  
„ tir ; mais comptez, Monsieur, que ce ne  
„ sera que lorsqu'il n'y aura plus rien à fai-  
„ re, & que je verrai la campagne prête à  
„ s'ouvrir. Ainsi je passerai plutôt ici le  
„ mois entier, que de partir tant que je  
„ verrai la moindre espérance. Je vous sup-  
„ plie de me renvoyer incessamment mon  
„ Courrier, moins pour les ordres, car je  
„ n'en attends plus, que parce que lui par-  
„ ti il ne me reste qu'un valet de cham-  
„ bre, & je lui ai même dit de m'en en-

„ voyer un autre dans le moment qu'il ar-  
 „ rivera à Versailles”. Du 7 Mai.

*Suite de la Lettre au Roi, 8 Mai 1709.*

„ J'ai trouvé dans la conférence de ce  
 „ matin, les mêmes difficultés que dans les  
 „ deux précédentes; une égale opposition  
 „ à laisser au Roi d'Espagne les Royaumes  
 „ de Naples & de Sicile; mêmes instances  
 „ sur la restitution de Strasbourg, aussi-  
 „ bien que sur la démolition du Fort Louis,  
 „ dont il n'avoit pas encore été parlé. Ces  
 „ MM. soutiennent cependant que chaque  
 „ proposition nouvelle qu'ils avancent, a  
 „ été déjà faite à Monsieur Rouillé. Qu'ils  
 „ sont obligés par leurs Traités, à veiller  
 „ aux intérêts de leurs Alliés, à procurer  
 „ une Barrière à l'Empire, & qu'il n'y en  
 „ aura point tant que Votre Majesté, dont  
 „ ils affectent en certaines occasions de  
 „ relever la puissance, aura sur le Rhin des  
 „ Places & une Ville aussi importante que  
 „ Strasbourg. Je disois hier au Pension-  
 „ naire, que j'étois étonné de voir le zèle  
 „ de la République pour les Etats de l'Em-  
 „ pire, après avoir vu les Lettres fulmi-  
 „ nantes qu'elle leur écrit tous les ans,  
 „ pour se plaindre de leur nonchalance. Il  
 „ me dit, & il me l'a répété encore aujour-  
 „ d'hui, qu'on distinguoit fort ici les Cer-  
 „ cles de Suabe & de Franconie, des au-  
 „ tres

„ tres Etats de l'Empire, & que les Alliés  
„ devoient tant à ces deux Cercles, qu'il  
„ étoit nécessaire d'assurer leur Etat, en les  
„ délivrant, suivant les Traités, de la juste  
„ crainte que Strasbourg leur caufoit. Que  
„ la demande n'étoit pas nouvelle, la mê-  
„ me Place ayant déjà été comprise dans  
„ les préliminaires de la Paix de Ryswick.  
„ Il est convenu de ce que je lui ai dit,  
„ que Votre Majesté auroit conservé, en la  
„ rendant, Philipsbourg, Brisack & Fri-  
„ bourg; & j'ai ajoûté qu'à ces mêmes con-  
„ ditions, j'oserois lui conseiller de rendre  
„ Strasbourg.

„ Ce point bien moins sensible pour les  
„ Hollandois que celui de la Barrière des  
„ Pais - Bas, a été laissé, & Monsieur Buys  
„ a remis sur le tapis l'état où nous en étions  
„ demeuré hier sur cette Barrière. J'ai vu,  
„ SIRE, que ma dernière proposition n'a-  
„ voit fait aucune impression, que l'affaire  
„ languissoit, & que soutenant pendant trois  
„ conférences un point que je ne pouvois  
„ emporter, je perdois inutilement un tems  
„ précieux, & dont il falloit profiter pour  
„ faire connoître aux Hollandois, avant le  
„ retour de Monsieur de Marlborough, les  
„ avantages qu'ils trouveroient à la paix.  
„ J'ai donc, après une heure de dispute,  
„ abandonné Tournay sans retenir aucune  
„ des deux Places, dont j'en demandois une  
„ pour la cession de Tournay. Enfin j'ai  
„ jugé qu'il étoit tems de céder aussi sur

„ Lille, étant impossible d'engager les Hol-  
 „ landois à procurer la paix, s'ils n'étoient  
 „ contens sur leur Barrière. Le consente-  
 „ ment que j'ai donné à ce fâcheux article,  
 „ a été ménagé par degrés, & j'ose assurer  
 „ Votre Majesté que je n'ai cédé que lors-  
 „ que j'ai vu la rupture certaine & immi-  
 „ nente, si je ne contentois pas absolument  
 „ ceux qui doivent donner le principal mou-  
 „ vement à l'affaire. Si elle finit, je n'au-  
 „ rai point passé les ordres de Votre Ma-  
 „ jesté, & s'il est impossible de la conclu-  
 „ re, les offres que j'ai faites demeurent  
 „ nulles. J'avois dessein de les prolonger  
 „ plus longtems; mais je pouvois perdre  
 „ un moment favorable, & je ne décou-  
 „ vris aucun fruit à le risquer.

„ Les Hollandois contens presseront plus  
 „ vivement Monsieur de Marlborough à  
 „ son retour; s'ils n'avoient pas satisfaction  
 „ sur leur Barrière, je les trouverois enco-  
 „ re plus ardens à soutenir les intérêts de  
 „ leurs Alliés. J'ai parlé très-décisivement  
 „ sur les autres articles en contestation.  
 „ J'ai déclaré sur celui de Naples & de Si-  
 „ cile, que tout raisonnement étoit inuti-  
 „ le; que Votre Majesté vouloit ce parta-  
 „ ge pour le Roi son petit-fils; qu'elle  
 „ m'avoit donné ses ordres, & que le pouvoir  
 „ qu'elle m'avoit confié, étoit pour les  
 „ exécuter, & non pour les passer.

„ J'ai parlé de-même sur l'article du Duc  
 „ de Savoye, & j'ai dit à-peu-près la mê-

me chose sur Strasbourg. J'ai refusé la  
démolition de Dunkerque. S'il est question  
de s'en relâcher, comme je n'en puis  
douter, mon projet est d'attendre l'arri-  
vée de Mr. de Marlborough, pour m'en  
expliquer alors à lui-même: car de cet-  
te manière les Anglois & les Hollandois  
étant contens, ils emporteront facilement  
la balance, & l'opposition des autres Al-  
liés ne pourroit empêcher la paix.

On parle diversement ici sur les senti-  
mens du Public sur sa conclusion; si j'en  
crois le Pensionnaire & MM. Buys &  
Van der Dussen, les dépenses pour la  
campagne étant faites, il y a peu de gens  
qui ne veuillent en voir la décision. On  
ne craint point les suites des progrès des  
Alliés. On dit que l'Angleterre ne veut  
point faire des conquêtes en France; que  
la Maison d'Autriche est trop foible  
pour appréhender ses entreprises, qu'ain-  
si les succès de la campagne ne sauroient  
être trop avantageux; qu'ils produiront  
le Traité des Pyrenées, & que jusqu'à ce  
que la France soit renfermée dans ses an-  
ciennes bornes, sa puissance sera toujours  
formidable; car on élève ou l'on abaisse  
la puissance de Votre Majesté, selon qu'il  
convient à ceux qui veulent appuyer leurs  
différens raisonnemens. S'agit-il d'obte-  
nir des Etats & des Places, la France est  
la seule Puissance unie en elle-même que  
le reste de l'Europe doit craindre, &

„ par conféquent fes ennemis doivent pren-  
 „ dre contre elle des précautions affurées  
 „ pour l'avenir.

„ Faut-il perfuader de consentir à des  
 „ demandes excessives, on dit qu'il est de  
 „ la sagesse de la France de considérer sa  
 „ foiblesse présente, la force de ses enne-  
 „ mis, & de ne pas s'exposer aux affreuses  
 „ suites d'un événement malheureux.

„ Je fais connoître, SIRE, qu'on se  
 „ trompe ici, & sur la puissance & sur la  
 „ prétendue foiblesse de la France. Que  
 „ l'une est certainement diminuée par une  
 „ longue fuite de guerres contre toute l'Eu-  
 „ rope; qu'il faut bien des années pour fai-  
 „ re respirer les Peuples, & que rien ne le  
 „ prouve davantage que les offres que Vo-  
 „ tre Majesté veut bien faire pour la paix,  
 „ puisqu'en d'autres conjonctures elle n'au-  
 „ roit jamais consenti à de pareils sacrifi-  
 „ ces; que ses ennemis n'auroient même  
 „ osé les lui demander: mais je dis qu'on  
 „ ne se trompe pas moins, quand on croit  
 „ la France assez abattue pour subir des  
 „ conditions honteuses, plutôt que de s'ex-  
 „ poser aux hazards d'une campagne; que  
 „ les mêmes François qui disent, & qui  
 „ écrivent pendant l'hyver, qu'il faut faire  
 „ la paix à quelque prix que ce soit, feront  
 „ peut-être changer entièrement la face  
 „ des affaires, si l'on en vient à une batail-  
 „ le; que le fort en est entre les mains de  
 „ Dieu; que ce ne seroit pas la première

„ fois

„ fois qu'il auroit jetté au feu les verges  
„ dont il se fert pour châtier les Nations,  
„ & que si les Hollandois font réflexion sur  
„ la campagne dernière, ils conviendront  
„ qu'ils ont tremblé plusieurs fois pendant  
„ le siège de Lille. Ceux qui souhaitent la  
„ paix, disent tous qu'il faut qu'elle soit  
„ solide, & que pour la rendre telle, il faut  
„ premièrement une Barrière; mais je crains  
„ qu'ils n'y joignent encore la Monarchie  
„ entière d'Espagne.

„ Il ne me revient rien de bon des pro-  
„ positions d'Amsterdam. Véritablement je  
„ n'en ai point encore de relation bien sû-  
„ re. Je croirai peu celles de Molo, quoi-  
„ que je le fasse avertir de venir ici. J'ai  
„ dit ce matin au Pensionnaire, que je ne  
„ doutois pas qu'il n'y vînt aussi-tôt qu'il ap-  
„ prendroit mon arrivée. Ses démarches  
„ attirent peu d'attention. Il est, ce me  
„ semble, regardé comme un homme qui  
„ aime à faire croire qu'il a des connois-  
„ sances & des accès que véritablement  
„ il n'a pas.

„ Buys a traité dans la conférence de  
„ ce matin, l'article des Religionnaires  
„ François qui sont actuellement retenus  
„ sur les galères de Votre Majesté. Il a de-  
„ mandé leur liberté, & le Pensionnaire cel-  
„ le de quatre Ministres enfermés en Fran-  
„ ce en différens Châteaux. Sans allonger  
„ encore ma lettre, pour vous informer,  
„ SIRE, de mes réponses, j'ose vous assurer  
„ qu'il

„ qu'il ne fera plus parlé de cet article.  
 „ Celui du Roi d'Angleterre fut traité  
 „ hier, & remis à l'arrivée de Mr. de Marl-  
 „ borough. La proposition d'établir à La  
 „ Haye le séjour de ce Prince, effraya le  
 „ Pensionnaire & les deux autres.  
 „ Ils m'ont proposé une nouvelle confé-  
 „ rence pour demain au soir. Je l'ai accep-  
 „ tée, & nous ferons ensemble à sept heu-  
 „ res. Le lendemain le Pensionnaire ren-  
 „ dra compte aux Etats de Hollande, de  
 „ tout ce que nous avons dit jusqu'à pré-  
 „ sent. Cette démarche est bonne; le suc-  
 „ cès & l'arrivée prochaine de Mr. de Marl-  
 „ borough m'éclairciront, avant qu'il soit  
 „ peu de jours, de ce que je dois attendre  
 „ de mon voyage. Je ne puis encore en  
 „ faire de jugement certain. Les honnê-  
 „ tetés continuent de la part de ceux avec  
 „ que je traite, mais sans aucune démon-  
 „ stration hors de la maison du Pensionnai-  
 „ re. Je ne suis sorti de la mienne que  
 „ pour aller chez lui, & je continuerai tant  
 „ qu'il voudra, de me tenir caché, quoi-  
 „ que la nouvelle de mon arrivée soit pré-  
 „ sentement répandue, & celle de mon pas-  
 „ sage aux environs de Bruxelles, mise dans  
 „ les Gazettes.  
 „ Il m'a dit aujourd'hui qu'il ne tenoit  
 „ qu'à moi de faire venir ici Mr. Rouillé,  
 „ qu'il le prie seulement d'y demeurer le  
 „ plus secrètement qu'il lui sera possible.  
 „ Je compte qu'il y sera demain au soir,  
 „ &

„ & que je profiterai du secours de ses bons  
„ conseils, pour mieux exécuter les ordres  
„ de Votre Majesté. Je ne la fatiguerai pas  
„ plus longtems par des assurances super-  
„ flues d'une zéle égal à mon devoir, à ma  
„ respectueuse reconnoissance, & à la profon-  
„ de vénération avec laquelle je suis, &c.”

9 *Mai.*

„ Je fors, SIRE, de la quatrième con-  
„ férence, où les mêmes matières traitées  
„ dans les précédentes l'ont encore été, &  
„ les prétentions des Hollandois en faveur  
„ de leurs Alliés, soutenues avec la même  
„ vivacité par le Sieur Buys, qui fait tou-  
„ jours la fonction d'Orateur. Toutefois,  
„ malgré son opiniâreté sur les articles  
„ d'Exilles, de Fenestrelles & de Stras-  
„ bourg, je commence à croire que mon  
„ voyage ne sera pas inutile. On mollit,  
„ ce me semble, sur l'article de Naples &  
„ de Sicile. On témoigne de l'empresse-  
„ ment à me retenir chaque fois que je  
„ dis que je n'ai qu'à partir, puisque j'ai  
„ épuisé mes pouvoirs, & que mes propo-  
„ sitions n'étant point acceptées, je suis  
„ éclairci des intentions de la République.  
„ Le Pensionnaire a fait beaucoup plus  
„ d'instance qu'à l'ordinaire, à ce que je  
„ lui ai dit du changement qu'une batail-  
„ le donnée, comme elle la feroit au com-  
„ mencement de la campagne, apporterait  
„ aux

„ aux conditions dont je me suis expliqué.  
 „ Il m'a demandé dans la suite du discours,  
 „ de quel moyen on pourroit user pour  
 „ empêcher les armées d'agir. Je lui ai  
 „ répondu qu'il favoit mieux que moi les  
 „ mesures qu'il devoit prendre pour cet ef-  
 „ fet, & nous sommes presque convenus  
 „ que lorsque Mr. de Marlborough en fe-  
 „ roit d'accord, ils s'embarrafferoient mé-  
 „ diocrement des plaintes des Alliés. On  
 „ l'attend ici lundi prochain, au - moins on  
 „ fait qu'il doit s'embarquer samedi, & sa  
 „ venue est regardée comme devant décider.

„ Le Pensionnaire m'a dit que la répon-  
 „ se des Etats de Hollande seroit prompte,  
 „ qu'aussitôt qu'il l'auroit, il me feroit aver-  
 „ tir. Ce fera vraisemblablement demain  
 „ au soir, pour après - demain. Je lui ai  
 „ demandé si je pouvois mener Mr. Rouillé  
 „ aux conférences. Il y a consenti sans pei-  
 „ ne, & de bonne grace. Enfin, SIRE,  
 „ je dirois que je crois une apparence plus  
 „ riante, s'il étoit possible de se réjouir de  
 „ conclure au prix qu'il doit en couter à  
 „ Votre Majesté.

„ J'apprends que les manéges de Mr. le  
 „ Duc de Lorraine ne sont pas cessés. Le  
 „ Pensionnaire ne me l'a pas caché; mais  
 „ je n'en fais pas assez les particularités,  
 „ pour en rendre un compte exact à Votre  
 „ Majesté. Elle saura d'ailleurs que l'ordre  
 „ pour l'assemblée de l'armée ennemie, est  
 „ donné pour le 28 de ce mois”.

*A La Haye, le 12 Mai 1709.*

„ Le Pensionnaire a fait rapport de nos  
„ conférences aux Etats de Hollande. Il  
„ en a rendu compte aux Etats-Généraux,  
„ par la voie des Députés aux affaires fé-  
„ crètes; enfin il en a donné part aux Mi-  
„ nistres alliés de sa République. Il nous  
„ le dit, à Mr. le Président Rouillé & à  
„ moi, dans la conférence que nous eûmes  
„ le 11 de ce mois avec lui & avec les Sieurs  
„ Buys & Van der Duffen. Il nous fit en-  
„ tendre, sans l'exprimer bien précifément,  
„ que les Etats de Hollande étoient contens  
„ pour eux-mêmes, des conditions que  
„ Votre Majesté vouloit bien leur accor-  
„ der; mais il ajoûta qu'ils ne le pouvoient  
„ être du refus constant que j'avois fait à  
„ l'égard des demandes de leurs Alliés. Il  
„ s'étendit sur les obligations des Traités.  
„ Il reprit ce qu'il m'avoit déjà dit, que les  
„ Hollandois ne pouvoient se dispenser d'y  
„ satisfaire pleinement, lorsque l'état flo-  
„ rissant de leurs affaires ne leur permet-  
„ toit pas d'alléguer aucune excuse valable,  
„ pour se relâcher de leurs engagemens.  
„ Je combattis ce raisonnement, SIRE,  
„ en lui répétant plusieurs des mêmes rai-  
„ sons que j'avois employées dans les con-  
„ férences précédentes. J'y ajoûtai ce que  
„ je crus de plus fort, pour faire compren-  
„ dre que la satisfaction que leurs Alliés  
„ ob-

„ obtenoient, étoit infiniment plus gran-  
 „ de qu'ils n'osoient l'espérer en commen-  
 „ çant la guerre. J'aurois persuadé des gens  
 „ qui n'auroient cherché que la justice, mais  
 „ il fallut soutenir de nouveaux combats  
 „ de la part du Sieur Buys. Il prit la paro-  
 „ le, & défendit avec plus de véhémence  
 „ que jamais, la prétention du Duc de Sa-  
 „ voye sur Exilles & Fenestrelles. Le Pen-  
 „ sionnaire l'appuyoit de tems en tems,  
 „ toujours sur le fondement de leurs Trai-  
 „ tés, & sur la nécessité de procurer u-  
 „ ne Barrière à un Allié qui s'étant sa-  
 „ crifié pour eux, devoit, après ce qu'il  
 „ a fait, craindre un ressentiment im-  
 „ placable de la part de Votre Majesté. En-  
 „ fin ces MM. continuèrent d'employer les  
 „ motifs du bon état de leurs affaires, &  
 „ de l'appréhension qu'ils ont eux & leurs  
 „ Alliés de la puissance de Votre Majesté.  
 „ La conclusion de tous leurs discours  
 „ étoit qu'il falloit profiter de la situation  
 „ présente, pour vivre en sûreté à l'ave-  
 „ nir; que si leurs Alliés n'avoient, aussi-  
 „ bien qu'eux, des Barrières suffisantes, ils  
 „ seroient attaqués aussi-tôt que la France  
 „ auroit repris ses forces, & qu'il étoit de  
 „ la prudence de garantir l'Europe d'une  
 „ nouvelle guerre.  
 „ Ces propositions générales aisées à ren-  
 „ verser, ne demeurèrent pas sans répon-  
 „ se de notre part; mais aussi-tôt que nous  
 „ les détruisions, le Sieur Buys, à son ordi-  
 „ „ naï-

„ naire, abandonnoit la matière agitée pour  
„ fauter à un autre article.

„ C'est ainsi qu'il en a usé depuis que je  
„ traite avec lui. Il passa donc sans con-  
„ clure, de l'article du Duc de Savoye à  
„ celui des Royaumes de Naples & de Si-  
„ cile. Mr. le Président Rouillé étoit le  
„ meilleur témoin que je pusse employer  
„ pour me plaindre des variations que Vo-  
„ tre Majesté avoit remarquées dans le pro-  
„ cédé que les Députés de Hollande avoient  
„ eu en cette occasion. Je le laissai donc  
„ parler, mais les faits éclaircis nous ne  
„ fûmes pas plus avancés. Mêmes instan-  
„ ces de la part de ces Messieurs, pour ob-  
„ tenir que le sort des Royaumes de Na-  
„ ples & de Sicile ne seroit décidé que dans  
„ les conférences solennelles pour la paix,  
„ & même instance de notre côté à soutenir  
„ qu'il étoit absurde de prétendre que l'é-  
„ tat du Roi Catholique demeureroit in-  
„ certain, pendant que celui de l'Archiduc  
„ seroit réglé, que les Hollandois seroient  
„ contens de leur Barrière, & que les An-  
„ glois jouiroient de la plus grande partie  
„ de leurs demandes.

„ Au milieu de cette contestation très-  
„ vive, Buys nous demanda si Votre Ma-  
„ jesté avoit par écrit le consentement du  
„ Roi d'Espagne, pour acquiescer aux Ro-  
„ yaumes de Naples & de Sicile, au lieu  
„ de l'Espagne & des autres dépendances  
„ de la Monarchie Espagnole. Nous lui ré-

„ pondîmes que vous étiez bien éloigné,  
 „ SIRE, d'avoir proposé au Roi Catholi-  
 „ que d'accorder prématurément un pareil  
 „ consentement, que Votre Majesté s'é-  
 „ toit contentée de lui faire connoître les  
 „ partis qu'elle seroit peut-être obligée de  
 „ prendre pour le bien de la paix; mais  
 „ qu'il étoit impossible d'obtenir son aveu  
 „ d'un échange que les Hollandois contes-  
 „ toient encore avec tant d'opiniâtreté,  
 „ quoique la négociation eût été entamée  
 „ sur ce fondement. Buys reprit que ce man-  
 „ que de pouvoir étoit une *défectuosité*;  
 „ qu'envain nous traiterions ici sur les au-  
 „ tres conditions, si nous n'étions pas au-  
 „ torisés sur la principale, & qu'il seroit  
 „ impossible de prendre des mesures justes  
 „ pour empêcher l'ouverture de la campa-  
 „ gne. Ce qu'il exagéra pour lors de la su-  
 „ périeurité de leurs troupes, de leur con-  
 „ fiance, de leur ardeur, & des grands avan-  
 „ tages qu'ils attendoient, seroit infini, &  
 „ très-ennuyeux à rapporter. Je dirai seu-  
 „ lement qu'ayant déjà remarqué en d'au-  
 „ tres occasions, qu'il vouloit profiter du  
 „ désir extrême qu'il croyoit que nous avions  
 „ d'éviter la campagne, je lui fis connoî-  
 „ tre encore qu'il seroit plus glorieux & plus  
 „ avantageux pour la France, de faire la  
 „ paix aux conditions du Traité des Pyre-  
 „ nées, après une bataille perdue, que de  
 „ l'acheter présentement aux conditions que  
 „ les Hollandois demandoient pour leurs  
 „ Alliés.

„ Quant

„ Quant au consentement du Roi d'Es-  
„ pagne, nous leur dîmes Monsieur Rouil-  
„ lé & moi, que nous avions lieu d'être sur-  
„ pris de cette nouvelle demande, puis-  
„ qu'un moment auparavant, ils nous assu-  
„ roient que Votre Majesté n'avoit qu'à par-  
„ ler, & que la déférence du Roi son petit-  
„ fils pour ses volontés, étoit telle qu'il  
„ céderoit sans peine toute sa Monarchie,  
„ aussi-tôt que Votre Majesté lui diroit  
„ qu'il le devoit faire; que puisque la sim-  
„ ple parole de Votre Majesté leur suffisoit,  
„ lorsqu'il étoit question de faire abandon-  
„ ner au Roi Catholique toute la Monar-  
„ chie d'Espagne, cette même parole de-  
„ voit être encore plus forte, quand vous  
„ procuriez, SIRE, au Roi votre petit-  
„ fils, une espèce de dédommagement des  
„ Etats qu'il abandonneroit. Monsieur  
„ Rouillé fit souvenir les Sieurs Buys & Van  
„ der Duffen, qu'ils lui avoient tous deux  
„ fait la même demande dans leur premié-  
„ re conférence; que dans la seconde, il  
„ les avoit assurés que Votre Majesté se fai-  
„ soit fort du consentement du Roi Catho-  
„ lique, qu'ils avoient été contens de cet-  
„ te promesse; qu'ils étoient par conséquent  
„ mal fondés à renouveler présentement  
„ une difficulté applanie de leur propre con-  
„ sentement.

„ Nous proposâmes cependant de con-  
„ venir par un article du Traité, que le  
„ Roi d'Espagne auroit trois mois pour dé-

„ libérer ; qu'au bout de ce terme il se-  
 „ roit déchu de toute prétention de parta-  
 „ ge, s'il refusoit d'accepter celui dont on  
 „ ieroit demeuré d'accord. Ils objectèrent  
 „ tous trois de concert, que cet intervalle  
 „ consommeroit tout le tems de la campa-  
 „ gne, & que cependant leurs armées, dont  
 „ ils attendoient des effets surprenans, de-  
 „ meureroient inutiles. Enfin je n'ai pas en-  
 „ core vu tant d'opiniâtreté ni tant d'envie  
 „ que Buys en a marqué, de faire naître de  
 „ nouvelles difficultés. Votre Majesté aura  
 „ la bonté d'examiner si elle croit devoir  
 „ faire présentement quelque démarche au-  
 „ près du Roi d'Espagne, pour lever ce  
 „ dernier embarras, & pour avoir son con-  
 „ sentement conditionnel, enforte qu'on  
 „ puisse le produire quand il en fera tems.  
 „ Nous soutiendrons cependant que le tems  
 „ de l'exiger n'est pas venu, & que ces MM.  
 „ ne sont pas en droit de nous faire pareil-  
 „ le instance, quand de leur côté ils ne  
 „ nous apportent aucun consentement, ni  
 „ de l'Empereur, ni de l'Archiduc, sur  
 „ les conditions qui regardent la Maison  
 „ d'Autriche.  
 „ „ Après beaucoup de disputes sans con-  
 „ clusion, le Pensionnaire reprit avec beau-  
 „ coup de sagesse & de flegme les points  
 „ que nous avions agités. Il dit que les dis-  
 „ putes étoient inutiles, qu'on ne se per-  
 „ suaderoit de part & d'autre, ni contre  
 „ les ordres des Maîtres, ni contre leurs  
 „ in-

„ intérêts ; que nous étions instruits Mr.  
„ Rouillé & moi de leurs engagements , &  
„ des égards qu'ils devoient avoir pour leurs  
„ Alliés, la République n'étant point auto-  
„ risée à traiter pour eux ; qu'il nous prioit  
„ d'examiner jusqu'à quel point nous pour-  
„ rions encore nous relâcher , comme eux  
„ de leur côté feroient des réflexions fé-  
„ rieuses sur les propositions que nous leur  
„ aurions faites , & sur celles que nous re-  
„ fusions de passer.

„ Ils comptent que nous réservons d'ac-  
„ quiescer à la démolition de Dunkerque ,  
„ pour céder encore cet article à Mr. de  
„ Marlborough ; ils ne se relâchent point  
„ de celui de Strasbourg. Quant à l'Alfa-  
„ ce, il me semble qu'il n'y a que le Pu-  
„ blic & ceux qui veulent la guerre, qui  
„ en parlent. Les intentions du Pension-  
„ naire me paroissent bonnes , & sa manié-  
„ re de négocier fort droite. Il proposa  
„ d'avertir Mr. le Prince Eugène de se ren-  
„ dre ici, afin que les principales parties  
„ intéressées à la guerre, pussent en quel-  
„ que façon se parler. Il conclut ensuite  
„ qu'il valoit mieux attendre l'arrivée de  
„ Mr. de Marlborough. Comme ils seront  
„ ici tous deux dans le cours de la semai-  
„ ne, je saurai vraisemblablement à quoi  
„ m'en tenir avant qu'elle se passe, & j'es-  
„ père pouvoir partir d'ici au commence-  
„ ment de l'autre semaine. Dieu veuille  
„ que ce soit de manière que Votre Majes-

„ té puisse être contente de mon voyage.  
 „ Les Envoyés de Suède, de Dannemarck  
 „ & de Lorraine m'ont rendu visite. J'ai  
 „ parlé au dernier des bruits que j'ai trou-  
 „ vé répandus au sujet du dédommagement  
 „ du Montferrat qu'il demande, à ce qu'on  
 „ assure, aux dépens de Votre Majesté. On  
 „ m'avoit dit encore depuis peu de jours,  
 „ qu'il prétendoit obtenir pour cet effet les  
 „ trois Evêchés, & le Gouvernement per-  
 „ pétuel de l'Alsace rendue par la paix à la  
 „ Maison d'Autriche. Il s'est fort défendu  
 „ de ces suppositions, que je traitois moi-  
 „ même de chimères en lui parlant. Il m'a  
 „ dit qu'il sollicitoit à-la-vérité, comme  
 „ Votre Majesté le fait, un dédommage-  
 „ ment du Montferrat pour son Maître,  
 „ mais sans spécifier aucun Etat, proposant  
 „ seulement le Duché de Mantoue, comme  
 „ celui dont l'Empereur disposeroit présen-  
 „ tement le plus aisément.  
 „ Au-reste je l'ai trouvé assez instruit du  
 „ plan de cette République & de ses Alliés  
 „ pour la paix, & ce qu'il m'en a dit se  
 „ rapporte à ce que le Pensionnaire & les  
 „ deux autres m'ont répété plusieurs fois  
 „ dans nos conférences.  
 „ Ce plan est de satisfaire à leur Traité  
 „ avec l'Empereur, en procurant à l'Archi-  
 „ duc, comme ils y sont obligés, tous les  
 „ Etats d'Italie.  
 „ De satisfaire aux propres intérêts de la  
 „ Hollande, & à ceux de l'Angleterre, en

„ ob-

„ obtenant l'Espagne & les Indes pour le  
„ même Prince.

„ D'accomplir leurs Traités avec le Roi  
„ de Portugal & avec le Duc de Savoye, en  
„ s'opposant à tout démembrement de la  
„ Monarchie Espagnole, hors ceux dont ils  
„ sont convenus avec ces deux Princes.

„ De former une Barrière qu'ils préten-  
„ dent nécessaire pour l'Empire, en insistant  
„ sur la cession de Strasbourg; & le même  
„ Envoyé de Lorraine assure que l'Electeur  
„ de Brandebourg & les Cantons Protestans  
„ pressent aussi pour demander la cession de  
„ l'Alsace & de la Franche-Comté, com-  
„ me une Barrière pour eux. Enfin, SIRE,  
„ on n'entend parler que de Barrière, ter-  
„ me si inconnu dans les anciennes négocia-  
„ tions, que le Pensionnaire avouoit hier  
„ qu'ils avoient été fort embarrassés à l'expri-  
„ mer en Latin dans leurs derniers Traités.

„ Toutes les Nations paroissent conjurées  
„ contre Votre Majesté, & se font un titre  
„ de la frayeur qu'elles affectent de sa puis-  
„ sance, pour s'enrichir à ses dépens dans  
„ une conjoncture qu'elles croient favora-  
„ bles à leurs prétentions.

„ Le Prince Eugène est arrivé”.

*Le 14 Mai.*

„ L'animosité augmente, & les lettres  
„ qu'on reçoit de France, excitent les Peu-  
„ ples à faire encore une campagne, dont

„ ils attendent de grands succès. Un homme  
 „ que j'aurai l'honneur de nommer à Votre  
 „ Majesté, lorsque je me servirai d'une voie  
 „ plus sûre que celle de la poste, nous fit aver-  
 „ tir avant-hier, Mr. Rouillé & moi, que  
 „ nous n'avions pas un moment à perdre,  
 „ si nous voulions conclure; que les esprits  
 „ s'aigrissoient, & que la forme présente du  
 „ Gouvernement étoit telle que le nombre,  
 „ & non le meilleur parti, décidoit des plus  
 „ importantes affaires. Nous crûmes qu'il  
 „ vouloit nous effrayer, & nous résolûmes  
 „ d'attendre l'arrivée de Mr. de Marl-  
 „ borough.

„ Le lendemain qui étoit hier, nous par-  
 „ lâmes chacun séparément au même hom-  
 „ me. Ses intentions nous parurent si bon-  
 „ nes, & le détail qu'il fit de ce Gouverne-  
 „ ment, nous persuada tellement de la so-  
 „ lidité de ses raisons, que je crus devoir  
 „ prévenir l'arrivée de Monsieur de Marl-  
 „ borough, pour parler au Pensionnaire.  
 „ J'allai chez lui dès le soir même, & le  
 „ trouvai seul; je lui confiai les derniers  
 „ ordres que Votre Majesté m'a donnés,  
 „ lui faisant voir en même tems qu'il étoit  
 „ impossible que Votre Majesté pût se dé-  
 „ fister de demander un partage pour le  
 „ Roi d'Espagne, & qu'il n'y en avoit point  
 „ de plus simple & de plus naturel que ce-  
 „ lui des Royaumes de Naples & de Sicile.  
 „ Cet article & celui de Fenestrelles &  
 „ d'Exilles furent contestés comme dans les

„ autres conférences, & le Pensionnaire  
„ conclut, en disant qu'il falloit nécessaire-  
„ ment attendre Monsieur de Marlborough,  
„ dont l'arrivée ici n'étoit retardée que par  
„ le vent contraire. Il me dit qu'il avoit  
„ trouvé le Prince Eugène fort raisonnable  
„ sur le sujet de la paix. Le bruit d'une né-  
„ gociation est le motif du voyage qu'il a  
„ fait ici. Le Pensionnaire avoit voulu le  
„ détourner d'y venir; mais le Prince Eu-  
„ gène lui a dit qu'il avoit promis à Mon-  
„ sieur de Marlborough de s'y trouver,  
„ lorsque ce dernier reviendroit d'Angleter-  
„ re; qu'il avoit prévenu ce terme de quel-  
„ ques jours, & qu'il l'avoit fait d'autant  
„ plus aisément, que tous les ordres sont  
„ donnés pour la campagne, & que son ab-  
„ sence ne peut y causer aucun préjudice.  
„ Le Pensionnaire me dit qu'il iroit aujour-  
„ d'hui voir Monsieur le Prince Eugène, que  
„ demain nous nous parlerions encore, le  
„ Pensionnaire & moi, & que Monsieur de  
„ Marlborough arrivant, on pourroit bien  
„ avancer les affaires dans le reste de la se-  
„ maine.

„ Je suis honteux, SIRE, qu'elles ne le  
„ soient pas davantage, après avoir em-  
„ ployé tous les moyens que Votre Majesté  
„ m'avoit donnés pour les terminer. J'étois  
„ persuadé qu'avec de pareilles armes, je  
„ surmonterois la difficulté constante que  
„ je trouve sur le partage du Roi d'Espa-

„ gne ; mais au-lieu d'entrer dans la justice  
„ de mes raisons sur cet article, on me ré-  
„ pond que Votre Majesté peut donner un  
„ autre établissement au Roi son petit-fils ;  
„ & quand je demande quel est cet autre  
„ établissement, on me propose, comme  
„ un expédient sans réplique, de démem-  
„ brer la Franche-Comté, & de la donner  
„ en Souveraineté au Roi Catholique.

„ Ce que je souffre, SIRE, de ces for-  
„ tes de propositions, intéresse peu le ser-  
„ vice de Votre Majesté ; mais je puis l'as-  
„ surer que jusqu'à - présent la patience ne  
„ m'a point échappé, & que je la conser-  
„ verai jusqu'à ce que je parte d'ici, la  
„ croyant nécessaire pour l'exécution de  
„ vos ordres. Comme ils seront accomplis,  
„ soit que les affaires soient portées à une  
„ conclusion, soit que je voye clairement  
„ qu'il soit impossible que la paix prévienne  
„ la campagne, je compte partir au plus  
„ tard la semaine de Pentecôte ; & quoique  
„ j'espère me rendre en quatre jours auprès  
„ de Votre Majesté, je lui dépêcherai ce-  
„ pendant un Courrier après que j'aurai par-  
„ lé à Monsieur de Marlborough, afin de  
„ l'informer plus promptement de l'état où  
„ seront les affaires. Je suis avec un pro-  
„ fond respect, &c”.

*A Monsieur le Duc de Beauvilliers.*

*A La Haye, le 14 Mai 1709.*

„ Vous verrez, Monsieur, par la Lettre  
 „ que j'écris aujourd'hui au Roi, que la  
 „ dispute est présentement réduite prin-  
 „ cipalement au partage pour le Roi d'Es-  
 „ pagne, & à la restitution d'Exilles & de  
 „ Fenestrelles. Ce sont deux points que je  
 „ ne doutois pas d'emporter, ayant cédé  
 „ sur tous les autres; mais ne le pouvant  
 „ faire sur ces derniers, je compte presque  
 „ de m'en retourner après un voyage & un  
 „ séjour ici très-inutiles pour le service du  
 „ Roi. L'idée qu'on a en Hollande de notre  
 „ mauvais état, fait d'étranges effets; &  
 „ ceux que la guerre fait souffrir dans ce  
 „ Pays, oublient leurs peines, dans l'espé-  
 „ rance qu'ils ont d'accabler la France,  
 „ qu'ils croient ne pouvoir trop abaisser  
 „ pour assurer leur propre repos.

„ Quelque désir que j'aye de recevoir des  
 „ Lettres de la France, n'en ayant point  
 „ eu depuis que je suis parti, je voudrois  
 „ aux dépens de ma propre satisfaction  
 „ qu'il ne vînt ici aucune nouvelle pendant  
 „ huit jours; celles que l'on écrit, susci-  
 „ tent de nouveaux obstacles à la conclu-  
 „ sion de la paix.

„ Les idées qu'on nous a tant données de  
 „ parti de Républicains, & de bien inten-  
 „ tion-

„ tionnés, font bien différentes sur les  
 „ lieux, de ce qu'on en croit de loin. Il est  
 „ présentement impossible d'établir des ré-  
 „ gles certaines pour agir auprès d'un Gou-  
 „ vernement composé d'un nombre infini  
 „ de gens qui se croient & veulent être les  
 „ maîtres. Ils sont en grande partie nou-  
 „ veaux dans les affaires, & suivent des im-  
 „ pressions anciennes qui font beaucoup  
 „ d'effets dans les tems présens.

„ L'arrivée de Monsieur de Marlborough  
 „ décidera de mon départ, que je ne comp-  
 „ te pas retarder au-delà du commence-  
 „ ment de la semaine prochaine”.

Les soupçons de l'infidélité de la poste, avoit obligé Torcy de différer à nommer dans sa dépêche, Van der Dussen, auteur des avis secrets donnés au sujet de l'aigreur des esprits, & de l'opposition presque générale à la paix. Il avoit dépeint la forme du Gouvernement telle que le nombre, non le parti le plus sage, décidoit des plus importantes affaires. Toutefois ses protestations de sincérité & de bonnes intentions, ne dissipoiént pas la défiance que naturellement on a des avis donnés par un ennemi. Il n'étoit que trop vraisemblable que l'objet de Van der Dussen étoit de découvrir le fond des intentions du Roi, en intimidant ceux qui négocioient de la part de Sa Majesté. Ils répondirent de concert à Tourton, François de la R. P. R. établi en Hollande, détaché vers eux par Van der Dussen, qu'ils  
 n'a-

n'avoient rien à dire au-delà de ce qu'ils avoient déclaré au Pensionnaire.

Van der Duffen, fans se rebuter, se trouva le lendemain chez le Baron de Duyvenvoorden, qui les avoit invités à dîner dans une maison de campagne auprès de La Haye, appartenante au Comte de Portland, son beau-père.

Van der Duffen, sous prétexte de promenade, les entretint l'un & l'autre séparément, à différentes reprises. Il reprit & répéta les mêmes avis que Tourton, de sa part, leur avoit donnés la veille. Il y ajoûta des circonstances particulières.

Selon lui, la voix & le désir unanime du Public s'accordoient à faire une campagne, dont les fonds & les préparatifs étoient faits. On ne cessoit de répandre que la France étoit réduite à la dernière extrémité. Les lettres de Paris & des Provinces du Royaume confirmoient cette nouvelle chaque ordinaire. On en concluoit que si les Hollandois favoient profiter d'une telle conjoncture, ils n'auroient plus rien à craindre; que si la négligeant, ils manquoient à leurs engagemens envers les Alliés, la perte de la République étoit inévitable.

Van der Duffen insistoit donc sur la nécessité pressante de s'expliquer promptement; car il n'en seroit plus tems, avant qu'il fût peu de jours. Les changemens étoient prochains; on demandoit alors Valenciennes & Cambrai, pour les comprendre dans la Barrière.

Plu-

Plusieurs propofoient déjà le Traité des Pyrenées, encore croyoient-ils fe modérer. Le Traité même imprimé depuis peu de jours en Flamand, fe débitoit dans les maifons, fans qu'on fût par quel ordre, ni de quelle part.

Ce feroit fe tromper, difoit Van der Duffen, que de compter fur le crédit de quelques Particuliers de la Province de Hollande bien intentionnés pour la paix, & la défirant, comme utile & même néceffaire au bien de l'Etat. La réfolution de cette Province, la principale de toutes, dépend de plus de cinq cens perfonnes, la plupart conduites par la prévention, gens regardant la France comme réduite aux abois, & tellement animés par le fouvenir des tems paffés, que fans raifonner ils concluoient qu'il falloit achever d'accabler cette ennemie puiffante.

Je fuis, difoit Van der Duffen, le feul dans ma ville porté pour la paix, & j'ai à combattre vingt-huit perfonnes qui m'égalent en crédit. Mon féjour à La Haye empêche qu'elles ne délibèrent fur les dernières propositions, & certainement elles ne feroient pas contentes des conditions qui regardent les Alliés.

Quant à l'article de la Barrière, on fe croit en état d'en obtenir une infiniment plus confidérable que celle que vous offrez, & les lettres de la France font de fi triftes descriptions de l'état du Royaume, que fi vous différez encore quelques jours, les Provin-

ces-Unies formeront de nouvelles prétentions.

Pourquoi & par quelle raison, demandoit Van der Duffen, attendre à s'expliquer que Marborough soit arrivé? Le tems en est incertain, peut-être se passera-t-il quinze jours avant qu'il puisse faire le trajet d'Angleterre en Hollande; d'ailleurs il apportera de nouvelles difficultés à la paix, au-lieu d'applanir les anciennes.

Il conseilloit donc, se vantant d'être homme d'honneur, & d'aimer son Pays, de parler clairement au Pensionnaire; de prévenir Marlborough, & de croire qu'il étoit de la dernière importance de finir promptement; car enfin, disoit-il, les bien intentionnés seront forcés de céder au torrent, & d'ailleurs ils sont hors d'état de s'opposer à leurs Alliés. Comment en effet résister à soixante-dix & même près de quatre-vingts mille hommes de troupes étrangères, actuellement dans les Pais-Bas?

Ces représentations fondées sur la vérité & conformes aux avis que Torcy & Rouillé recevoient de différens endroits, firent sur l'un & sur l'autre une égale impression.

Il est des conjonctures où la prudence veut qu'on essaye de gagner du tems, il en est d'autres où tous les momens sont précieux.

L'état de la France empirait de jour en jour. La famine y régnoit. Les finances étoient épuisées, & les ressources pour les rétablir, étoient taries.

On

On doutoit du courage des troupes , quand les moyens de subsister leur manqueroient ; l'ouverture de la campagne étoit cependant très - prochaine. Le mois de Mai approchoit de sa fin. Comment espérer de terminer heureusement une négociation si importante, dans un si court intervalle ? Il falloit donc se réduire à faire connoître à toute l'Europe la sincérité des intentions du Roi, le désir véritable qu'il avoit de rétablir la paix, pendant que ses ennemis n'épargnoient aucun moyen pour en traverser la conclusion.

Pour cet effet, il étoit nécessaire que les facilités que Sa Majesté apportoit à finir la guerre, devinssent publiques.

Van der Dussen avoit insisté sur la démolition de Dunkerque, comme une condition essentielle à la satisfaction des Anglois. Torcy lui confia que cette demande, quoique dure, n'empêcheroit pas de conclure. Van der Dussen le pria de le déclarer au Pensionnaire : mais vous m'avez tous deux conseillé, reprit Torcy, d'attendre pour le dire, l'arrivée du Duc de Marlborough ; je suivrai cependant votre dernier avis, & parlerai en conformité au Pensionnaire.

La démolition des fortifications de Dunkerque n'étoit pas la seule prétention des Anglois. Ils demandoient encore que le port fût comblé. Les Hollandois, dit Torcy, pourront un jour se repentir d'avoir appuyé les demandes de l'Angleterre ; Van der Dussen en convint. Il avoua même que sa Ré-  
pu-

publique craignoit l'autorité que cette Couronne s'étoit acquise en Hollande. Cet article débattu, on passa ensuite à celui de Strasbourg.

Indépendamment des droits acquis au Roi sur Strasbourg par la cession de l'Alsace, cette ville avoit été cédée expressément à Sa Majesté par le dernier Traité de paix, & cette augmentation de droit étoit comme achetée par un échange onéreux. Il n'y avoit donc nulle équité, pas même une ombre, à demander qu'elle fût rendue à l'Empire à titre de restitution; mais la justice est mal écoutée, où l'injustice tient lieu de raison.

Van der Dussen proposa de chercher des expédiens, Torcy résista. Il ouvrit ensuite celui de démolir les fortifications de Strasbourg. Van der Dussen sans y consentir, demanda si ce ne seroit pas un expédient de mettre dans la ville une garnison Suisse. La proposition ne fut pas rejetée.

La question sur l'état à laisser au Roi d'Espagne, fut inutilement agitée.

Van der Dussen assura que Buys, Député avec lui, désiroit sincèrement la paix. Son intérêt l'y portoit, espérant qu'après sa conclusion il seroit nommé Ambassadeur en France. Il le fut en effet après le Traité d'Utrecht, & pendant le cours de son Ambassade il fut si touché des qualités qu'il reconnut dans la personne du Roi, que lorsque la mort enleva ce Monarque, la dou-

leur de l'Ambassadeur de Hollande fit honte à l'ingratitude de plusieurs Sujets de Sa Majesté comblés de ses bienfaits.

Ces conversations finies, Torcy de retour à La Haye, alla chez le Pensionnaire, & le trouvant seul, s'ouvrit à lui du consentement que le Roi donneroit à démolir les fortifications, & à combler le port de Dunkerque. Ainsi les Anglois devoient être contents, & la négociation pouvoit s'avancer sans attendre inutilement l'arrivée du Duc de Marlborough, contrariée par les vents, par conséquent incertaine.

On pouvoit aussi examiner les deux expédiens agités avec Van der Duffen, au sujet de Strasbourg.

Ces articles, répondit le Pensionnaire, pourroient faire une partie de la satisfaction des Alliés, mais elle ne seroit pas complète. Les Traités engagent la République à la procurer parfaite. Elle doit s'acquitter de ses obligations, avant que de déposer les armes. Il ne lui est pas permis de penser autrement, lorsque les affaires de la grande alliance sont en si bon état. A-la-vérité les Anglois auroient satisfaction sur la plus grande partie de leurs demandes, mais ils ne l'auroient pas sur toutes; & pour le prouver, il ajoûta que le Parlement avoit présenté une adresse l'année dernière, pour ne pas faire la paix sans conserver Naples & Sicile, unis à la Monarchie d'Espagne; que jamais la Nation Angloise ne consentiroit à laisser ces  
deux

deux Royaumes au pouvoir d'un Prince de France; que les Hollandois ne pouvoient y consentir aussi, puisqu'ils étoient intéressés à l'empêcher, & par la raison de leur commerce du Levant commun avec les Anglois, & par les obligations de leurs alliances. Qu'ils avoient promis à l'Empereur de le maintenir dans la possession de tous les Etats d'Italie, & qu'ils ne pouvoient manquer à de telles promesses, ni le contraindre par force à céder le Royaume de Naples, dont il étoit en possession.

Torcy répondit que ce n'étoit pas la première fois qu'on lui avoit fait l'objection frivole des adresses du Parlement d'Angleterre; que personne n'ignoroit qu'elles n'étoient pas des loix, & que si elles donnoient occasion d'en faire, ces loix ne seroient pas de règles aux Traités, & n'avoient de force tout au plus que dans l'étendue de la Monarchie Angloise.

On promet beaucoup, quand il est question de former des alliances. Il faut éblouir ceux qu'on veut engager, & les attirer par l'appas des avantages qu'on fait leur présenter: mais les guerres ne sont pas éternelles; après un certain tems la paix est désirée, & pour l'obtenir il faut ordinairement se relâcher de quelques-uns, souvent de tous les avantages qu'on s'étoit promis mutuellement en prenant les armes. Les Hollandois en obtenoient de si considérables par les offres que le Roi leur avoit faites, qu'il y avoit lieu

d'être étonné de l'opposition qu'ils apportent à la condition d'un partage pour le Roi d'Espagne, & de leur opiniâtreté à le priver généralement de toute Souveraineté, lorsqu'ils vouloient le forcer à se dépouiller, pour le bien de la paix, de la Monarchie d'Espagne & des Indes.

C'est ce que Torcy essaya de faire comprendre au Pensionnaire, lui faisant voir en même tems que l'Empereur profitoit assez des événemens de la guerre, & des secours de ses Alliés, pour se désister, en considération de la paix, du Royaume de Naples, & le laisser joint à la Sicile que le Roi Philippe possédoit encore.

Le Pensionnaire persistant à se retrancher sur l'obligation des Traités, & sur la nécessité d'attendre l'arrivée du Duc de Marlborough, pour régler l'article des Royaumes de Naples & de Sicile, aussi-bien que celui du Roi d'Angleterre, Torcy convint de cette espèce de surseance. Il restoit à parler de l'article de Strasbourg. Heinsius demanda quel usage il pouvoit faire des expédiens proposés. Son dessein étant d'en parler au Prince Eugène, soit vérité soit feinte, il demanda au Ministre du Roi ce qu'il en pensoit. Ils convinrent tous deux que le Pensionnaire communiqueroit au Prince Eugène ces expédiens, comme proposés par un tiers qu'il ne pouvoit ni ne vouloit nommer; que s'ils étoient approuvés, ils apla-  
niroient peut-être les difficultés que la France

ce apportoit à la restitution de Strasbourg.

Le Pensionnaire promit de parler en ce sens au Prince Eugène, & d'aller chez lui le lendemain.

Il assura que quoique ce Général eût fait la guerre heureusement, il ne paroissoit pas animé à la continuer, mais qu'au - contraire il y avoit lieu de le trouver très - raisonnable.

Le Pensionnaire s'engagea de dire à Torcy quelle seroit la réponse du Prince Eugène, le lendemain de la visite qu'il comptoit lui rendre.

Pendant cet intervalle, Torcy reçut encore des avis d'Amsterdam & de Rotterdam, des sentimens de ces Villes & de la Province de Hollande au sujet de la paix. Ces avis s'accordoient à faire voir que ceux qu'on pouvoit regarder comme les mieux intentionnés, principalement dans les villes d'Amsterdam & de Rotterdam, étoient persuadés que la paix seroit impossible si la France y attachoit la condition de laisser au Roi d'Espagne les Royaumes de Naples & de Sicile. C'étoit le même esprit de tous côtés, & les ennemis de la France persuadés qu'elle étoit réduite à la dernière extrémité, se croyoient en droit de tout demander, & fûrs de tout obtenir.

Sur ce fondement, le Pensionnaire avoit proposé d'ériger la Franche - Comté en Royaume, pour en composer un partage à donner au Roi d'Espagne. D'autres que ce Mi-

nistre, vouloient regarder comme réalité, cette idée chimérique. On ne révoquoit pas en doute, qu'il ne fût de la justice de soutenir toutes les demandes que feroit le Duc de Savoye.

L'Etat lui avoit promis de lui garantir ce qu'il occuperoit en Dauphiné & en Provence. S'il s'étoit rendu maître de ces deux Provinces, les Hollandois se feroient crus engagés à le maintenir dans la possession de l'une & de l'autre, & en même tems assez puissans pour conserver à leur Allié un tel agrandissement.

La dépêche écrite au Roi le 16 Mai, informoit Sa Majesté de la conférence tenue le 15 du même mois avec le Pensionnaire.

*Lettre au Roi.*

*A La Haye, le 16 Mai 1709.*

„ La conversation, SIRE, que j'eus hier  
 „ avec le Pensionnaire, ne me fournit point  
 „ encore de matière pour dépêcher un Cou-  
 „ rier à Votre Majesté; car on attend l'ar-  
 „ rivée de Mr. le Duc de Marlborough, &  
 „ jusqu'à ce qu'il soit ici, rien ne sera dé-  
 „ cidé sur les propositions que j'ai faites.  
 „ La dernière a été de démolir les fortifi-  
 „ cations de Strasbourg. Le Pensionnaire  
 „ me dit hier qu'il en avoit parlé à Mr. le  
 „ Prince Eugène, comme d'un expédient  
 „ pour laisser cette Place à Votre Majesté,  
 „ sans

„ fans donner aucun ombrage à l'Empire ;  
„ que sa réponse avoit été, qu'il ne pou-  
„ voit décider sur ces fortes d'affaires fans  
„ consulter Mr. de Marlborough ; qu'il  
„ croyoit cependant que la démolition des  
„ fortifications de Strasbourg, n'assureroit  
„ pas l'Allemagne, Votre Majesté ayant en-  
„ core d'autres Fortereffes sur le Rhin. Le  
„ Pensionnaire appuya cette réflexion, &  
„ soutint que le Rhin seul devoit servir de  
„ Barrière entre la France & l'Empire; qu'au-  
„ trement Votre Majesté ayant toujours  
„ une entrée libre en Allemagne, les États  
„ voisins craindroient continuellement sa  
„ puissance.

„ Je me plains, SIRE, de cette nou-  
„ velle prétention, & de la facilité qu'on  
„ avoit ici à soutenir toutes les demandes  
„ que les ennemis de Votre Majesté s'avi-  
„ soient de former sous le vain nom de  
„ Barrière nécessaire. Je lui fis voir qu'il  
„ étoit inouï de vouloir ôter à Votre Ma-  
„ jesté le droit d'avoir des Fortereffes  
„ pour la sûreté de son Royaume, princi-  
„ palement quand l'Empereur tenoit au-lieu  
„ de l'Empire une garnison dans Philips-  
„ bourg. Que tout ce qu'on pouvoit deman-  
„ der à Votre Majesté, étoit de démolir  
„ les ponts qu'elle avoit sur le Rhin, &  
„ qu'elle vouloit bien y consentir, ainsi  
„ qu'elle avoit fait au Traité de Ryswick.

„ Je rappelai à cette occasion l'extrême  
„ différence que j'avois trouvée en arrivant

„ ici, entre le plan que cette République  
 „ établissoit présentement, & le projet dont  
 „ ses Députés s'étoient expliqués à Mr.  
 „ Rouillé ; que lorsque j'étois parti d'au-  
 „ près de Votre Majesté, elle regardoit la  
 „ réserve des Royaumes de Naples & de  
 „ Sicile, pour le Roi son petit-fils, com-  
 „ me une condition réglée, & que depuis  
 „ que j'étois ici, les contestations se forti-  
 „ fioient tous les jours sur cet article.

„ Le Pensionnaire voulut encore justifier  
 „ les Députés de l'Etat ; mais l'éclaircisse-  
 „ ment étoit inutile, se réduisant aux mê-  
 „ mes raisons rebattues tant de fois. Il sou-  
 „ tint cependant avec autant de force qu'à  
 „ l'ordinaire, les prétentions des Alliés sur  
 „ toute la Monarchie d'Espagne, & de-  
 „ meura ferme à dire que les Hollan-  
 „ dois ne pouvoient se relâcher de leurs  
 „ engagements.

„ Le terme de Barrière s'étend si loin,  
 „ qu'il me dit que les Royaumes de Na-  
 „ ples & de Sicile étoient une Barrière né-  
 „ cessaire pour le Tirol.

„ Il est difficile de conclure, lorsqu'on rai-  
 „ sonne sur de pareils principes. Le Pension-  
 „ naire me dit que je traiterois peut-être plus  
 „ facilement, peut-être même plus indépen-  
 „ damment des Hollandois, avec Mr. le Prin-  
 „ ce Eugène & Mr. de Marlborough. Je ré-  
 „ pondis que le but de mon voyage regardant  
 „ principalement sa République, j'aurois  
 „ mieux aimé traiter sans eux avec lui, & avec  
 „ les

„ les Députés de l'Etat. Il reprit encore la  
„ même raison tant de fois alléguée, de leurs  
„ engagemens avec leurs Alliés. Il ajoûta  
„ qu'il étoit bien fâcheux que l'on eût com-  
„ mencé si tard la négociation.

„ Il est presque inutile de rapporter à  
„ Votre Majesté, ce que le Pensionnaire  
„ me répéta comme une nouvelle proposi-  
„ tion, celle d'ériger la Franche-Comté  
„ en Royaume, & de le donner au Roi d'Es-  
„ pagne pour dédommagement. Quoiqu'un  
„ pareil projet, proposé sérieusement, ir-  
„ rite, je lui répondis sans colére apparen-  
„ te, que si les Provinces réunies à la Cou-  
„ ronne pouvoient être démembrées, Vo-  
„ tre Majesté n'auroit besoin ni de l'avis  
„ ni du consentement de ses ennemis, pour  
„ en disposer en faveur des Princes ses en-  
„ fans, comme elle le jugeroit à propos.  
„ Il insista sur l'extrême désir que l'Empe-  
„ reur avoit de conserver tous les Etats d'I-  
„ talie, & sur l'obstacle invincible que les  
„ Hollandois trouveroient à le dépouiller  
„ du Royaume de Naples au préjudice de  
„ leurs engagemens. Nous parlâmes à cet-  
„ te occasion des intérêts de la raison  
„ d'Autriche par rapport à la conservation  
„ de la Dignité Impériale, de ses anciennes  
„ vues sur l'Italie; enfin des vexations exer-  
„ cées par les troupes Allemandes, pendant  
„ l'hyver dernier, sur les Etats du Pape,  
„ & des Princes de Lombardie. Le Pension-  
„ naire avoua sans peine que la Hollande

„ avoit condamné cette conduite, moins  
 „ à - la - vérité par compassion pour les Prin-  
 „ ces d'Italie, que parce qu'on craignoit ici  
 „ que l'Empereur engagé dans une nouvel-  
 „ le guerre, ne fût plus maître d'envoyer  
 „ ses troupes en Piémont pour l'ouverture  
 „ de la campagne; qu'il avoit cependant  
 „ promis qu'elles y feroient à tems, & qu'en  
 „ effet il avoit tenu parole.

„ Il paroît cependant, dit le Pensionnai-  
 „ re, qu'on ne craint pas beaucoup en Fran-  
 „ ce les efforts de Mr. le Duc de Savoye.  
 „ Je lui dis que Mr. le Duc de Berwick  
 „ ayant une bonne armée, pourroit facile-  
 „ ment les rendre inutiles; que, selon les  
 „ apparences, Votre Majesté auroit la su-  
 „ périeurité en Allemagne & en Catalogne;  
 „ qu'ainsi toutes les espérances de ses enne-  
 „ mis se réduiroient du côté des Pais - Bas.  
 „ Il me dit que les forces des Alliés étoient  
 „ aussi très - grandes de ce côté, & qu'ils a-  
 „ voient lieu d'en attendre de grands succès.

„ Je ne rapporte point à Votre Majesté  
 „ plusieurs circonstances inutiles de cette  
 „ conversation; mais en parlant de la situa-  
 „ tion présente des affaires de l'Europe,  
 „ & portant nos vues sur l'avenir, le Pen-  
 „ sionnaire convint avec moi que la Maison  
 „ d'Autriche réduite à deux Princes, pou-  
 „ voit aisément finir; que Mr. le Duc de  
 „ Savoye deviendroit Roi d'Espagne, & je  
 „ lui dis même plusieurs circonstances qui  
 „ prouvent que ce Prince en avoit toujours

„ eu la pensée & l'espérance. Je lui deman-  
„ dai si l'on seroit bien content en Hollan-  
„ de, d'avoir un pareil voisin maître des  
„ Pais - Bas Catholiques. Il me dit que quoi-  
„ que cette idée fût éloignée, il y auroit  
„ en ce cas des guerres entre la France &  
„ l'Espagne, qui donneroient aux Provin-  
„ ces - Unies les moyens de se conserver, si  
„ elles prenoient bien leur parti.

„ J'eus occasion dans cette conférence,  
„ de lui dire que les embarras que nous trou-  
„ vions à la paix seroient bientôt levés, si  
„ l'on vouloit laisser l'Europe en l'état où  
„ elle est présentement; que le Roi d'Es-  
„ pagne pourroit aisément abandonner la  
„ Sicile, & que la Maison d'Autriche ac-  
„ quérant tous les Etats d'Italie, seroit sa-  
„ tisfaite. Le Pensionnaire vouloit me par-  
„ ler des projets qu'on avoit proposés pour  
„ assurer en ce cas le commerce des Indes;  
„ mais les idées en étant un peu effacées,  
„ il ne distinguoit pas bien la proposition  
„ que le Comte de Bergheick avoit faite,  
„ de celle dont le Sieur Ménager étoit l'au-  
„ teur. Il me dit que l'exécution d'un pa-  
„ reil plan étoit impossible, louant d'ailleurs  
„ le Comte de Bergheick.

„ Tout ce que j'apprens, SIRE, est con-  
„ forme à ce que le Pensionnaire & les Dé-  
„ putés de l'État nous ont dit, à Monsieur  
„ le Président Rouillé & à moi, ensemble  
„ & séparément. L'idée de la paix est bien  
„ reçue ici, & fait plaisir aux Peuples que  
„ les

„ les taxes & les impositions font souffrir ;  
 „ mais ils n'en souffrent pas assez pour finir  
 „ la guerre , en manquant aux moindres  
 „ des engagements qu'ils ont pris avec leurs  
 „ Alliés. Ils croient que leur honneur &  
 „ leur sûreté dépendent de la manière dont  
 „ ils fatisferont à leurs Traités.

„ On est ici persuadé que le partage de  
 „ la Monarchie d'Espagne est impossible  
 „ dans l'exécution , & quoique les Hollan-  
 „ dois craignent moins que les Anglois de  
 „ voir les Royaumes de Naples & de Sici-  
 „ le possédés par un Prince de France , il  
 „ paroît cependant qu'ils se laissent entraî-  
 „ ner par le torrent , & qu'ils aiment mieux  
 „ penser comme les Anglois , que de les  
 „ contredire.

„ Molo est venu ici. Il m'a parlé comme  
 „ tous ceux que j'avois vus avant son arri-  
 „ vée. Je l'ai questionné sur ces Républi-  
 „ cains , & ces bien - intentionnés dont ses  
 „ Lettres font ordinairement remplies ; ce  
 „ ne font que des noms ; tout s'évanouit ,  
 „ lorsqu'on veut en approfondir la réalité.  
 „ Enfin, SIRE, je serois déjà parti, si je  
 „ ne croyois absolument nécessaire d'atten-  
 „ dre ici Monsieur de Marlborough. Je ne  
 „ crois pas le trouver plus facile que ceux  
 „ à qui j'ai parlé jusqu'à-présent ; mais au-  
 „ moins je n'aurai rien laissé qui n'ait été  
 „ tenté , & Votre Majesté sera éclaircie des  
 „ véritables intentions de ses ennemis”.

Le Ministre du Roi avoit lieu de craindre  
 que

que Sa Majesté mécontente de tant de condescendance pour le Pensionnaire, de déférence aux insinuations des Députés de la République, de frayeur des avis, peut-être mal fondés, des dispositions de la Province de Hollande, & particulièrement des villes d'Amsterdam & de Rotterdam, ne lui fît de justes reproches de s'être trop pressé de découvrir le fond des pouvoirs qu'elle lui avoit confiés; mais il fut rassuré par la dépêche qu'il reçut, datée du 14 Mai. Non seulement le Roi approuvoit sa conduite à La Haye, & le compte qu'il avoit rendu à Sa Majesté des premières conférences, mais elle ajoûtoit encore de nouvelles facilités à l'exécution des ordres qu'elle lui avoit donnés.

Elle consentoit à prescrire un terme de trois mois, par exemple, pour laisser au Roi d'Espagne le loisir de délibérer pendant cet espace de tems, s'il accepteroit ou s'il refuseroit le dédommagement qui lui seroit proposé, dont il seroit absolument privé, s'il laissoit passer ce terme fatal sans s'expliquer, son silence étant regardé comme un refus.

En ce cas le Roi retireroit ses troupes actuellement en Espagne, & refuseroit à l'avenir tout secours au Roi son petit-fils. De tous les engagements que les ennemis pourroient demander au sujet de l'Espagne, Sa Majesté avoit résolu de n'en refuser aucun, si ce n'étoit d'employer ses forces, ou  
d'ac-

d'accorder passage à celles de ses ennemis, pour détrôner le Roi Catholique.

Elle souhaitoit que si la nécessité pressante de faire la paix, la forçoit à se désister de toute demande de dédommagement en faveur du Roi Philippe, il fût possible d'obtenir au-moins de cette extrême condescendance, la conservation de Dunkerque & de Strasbourg, celle au-moins de l'une de ces deux villes.

Qu'il ne fût plus parlé de rétablir le Traité de Munster, suivant le sens des Allemans.

Pour leur ôter tout ombrage, le Roi consentoit à démolir le Fort-Louis, aussi-bien qu'à rendre Brisack, si l'on obtenoit à cette condition de conserver Strasbourg & Landau fortifiés.

L'état des affaires étoit une raison pressante de tenter toutes sortes de voies pour parvenir promptement à la paix. Ainsi ce n'étoit pas un deshonneur d'essayer si le Duc de Marlborough intéressé à continuer la guerre, ne seroit pas encore plus sensible à l'intérêt que le Roi lui seroit trouver de contribuer à la paix.

S'il en étoit assez touché pour y donner ses soins & son crédit, & s'il réussissoit à conserver les Royaumes de Naples & de Sicile, même le seul Royaume de Naples, pour dédommager le Roi Philippe de la cession de tant de grands Etats, la récompense que le Roi consentoit de lui donner, devoit être de deux millions de livres.

Au défaut de ce dédommagement, Sa Majesté propofoit d'accorder la même récompense, si Dunkerque lui étoit confervé avec son port & ses fortifications.

La même encore, si Dunkerque étant refusé, Strasbourg demeueroit à la France, rendant le Fort de Kell à l'Empire.

De ces trois alternatives, celle que le Roi préféroit, étoit le dédommagement demandé pour le Roi d'Espagne.

L'offre de la récompense devoit augmenter à proportion du service; elle auroit été de trois millions, si le dédommagement du Roi Catholique étant accordé, le Roi eût aussi confervé Dunkerque ou Strasbourg & Landau, cédant de sa part le Fort de Kell & Brisack.

Enfin Sa Majesté étendit jusqu'à quatre millions le pouvoir qu'elle donnoit à son Ministre, de faire des offres à Marlborough, si moyennant une telle promesse il procuroit au Roi d'Espagne les deux Royaumes de Naples & de Sicile pour son dédommagement, & si Dunkerque, Strasbourg & Landau demeueroient à la France.

Tout Prince Souverain présuinoit alors qu'il étoit en droit de former contre elle des prétentions. Il se feroit cru deshonoré, s'il n'avoit rien exigé au préjudice de la Couronne.

Le Duc de Lorraine parut au rang des prétendants. Il demandoit un équivalent pour Longwi que le Roi avoit fait fortifier, & solli-

lici-

licitoit les Alliés de comprendre sa demande dans les conditions préliminaires de la paix. Jamais Sa Majesté ne lui avoit refusé cet équivalent qu'elle trouvoit juste de lui accorder. Il ne s'agissoit que de régler comment il seroit composé. C'étoit une convention particulière à faire, indépendante absolument des conditions de la paix générale; mais ce Prince espéroit que si elle étoit comprise dans les préliminaires, il pourroit obtenir la ville de Toul & le Tulois, pour former cet équivalent, aussi-bien que la liberté, qu'il n'avoit pas, de fortifier Nancy, ou quelque autre poste en Lorraine. C'est ce que le Roi lui auroit constamment refusé.

Il prétendoit encore l'indemnité de ses droits sur la partie du Montferrat que l'Empereur avoit donnée au Duc de Savoye, & comme héritier du feu Duc de Mantoue, la possession de Charleville.

Le Roi n'étoit point tenu des faits de la Maison d'Autriche: c'étoit à la Cour de Vienne que le Duc de Lorraine devoit porter ses plaintes, & demander l'indemnité du tort que l'Empereur pouvoit lui avoir fait en disposant du Montferrat.

Quant à Charleville, il y avoit plusieurs prétendans à cette partie du Duché de Mantoue; les voies de droit étoient également ouvertes à tous, & Sa Majesté laissoit à tous la liberté de soutenir leurs droits.

Ses ordres sur l'article de la Barrière, portoient qu'en cédant Lille, il falloit dis-

distraindre de ses dépendances les Châtellenies de Douay & Orchies. Proposer une suspension d'armes, s'il y avoit quelque disposition à la paix.

Chaque jour la conclusion en étoit plus désirée. La dépêche du Roi du 22 Mai, apporta l'ordre de céder Exilles & Fenestrelles, s'il étoit impossible sans cette condition de convenir des préliminaires.

Avant que Torcy reçût ce dernier ordre, le Duc de Marlborough arriva de Londres à La Haye; la négociation devint alors plus vive. Les conférences furent plus fréquentes, & si la sincérité de la part des ennemis eût répondu à celle de Sa Majesté, les Ministres employés à traiter la paix ne se seroient pas séparés sans la conclure. Dieu par sa bonté ne permit pas qu'elle se fît au desavantage de la Maison Royale & de la France. Les Lettres suivantes expliqueront les circonstances & la fin des conférences.

*Lettre au Roi. Du 22 Mai 1709.*

„ La négociation dont Votre Majesté  
 „ nous a chargé Monsieur Rouillé & moi,  
 „ languissoit. Le Pensionnaire & le Prince  
 „ Eugène attendoient également le Duc de  
 „ Marlborough avant que de répondre aux  
 „ offres que j'avois faites. Il arriva ici le  
 „ 18 au matin, & depuis, SIRE, le mou-  
 „ vement a été si grand, que je me suis vu  
 „ contraint de différer d'écrire à Votre Ma-  
 „ jesté,

„ jecté, ne pouvant l'informer que très-in-  
 „ certainement du succès qu'auroient nos  
 „ propositions. Nous voyons depuis hier  
 „ qu'elles feront inutiles, & qu'après avoir  
 „ contenté les Anglois & les Hollandois sur  
 „ toutes les demandes qui intéressent ces  
 „ deux Nations, elles aimeront mieux rom-  
 „ pre que de modérer les prétentions que  
 „ l'Empereur forme, tant en son nom qu'en  
 „ celui de l'Empire, & de cesser d'insister  
 „ sur la cession des Places & des Lieux que  
 „ Monsieur le Duc de Savoye occupe en  
 „ Dauphiné. Comme une affaire si impor-  
 „ tante m'oblige à rendre à Votre Majesté  
 „ un compte plus particulier de ce qui s'est  
 „ passé de principal depuis cinq jours, j'au-  
 „ rai l'honneur de lui faire savoir qu'aussi-  
 „ tôt que le Duc de Marlborough fut arri-  
 „ vé, je priai le Sieur Pettekum de lui de-  
 „ mander quand je pourrois le voir. Après  
 „ qu'il eut consulté le Pensionnaire, & en-  
 „ veloppé de beaucoup d'excuses & de com-  
 „ plimens, la Liberté qu'il prenoit de me  
 „ marquer une heure, & de ne pas préve-  
 „ nir ma visite, j'allai chez lui l'après-dinée.  
 „ Si je rapportois à Votre Majesté toutes les  
 „ protestations qu'il me fit de son profond  
 „ respect & de son attachement pour elle,  
 „ comme du désir qu'il a de mériter un jour  
 „ sa protection, je remplirois ma Lettre de  
 „ choses moins essentielles que celles dont  
 „ je dois lui rendre compte. Ses discours  
 „ sont fleuris. Je remarquai dans ceux qu'il  
 „ me

„ me tint, beaucoup d'art à nommer Mon-  
„ sieur le Duc de Berwick & Monsieur le  
„ Marquis d'Allégre. Je m'en fervis, SIRE,  
„ pour lui faire connoître dans la suite de  
„ la conversation, que j'étois informé de  
„ toutes les particularités de leur commer-  
„ ce avec lui, & que vos sentimens n'é-  
„ toient point changés. Il rougit, & passa  
„ aux propositions faites pour la paix. Le  
„ Pensionnaire l'avoit informé le matin de  
„ toutes les circonstances que Monsieur  
„ de Marlborough n'avoit pu savoir depuis  
„ son départ de Londres. Je croyois qu'il  
„ n'auroit rien à demander pour l'Angle-  
„ terre, étant instruit des offres que j'avois  
„ faites à l'égard de Dunkerque; mais il me  
„ dit qu'il avoit un ordre exprès de la Prin-  
„ cesse Anne, d'insister particulièrement sur  
„ la restitution de Terre-neuve; que cet ar-  
„ ticle intéressoit si vivement toute la Na-  
„ tion, que ce seroit faire un plaisir person-  
„ nel à sa Maîtresse que de le régler com-  
„ me article préliminaire.

„ Je lui avouai que les instructions de  
„ Votre Majesté nous manquoient sur ce  
„ point, que véritablement j'étois persuadé  
„ qu'il ne romproit pas la paix, & qu'on  
„ pourroit aisément le régler, ou par des  
„ échanges, ou par des restitutions réci-  
„ proques de la part de l'Angleterre. Il a  
„ conduit ici avec lui Townsend, destiné  
„ pour assister de la part de l'Angleterre aux  
„ négociations de la paix.

„ Mr. de Marlborough me dit que nous  
 „ parlerions plus en détail avec lui sur l’af-  
 „ faire de Terre-neuve. Il ajoûta que ce  
 „ même Lord avoit des ordres au fujet du  
 „ Roi d’Angleterre , qu’il nomma Prince  
 „ de Galles. Il témoigna une extrême envie  
 „ de pouvoir le fervir , comme le fils d’un  
 „ Roi pour qui, il m’a dit depuis , il auroit  
 „ voulu donner fon fang & fa vie. Qu’il  
 „ croyoit qu’il étoit de fon intérêt de for-  
 „ tir de France ; & quand je demandai en  
 „ en quel pays il fe retireroit , & comment  
 „ il y fubfifteroit , il convint fur le premier  
 „ article , que ce Prince feroit le maître de  
 „ choisir le lieu où il voudroit établir fon  
 „ féjour ; qu’il y jouïroit d’une pleine sûre-  
 „ té, & entière liberté d’aller où il juge-  
 „ roit à propos.

„ L’article de la fubfiftance reçut plus de  
 „ difficulté. Je lui propofai l’expédient du  
 „ douaire de la Reine. Il m’expliqua les ob-  
 „ ftacles que les loix d’Angleterre apporte-  
 „ roient au payement de cette fomme ; il  
 „ me pria cependant d’infister fortement  
 „ fur cet article, lorsque lui & Mylord Town-  
 „ fend m’en parleroient dans les conféren-  
 „ ces que nous aurions enfemble. J’ai, dit-  
 „ il, un furveillant en fa perfonne, quoi-  
 „ que ce foit un fort honnête homme, que  
 „ j’ai fait choisir, & qui eft du parti des  
 „ Wigs : je dois en fa préfence parler  
 „ comme un Anglois opiniâtre ; mais je  
 „ fouhaite de tout mon cœur pouvoir fer-  
 „ vir

„ vir le Prince de Galles, & que vos instan-  
„ ces m'en donnent les moyens.

„ Il me fit beaucoup de confidences de  
„ cette espèce, & toutes pour appuyer les  
„ raisons qu'il avoit de résister à ce que je  
„ lui proposois. Il s'étendit avec ce même  
„ air de confiance sur l'extravagance de sa  
„ Nation, si folle, dit-il, qu'elle ne met  
„ point de bornes à ses idées, qu'elle croit  
„ qu'il est de son intérêt, & qu'elle est en  
„ état de ruiner la France, quoique les gens  
„ sages, mais qui ne sont pas les maîtres,  
„ soient persuadés, comme moi, qu'il est  
„ tems de faire une bonne paix.

„ Après de pareils discours, je n'avois  
„ pas lieu, SIRE, d'attendre beaucoup  
„ de complaisance de sa part sur un par-  
„ tage pour le Roi d'Espagne; ainsi je dis-  
„ putai vainement pour l'obliger d'en con-  
„ venir. Je proposai successivement Naples,  
„ ensuite la Sicile. Je rebattis toutes les  
„ mêmes raisons dites tant de fois au Pen-  
„ sionnaire & aux Députés de cette Ré-  
„ publique.

„ J'avois reçu la veille les derniers or-  
„ dres de Votre Majesté, par le Courier  
„ qu'elle m'a renvoyé le 14 de ce mois. Le  
„ tems de conclure & de prévenir la cam-  
„ pagne, me paroissoit pressant; ainsi je  
„ crus qu'il n'y avoit plus à différer de me  
„ servir de la permission que Votre Majesté  
„ me donnoit d'abandonner également tou-  
„ tes les parties de la Monarchie d'Espagne.

„ Mr. de Marlborough m'assura que c'étoit  
 „ l'unique moyen de faire la paix, dont il  
 „ continua de témoigner un extrême désir,  
 „ ne songeant désormais, dit-il, qu'à vi-  
 „ vre en repos, & regardant uniquement  
 „ la main de Dieu dans les avantages sur-  
 „ prenans que les Alliés avoient eus pen-  
 „ dant cette guerre.

„ C'étoit à cette main toute-puissante  
 „ qu'il attribuoit leur union si étonnante,  
 „ que huit Nations, dont leur armée est  
 „ composée, pensent & agissent comme un  
 „ seul homme, & continuant avec la mê-  
 „ me modestie apparente, il me dit que si  
 „ l'on faisoit la campagne, ils ne seroient  
 „ pas en peine de subsistances, & que leur  
 „ flotte leur apporteroit des grains qui se-  
 „ roient débarqués à Abbeville.

„ Je ne fatiguerai point Votre Majesté,  
 „ en lui rapportant mes réponses. Il me  
 „ proposa de voir le Prince Eugène, logé  
 „ avec lui dans la Maison de Mylord Al-  
 „ bemale. Il étoit parti; je remis la visite  
 „ au lendemain, & suivant ce que nous a-  
 „ vions dit Mr. de Marlborough & moi,  
 „ j'allai chez le Pensionnaire. Je lui déclai-  
 „ rai le nouveau sacrifice que Votre Majesté  
 „ vouloit bien faire en abandonnant, pour  
 „ le bien la paix, la réserve qu'elle avoit  
 „ faite jusqu'à présent des Royaumes de  
 „ Naples & de Sicile pour le partage du Roi  
 „ son petit-fils. Je lui fis voir l'importance  
 „ de finir, j'eus lieu de croire qu'il le dési-

„ roit

„ roit sincèrement ; car il me parla lui-même de la nécessité dont il étoit , de prévenir par une suspension les événemens de la campagne , & jusqu'alors il avoit été très-éloigné de cette proposition.

„ Je ne le trouvai cependant pas plus docile sur l'article du Duc de Savoye ; il me tint les discours ordinaires sur l'obligation des Traités , & représenta si vivement l'acharnement de toutes les Villes de Hollande à maintenir les promesses faites à ce Prince , que j'eus lieu de douter qu'il fût possible dans la suite de vaincre la résistance que nous avons trouvée sur cette injuste prétention. Il parla de l'Alsace , mais plus foiblement qu'à l'ordinaire , & faisant assez voir que la conclusion ne seroit pas éloignée , s'il en étoit le maître : mais la République de Hollande s'est mise dans une espèce de servitude de la part de ses Alliés.

„ Nous convînmes que nous pourrions avoir une conférence chez lui le lundi avec Mr. le Duc de Marlborough & avec le Prince Eugène , & que de part & d'autre on chercheroit de bonne-foi les moyens de conclure.

„ Je crus devoir rendre visite à Mr. le Prince Eugène avant le jour de la conférence. Mr. de Marlborough qui me l'avoit proposé , me conduisit à son appartement. Comme la conversation ne roula que sur des matières générales , je n'en

„ rendrai pas compte à Votre Majesté. L'un  
 „ & l'autre sont venus me voir depuis, &  
 „ Mr. de Townsend avec eux.

„ La conférence proposée fut tenue le  
 „ 20 de ce mois chez le Pensionnaire. Il  
 „ l'ouvrit par la récapitulation des points  
 „ dont Mr. Rouillé, qui étoit présent, &  
 „ moi, nous étions convenus avec lui de-  
 „ puis notre arrivée à La Haye. Il ajoûta  
 „ sur l'article de l'abandon de l'Espagne,  
 „ que le Roi de Portugal demandoit la con-  
 „ firmation d'un Traité fait avec Votre Ma-  
 „ jesté, au sujet de la Rivière des Amazo-  
 „ nes. Mr. Rouillé étoit en état plus que  
 „ personne, de répondre à cette prétention  
 „ nouvelle, ayant fait le Traité; mais la  
 „ question parut si peu essentielle, que l'on  
 „ convint aisément de la remettre aux con-  
 „ férences générales de la paix, & le Pen-  
 „ sionnaire en fit lui-même la proposition.

„ Les deux Ministres d'Angleterre expli-  
 „ quèrent les prétentions de cette Couron-  
 „ ne; les principales difficultés étoient le-  
 „ vées; les seules qui restoit, regardoient  
 „ la sortie du Roi de la Grande-Bretagne  
 „ hors de France, la subsistance, & l'arti-  
 „ cle de Terre-neuve.

„ Ils convinrent sur la première, que  
 „ ce Prince, qu'ils nommèrent toujours  
 „ Prince de Galles, choisiroit comme il lui  
 „ plairoit le lieu de sa retraite, & qu'il y  
 „ jouiroit d'une entière liberté, & d'une  
 „ parfaite sûreté pour sa personne.

„ Mylord Townsend expliqua plus parti-

„ culièrement encore que Mr. de Marlbo-  
„ rough n'avoit fait, les difficultés que les  
„ loix d'Angleterre apportoit au paye-  
„ ment du douaire de la Reine. Ils se ren-  
„ dirent enfin à la proposition que je leur  
„ fis, ou de laisser le Roi d'Angleterre en  
„ France, comme il y avoit été jusqu'à-  
„ présent, ou de pourvoir à sa subsistance  
„ par tel moyen qu'on jugeroit convena-  
„ ble, si la Nation insistoit à le faire pas-  
„ ser dans un autre pays.

„ Je proposai l'amnistie pour les Anglois  
„ qui ont suivi le feu Roi son père. L'oppo-  
„ sition fut médiocre; mais on convint de  
„ remettre cette question aux conférences  
„ de la paix, la discussion en étant trop  
„ embarrassante & trop peu importante aux  
„ affaires d'Etat, pour la comprendre dans  
„ les préliminaires. Mr. de Marlborough a-  
„ joûta, que si l'on régloit l'intérêt des Par-  
„ ticuliers, il avoit ordre de parler en fa-  
„ veur du Duc de Richemont, & de soute-  
„ nir la prétention du Duc d'Hamilton sur  
„ le Duché de Chatelleraut.

„ Ils insistèrent sur la restitution de Terre-  
„ neuve; nos réponses furent conformes à  
„ ce que j'avois déjà dit sur cet article à  
„ Monsieur de Marlborough, après avoir  
„ toutefois fait comprendre l'importance de  
„ la pêche de Terre-neuve, pour former  
„ & pour exercer un grand nombre de ma-  
„ telots en France. Nous convînmes que  
„ cet article n'empêcheroit pas la conclu-

„ fion de la paix. Ils dirent qu'ils avoient  
 „ ordre de demander que lorsqu'elle seroit  
 „ faite, on nommât des Commissaires pour  
 „ finir l'affaire de la Baye d'Hudson; nous  
 „ y consentîmes.

„ Enfin, SIRE, l'Angleterre & la Hol-  
 „ lande étant satisfaites, nous avons lieu  
 „ de croire que les prétentions formées sous  
 „ le nom de l'Empire, ne seroient pas ici  
 „ d'un assez grand poids pour empêcher un  
 „ bien aussi nécessaire à toute l'Europe,  
 „ que celui de la paix.

„ Monsieur le Prince Eugène dit aussi en  
 „ commençant son discours, que nous  
 „ avons pris nos avantages en favorisant  
 „ les Anglois & les Hollandois, pour les en-  
 „ gager dans nos intérêts; mais malgré cet-  
 „ te réflexion, il demanda non seulement  
 „ la restitution de Strasbourg, mais encore  
 „ celle de toute l'Alsace. Le prétexte com-  
 „ mun, & rebattu tant de fois, de pour-  
 „ voir à la sûreté de l'Empire, & de borner  
 „ toujours les desseins de la France, servit  
 „ de fondement à cette prétention. Il distin-  
 „ gua l'Empereur, comme Chef de la Mai-  
 „ son d'Autriche, & comme Chef de l'Em-  
 „ pire. Il convint que sa Maison pouvoit  
 „ être satisfaite des offres faites par Votre  
 „ Majesté; mais en même tems que l'Em-  
 „ pereur devoit en demander davantage,  
 „ comme Chef de l'Empire, puisqu'il étoit  
 „ obligé de pourvoir en cette qualité à la  
 „ sûreté de ses Membres. Ce fut sur ce  
 „ prin-

„ principe que roula une dispute vive, quoi-  
„ que les termes fussent mesurés de part  
„ & d'autre. Le Prince Eugène confondit  
„ toujours la destination qu'il prétendoit  
„ faire de l'Alsace; tantôt l'Empereur de-  
„ voit la posséder comme avant le Traité  
„ de Munster, tantôt il sembloit incliner à  
„ remettre les dix Villes en liberté, & à faire  
„ une disposition du Landgraviat d'Alsace  
„ qu'il n'expliquoit pas. Les anciennes con-  
„ testations sur l'autorité de Landgrave &  
„ sur la Préfecture des dix Villes, revinrent  
„ sur le tapis. Enfin tant de questions furent  
„ agitées sans en résoudre aucune, que las  
„ de parler, chacun se tût de part &  
„ d'autre.

„ Après un assez long silence, le Sieur  
„ Buys présent à la conférence aussi-bien  
„ que Van der Duffen, reprit avec le ton  
„ d'orateur qui lui est ordinaire, qu'il fau-  
„ droit passer à l'article du Duc de Savoye.  
„ Je m'y opposai, comme étant inutile de  
„ chercher un nouveau sujet de contesta-  
„ tion, quand nous étions arrêtés pour un  
„ point essentiel. Deux heures sonnèrent,  
„ & la conférence finit. Nous demeurâmes  
„ encore Monsieur Rouillé & moi avec le  
„ Pensionnaire & les Députés de Hollande.  
„ Je le priai de nous faire expédier des pas-  
„ seports pour notre retour. Il parut sincé-  
„ rement touché du peu de succès de la con-  
„ férence. Il nous pressa plus vivement qu'à  
„ l'ordinaire, de différer notre départ; en-  
„ fin

„ fin il ajoûta une proposition assez em-  
 „ brouillée de partager le différend sur l'Al-  
 „ face, & que Votre Majesté voulût bien  
 „ se contenter des droits que le Traité de  
 „ Munster lui donnoit, comme Landgra-  
 „ ve, & comme Préfet des dix Villes, sans  
 „ exercer une autorité aussi pleine que celle  
 „ dont elle étoit en possession. Nous étions  
 „ si éloignés, que je crus inutile d'ajouter  
 „ encore la cession de Strasbourg à tant d'au-  
 „ tres que je me reprochois d'avoir faites,  
 „ & dont je craignois de m'être expliqué  
 „ trop légèrement.

„ Van der Dussen vint le soir chez Pet-  
 „ tekum, à dessein de lui parler; c'est lui  
 „ que j'ai cité à Votre Majesté dans ma  
 „ Lettre du 14, & que je n'ai osé nommer,  
 „ parce que cette Lettre devoit être portée  
 „ par la poste ordinaire. Il me dit que nous  
 „ perdions trop de tems, que l'animosité  
 „ augmentoit tous les jours; que les Etats  
 „ de Hollande, qui devoient s'assembler le  
 „ lendemain, seroient encore plus turbu-  
 „ lens qu'à l'ordinaire, & que le plus grand  
 „ nombre se porteroit à la continuation de  
 „ la guerre. Il gémit sur la foiblesse & l'in-  
 „ capacité du Gouvernement présent. Il  
 „ m'en rapporta plusieurs particularités. Il  
 „ fit des pronostics sur les desseins des An-  
 „ glois pour l'avenir; enfin il me parla avec  
 „ tant de sincérité, qu'ayant éprouvé déjà  
 „ qu'il souhaitoit véritablement la paix, je  
 „ lui dis que mon dernier pouvoir s'éten-  
 „ „ doit

„ doit à remettre Strasbourg à l'Empire,  
„ pour devenir, comme autrefois, Ville  
„ Impériale; mais que je n'avois pas voulu  
„ prodiguer cette offre dans la conférence  
„ du matin, voyant bien par tous les rai-  
„ sonnemens que j'avois entendus, que cet-  
„ te nouvelle condescendance de Votre Ma-  
„ jesté seroit aussi inutile que les précédentes.  
„ Il avoua que j'avois eu raison. Nous  
„ examinâmes cependant, Monsieur Rouillé  
„ & moi, la résolution que nous devons  
„ prendre pour le service de Votre Majes-  
„ té; & voyant clairement qu'il étoit im-  
„ possible de conclure aux conditions im-  
„ menses que nous avons offertes, nous  
„ prîmes le parti d'épuiser les pouvoirs de  
„ Votre Majesté, & d'offrir encore Stras-  
„ bourg pour être rétabli sur le pied de Vil-  
„ le Impériale. Nous convînmes avec le  
„ Sieur Van der Dussen, que Monsieur  
„ Rouillé & moi nous irions le lendemain  
„ au matin chez le Pensionnaire, pour lui  
„ déclarer les dernières intentions de Vo-  
„ tre Majesté.

„ L'offre de Strasbourg ne satisfit pas  
„ entièrement le Pensionnaire, moins par  
„ rapport à lui-même, car je suis persuadé  
„ qu'il désire la paix, & qu'il apperçoit  
„ nos bonnes raisons, quoique tout le mon-  
„ de soit ici bien aveuglé par la passion;  
„ mais il jugea vraisemblablement que cet-  
„ te dernière offre ne contenteroit pas en-  
„ core les Alliés de sa République, & nous

„ voyons

„ voyons que ces mêmes Alliés font eu  
 „ quelque façon devenus les maîtres de la  
 „ Hollande. Le Pensionnaire me dit donc  
 „ qu'il falloit laisser Strasbourg fortifié en  
 „ l'état où il est présentement; nous con-  
 „ testâmes, & les raisons ne nous man-  
 „ quoient pas. J'étois plus en peine, SIRE,  
 „ des pouvoirs de Votre Majesté; car il  
 „ falloit donner une grande extension à ceux  
 „ qu'elle m'a fait l'honneur de me confier,  
 „ & j'avois lieu de douter qu'ils me permis-  
 „ sent de consentir à céder en même tems  
 „ Strasbourg & le Fort de Kell, tous deux  
 „ fortifiés comme ils le sont présentement.  
 „ Toutefois le moment pressoit, & j'avoue  
 „ à Votre Majesté que prenant sur moi de  
 „ passer au-delà des bornes qu'elle m'avoit  
 „ prescrites, je n'étois pas sans quelque  
 „ crainte que cette nouvelle proposition ne  
 „ conduisît, comme elle le devoit, à une  
 „ entière conclusion.

„ Le Pensionnaire me fit voir cependant  
 „ que nous en étions encore éloignés, in-  
 „ sistant plus que jamais sur l'engagement  
 „ de ses Maîtres avec le Duc de Savoye,  
 „ & sur la nécessité où ils se trouvent, en  
 „ vertu de leur Traité, de procurer à ce  
 „ Prince la conservation d'Exilles & de Fe-  
 „ nestrelles, de Chaumont & de la Vallée  
 „ de Pragelas, enforte que le Mont-Gené-  
 „ ve serve désormais de Barrière entre la  
 „ France & son Pays.

„ Le Pensionnaire nous communiqua, &

„ Mon-

„ Monsieur de Marlborough me le montra  
„ plus particulièrement ensuite, que Mon-  
„ sieur le Duc de Savoye prétend, en ver-  
„ tu de son Traité, que ses Alliés ajoutent  
„ encore à ce qu'il possède, Briançon,  
„ Mont - Dauphin, le Fort - Barrault &  
„ Monaco.

„ Enfin le Pensionnaire conclut qu'il iroit  
„ sur le champ trouver Monsieur de Marl-  
„ borough, qu'il lui communiqueroit l'offre  
„ de Strasbourg, & que le soir nous nous  
„ assemblerions, comme la veille.

„ En sortant, on me vint dire que Mr. de  
„ Marlborough avoit envoyé chez moi, à  
„ dessein de me rendre visite; je l'envoyai  
„ prier de m'attendre chez lui à midi. La  
„ conversation commença de sa part par les  
„ mêmes protestations qu'il m'avoit faites  
„ la première fois que je l'avois vu seul. Il  
„ répéta ce qu'il m'avoit déjà dit du  
„ désir qu'il a de mériter la protection  
„ de Votre Majesté après la paix. J'avois  
„ peu d'envie, SIRE, de le flatter d'aucune  
„ espérance, ne recevant aucun secours de  
„ sa part. Je lui tins cependant les discours  
„ que je crus propres à conserver les idées  
„ qu'il avoit formées, sans m'engager à  
„ rien de positif. Il est vrai que lorsque je  
„ parlois de ses intérêts particuliers, il rou-  
„ gissoit, & paroissoit vouloir détourner la  
„ conversation. Il me dit que le Prince Eu-  
„ gène étoit fort embarrassé, ayant à sa-  
„ tisfaire les Princes de l'Empire sur la resti-

„ tution de l'Alsace ; les raisons ne me man-  
 „ quèrent pas pour leur faire connoître que  
 „ l'Empire étoit un vain nom qu'on emplo-  
 „ yoit pour autoriser une injuste prétention,  
 „ & que la plupart de ces Princes feroient  
 „ un jour bien fâchés de voir l'Alsace dé-  
 „ tachée de la Couronne, principalement si  
 „ jamais elle retournoit sous le pouvoir de  
 „ la Maison d'Autriche.

„ La conférence qui se tint le soir chez  
 „ le Pensionnaire, ressembloit fort à celle de  
 „ la veille. La même question de l'Alsace  
 „ y étant agitée, les discours furent à-peu-  
 „ près les mêmes. Mr. le Prince Eugène  
 „ s'échauffant, avança que l'Empereur a-  
 „ voit un juste titre de prétendre présente-  
 „ ment une Province qu'il avoit été obligé  
 „ de céder par le Traité de Munster, & que  
 „ la force & le bon état des affaires étoient  
 „ des raisons suffisantes pour revenir contre  
 „ les Traités onéreux. Je demandai au Pen-  
 „ sionnaire & à ceux dont l'Assemblée étoit  
 „ composée, s'ils convenoient de cette maxi-  
 „ me, & si nous devions l'établir pour fon-  
 „ dement de la paix dont il étoit question.  
 „ Mr. le Prince Eugène voulut expliquer  
 „ ce qu'il avoit avancé, & quoiqu'il en par-  
 „ lât bien, ses raisons furent très-foibles.  
 „ Il ne convint pas plus que la veille, de l'é-  
 „ tat qu'il prétendoit donner à l'Alsace. Il  
 „ dit seulement, sans se désister de la pré-  
 „ tention pour l'Empereur, qu'elle pourroit  
 „ servir au dédommagement que Mr. le

„ Duc

„ Duc de Lorraine demandoit, & que l'Em-  
 „ pereur lui avoit promis, pour le Mont-  
 „ ferrat. Il se plaignit du retardement que  
 „ Votre Majesté avoit apporté jusqu'à-pré-  
 „ sent, à donner un équivalent pour la Pré-  
 „ vôté de Longwi. Enfin, SIRE, on épou-  
 „ se ici la querelle de tous ceux qui for-  
 „ ment quelque prétention contre Votre  
 „ Majesté; Alliés ou non, ils sont amis,  
 „ pourvu qu'ils ayent un sujet de se plain-  
 „ dre. Je crois présentement pouvoir dire  
 „ à Votre Majesté, que suivant les discours  
 „ que le Pensionnaire, Monsieur le Prince  
 „ Eugène & Monsieur le Duc de Marlbo-  
 „ rough m'ont tenus depuis que je suis ici,  
 „ il est très-nécessaire de veiller aux des-  
 „ seins de Monsieur le Duc de Lorraine,  
 „ dont les intentions & les démarches sont  
 „ certainement très-mauvaises.

„ La conférence finit sans aucun fruit.  
 „ Le Pensionnaire en parut affligé. Nous  
 „ demeurâmes quelque tems avec lui, Mon-  
 „ sieur Rouillé & moi. Il nous pria tous  
 „ deux de chercher des expédiens pour se  
 „ rapprocher. Nous lui fîmes voir qu'il  
 „ n'étoit plus en notre pouvoir d'y contri-  
 „ buer, sitôt qu'on nous demandoit l'Alsa-  
 „ ce. Il revint encore à la proposition de  
 „ réduire les droits de Votre Majesté sur le  
 „ pied du Traité de Munster; mais en mê-  
 „ me tems il voudroit laisser à l'Empereur  
 „ la ville de Landau, celle de Brisack &  
 „ le Fort-Louis. Nous ne pouvons, SIRE,  
 „ leur

„ leur faire comprendre que les frontières  
 „ de votre Royaume ne doivent pas être  
 „ découvertes, pendant qu'on laisseroit aux  
 „ Princes voisins les moyens d'y pénétrer ;  
 „ qu'étant aussi jaloux qu'ils le sont, d'a-  
 „ voir pour eux, & de procurer des Barrié-  
 „ res à leurs Alliés, il est de la raison de  
 „ laisser au-moins à Votre Majesté celles  
 „ qu'elle a présentement.

„ Leur unique réponse, qu'ils ont répé-  
 „ tée sans-cesse depuis le commencement  
 „ de cette triste négociation, est que Votre  
 „ Majesté, puissante comme elle est, n'a  
 „ rien à craindre de ses voisins: que l'Alsa-  
 „ ce n'est pas une Province de France, que  
 „ c'est un Pays de conquête, d'où ils tirent  
 „ la fausse conséquence que Votre Majesté  
 „ peut l'abandonner sans peine, ou tout au  
 „ moins la tenir sur le pied du Traité de  
 „ Munster rectifié, terme inventé par  
 „ Buys.

„ Leur opiniâtreté, SIRE, est encore au-  
 „ moins aussi insupportable sur l'article  
 „ de Monsieur le Duc de Savoye. La Pro-  
 „ vince de Hollande s'y intéresse si vive-  
 „ ment, qu'il faudroit que les armes de  
 „ Votre Majesté eussent remporté des avan-  
 „ tages surprenans, pour l'obliger à s'en  
 „ désister. Le Pensionnaire désirant concii-  
 „ lier les esprits pour la paix, rendit comp-  
 „ te hier aux Etats de cette Province, de  
 „ la bataille que les Portugais ont perdue,  
 „ avant que de faire son rapport de nos der-  
 „ nié-

„ nières propositions. Malgré cette prépa-  
„ ration, il y eut des voix pour contribuer  
„ encore à une augmentation de troupes,  
„ si elle étoit nécessaire pour continuer la  
„ guerre.

„ Comme nous voyons, SIRE, que Dieu  
„ se réserve de la terminer, & que ce mo-  
„ ment n'est pas encore venu, nous comp-  
„ tons partir d'ici, Monsieur Rouillé &  
„ moi, demain au soir ou après demain;  
„ un plus long séjour y seroit désormais inu-  
„ tile. Le Prince Eugène retourne demain  
„ à Bruxelles, & Monsieur de Marlborough  
„ part samedi. Quand ils ne seront plus ici,  
„ toute négociation cessera. Nous verrons  
„ encore ce soir le Pensionnaire, pour lui  
„ dire adieu.

„ Si la paix eût dépendu seulement de  
„ l'article de Monsieur le Duc de Savoye,  
„ & s'il eût été possible de convenir d'une  
„ suspension d'armes, moyennant le con-  
„ sentement de Votre Majesté aux deman-  
„ des de ce Prince, j'ose avouer, SIRE,  
„ que j'aurois pris sur moi de laisser ici Mon-  
„ sieur le Président Rouillé, & de lui dire  
„ d'attendre de nouveaux ordres sur le  
„ compte que j'aurois eu l'honneur de ren-  
„ dre moi-même à Votre Majesté de la  
„ situation des affaires; mais voyant que  
„ rien ne finit ici, & qu'à mesure que nous  
„ accordons, on nous fait de nouvelles de-  
„ mandes, toute apparence de négociation  
„ me paroît aussi inutile que contraire à la

„ dignité de Votre Majesté. Je suis bien  
„ fâché de n'avoir pas mieux répondu à la  
„ satisfaction qu'elle a bien voulu témoi-  
„ gner de ma conduite, par la dépêche dont  
„ elle m'a honoré. Quoique les dispositions  
„ que nous avons trouvées, les demandes  
„ qu'on nous a faites, & les réponses que  
„ nous avons reçues, semblent me justifier,  
„ je ne puis cependant croire qu'il n'y ait  
„ pas de ma faute de n'avoir pas réussi,  
„ ayant des pouvoirs aussi amples que ceux  
„ dont il a plû à Votre Majesté de m'hon-  
„orer. Ainsi j'ose la supplier de pardonner  
„ avec sa bonté ordinaire. à mon incapa-  
„cité, & de considérer seulement mon zé-  
„le & mon empressement à obéir à ses or-  
„dres. J'espère cependant que la manière  
„ dont je les ai exécutés, ne sera pas en-  
„tièrement inutile à Votre Majesté; que  
„ ses Sujets & ses ennemis seront également  
„ convaincus qu'il n'a pas tenu à elle de les  
„ faire jouir de la paix; que les offres qu'el-  
„le a faites, produiront des changemens  
„ favorables dans les esprits; & que le sa-  
„crifice que Votre Majesté vouloit faire,  
„ attirera sur ses armes la bénédiction de  
„ Dieu, si nécessaire au véritable bien de  
„ la Chrétienté. Je n'ai point fait de my-  
„stère des propositions que nous avons fai-  
„tes, Monsieur Rouillé & moi. J'ai cru  
„ qu'il convenoit au service de Votre Ma-  
„jesté, qu'elles devinssent publiques: ainsi  
„ ceux qui contribuent le plus aux frais de  
„ la

„ la guerre, connoîtront qu'ils ne fournis-  
„ sent à tant de dépenses, que pour satis-  
„ faire l'ambition immodérée de leurs Al-  
„ liés, & que cette même ambition peut  
„ faire perdre à leur République les grands  
„ avantages qu'elle étoit sur le point d'ob-  
„ tenir; car nous avons déclaré plusieurs  
„ fois, & nous le déclarerons encore ce  
„ soir, que toutes nos offres sont nulles aus-  
„ sitôt qu'elles ne sont pas reçues, & qu'on  
„ nous laisse partir sans conclure. Je suis  
„ avec un très-profond respect, &c'.

*A la Haye, le 22 Mai 1709.*

„ Je comptois, SIRE, lorsque j'ai écrit  
„ ce matin la Lettre que j'ai l'honneur d'en-  
„ voyer à Votre Majesté, que nous parti-  
„ rions demain, Monsieur Rouillé & moi;  
„ mais lorsque nous avons été ce soir chez  
„ le Pensionnaire, pour lui dire adieu, il  
„ nous a dit que les affaires étoient présen-  
„ tement trop avancées pour nous séparer  
„ sans conclure. Toutefois il n'en a pas fa-  
„ cilité les moyens. La même contestation  
„ subsiste sur l'article de Monsieur le Duc  
„ de Savoye, & sur celui de l'Alsace. Il  
„ prétend cependant faire l'office de Mé-  
„ diateur à l'égard du second article; mais  
„ le seul expédient qu'il propose, est de  
„ laisser à Votre Majesté les droits spéci-  
„ fiés par le Traité de Munster; c'est-à-di-  
„ re, ceux dont les Princes de la Maison  
„ d'Autriche jouissoient en qualité de Land-

„ graves d'Alsace & de Prévôts des dix Vil-  
„ les, & de faire démolir, en exécution  
„ du même Traité, les Fortereffes bâties sur  
„ les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à  
„ Philipsbourg. C'est envain que nous avons  
„ opposé à cette prétention, la raison de  
„ dire que les Hollandois n'avoient aucun  
„ intérêt, ni à la démolition de ces Forte-  
„ reffes, ni à la restitution des prétendus  
„ privilèges des dix Villes, qu'ils n'avoient  
„ jamais promis à leurs Alliés de former &  
„ d'appuyer une pareille proposition, qu'el-  
„ le n'est point demandée par les parties  
„ intéressées, & que les Garants de la paix  
„ de Westphalie ne font aucune plainte sur  
„ ce sujet. Nous avons inutilement répété  
„ qu'il falloit que Votre Majesté eût des  
„ Fortereffes en Alsace, pour garantir cet-  
„ te Province de l'invasion de ceux qui la  
„ voudroient attaquer; qu'on ne pouvoit  
„ demander le rétablissement du Traité de  
„ Westphalie, pour une partie, & en re-  
„ trancher celle qui donnoit à Votre Ma-  
„ jesté la Ville de Brisack, & le droit de  
„ garnison dans Philipsbourg. La réponse  
„ ordinaire est qu'aucune Puissance n'osera  
„ jamais attaquer Votre Majesté, que ses  
„ propres forces la mettront toujours à cou-  
„ vert, & qu'il est nécessaire de contenter  
„ l'Empire, pour conclure la paix. La re-  
„ plique de notre part étoit aisée, nos pou-  
„ voirs ne nous permettant pas d'accorder  
„ les conditions que le Pensionnaire nous

„ demandoir. Nous l'avons dit; mais ce-  
„ pendant, SIRE, nous n'avons pas refu-  
„ lé la conférence qu'il nous a proposée  
„ pour demain au matin chez lui, avec le  
„ Prince Eugène, le Duc de Marlborough,  
„ & les deux Députés de l'Etat.

„ En voici le plan. On lira un Mémoire  
„ que Mr. le Président Rouillé a dressé,  
„ contenant tous les articles dont nous som-  
„ mes d'accord. Chacun y fera ses remar-  
„ ques, en sorte que l'on convienne de tout  
„ successivement. On examinera ensuite les  
„ moyens de régler la suspension d'armes,  
„ afin de prévenir les événemens de la cam-  
„ pagne; & comme il restera deux articles  
„ que nous ne pouvons passer, savoir celui  
„ de Mr. le Duc de Savoie, & celui de  
„ l'Alsace, nous promettons d'envoyer un  
„ Courier à Votre Majesté, pour savoir in-  
„ cessamment ses intentions sur l'un & sur  
„ l'autre; ainsi la suspension aura lieu, ou  
„ bien les actions de guerre commence-  
„ ront, lorsque Votre Majesté aura déclai-  
„ ré sa volonté.

„ Si ce plan est suivi, je partirai d'ici im-  
„ médiatement après le nouveau Courier  
„ que nous dépêcherons, & Mr. Rouillé en  
„ attendra le retour pour recevoir les or-  
„ dres de Votre Majesté.

„ Je passe ceux qu'elle m'a donnés, en  
„ différant de rompre toute négociation sur  
„ deux articles qu'elle étoit bien éloignée  
„ d'accorder; ainsi je dois rendre compte  
„ à Votre Majesté des raisons qui m'ont

„ déterminé à cette condescendance.  
 „ Nous avons considéré, Mr. Rouillé &  
 „ moi, que l'état des armées de Votre Ma-  
 „ jesté, & celui des grains dans le Royau-  
 „ me, étoit ou meilleur qu'on ne le dit,  
 „ ou malheureusement aussi mauvais que le  
 „ publient toutes les lettres qu'on reçoit ici  
 „ de France. Dans le premier cas, Votre  
 „ Majesté n'étant point engagée par la fa-  
 „ cilité que nous aurons eue d'aller au-delà  
 „ de ses ordres, en sera quitte pour desaf-  
 „ vouer des Ministres imprudens, qu'une  
 „ vaine crainte aura portés trop loin; &  
 „ quoique le malheur d'être désapprou-  
 „ vé d'elle, fût très-grand pour nous,  
 „ il n'est pas à comparer avec celui dont le  
 „ Royaume seroit menacé, si l'état en étant  
 „ tel que les ennemis de Votre Majesté le  
 „ publient, la paix venoit à se rompre par  
 „ le simple refus que nous aurions fait de  
 „ vous demander des ordres.

„ Le tems nécessaire pour les envoyer,  
 „ ne porte d'ailleurs aucun préjudice aux  
 „ affaires de Votre Majesté. Ses ordres  
 „ pour la campagne n'en seront pas moins  
 „ exécutés, & le retardement, s'il y en a  
 „ quelqu'un, sera plutôt nuisible à ses enne-  
 „ mis qu'à elle-même; car ce reste de né-  
 „ gociation retient encore leurs Généraux.  
 „ Comparant donc, SIRE, d'un côté l'u-  
 „ tilité, & de l'autre les inconvéniens qu'il  
 „ y auroit à refuser absolument les propo-  
 „ sitions du Pensionnaire, j'ai cru que l'a-  
 „ vantage seroit entièrement pour Votre  
 „ Ma-

„ Majesté, sans lui causer le moindre em-  
„ barras, ni le moindre engagement; & que  
„ s'il y avoit du mal, il ne retomberoit  
„ que sur moi. J'espère rendre compte à  
„ Votre Majesté, avant la fin de la semaine,  
„ de l'état fixe où je laisserai ici les af-  
„ faires, & je suivrai immédiatement le se-  
„ cond Courier que je compte lui dépêcher.  
„ Le départ de Mr. le Prince Eugène est  
„ différé, à cause de deux conférences  
„ que nous devons avoir demain le matin  
„ & le soir”.

La lettre écrite au Roi le 22 Mai, conte-  
noit un détail exact de tout ce qui s'étoit dit  
d'essentiel, soit dans les visites que Torcy  
avoit faites au Duc de Marlborough & dans  
celles qu'il en avoit reçues, soit dans les  
conférences qui s'étoient tenues chez le  
Pensionnaire, depuis que ce Général étoit  
arrivé à La Haye. La politesse régnoit dans  
ses discours. Il n'omettoit aucune occasion  
de parler de son respect pour le Roi, même  
de son attachement à la personne de Sa Ma-  
jesté. C'étoit en France, & sous Mr. de Tu-  
renne, qu'il avoit appris le métier de la  
guerre. Il vouloit persuader qu'il en conser-  
voit une éternelle reconnoissance. Ses ex-  
pressions étoient accompagnées de protesta-  
tions de sincérité démentie par les effets,  
de probité appuyée de sermens sur son hon-  
neur, sa conscience, & nommant souvent  
le nom de Dieu. Il l'appelloit à témoin de  
la vérité de ses intentions. On étoit tenté

de lui dire, pourquoi ta bouche profane ose-t-elle citer ma Loi? Il ne citoit en effet les merveilles de la Providence, lui attribuant tous les événemens de la guerre, que pour en conclure que la France ne devoit pas perdre un moment pour faire la paix; que son salut dépendoit de finir incessamment la guerre, à quelque prix qu'il lui fût possible de la terminer.

Ce principe établi, il en tiroit la conséquence, que c'étoit un retardement périlleux pour le Royaume, de s'attacher à de vaines disputes pour obtenir une espèce de dédommagement en faveur du Roi Philippe; que le génie des Anglois étoit sur ce point unanime, que jamais la Nation ne consentiroit à laisser Naples & la Sicile entre les mains d'un Prince de France, pas un seul de ces deux Royaumes; qu'aucun Ministre d'Angleterre n'oseroit en écouter la proposition, encore moins l'appuyer. Il avouoit cependant que sa Nation avoit besoin de repos, mais il gardoit le silence sur les mouvemens intérieurs dont elle étoit agitée.

Les suites qu'il en devoit prévoir, le menaçoient d'une décadence dont il n'étoit pas éloigné, malgré les succès heureux de ses campagnes.

C'étoit aussi pour se maintenir, & pour soutenir ses amis, qu'il étoit passé en Angleterre. Il dit à Torcy, qu'il avoit fait ce voyage pour ses affaires particulières; qu'il  
ne

ne l'auroit pas entrepris, & qu'il seroit demeuré en Hollande, s'il eût su que le Ministre du Roi dût y venir. Il se plaignit obligamment de n'en avoir pas été averti, comme il pouvoit l'être facilement, si le Duc de Berwick eût été chargé de l'en instruire.

Outre l'affectation qui parut de sa part à nommer le Duc de Berwick, il marqua beaucoup de tendresse pour un neveu digne de l'estime & de l'amitié de ceux qui le connoissoient.

La conversation donna lieu de parler de choses étrangères à la négociation. Marlborough dit à l'occasion de la campagne précédente, qu'il n'avoit jamais compris comment il étoit entré dans l'esprit des Généraux François de garder pendant l'espace de trente lieues les bords de l'Escaut, & de se flatter qu'ils empêcheroient quatre-vingts mille hommes de le passer en quelque endroit de cet espace de son cours.

La conférence étant indiquée chez le Pensionnaire pour le 23 Mai, Torcy & Rouillé s'y rendirent ensemble à neuf heures du matin.

Le Prince Eugène, Marlborough & Townsend arrivèrent peu de tems après, aussi-bien que Buys & Van der Dussen. Le Pensionnaire exposa l'expédient qu'il avoit proposé à l'égard de l'Alsace. Le Prince Eugène répondit que s'agissant de l'intérêt de l'Empire, il n'étoit pas partie capable pour

en traiter; qu'il n'étoit que le Ministre de l'Empereur, & non de l'Empire; qu'il ne vouloit pas prendre d'engagemens, sans être autorisé à les contracter, ni s'attirer les plaintes des Princes de l'Empire, dont les Ministres à La Haye commençoient même à faire du bruit. Il parla de l'arrivée de Stadian, Envoyé par l'Electeur de Mayence, & au nom des quatre Cercles du haut & bas Rhin, de Franconie & de Souabe.

On lut à cette occasion une longue lettre écrite en leur nom à la Princesse de Danemarck, pleine d'invectives contre la France, & concluante à ce que les bornes du Royaume fussent réduites à la Meuse. Après cette lecture, on reprit le même discours. Torcy répéta ce qu'il avoit déjà dit, que ses pouvoirs étoient finis, que tout ce qu'il feroit désormais, feroit d'écouter les demandes qu'on lui feroit, & d'en rendre compte au Roi, mais seulement pour en donner connoissance à Sa Majesté, & persuadé qu'elle ne les accepteroit pas de la nature dont elles étoient.

Il y eut plusieurs petites conférences entre les Ministres Alliés; enfin le fruit qu'elles produisirent, fut de proposer que le Roi garderoit l'Alsace sur le pied du Traité de Munster, à l'exception de Brisack qui seroit remis à l'Empereur; que toutes les Fortresses bâties par la France contre le sens littéral de ce Traité, seroient démolies.

Torcy écrivit l'article comme ils le voulurent, leur disant toujours qu'il passoit ses pou-

pouvoirs ; qu'il pouvoit feulement l'envoyer à Sa Majesté ; mais en les avertissant que s'ils vouloient la paix, il y falloit apporter plus de facilité.

On parla des deux Electeurs de Cologne & de Bavière. Le Prince Eugène dit qu'il ne pouvoit pas, après le ban, signer un Acte où ils seroient traités d'Electeurs ; qu'il falloit remettre à traiter de leurs intérêts, aux conférences de la paix. L'article fut écrit pour l'envoyer au Roi.

Après beaucoup de discours, les François laissèrent aux Alliés un projet des articles convenus, pour l'examiner, & y faire leurs observations.

On convint de se rassembler le soir, & d'en raisonner, pour y donner la dernière main.

Il fut dit enfin que sitôt qu'on seroit d'accord de tout, on parleroit des mesures à prendre pour la cessation des armes ; qu'ensuite on enverroit au Roi par un Courier, les articles que Torcy & Rouillé refusoient de passer. Que si Sa Majesté les accordoit, la suspension auroit son effet ; que si elle les rejettoit, les armées agiroient.

Pendant les intervalles des conférences, Monsieur de Marlborough & le Prince Eugène s'entretinrent avec Torcy, & l'instruisirent de différentes circonstances de leurs campagnes, aussi-bien que des fautes des Généraux François, le tout sans aucun air de fanfaronnade. Le Prince Eugène demanda qui seroit choisi par le Roi, pour la paix &

& pour régler la suspension. Il faut, dit-il, quelqu'un de bien sage, & qui ne gâte pas les affaires par des hauteurs à contretems. Il parla du Maréchal de Villars, comme peu propre pour une telle commission. Le Maréchal de Boufflers fut nommé, comme d'un caractère sage & convenable, aussi-bien que le Maréchal d'Huxelles.

Enfin, après beaucoup de discours inutiles, on se sépara jusqu'à six heures du soir, que tous se rassemblèrent chez le Pensionnaire. Ils avoient examiné le projet dressé par Monsieur Rouillé, & le Pensionnaire avoit écrit ses observations.

La première étoit sur la sûreté de la cession d'Espagne, & cet article qui étoit le premier, fut violemment contesté. Ils prétendoient que le Roi déclarant simplement qu'il abandonneroit le Roi d'Espagne, & qu'il retireroit les troupes Françoises, ne s'engageoit à rien, pendant qu'il jouiroit d'ailleurs du bénéfice de la paix, & qu'avant qu'elle fût établie il profiteroit de la suspension; qu'il n'étoit pas juste que la France finît la guerre pour elle, pendant que l'Empereur & ses Alliés auroient encore à combattre, pour mettre l'Archiduc en possession de son partage; que la tranquillité devoit être commune, & s'étendre également à toutes les Nations. Au milieu de ces disputes, ils n'oublièrent pas de citer les secours envoyés en Portugal après le Traité des Pyrenées, & conclurent qu'il étoit

étoit impossible de rien faire de solide, fans une assurance précise, positive & réelle, que le Roi Philippe V. sortiroit d'Espagne immédiatement après qu'on seroit d'accord sur tous les points du Traité.

Torcy & Rouillé répondirent que le moyen le plus sûr de l'obliger à se retirer, étoit de rappeler les troupes Françoises; que ne tirant d'autres secours que des finances & des armées d'Espagne, il ne se soutiendrait pas longtems; que les Espagnols deviendroient bientôt ses plus grands ennemis, qu'ils passeroient en foule à l'Archiduc. Torcy ajoûta que Monsieur de Marlborough lui avoit dit, qu'il comptoit cette guerre pour rien. Monsieur de Marlborough répondit que cela étoit vrai, que cependant il étoit nécessaire de la finir en même tems que les autres, & qu'il falloit chercher quelque expédient. Torcy fit voir qu'il étoit impossible d'obliger le Roi à faire la guerre au Roi son petit-fils, pour le détrôner. Marlborough en convenoit, & suggéroit même des pensées, pour tourner l'article de manière que sans engager Sa Majesté à faire la guerre à l'Espagne, il parût qu'elle vouloit effectivement que la cession eût lieu. Le Ministre du Roi applaudit à tout, il commença même à écrire dans le sens que proposoit Marlborough; mais à peine l'article étoit dressé, que Marlborough le desavouoit.

Le Prince Eugène demanda si le Roi voudroit

droit laisser passer une armée au milieu de son Royaume, pour faire la guerre à l'Espagne. Cette proposition ne fut appuyée de personne. Enfin tout ce tems se passa en vains raisonnemens, en disputes, & en conférences particulières entre les Alliés.

Marlborough compara ces conférences aux Comités dans les Séances du Parlement d'Angleterre. A neuf heures du soir le Prince Eugène & les Anglois sortirent. Torcy & Rouillé demeurèrent avec le Pensionnaire, Van der Dussen & Buys. On parla pour lors avec plus d'ordre, quoique les discours de Buys fissent perdre bien du tems. On parcourut les autres articles du projet. Le Pensionnaire avoit écrit ses observations, il les lut; mais la principale difficulté rouloit toujours sur l'article d'Espagne, & sur les moyens d'assurer l'exécution des Traités. Ils disoient que leur but principal, en commençant la guerre, avoit été d'empêcher qu'un Prince de France ne pût régner en Espagne; qu'il arriveroit que la paix se feroit, & que ce même Prince demeureroit sur le Trône; enforte qu'ils seroient encore obligés de continuer la guerre contre lui, lorsque la France seroit en paix: qu'il falloit donc leur donner des sûretés.

Ce fut inutilement que ceux qui agissoient pour le Roi, répétèrent qu'il n'y avoit pas de plus grande sûreté, & que le Roi ne pouvoit en donner d'autres que le rappel de ses troupes; qu'on ne se trouveroit pas ar-  
rêté

rétés par cette difficulté, si l'on eût voulu laisser un partage au Roi Catholique, parce qu'alors le Roi se seroit fait fort de la cession de l'Espagne. Ils revenoient toujours à demander cette sûreté. Enfin, après quelques entretiens que le Pensionnaire eut avec les deux autres Députés, il proposa de remettre des Places en Espagne aux troupes de l'Archiduc, & d'en remettre aux Hollandois dans les Païs-Bas, pour gages de l'exécution du Traité de la part du Roi Philippe. Il demanda trois Places en Espagne, & trois dans les Païs-Bas.

On lui repliqua que quand même Sa Majesté pourroit consentir à une pareille proposition, dont elle seroit certainement bien éloignée, il ne dépendroit pas d'elle de l'exécuter; que ses troupes n'étoient qu'auxiliaires dans les Places d'Espagne; que d'ailleurs elles étoient présentement en campagne, & non dans les Places, & qu'en les rappelant, comme elle vouloit bien le promettre, les Places tomberoient naturellement entre les mains de l'Archiduc.

Le Pensionnaire & les deux autres Députés insistèrent sur le peu de sûreté qu'ils trouveroient dans l'exécution du Traité. Que l'amnistie leur feroit perdre les avantages qu'ils avoient lieu d'attendre de l'ouverture de la campagne, & qu'il falloit au moins qu'en vertu de cette amnistie, le Roi les mît en possession des Places qu'ils devoient avoir pour leur Barrière.

La réponse à cette prétention, fut que jamais une suspension d'armes seule n'avoit produit l'effet entier du Traité définitif; qu'il falloit qu'il fût ratifié de part & d'autre, avant que d'avoir son exécution. Le Pensionnaire repliqua que de leur part ils pouvoient convertir en Traité définitif les articles dont on conviendroit; qu'une résolution de l'Etat sur ces articles signés, avoit dans leur République la force de ratification. Que Monsieur de Marlborough auroit incessamment la ratification d'Angleterre, si-tôt que Monsieur de Townsend & lui auroient signé.

Que le Prince Eugène signeroit aussi pour l'Empereur, mais que la ratification seroit un peu lente à venir. Qu'à l'égard de l'Empire, il avouoit qu'il ne pouvoit promettre la même facilité; mais que l'Empire seul ne feroit pas la guerre, quand les Alliés voudroient la terminer. Il parla de Monsieur le Duc de Savoye, comme en étant sûr.

Moyennant cet engagement, le Pensionnaire dit que la paix se trouveroit faite au lieu de l'amnistie, & qu'en même tems il faudroit aussi que le Roi donnât des Places en ôtage aux Hollandois pour la sûreté de la cessation de la guerre en Espagne; qu'elles seroient rendues à Sa Majesté, aussi-tôt que le Roi Catholique reviendroit en France. Ces Places étoient Valenciennes, Cambray, Saint-Omer; qu'à-la-vérité il ne demanda pas expressément, mais qu'il cita pour  
exem-

exemple; & Péronne, ajoûta Torcy: enforte que le Pensionnaire reconnoissant le ridicule de sa proposition, ne put lui-même garder son sérieux.

Au milieu de ces prétentions irritantes, Monsieur Rouillé crut qu'on pouvoit venir à un plan qui assureroit véritablement la paix, parce que la Hollande, l'Angleterre & l'Empereur étant d'accord, il n'y auroit plus d'ennemis. Il le comprit mieux que Torcy, qui avoua qu'après cinq heures de conférences & de disputes, sa tête n'étoit plus assez forte pour comprendre ce qu'on disoit encore.

Il étoit onze heures du soir, quand ce reste d'assemblée se sépara, & sortit de chez le Pensionnaire. Il n'y avoit alors de la part des François, que de tristes raisonnemens à faire sur l'énormité des demandes qu'on leur faisoit chaque jour, & sur les nouvelles qu'on affectoit de publier de l'état de la France.

Ils retournèrent chez le Pensionnaire le lendemain 24, à neuf heures du matin. Torcy avoit dressé un projet sur la manière dont on pourroit convenir des articles qui regarderoient le Roi d'Espagne. Il le fit voir à Heinsius. Les expressions les plus fortes étoient employées, pour ôter tout soupçon que le Roi voulût aider le Roi son petit-fils; mais il fallut encore esluver bien des contradictions, & de plus avoir la complaisance de faire une infinité d'additions, suivant les différentes propositions que fai-

foient le Pensionnaire & Buys, l'un & l'autre ensemble ou alternativement; ils changeoient d'avis, sitôt que leurs observations étoient écrites.

La principale difficulté de leur part, rouloit toujours sur l'article de l'Espagne. Ils répétoient sans - cesse qu'ils n'avoient entrepris la guerre que pour empêcher l'union de cette Monarchie avec celle de France, comme elle étoit effectivement formée depuis qu'un Prince de France régnoit en Espagne; qu'il falloit donc, en traitant, qu'ils fussent assurés de l'exécution de ce qu'on leur promettoit. Que le rappel des troupes, ni les termes du Traité, ne suffisoient pas, tant que le Roi ne se porteroit pas pour garant de l'exécution; qu'ils auroient la guerre pendant que la France jouïroit de la paix, & qu'il y auroit de leur part trop d'imprudence de ne pas finir en même tems tous les sujets de querelles.

Envain on répondoit qu'il seroit impossible au Roi d'Espagne de soutenir cette guerre, lorsqu'il n'auroit plus le secours du Roi; que Marlborough avoit dit lui-même que les Alliés n'en seroient point embarrassés. Le Pensionnaire & les deux autres n'en convenoient pas, non plus que du sentiment de Marlborough & du Prince Eugène, sur cet article. Ils insistoient au-contraire à demander des Places de sûreté & d'ôtage, disoient-ils, de l'exécution de ce qu'on leur promettoit. Voici quel étoit leur raisonnement.

ment. „ Ou le Roi d'Espagne se soumettra  
 „ aux conseils du Roi son grand-père, ce  
 „ que nous croyons qu'il fera; ou bien il  
 „ voudra se maintenir en possession du  
 „ Trône.

„ Au premier cas, il ne coutera rien au  
 „ Roi de nous donner des Places en ôtage,  
 „ puisqu'elles seront remises aussi-tôt après  
 „ l'accomplissement du Traité.

„ Au second cas, il faut qu'il paroisse  
 „ clairement à tout le monde, aux Espa-  
 „ gnols mêmes, que le Roi agit de bonne-  
 „ foi, & qu'il ne veut effectivement secou-  
 „ rir directement ni indirectement le Roi  
 „ son petit-fils, puisqu'il donne des Pla-  
 „ ces pour gage de sa parole”.

Ils demeurèrent fermes sur cet article, quoi qu'on pût dire pour les convaincre de l'injustice d'une telle prétention que le Roi ne passeroit jamais, & qui d'ailleurs étoit offensante pour Sa Majesté; puisque c'étoit douter de sa parole, dans le tems qu'ils vouloient de leur part, qu'elle prît une extrême confiance en leur bonne-foi, au-delà même des bornes ordinaires des Traités.

Car ils demandoient que lorsqu'on seroit convenu de la suspension, le Roi leur fît remettre immédiatement après une des Places qui devoient servir à former la Barrière en Flandre; que successivement on leur remît toutes les Places, & que Dunkerque fût démoli, & le Port comblé, avant le Traité définitif. Le seul engagement qu'ils

proposoient de leur part & de celle de l'Angleterre, étoient de continuer l'armistice, après que ces conditions auroient été accomplies.

La raison pour appuyer une proposition si étrange & si nouvelle, étoit qu'on ne pouvoit avoir de longtems des réponses certaines de l'Empire, ni de ratification de l'Empereur. On ne les persuadoit pas qu'il étoit impossible de traiter à des conditions si injustes & si inouïes. Le Président Rouillé voulut même essayer de concilier toute la dureté de leurs propositions avec ce qu'on pouvoit faire, pour avancer non seulement la suspension d'armes, mais la paix. Il en dressa un projet, qu'ils combattirent. Enfin on se sépara, après être convenus qu'ils communiqueroient aux deux Généraux l'état de l'affaire, & les articles projetés; & que si le soir il y avoit assez de tems, on pourroit conférer encore ensemble dans la même journée.

Torcy & Rouillé reçurent à huit heures du soir un messager du Pensionnaire, pour retourner chez lui. Le sentiment de Torcy étoit que puisque la négociation faisoit si peu de progrès, qu'il paroïssoit de la part des ennemis tant d'injustice, tant d'acharnement à profiter du mauvais état où l'on croyoit la France, tant d'avidité de tirer avantage du besoin que le Royaume avoit d'obtenir une paix nécessaire, ou tout au moins une suspension d'armes; il falloit autant

pour

pour le service du Roi, que pour la décharge particulière des Négociateurs, tâcher de tirer du Pensionnaire un projet par écrit des articles que les Alliés exigeoient. Rouillé fut du même avis. Heinfius dit à l'un & à l'autre, qu'il avoit conféré avec les deux Généraux; qu'ils étoient assez contens de la forme des articles dressés à l'égard de l'Espagne; mais qu'il falloit une sûreté pour l'exécution, & promettre nécessairement des Places pour servir de gage que le Roi Catholique sortiroit de ce Royaume. Il dit ensuite que Marlborough s'étoit opposé à l'expression de rétablir le Commerce des Indes comme il étoit sous le règne du feu Roi Charles II. & conformément aux Loix d'Espagne; qu'il demandoit que cet article fût seulement exclusif pour les François, suivant le Traité de la grande Alliance.

On ne manqua pas de répondre que ce changement injuste, s'il avoit lieu, n'intéresseroit pas moins la Hollande, qu'il intéresseroit la France; que la seule proposition decouvroit les vues secrètes des Anglois. Le Pensionnaire, loin d'en témoigner la moindre inquiétude, reprit indifféremment que les Hollandois avoient assez peu d'intérêt au Commerce des Indes Occidentales. Pourquoi donc, lui demanda Torcy, insistez-vous avec tant d'opiniâtreté à donner à la Maison d'Autriche la Monarchie de ce nouveau Monde, qui n'intéresse votre Commerce que médiocrement?

La réplique générale étoit la prétendue nécessité de borner, pour le bien de l'Europe, la trop grande puissance de la France.

Cette maxime adoptée par ses ennemis, servoit de fondement à l'iniquité de toutes leurs prétentions.

Toutefois Buys scandalisé de l'observation faite par Marlborough, & du changement que les Anglois se proposoient d'introduire, parla en Flamand aux deux autres Députés avec beaucoup d'agitation, & laissa échapper ces deux mots François, *Pot aux roses*. Torcy qui les remarqua, crut qu'il y avoit lieu de juger que le Député de Hollande étoit avec raison très-mécontent des intentions cachées de l'Angleterre. Il n'en disconvint pas; il soutint que ce seroit l'affaire de la République, de démêler avec l'Angleterre cette condition du Traité: comme il s'agissoit alors de plusieurs demandes nouvelles, qui excédoient les pouvoirs que le Roi avoit confiés à ceux que Sa Majesté avoit instruits de ses intentions, Torcy représenta que l'amas de tant de prétentions nouvelles exciteroit seulement des disputes inutiles, dont la conclusion seroit impossible; que même, s'il y avoit quelques moyens de les terminer, il seroit nécessaire de les examiner plus à loisir, & plus tranquillement, que le peu de tems, & peut-être même la chaleur des conférences, ne le permettoit. C'étoit le moment de proposer aux Ministres des Alliés, de renfermer toutes  
leurs

leurs demandes dans un plan de Traité que le Pensionnaire prendroit la peine de dresser. Torcy le proposa donc, & dit que lorsque le plan lui auroit été communiqué, & à Rouillé, ils y feroient leurs observations de la même manière que le Pensionnaire avoit fait les siennes sur les projets qu'ils avoient remis entre ses mains.

Torcy vit avec plaisir que la proposition étoit acceptée; le Pensionnaire promit de travailler incessamment à l'ouvrage, & de le communiquer, quand il seroit achevé. On se promit de part & d'autre beaucoup de sincérité & de bonne-foi, soit dans l'exposition des demandes, soit dans les observations dont elles seroient la matière.

Plusieurs traits des conférences précédentes donnoient lieu de juger que l'union de la République de Hollande avec l'Angleterre n'avoit pas éteint la jalousie entre les deux Nations, mais elle parut encore plus clairement dans cette dernière conférence; enforte que le Pensionnaire & les deux autres Députés s'efforcèrent en quelque façon à persuader à Torcy, que la République désiroit sincèrement de former après la paix une union étroite avec Sa Majesté. Torcy répondit qu'avec des intentions si conformes à leur intérêt, ils devroient mieux ménager ceux du Roi; qu'ils y étoient d'autant plus obligés, que son Ministre leur avoit fait connoître, dès les premières conférences, que Sa Majesté vouloit aussi de

fa part donner à l'avenir aux Provinces-Unies des marques de son affection.

Après quelques discussions sur différentes matières, entr'autres sur les desseins du Duc de Savoye, on remit les principales au plan que le Pensionnaire devoit dresser, & aux observations à faire ensuite sur chaque article.

Le 15 Mai, Marlborough & Townsend vinrent ensemble le matin chez Torcy. Le Président Rouillé s'y trouva. Les Ministres d'Angleterre dirent que désirant tous deux de faire plaisir au Roi Jaques, instruits, comme ils l'étoient, du génie de leur Nation; Townsend avoit pensé que l'alternative proposée au sujet de l'éloignement de ce Prince, quoiqu'elle fût juste, seroit refusée; qu'on s'en tiendrait de la part de l'Angleterre, à demander purement & simplement qu'il sortît de France. Ils jugeoient qu'il seroit plus avantageux pour lui, de convenir simplement de sa retraite par les articles préliminaires, & de spécifier par le même article, que la manière en seroit réglée aux conférences de la paix. Après quelques objections, le projet de l'article fut dressé de concert dans les termes suivans.

„ Le Roi d'Angleterre ayant désiré de  
 „ sortir hors du Royaume de France, &  
 „ prévenu la demande que la Princesse An-  
 „ ne de Dannemarc sa sœur, & la Nation  
 „ Angloise en ont faite, se retirera en tel  
 „ pays, & de telle manière qu'il sera con-  
 venu

„ venu par le prochain Traité de paix générale, tant sur sa retraite, que sur ce qui regarde sa personne ”.

La visite finie, Marlborough sortant de la chambre, dit à Torcy en particulier, qu'il souhaitoit de lui parler le lendemain matin; que Sinzendorff qu'il avoit vu pendant trois heures, faisoit fort le difficile.

Le Prince Eugène, Sinzendorff & Marlborough allèrent chez le Pensionnaire à cinq heures du soir. Buys & Van der Duffen y étoient. La conférence fut longue, dix heures étoient passées qu'elle duroit encore. Pettekum vint avertir Torcy, qu'il avoit appris dans la ville, que les instructions de Sinzendorff étoient entièrement différentes de celles du Prince Eugène. Que l'Empereur demandoit présentement la Franche-Comté & la Bourgogne. Pettekum se chargea d'aller le lendemain matin chez le Pensionnaire, pour l'avertir que Torcy ne pouvoit plus retarder son départ, & pour savoir ce qu'il avoit encore à lui faire dire.

Le Comte de Portland étoit alors à La Haye. Son état ne ressembloit en rien à l'éclat où il avoit paru en France, lorsqu'après la paix conclue à Ryswick, le Roi Guillaume l'envoya au Roi avec le titre de son Ambassadeur extraordinaire, & que les premières propositions du Traité de partage furent concertées avec lui.

Le dépérissement de sa santé avoit suivi la perte de la faveur dont il avoit joui longtemps

tems pendant la vie de ce Prince. Différentes attaques d'apoplexie, non seulement l'avoient appesanti, mais ne lui laissoient plus la facilité de s'énoncer, quand même il eût encore été capable de se mêler d'affaires importantes : ceux qui les gouvernoient alors, auroient eu soin de l'en tenir éloigné ; car il arrive souvent, lorsque le Maître n'est plus, que c'est une cause d'exclusion, que d'avoir eu part à sa confiance, & à l'administration de ses affaires.

Portland étoit déjà venu chez Torcy ; il lui rendit une seconde visite le 26 Mai, & sous prétexte de s'intéresser au bien de la France, il le pressa de s'expliquer clairement, de donner des sûretés valables de l'exécution du Traité, enfin de conclure sans perte de tems. Il parla comme un émissaire de Marlborough, mais qui n'étoit pas admis à sa confiance.

Pettekum apporta la réponse du Pensionnaire. Il s'excusoit de n'avoir pas encore envoyé son Mémoire, qu'il n'avoit pu dresser à cause de la longue conférence que Sinzendorff avoit eue avec lui la veille. Elle avoit duré jusqu'à onze heures du soir. Le Pensionnaire prétendoit que le Prince Eugène, Marlborough & lui, avoient eu bien de la peine à mettre Sinzendorff au fait. Il devoit retourner encore chez Heinsius, & lui porter ses observations. Le Mémoire promis seroit envoyé, & suivi d'une conférence. Le Prince Eugène différoit encore son départ. Ce

Ce qui se passa depuis le 26 Mai jusqu'au 28 du même mois, est rapporté dans la dépêche écrite au Roi, de même date, & envoyée de Rotterdam par un Courier.

*Lettre au Roi.*

*A Rotterdam, le 28 Mai 1709.*

„ Lorsque j'eus l'honneur, SIRE, de  
„ vous rendre compte le 13 de ce mois, de  
„ l'état de la négociation que Votre Majes-  
„ té a bien voulu me confier, je comptois  
„ lui dépêcher incessamment un autre Cou-  
„ rier, pour l'informer d'une résolution pré-  
„ cise, soit pour la paix, soit pour la con-  
„ tinuation de la guerre; mais les affaires  
„ se traitent lentement, lorsqu'il faut les  
„ agiter en des conférences composées de  
„ plusieurs Ministres qui croient servir leurs  
„ Maîtres, en avançant chaque jour quelque  
„ nouvelle prétention.

„ Celle de la démolition des Places d'Al-  
„ face; celle du Duc de Savoye, où Exil-  
„ les, Fenestrelles, Chaumont & la Vallée  
„ de Pragelas, formoient la principale dif-  
„ ficulté, quand j'eus l'honneur d'écrire à  
„ Votre Majesté, & j'avois déclaré que je  
„ ne signerois point ces articles, vos or-  
„ dres y étant absolument contraires. La  
„ conférence du 23 au matin ne produisit  
„ aucune facilité nouvelle, quoique nous eus-  
„ sions lieu de remarquer de la part de ceux

„ à

„ à qui nous avons affaire, plus d'envie de  
„ conclure que jusqu'alors ils n'en avoient  
„ témoigné. Mr. le Prince Eugène sem-  
„ bloit lever de son côté tous les petits em-  
„ barras qui pouvoient éloigner la paix,  
„ étant d'ailleurs très-ferme sur les articles  
„ essentiels. Cependant tout se passoit en  
„ disputes; le moyen de les faire cesser,  
„ & de fixer l'état de la question, étoit de  
„ mettre par écrit les articles compris sous  
„ le titre de préliminaires, & de laisser à  
„ chacun la liberté de les examiner, & d'y  
„ faire ses remarques.

„ Mr. Rouillé dressa ce Mémoire, & l'a-  
„ yant remis au Pensionnaire, tous convin-  
„ rent qu'ils l'examineroient ensemble. Le  
„ soir nous nous rassemblâmes chez le Pen-  
„ sionnaire; les disputes y furent plus vives,  
„ & l'on conclut moins que jamais. La dif-  
„ ficulté qu'on avoit faite sur l'exécution  
„ du Traité, se renouvela. On nous ob-  
„ jecta que l'article le plus essentiel étoit ce-  
„ lui de l'abandon de l'Espagne & des Indes;  
„ que c'étoit pour en obtenir la possession  
„ en faveur de l'Archiduc, que la Répu-  
„ blique de Hollande & ses Alliés faisoient  
„ la guerre; que cependant on leur propo-  
„ soit de faire la paix, lorsqu'ils avoient  
„ tout à espérer de la campagne prochain-  
„ ne, sans les assurer qu'ils parviendroient  
„ au but qu'ils s'étoient proposés; que la  
„ France jouiroit seule de la paix, & qu'ils  
„ auroient encore la guerre à soutenir en  
„ Espagne. „ Nous

„ Nous répondîmes qu'elle ne seroit ni  
„ longue ni difficile, Votre Majesté reti-  
„ rant ses troupes, & les seules forces d'Es-  
„ pagne ne suffisant pas pour maintenir le  
„ Roi Catholique, quand même la Nation  
„ lui demeureroit constamment attaché.  
„ Ce fut, SIRE, sur ces deux principes  
„ opposés, que nous disputâmes très-long-  
„ tems sans nous persuader de part ni d'au-  
„ tre. Dans cette contestation, Mr. le Prin-  
„ ce Eugène demanda si Votre Majesté lais-  
„ seroit le passage libre à leurs troupes, pour  
„ entrer en Espagne, en traversant la Fran-  
„ ce; d'autres prétendoient que Votre Ma-  
„ jesté devoit joindre ses forces à celles des  
„ Alliés, pour finir la guerre d'Espagne.  
„ Enfin, SIRE, il n'y eut plus que demandes  
„ & propositions extraordinaires, dont il nous  
„ étoit impossible d'en admettre aucune.

„ Nous n'eûmes pas plus de satisfaction  
„ à traiter la même matière avec le Pen-  
„ sionnaire, & avec Buys & Van der Dus-  
„ sen, après que le Prince Eugène & les  
„ Anglois furent sortis. Nous trouvâmes  
„ en eux une crainte plus vive, de voir la  
„ guerre continuer en Espagne, après que  
„ la France seroit en paix. On ne manqua  
„ pas de nous citer l'exemple des secours  
„ donnés au Portugal après le Traité des  
„ Pyrenées, & de rejeter tout ce que nous  
„ pûmes dire de la sûreté de la parole de  
„ Votre Majesté, lorsqu'elle auroit promis  
„ de ne plus assister l'Espagne directement  
„ ni

„ ni indirectement ; on vouloit des sûretés  
 „ réelles , & pour cet effet le Pensionnaire  
 „ demandoit que Votre Majesté remît aux  
 „ Etats - Généraux six Places , comme pour  
 „ servir d'ôtage de l'exécution de la paix  
 „ en Espagne. Il en proposa trois dans ce  
 „ Royaume , & trois dans les Païs-Bas ; ces  
 „ dernières étoient Cambray , Valenciennes  
 „ & Saint-Omer , disant qu'elles feroient  
 „ rendues fidèlement à Votre Majesté , si-  
 „ tôt que le Traité auroit eu son entière  
 „ exécution.

„ Nous sortîmes , persuadés que nous ne  
 „ devions plus compter de conclure. Alors,  
 „ SIRE , il me parut que la seule utilité  
 „ que je devois me proposer de mon voya-  
 „ ge , étoit de savoir au moins distincte-  
 „ ment , & à quelles conditions précises ,  
 „ les ennemis de Votre Majesté consenti-  
 „ roient à la paix. Je crus que le seul moyen  
 „ de l'en informer , étoit de demander au  
 „ Pensionnaire de nous donner un projet  
 „ de Traité , puisqu'aussi bien nous lui avions  
 „ remis de notre part un plan général d'ar-  
 „ ticles préliminaires. Je lui fis cette propo-  
 „ sition. Il accepta , comme désirant sincé-  
 „ rement de trouver le moyen de conclure.  
 „ Le vendredi après dîner , le samedi & le  
 „ dimanche se passèrent , sans qu'il nous  
 „ rendît de réponse. Il travailloit au plan  
 „ que nous lui avions demandé , & le dres-  
 „ soit de concert avec MM. de Marlbo-  
 „ rough , le Prince Eugène , & Monsieur  
 „ de

„ de Sinzendorff nouvellement arrivé à La  
 „ Haye, pour intervenir de la part de l'Em-  
 „ pereur aux conférences de la paix.

„ Ce long silence m'empêcha d'envoyer  
 „ à Votre Majesté un Courier, ainsi que je  
 „ me l'étois proposé, ne pouvant lui rien  
 „ écrire de considérable, ni de certain,  
 „ jusqu'à la première conférence. Enfin,  
 „ SIRE, nous l'eûmes hier matin chez le  
 „ Pensionnaire. Il étoit seul avec les Sieurs  
 „ Buys & Van der Duffen, aucun des Mi-  
 „ nistres de cette République n'y assistoit.  
 „ Il nous communiqua son mémoire. Nous  
 „ ne découvrîmes que trop aisément, à la  
 „ première lecture qu'il en fit, tout ce que  
 „ ce projet contenoit de dur & de contraire  
 „ aux ordres que nous avions de Votre Ma-  
 „ jesté, aussi-bien que d'embarassant dans  
 „ l'exécution, qui n'étoit point sûre, quand  
 „ même Votre Majesté consentiroit aux  
 „ conditions qu'on veut exiger d'elle. Ce-  
 „ pendant je demandai au Pensionnaire le  
 „ tems de faire nos observations, comme  
 „ il avoit fait les siennes; & pour ne pas  
 „ perdre un moment dans une conjoncture  
 „ pressante par l'ouverture imminente de  
 „ la campagne, nous convînmes que nous  
 „ retournerions chez lui le soir à six heures.  
 „ Nous n'eûmes donc, SIRE, qu'un inter-  
 „ valle fort court, pour faire des remar-  
 „ ques qui auroient demandé plusieurs jours,  
 „ & Votre Majesté ne s'en appercevra que  
 „ trop, lorsqu'elle entendra la lecture de  
 „ celles que j'ai l'honneur de lui envoyer;

„ mais quand elles auroient été meilleures ,  
 „ l'utilité n'en eût pas été plus grande ,  
 „ ayant à faire à des gens persuadés qu'ils  
 „ peuvent donner la loi , & que toutes les  
 „ nouvelles qu'on leur écrit de France , sont  
 „ véritables. Votre Majesté en verra l'ef-  
 „ fet par le projet qu'ils nous ont remis ,  
 „ & par les réponses qu'ils ont faites à  
 „ nos observations. Ils comptent cepen-  
 „ dant que ces articles sont ceux de la paix ,  
 „ que Votre Majesté acceptera toutes les  
 „ conditions qu'ils contiennent ; & sur ce  
 „ fondement , les mesures sont déjà prises  
 „ pour avoir incessamment les ratifications  
 „ de l'Angleterre & de la Hollande , afin  
 „ que rien ne retarde l'exécution de ces mê-  
 „ mes articles.

„ Si j'avois eu le pouvoir de les signer ,  
 „ j'aurois rompu la négociation , plutôt que  
 „ d'engager Votre Majesté à de telles con-  
 „ ditions , qui ne lui donnent à mon sens  
 „ aucune sûreté suffisante de la paix , quoi-  
 „ qu'on exige celle de l'évacuation de ses  
 „ Places : mais voyant , SIRE , qu'on ne  
 „ demandoit aucun engagement de sa part ,  
 „ jusqu'à ce que je sois de retour auprès  
 „ d'elle , j'ai cru qu'il étoit de son service  
 „ de lui faire pleinement connoître les pré-  
 „ tentions de ses ennemis , & de la laisser  
 „ en état de décider sur la manière dont  
 „ elle voudra leur répondre. J'ai donc pris  
 „ le parti de laisser Monsieur Rouillé à La  
 „ Haye , où il demeurera jusqu'à ce que  
 „ Votre Majesté lui donne ses ordres. J'ai

„ pro-

„ promis qu'il les recevroit le 4, ou tout  
„ au plus tard le 5 du mois prochain. C'est le  
„ seul engagement que j'aye pris. Monsieur  
„ le Prince Eugène m'a promis que jus-  
„ qu'au 4 il ne feroit aucune entreprise;  
„ mais il ne m'a point demandé d'engage-  
„ ment réciproque de la part de Monsieur  
„ le Maréchal de Villars, & je n'aurois  
„ pas pu le lui donner.

„ Votre Majesté est donc entièrement li-  
„ bre de rejeter absolument ces conditions,  
„ comme j'espère que l'état de ses affaires  
„ le lui permettra; ou de les accepter, si  
„ malheureusement elle croit devoir finir la  
„ guerre à quelque prix que ce soit, com-  
„ me ses ennemis s'en flattent, & le pu-  
„ blient.

„ Dans le premier cas, l'inconvénient  
„ de laisser Monsieur Rouillé à La Haye  
„ quelques jours après moi, ne fera, ce me  
„ semble, d'aucun préjudice à Votre Ma-  
„ jesté; & dans le second cas, il seroit très-  
„ nécessaire d'avoir sur les lieux un homme  
„ autorisé à signer des articles qui sont pro-  
„ prement le Traité de paix. Voilà, SIRE,  
„ les raisons qui nous ont déterminés,  
„ Monsieur Rouillé & moi. J'espère avoir  
„ l'honneur d'en rendre un compte plus par-  
„ ticulier, à la fin de cette semaine, à Vo-  
„ tre Majesté, étant parti ce soir de La  
„ Haye pour retourner auprès d'elle. J'ose  
„ lui dire par avance, que si elle rejette,  
„ comme je l'espère, les articles que j'ai  
„ l'honneur de lui envoyer, il est de son

„ service qu'elle rompe sur les demandes  
 „ qu'on lui a faites à l'égard de l'Alsace,  
 „ & en faveur de Monsieur le Duc de Sa-  
 „ voye, plutôt que sur aucun article qui  
 „ regarderoit indirectement l'Espagne; car  
 „ on a mis ici dans l'esprit de la Nation,  
 „ que Votre Majesté n'a jamais eu dessein  
 „ d'abandonner cette Couronne, & les In-  
 „ des, & qu'elle vouloit seulement procurer  
 „ la paix à son Royaume, laissant à ses en-  
 „ nemis la dépense & l'embaras d'une guer-  
 „ re en Espagne, que Votre Majesté sou-  
 „ tiendrait aisément par des assistances se-  
 „ crètes.

„ J'aurois évité Mons à mon retour, s'il  
 „ m'eût été possible de le faire sans donner  
 „ à Monsieur l'Electeur de Bavière un juste  
 „ sujet de croire & de se plaindre qu'il étoit  
 „ abandonné. Comme il n'y a rien de signé,  
 „ je crois qu'il est bon de l'instruire de la for-  
 „ te opposition qu'il trouvera de la part des  
 „ ennemis de Votre Majesté, & du peu de  
 „ secours qu'il doit attendre de la part des  
 „ Hollandois, dont il croyoit les dispositions  
 „ favorables pour lui.

„ Les bonnes raisons ne peuvent présente-  
 „ ment les persuader, & si malheureusement  
 „ les succès de la campagne répondoient à ce  
 „ qu'ils en attendent, eux & leurs Alliés, il  
 „ n'y auroit plus de bornes aux demandes in-  
 „ justes des uns & des autres. Je suis avec un  
 „ très-profond respect, SIRE, de Votre  
 „ Majesté, le très-humble, très-obéissant  
 „ & très-fidèle Sujet & Serviteur”.

A R.

## ARTICLES PRÉLIMINAIRES,

Pour servir aux Traités de la Paix  
générale.

Projet desdits articles,  
donné par Mr. le  
Pensionnaire.

Observations sur  
lesdits articles.

Arrêté desdits  
articles, de la  
manière qu'ils  
doivent être si-  
gnés.

## ARTICLE I.

Le Traité com-  
prend l'Empe-  
reur & chacun  
des Alliés; ce-  
pendant ceux  
du Roi en tout  
exclus, ce qui  
est contraire à  
la forme ordi-  
naire des Traités,  
l'inclusion des  
Alliés de-  
vant être réci-  
proque.

ON procédera inces-  
samment à faire une  
bonne, ferme & durable  
paix, confédération, &  
perpétuelle alliance, &  
amitié, entre Sa Majes-  
té Impériale, comme  
aussi entre tous & cha-  
cun des Alliés de Sa  
Majesté Impériale, &  
principalement le Ro-  
yaume de la Grande-  
Bretagne & les Sei-  
gneurs Etats Généraux  
des Provinces-Unies,  
d'une part.

On procédera  
incessamment  
à faire une  
bonne, ferme &  
durable paix,  
confédération,  
& perpétuelle  
alliance & ami-  
tié, entre Sa  
Majesté Impé-  
riale, comme  
aussi entre tous  
& chacun des  
Alliés de Sa  
Majesté Impé-  
riale, & prin-  
cipalement le  
Royaume de la  
Grande-Breta-  
gne, & les Sei-  
gneurs Etats-  
Généraux des  
Provinces - U-  
nies, d'une  
part.

L'Empereur  
râchera seule-  
ment d'obte-  
nir le consente-  
ment

Et de l'autre, entre  
Sa Majesté Très-Chré-  
tienne; & comme les  
H 3 con-

Et de l'autre,  
entre Sa Majes-  
té Très-Chré-  
tienne & ses  
Al-

ment de l'Em- conjonctures présentes Alliés. Et com-  
pire le plutôt n'ont pas permis que Sa me les con-  
qu'il se pour- n'ont pas permis que Sa jonctures pré-  
ra. Un engage- Majesté Impériale ait sentes n'ont  
ment aussi foi- préalablement pu rece- pas permis que  
ble ne suffit voir l'agrément & con- Sa Majesté Imp-  
pas: Sa Majesté sentement de l'Empire périale ait pré-  
Impériale doit sur tout ce qu'il regar- alablement pu  
promettre, & de dans plusieurs arti- recevoir l'agré-  
se faire fort de- cles contenus dans ces sentement de  
ce consente- préliminaires, elle tâ- l'Empire, sur  
ment, comme chera d'obtenir ledit tout ce qui le  
nécessaire & consentement, le plu- regarde dans  
préalable à l'exécution des tôt qu'il se pourra, se- plusieurs arti-  
articles aux- lon l'usage établi dans cles contenus  
quels le Roi l'Empire. dans ces préli-  
voudra bien minaires, elle  
s'obliger, à l'é- tâchera d'obte-  
gard de l'Em- nir, suivant  
pire. l'usage établi  
dans l'Empire,  
le plutôt qu'il  
se pourra, le  
consentement  
& la ratifica-  
tion dudit. Em-  
pire, avant  
l'exécution des  
articles qui re-  
gardent parti-  
culièrement  
l'Empire.

## II.

Il est dit qu'on Et pour parvenir au- Et pour par-  
est convenu de venir au - plu-  
quelques arti- plutôt à ce but tout fa- tôt au but tant  
cles prélimi- lutaire, & en jouir dès- salulaire, & en  
naires : l'ex- à- présent autant qu'il jouir dès - à-  
pression n'est sera possible, on est présent autant  
pas suffisante, convenu de quelques qu'il sera possi-  
puisque les ar- articles préliminaires, ble, on est con-  
ticles contenus articles préliminaires, venu des arti-  
dans tant cles

dans ce projet, renferment tous les préliminaires. Il seroit donc nécessaire d'user de ces termes : articles.

Qu'on est convenu des articles préliminaires qui doivent servir de fondamentaux Traités de la paix générale.

## III

Il faudroit ajouter, & être mis en exécution, après l'échange des ratifications desdits articles.

Premièrement, en *Idem.* considération & en conséquence de ladite bonne paix & réunion sincère de toutes parts, le Roi Très-Chrétien reconnoîtra dès-à-présent publiquement & authentiquement, comme aussi après dans les Traités de paix à faire, le Roi Charles III. en qualité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples & de Sicile, & généralement de tous les Etats dépendans & compris sous le nom de la Monarchie d'Espagne, en quelque partie du Monde qu'ils soient situés, à la réserve de ce qui doit être donné à la

Couronne de Portugal, & au Duc de Savoye, suivant les Traités faits entre les Hauts Alliés, & de la Barrière que le Roi Charles III. doit faire tenir auxdits Seigneurs Etats - Généraux, dans les Pais - Bas, selon la teneur de la grande Alliance de l'année 1701, & de ce qui sera dit ci - après au haut quartier de Gueldres, & des conventions à faire avec ledit Roi Charles III. sans en rien excepter davantage, ainsi & avec tous les droits que le feu Roi d'Espagne Charles II. l'a possédée, ou dû posséder, tant pour lui que pour ses hoirs, héritiers & successeurs, selon la disposition testamentaire de Philippe IV. & les pactes établis & reçus dans la Sérénissime Maison d'Autriche.

## IV.

Et d'autant que le Duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des Royaumes d'Espagne, des Côtes de Toscane, des Indes, & d'une partie des Pais - Bas, il a été réciproquement convenu que pour assurer l'exécution desdits articles & des Traités à faire, on achèvera lesdits Traités dans le tems de deux mois, à commencer du premier du mois de Juin prochain, s'il est possible, pendant lequel terme Sa Majesté Très-Chrétienne fera en sorte que le Royaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Charles III. & ledit Duc fortira en pleine sûreté & en liberté, de l'étendue des Royaumes d'Espagne, avec son épouse, les Princes ses enfans, leurs effets, & généralement toutes les personnes qui les voudront suivre; en sorte que si ledit terme finit, sans que le Duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente convention, le Roi Très-Chrétien & les Princes & Etats stipulans prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet,

&

& que toute l'Europe par l'accomplissement desdits Traités de paix, jouïsse incessamment d'une parfaite tranquillité.

## V

Pour en avancer l'établissement, Sa Majesté Très-Chrétienne retirera, dans le terme desdits deux mois, les troupes & les Officiers qu'elle a présentement en Espagne, & aussi ceux qui se trouvent dans le Royaume de Sicile, aussi bien que dans les autres Lieux, Pays & Etats dépendans de ladite Monarchie en Europe, & des Indes, aussitôt qu'il sera possible, promettant en foi & parole de Roi, de n'envoyer désormais au Duc d'Anjou, s'il refuse d'y acquiescer, ni à ses adhérens, aucun secours, soit de troupes, artillerie, ammunitions de guerre ou d'argent, directement ou indirectement.

## VI.

L'excès des prétentions affoiblit souvent ce qu'on veut rendre de plus solide. L'exclusion donnée à tous les Princes de la Maison de France, est trop générale, pour subsister toujours, principalement quand on laisse aux Princes de la Maison d'Autriche, ou

La Monarchie d'Espagne demeurera dans son entier, dans la Maison d'Autriche, de la manière qu'il a été dit ci-dessus, & celle de Bourbon exclue à perpétuité, sans que ses parties puisse jamais être démembrée, ni ladite Couronne, en tout ni en partie, être unie à celle de France, ni qu'un seul & même Roi, ni un Prince de la

La Monarchie d'Espagne demeurera en son entier, dans la Maison d'Autriche, de la manière qu'il a été dit ci-dessus, sans qu'aucunes de ses parties puissent jamais en être démembrées, ni ladite Monarchie, en tout ni en partie, être unie à celle de France, ni

ne H 5 Mai ni

ne entière' li-Maison de France en ni qu'un seul  
 berté de réunir devînt le Souverain, de & même Roi,  
 en la seule & quelque manière que ni un Prince  
 même person- ce soit, par Testament, de la Maison  
 ne, tous les ce soit, par Testament, de France en  
 Royaumes, E-appel, successions, con- devînt le Sou-  
 tats, & Dignités ventions matrimonia- verain, de quel-  
 qu'ils pourront les, dons, ventes, con- que manière  
 acquérir, par trats, ou autres voies, que ce soit, par  
 quelques voies telles qu'elles puissent Testament, ap-  
 & en quelque telles qu'elles puissent pel, succes-  
 manière que ce être; ni que le Prince sions, conven-  
 soit.

L'inconvé- qui régnera en France, tions matrimo-  
 nient ne seroit ni un Prince de la Mai- niales, dons,  
 pas moindre son de France, puisse ventes, contrats  
 pour l'Europe, jamais régner aussi en ou autres voies,  
 de voir un Prin-Espagne, ni acquérir puissent être;  
 ce de la Maison dans l'étendue de ladi- ni que le Prin-  
 d'Autriche éle- te Monarchie, aucune ce qui régnera  
 vé à un trop Ville, Fort, Place ou en France, ni  
 haut degré de Pays, dans aucune par- un Prince de  
 puissance, que tie d'icelle, principale- France, puisse  
 nir un Prince ment dans les Pais-Bas, jamais régner  
 de la Maison en vertu d'aucuns dons, aussi en Espa-  
 de France.

La crainte de ventes, échanges, con- rir dans ladite  
 l'union de cet- ventions matrimonia- Monarchie au-  
 te Couronne à les, hérédité, appel, cune Ville, Fort,  
 celle d'Espa- succession par Testa- Place ou Pays,  
 gne sur la mê- ment ou *ab intestat*, dans aucune  
 me tête, a été en quelque sorte & ma- principale-  
 le motif des renonciations nière que ce puisse être, dans les Pais-  
 précédentes, il tant pour lui que pour Bas, en vertu  
 suffiroit par les Princes ses enfans, d'aucuns dons,  
 conséquent de les frères, leurs héritiers ventes, échan-  
 prendre les pré- & descendants, que ge, conven-  
 cautions né- & descendants, que tions matrimo-  
 cessaires pour pour aucuns Princes de niales, hérédi-  
 l'empêcher, & la Maison de France. té, appel, suc-  
 pour cet effet cession par Tes-  
 d'étendre tout tament ou *ab*  
 au plus l'exclu- *intestat*, en  
 sion quel-

tion aux enfans & frères du Prince qui régneroit en France, ainsi qu'il avoit été proposé: mais il seroit nécessaire de supprimer la clause injurieuse qu'on veut mettre aujourd'hui, pour exclure ses héritiers descendans & Princes de sa Maison qui ne seroient pas Rois.

Enfin il faudroit prévenir le même sujet d'allarmes à l'égard de la Maison d'Autriche, & stipuler que celui qui seroit Roi d'Espagne, ne pourroit devenir Empereur, Roi de Bohême, de Hongrie, Archiduc d'Autriche, ni posséder aucun des Etats Héritaires en Allemagne.

quelque sorte & manière que ce puisse être, tant pour lui que pour les Princes ses enfans, & frères, leurs héritiers & descendans.

## VII.

L'interdiction du commerce indirect de la France, est contraire à ce qui s'est pratiqué depuis que les Espagnols en sont maîtres; ils ne peuvent même se passer des marchandises de France.

Spécialement, que la France ne pourra jamais se rendre maîtresse des Indes Espagnoles, ni envoyer des Vaisseaux pour y exercer le Commerce directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit.

Spécialement que la France ne pourra jamais se rendre maîtresse des Indes, ni envoyer des Vaisseaux pour y exercer le commerce, sous quelque prétexte que ce soit.

Ainsi après avoir dit que les François n'y pourront exercer directement le commerce, il faudroit ajoûter: mais à cet égard, les choses seront remises sur le même pied qu'elles étoient sous le règne du feu Roi Charles II.

## VIII.

## VIII.

Il y a vraisem- Sa Majesté Très-Chré. Sa Majesté  
 blablement de-tienne voulant donner Très-Chrétien-  
 grands maga- des marques certaines ne voulant don-  
 zins dans Stras- du dessein qu'elle a de- ner des mar-  
 bourg; il ne se- maintenir une paix fer- du dessein  
 roit pas juste me & stable, & faire qu'elle a de  
 d'obliger le me & stable, & faire maintenir une  
 Roi à les aban- cesser tout ombrage de paix ferme &  
 donner: cet ar- ses desseins, consent de stable, & faire  
 ticle demande remettre à Sa Majesté cesser tout om-  
 donc une ex- Impériale & à l'Empire, brage de ses  
 ception. Il suf- la Ville & Citadelle de desseins, con-  
 firoit de rendre la Ville & Citadelle de sent à donner à  
 l'artillerie & Strasbourg, dans l'état Sa Majesté Im-  
 les munitions où elle se trouve présen- périale & à  
 qui apparte- tement, avec le Fort l'Empire la  
 noient à la Vil- de Kell, & ses dépen- Ville & Cita-  
 le, quand Sa dances & appartenan- delle de Stras-  
 Majesté en a ces situées des deux cô- bourg, dans l'é-  
 pris possession, ces situées des deux cô- tat où elle se  
 ou bien leur- tés du Rhin, sans au- trouve présen-  
 valeur. L'éva- cune répétition de frais- tement, avec le  
 cuation d'une ou dépenses, sous quel- Fort de Kell, &  
 Ville aussi im- que prétexte que ce- ses dépendan-  
 portante & des- soit, avec le canon, ces & apparte-  
 Forts qui en- artillerie & ammuni- nances situées  
 dépendent, ne- tions de guerre qui s'y du Rhin, sans  
 peut se faire au- trouvent, sans aucune aucune répéti-  
 moment qu'il- réserve, pour être réta- tion de frais ou  
 comparoitra- blie dans le rang, pré- dépenses, sous  
 quelque'un aux- rogatives & privilèges- quelque pré-  
 portes, avec un- de Ville Impériale, dont- de ce  
 simple pouvoir- elle jouissoit avant que- pièces de ca-  
 de l'Empereur; d'être sous la domina- non de bronze  
 il faudroit donc- tion de Sa Majesté- de différens ca-  
 convenir d'un- Très-Chrétienne, la- cinquante pié-  
 tems certain, quelle Ville de Stras- ces de 24, &  
 & en ne peut- l'Em- bourg dou-  
 le régler, que- bourg dou-

L'Empire au-bourg & Fort seront douze livres de  
ront donné les rendus & évacués, d'a-balles, & cin-  
ratifications du bord que quelqu'un quante pièces  
Traité de 8, & de qua-

La Religion comparoîtra aux portes tre livres de bal-  
Catholique, A- de ladite Ville & Fort, les, & les muni-  
postolique & muni d'un plein pou-tions à propor-  
Romaine doit voir de Sa Majesté Im-tion, pour être  
être conservée périale & de l'Empire, rétablie dans le  
dans Stras- selon la forme accou-rang, préro-  
bourg, ainsi-gatives & pri-  
qu'elle y est-tumée, pour en pren-vièges de Ville  
présentement dre possession. Impériale, dont  
exercée; l'Evê- elle jouissoit,  
que & le Cha- avant que d'être

pitre maintenus dans tous tre sous la domination de  
leurs droits spirituels & Sa Majesté Très- Chrétien-  
temporels, prérogatives, ne, laquelle Ville de Stras-  
prééminences & privilèges, bourg & Forts seront rendus  
dont les Prédécesseurs dudit & évacués aussitôt après les  
Evêque & dudit Chapitre ratifications de l'Empereur  
ont jouï dans l'Empire, tant & de l'Empire, qui seront  
en-deçà qu'au-delà du Rhin. échangées à La Haye, &

qu'il comparoîtra aux portes  
de ladite Ville & Forts, quel-  
qu'un muni d'un plein pou-  
voir de Sa Majesté Impériale  
& de l'Empire, selon la for-  
me accoutumée, pour en  
prendre possession.

## IX.

Cet article est Que la ville de Bri- *Idem.*  
un de ceux que sack avec son territoire,  
nous ne pou- soient évacués par Sa  
vons passer, les Majesté Très- Chré-  
ordres du Roi tienne, & remise par  
étant positifs, tienne, & remise par  
d'obtenir la Vil- elle à Sa Majesté Impé-  
le de Landau, riale & à la Maison  
pour consentir d'Autriche, avec tout  
à la restitution d'Autriche, avec tout  
de Brisack. le canon, artillerie &  
Dans les arti-ammunitions de guerre  
cles qui

cles signés par qui s'y trouvent, à la  
 les Ministres fin de Juin au plus tard, *Idem.*  
 Alliés, il est a. pour en jouir désormais  
 jointé, avec les canons, artille- en toute propriété, ain-  
 rie & munitions si que Sa Majesté Impé-  
 de guerre qui s'y riale en a joui ou dû  
 trouvent. jouir en exécution du  
 Traité de paix conclu  
 à Ryswick.

## X.

Nous avons dé- Sa Majesté Très-Chr. *Idem.*  
 claré que nous tienne possédera désor-  
 n'avions point mais l'Alsace, dans le  
 de pouvoirs sur mais l'Alsace, dans le  
 cet article, aussi sens littéral du Traité  
 bien que sur le de Westphalie, en sorte  
 suivant. qu'elle se contentera du  
 Droit de Préfecture sur  
 les dix Villes Impériales  
 de ladite Alsace, sans  
 néanmoins étendre les-  
 dits droits au préjudice  
 des prérogatives, droits  
 & privilèges qui leur  
 compètent, comme  
 aux autres villes libres  
 de l'Empire, pour en  
 jouir, aussi - bien que  
 des prérogatives, reve-  
 nus & domaines, ainsi  
 que Sa dite Majesté en  
 a dû jouir, lors de la  
 conclusion desdits Trai-  
 tés, devant aussi être  
 remises les fortifications  
 desdites villes, au mê-  
 me

me état qu'elles étoient alors, excepté toutefois la ville de Landau, dont la possession & propriété appartiendra toujours à Sa Majesté Impériale & à l'Empire, avec faculté de démolir ladite Place, s'il est ainsi jugé à propos par l'Empereur & l'Empire.

## XI.

Qu'en conséquence desdits Traités de Westphalie, Sa dite Majesté Très-Chrétienne fera démolir dans le tems convenu, à ses dépens, les Fortereffes qu'elle a présentement sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, nommément Huningue, le Neuf-Brisack & le Fort Louis, avec tous les ouvrages dépendans dudit Fort, tant en-deçà qu'au-delà du Rhin, sans qu'à jamais on puisse les rétablir.

## XII.

<p>Le différend entre les deux Landgraves de Hesse-Cassel &amp; de Rheinfeld, est une affaire domestique qui regarde l'Empire; il est par conséquent inutile d'en parler dans les articles préliminaires.</p>	<p>Que la Ville &amp; Fortereffe de Rheinsfeld, avec ce qui en dépend, demeurera au Landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il sera satisfait de ses prétentions sur ladite Ville &amp; Fortereffe.</p>	<p>Que la Ville &amp; Fortereffe de Rheinsfeld, avec ce qui en dépend, demeurera au Landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il en fera autrement convenu.</p>
---	--	--

## XIII.

La Reine de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux soutenant que la clause inférée dans l'article 4. du Traité de Ryswick, tou-

touchant la Religion, est contre la teneur de la paix de Westphalie, & que conséquemment elle devoit être révoquée, il a été trouvé bon que cette affaire soit remise à la négociation de la paix générale.

## XIV.

On est d'accord sur les trois articles suivans. Il sera nécessaire d'ajouter à celui qui regarde la restitution de Terre-neuve, qu'elle sera faite aux conditions dont il sera convenu, lors de la conclusion du Traité général de la paix.

Quant à la Grande-Bretagne, Sa Majesté Très-Chrétienne reconnoitra dès-à-présent dans la négociation des Traités de paix à faire, la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité.

## XV.

Sadite Majesté reconnoitra aussi la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne, dans la Ligne Protestante, ainsi qu'elle est établie par les Actes du Parlement de la Grande-Bretagne.

## XVI.

Le Roi Très-Chrétien cédera à la Couronne de la Grande-Bretagne, ce que la France possède dans l'Ile de Terre-neuve, & on restituera de la part de la Reine de la Grande-Bretagne, aussi-bien que de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, tous les Pays, Iles, Fortereffes & Co.

Colonies que les armes de l'un & de l'autre côté ont occupés depuis la présente guerre, en quelque lieu des Indes qu'elles soient situées.

## XVII.

Le tems marqué par cet article ne suffiroit pas pour démolir des ouvrages aussi considérables que ceux de Dunkerque. Il faudroit convenir d'examiner de bonne-foi, avec les Commissaires nommés par l'Angleterre & par MM. les Etats-Généraux, le tems nécessaire pour raser les ouvrages & pour combler le Port, à condition qu'on y travailleroit, sans perdre un instant, immédiatement après l'échange des ratifications du Traité.

Sadite Majesté promet de faire raser toutes les fortifications de la Ville de Dunkerque, du Port & des Ribangs qui en pouvoient dépendre, à ses dépens, & d'en faire combler & ruiner entièrement le Port, dans le tems de deux mois, le tout à la satisfaction de la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, sans qu'il soit permis de rétablir les fortifications, ou de rendre ce Port navigable à jamais, directement ou indirectement.

Sadite Majesté promet de raser toutes les fortifications de la Ville de Dunkerque, du Port & des Ribangs qui en pouvoient dépendre, à ses dépens, sans exception; en sorte que la moitié des dites fortifications soit rasée, la moitié du Port comblée dans l'espace de deux mois, & l'autre moitié des fortifications rasée, aussi bien que l'autre moitié du Port, comblée dans l'espace de deux autres mois, le tout à la satisfaction de la Reine de la Grande-Bre-

tagne & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, &c.

## XVIII.

La personne qui prétend être Roi de la Grande-Bretagne, ayant désiré de sortir du Royaume de France, & prévenu la demande que la Reine de la Grande-Bretagne & la Nation Britannique ont faite, &c.

On se tiendra, à l'égard de la personne qui prétend être Roi de la Grande-Bretagne, à l'alternative proposée, du Royaume de France, pour se retirer en tel Pays de l'Europe que bon lui semblera, & y jouir d'une entière sûreté & liberté, recevant de la Grande-Bretagne la somme dont on conviendra, pour sa subsistance; ou bien, en cas de refus de la part de la Grande-Bretagne, de payer ladite somme, il demeurera en France, comme il y a été jusqu'à présent.

La Personne qui prétend être Roi d'Angleterre, ayant désiré de sortir de France, & prévenu la demande que la Reine de la Grande-Bretagne & la Nation Britannique ont faite, se retirera en tel pays, & de telle manière que par le prochain Traité de paix générale, il sera convenu sur les moyens de ladite re- traite.

## XIX.

On convient de cet article, aussi-bien que des deux suivants.

Dans la négociation générale des Traités à faire, on tâchera de convenir d'un Traité de commerce avec la Grande-Bretagne.

## X X.

A l'égard du Roi de Portugal, Sa Majesté Très-Chrétienne consentira qu'il jouisse de tous les avantages établis en sa faveur, par les Traités faits entre lui & ses Alliés.

## X X I.

Sa Majesté reconnoîtra le Roi de Prusse en cette qualité, & promettra de ne le point troubler dans la possession de la Principauté de Neufchâtel & du Comté de Valengin.

## X X I I.

<p>Il faut premièrement éclaircir, s'il est vrai que le Fort de Kenoq soit compris dans le Furnem-back</p>	<p>Et quant aux Seigneurs Etats - Généraux, Sa Majesté leur cédera dans les termes les plus précis qu'il conviendra, les Places de Furnes &amp; de Furnem-back, le Fort de Kenoq, y compris Menin avec Saverge, Ypres avec ses Châtellenies, Lille avec sa Châtellenie, Tournay, Condé &amp; Maubeuge, avec toutes leurs dépendances tout en l'état que sont à-présent lesdites Places, &amp; spécialement avec le canon, artillerie &amp; ammunitions de</p>	<p>Et quant aux Seigneurs Etats-Généraux, Sa Majesté leur cédera dans les termes les plus précis qu'il conviendra, les Places de Furnes &amp; le Furnem-back, le Fort de Kenoq, y compris Menin avec Saverge, Ypres avec sa Châtellenie, &amp; ses dépendances, qui le sont déformais, Bailleul, Warneton, Copines, Werwick, Poperinghe</p>
<p>Ypres doit être exprimé avec sa Châtellenie, &amp; non avec ses Châtellenies. Enfin il faut distinguer de la Châtellenie de Lille, Douay &amp; sa gouvernance, aussi-bien qu'Orchies &amp; ce qui en peut dépendre, afin qu'il n'y ait à l'a-</p>	<p>I 2</p>	<p>guer.</p>

l'avenir aucune  
contestation  
sur cet article.

guerre qui s'y trouvent, ringue & ce qui dépend des lieux ci-dessus exprimés, la ville & Châtellenie de Casraux, de barrière, & sel demeurant à Sa Majesté Très-Chrétienne, Lille avec sa Châtellenie, à l'exception de Douai & son Gouvernement, Tournay, Condé & Maubeuge, avec toutes leurs dépendances, le tout en l'état qu'ils sont à-présent; les dites Places, & spécialement avec le canon, l'artillerie & ammunitions de guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir avec le reste des Pais-Bas Espagnols, aux-

le reste des Pais-Bas Espagnols, auxdits Seigneurs Etats - Généraux, de barrière, & pour en pouvoir convenir avec ledit Roi Charles, selon la teneur de ladite grande Alliance, tant à l'égard de la garnison que lesdits Seigneurs Etats-Généraux y tiendront, que de toutes les autres choses dans les Pais-Bas Espagnols, & particulièrement pour avoir en toute propriété & souveraineté le haut Quartier de Gueldres, selon l'article 52. du Traité de Munster, de l'an 1646, comme de tems en tems ils le trouveront à propos.

dits Seigneurs Etats - Généraux, de barrière, & pour en pouvoir convenir avec ledit Roi Charles, selon la teneur de la grande Alliance, tant à l'égard de la garnison que lesdits Etats-Généraux y tiendront, que de toutes les autres choses dans les Pais - Bas Espagnols, & particulièrement pour en avoir en toute propriété & souveraineté le haut Quartier de Gueldres, selon le 52. article du Traité de Munster, de l'an 1649, comme de tems en tems ils le trouveront à propos, bien entendu

du que s'il y a un magasin général à Tournay, on conviendra de la quantité & qualité d'artillerie & munitions qui seront laissées dans ladite Place.

## XXIII.

Il y a dans ces Places, des Commandans & des troupes du Roi d'Espagne; l'Empereur de Bavière en a le Commandement général, & le Roi n'en étant pas le maître, ne peut s'engager qu'à retirer des garnisons composées de ses propres troupes, & les Officiers qui les commandent.

Sa Majesté Très-Chrétienne rendra aussi toutes les Villes, Forts & Places qu'elle aura occupés dans les Pais-Bas Espagnols, dans l'état qu'ils sont présentement, avec le canon, artillerie & munitions de guerre, & les évacuera dans le tems qui sera réglé, le tout sous condition expresse que la Religion Catholique sera maintenue dans toutes lesdites Places rendues, & les lieux en dépendans, de la même manière qu'elle y est établie, hormis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur propre Religion, tant dans les Places cédées pour l'augmentation de la Barrière, que dans les Places du Pais-Bas Espagnol rendues.

Sa Majesté Très-Chrétienne ne rendra aussi toutes les Villes, Forts & Places qu'elle aura occupés dans les Pais-Bas Espagnols, dans l'état qu'ils sont présentement, avec leur canon, artillerie & munitions de guerre, bien entendu que si depuis que les troupes du Roi Très-Chrétien dans Namur, il s'est fait quelques magasins ou amas d'artillerie & de munitions dans la Ville ou Château, autre que pour leur défense, ils seront retirés par les Officiers de Sa Majesté Très-Chrétienne de concert avec ceux des Etats-Généraux, dans le tems de l'évacuation, laquelle ne pourra être re-

ardée, pour raison de ce; mais sera faite dans le tems qui sera réglé, le tout sous condition expresse que la Religion Catholique sera maintenue dans toutes lesdites Places rendues, & lieux en dépendans, de la même manière qu'elle y est établie, hormis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur propre Religion, tant dans les Places cédées pour l'augmentation de la Barrière, que dans les Places rendues.

## XXIV.

Sa Majesté Et afin que cette con- *Idem*  
 a fait mettre vention puisse sortir son  
 dans les Places plein effet, Sa Majesté  
 d'Espagne & Très-Chrétienne pro-  
 dans les sien- met de ne faire sortir  
 nes, plus d'ar- met de ne faire sortir  
 tillerie & plus dès - à - présent, ni ca-  
 de munitions, non, ni artillerie, ni  
 pour leur dé- ammunitions de guer-  
 fense, qu'il n'y re, des Villes & Forts  
 en a ordinaire- qui devront être rendus  
 ment; il ne se- & cédés en vertu de ces  
 ra pas juste que articles.  
 Sa Majesté soit d'en  
 obligée d'en  
 laisser présen-  
 zement la mê-  
 me quantité,  
 pour être remi-  
 se avec les Pla-  
 ces.

## XXV.

On proposera Sa Majesté accordera *Idem*  
 les expédiens auxdits Etats - Géné-  
 convenables, raux touchant leur com-  
 pour lever de merce, ce qui est sti-  
 gré à gré les pulé par le Traité de  
 difficultés qui pourroient em-  
 pourroient em- Ryswick, le tarif de  
 bar. 1664,

barrasser le 1664, la suppression  
 commerce en- des tarifs faits depuis la  
 tre les François révocation de tous les  
 & les Hollan- Edits, Déclarations &  
 dois, & l'on en Arrêts postérieurs con-  
 conviendra à Arrêts postérieurs con-  
 l'amiable, lors traies audit tarif de  
 de la conclu- 1664, & aussi l'annul-  
 sion de la paix. lation du tarif fait entre  
 la France & lesdits Sei-  
 neurs Etats-Généraux,  
 le 29 Mai 1699, desor-  
 te qu'il n'aura lieu à  
 leur égard, que le ta-  
 rif de 1664, ensemble  
 l'exception de 50 sols  
 par tonneau sur les Vais-  
 seaux Hollandois trafi-  
 quans dans les Ports de  
 France.

## XXVI.

Le Roi con- Sa Majesté reconnoît *Idem.*  
 sent à cet arti- tra, lors de la signature  
 cle, aussi-bien des Traités de paix, le  
 qu'au suivant, neuvième Electorat éri-  
 gé en faveur de l'Ele-  
 cteur d'Hanovre.

## XXVII.

Le Duc de Savoye *Idem.*  
 fera remis en possession  
 du Duché de Savoye,  
 du Comté de Nice, & de  
 tous les Lieux & Pays  
 qui lui appartiennent

héréditairement, & que les armes de Sa Majesté auront occupés pendant le cours de la présente guerre, sans aucune réserve, consentant d'ailleurs que Son Altesse Royale jouisse de tous les Pays, Etats & Places qui lui ont été cédés par l'Empereur & ses Alliés.

## XXVIII.

Cette condition est absolument contraire aux ordres précis que le Roi nous a donnés.

Que le Roi cédera à Monsieur le Duc de Savoye la propriété & souveraineté des Villes d'Exilles & de Fenestrelles, & Chaumont, occupées présentement par les armes de Son Altesse Royale, aussi bien que la Vallée de Pragelas, comme aussi de tout ce qui est en-deçà des Monts Genèves & autres, en sorte que désormais lesdits Monts servent de Barrière & de limites entre le Royaume de France & la Principauté de Piémont.

## XXIX.

Ce seroit soumettre les Electeurs de Cologne & de Bavière au jugement de leurs Parties, que d'accepter pour eux cet article. Suivant sa disposition, il ne seroit parlé de leurs intérêts, que lorsque le Roi ne seroit plus en état de les soutenir, Sa Majesté ayant évacué ou rasé toutes les Places qu'on lui demande, en exécution du Traité.

Il est donc nécessaire qu'il soit donné une assurance du rétablissement des deux Electeurs, puis qu'on peut comprendre dans les articles préliminaires la confirmation de ce qui a été fait en faveur de l'Electeur Palatin & de la

Quant aux Electeurs de Cologne & de Bavière, leurs demandes & prétentions seront remises à Sa Majesté Impériale & à l'Empire, pour qu'on en puisse parler aux Traités de la paix, & les dispositions & decrets de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, faits & émanés durant cette guerre, seront soutenues à l'égard de Son Altesse Electorale Palatine, qui restera dans la possession du haut Palatinat du Comté de Cham, & dans le rang & dignité, tout-dé-même comme il en a été investi par Sa Majesté Impériale, comme aussi à l'égard de ce qui a été fait en faveur de la Ville Impériale de Donawert, & autres dispositions de cette nature; & pour ce qui regarde les garnisons qui se trouvent ou se trouveront ci-après, de la part des Seigneurs E-

Quant aux ci-devant Electeurs de Cologne & de Bavière, leurs demandes & prétentions seront remises à la négociation des Traités de la paix, & les dispositions & decrets de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, &c.

*Idem.*

I 5 tats.

la Ville de tats - Généraux , dans  
 Donawert , & la Ville de Huy , la Ci-  
 puisqu'on veut tadelle de Liége & de  
 stipuler que MM. les Etats- la Ville de Bonn , elles  
 Généraux au- y resteront jusqu'à ce  
 ront droit de qu'on en soit convenu  
 garnison dans autrement avec Sa  
 les Places de Majesté Impériale &  
 l'Evêché de Liége & de l'E- l'Empire.  
 lectorat de Co- logne.

## XXX.

Et pour faire cesser  
 tous les doutes sur  
 l'exécution desdits arti-  
 cles, & en avancer l'exé-  
 cution, dont dépend  
 le rétablissement du re-  
 pos général, & de la  
 confiance & amitié ré-  
 ciproquement.

## XXXI.

<p>Pour la sûre-          té des présens          articles, il est          nécessaire de          stipuler que les          Princes nom-          més, se con-          tenteront des          Pays, Places &amp;          Territoires qui          leur sont accor-          dés respective-          ment par les-          dits articles ;          que dans la né-          gociation de la          paix</p>	<p>On promet que          l'Empereur, la Reine          de la Grande- Bretagne          &amp; lesdits Seigneurs E-          tats-Généraux, se con-          tenteront de ce qui leur          est accordé respective-          ment ci - dessus, &amp; que          dans la négociation de          la paix générale, ils ne          prétendront pas d'au-          tres conditions que          celles qu'ils coucheront          dans</p>	<p>On promet          que les deman-          des ultérieures          que l'Empe-          reur, la Reine          de la Grande-          Bretagne &amp; les-          dits Seigneurs          Etats - Géné-          raux pourront          faire dans la          négociation de          la paix généra-          le, aussi-bien          que le Roi          Très-Christien,          ne</p>
--	--	---

paix générale, dans un catalogue ou ils ne prétendent pas d'autres conditions à cet égard, qu'ils n'agiteront que les points dont il sera fait un état & liste séparés, se contentant de les appuyer de manière que la discussion desdits point ne puisse en aucun cas faire cesser l'amnistie.

ne pourront interrompre l'amnistie, dont il sera parlé ci-après.

## XXXII.

Il est nécessaire aussi d'exprimer dans cet article, que les Puissances nommées ne prétendent pour leurs Alliés d'autres Places, ni plus grande étendue de Pays que ce qui est convenu par les prétens articles, & qu'en aucun cas elles

Pour l'Empire, les quatre Cercles associés, le Roi de Russie, le Duc de Savoye & autres Alliés, comme aussi le Duc de Lorraine, il leur sera libre, outre ce qui leur est accordé ci dessus, de faire dans ladite Assemblée générale telles demandes qu'ils trouveront convenir.

Pour l'Empire, les Cercles associés, le Roi de Portugal, le Roi de Prusse, le Duc de Lorraine & autres Alliés, il leur sera libre, &c.

*Idem.*

ne prendront les armées, pour raison des demandes que leurs Alliés pourroient former, lorsqu'on traitera la paix générale. Le Duc de Lorraine n'étant point en guerre, ne doit pas seulement être nommé; il suffira qu'il soit compris dans l'énumération générale que chaque partie intéressée à la guerre fera, lors de la conclusion de la paix, des Princes qu'elle souhaitera d'y faire participer.

## XXXIII.

On convient que la négociation générale ne

La négociation générale se terminera, s'il est

*Idem.*

ne se peut terminer trop promptement. est possible, dans le tems des deux mois, comme ci-dessus.

## XXXIV.

Suivant la disposition de ces articles, le Roi se trouveroit exposé à voir recommencer la guerre, après que Sa Majesté auroit remis ou rasé un grand nombre de Places très-considérables; car il est dit que si la Monarchie d'Espagne est rendue ou cédée à l'Archiduc, ainsi qu'il est stipulé par ces articles, la cessation d'armes

Et afin que ladite négociation se puisse tant mieux faire dans le terme desdits deux mois, & que sur l'exécution desdits articles, la paix s'en puisse suivre immédiatement, il a été accordé qu'il y aura une cessation d'armes de tous les hauts Partis qui sont en guerre, à commencer par-tout, lorsque la conclusion desdits articles pourra venir à la connoissance desdits hauts Partis présentement en guerre.

continuera jusqu'à la conclusion & ratification des Traités de paix à faire. Il est donc certain que si le Roi d'Espagne ne souscrit pas aux Traités, & si contre toute apparence il peut soutenir la guerre, le Roi aura rendu & démoli ses Places, sans avoir la paix, ni la suspension d'armes, & que la guerre recommenceroit avec un entier desavantage pour Sa Majesté, les frontières de son Royaume étant entièrement découvertes. Il faut donc conclure que la simple signature de ces articles ne suffit pas, pour en assurer l'exécution, que les ratifications de toutes les Parties seront nécessaires, & que ce ne sera qu'après

près qu'elles seront échangées dans les termes convenus, que les Places seront évacuées ou rasées.

## XXXV.

Le Roi Très-Chrétien, pour donner des preuves de son désir & inclination pour terminer dès - à - présent cette guerre sanglante, promet aussitôt la conclusion & ratification desdits articles, d'évacuer, comme ci-dessus, aux Païs-Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroy, avant le 15 de Juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay & Maubeuge, 15 jours après; & avant le 15 de Juillet, les Villes de Nieupoort, Furnes, Fort de la Kenoq & Ypres, comme aussi la Ville & Citadelle de Strasbourg, avec le Fort de Kell, & avant l'expiration de ces deux mois, raser & combler, comme est convenu ci-dessus, les Fortifications & Port de Dunkerque.

Le Roi Très-Chrétien, pour donner des preuves de son désir & inclination pour terminer dès - à - présent cette guerre sanglante, promet, aussi-tôt la conclusion & ratification desdits articles, d'évacuer, comme ci-dessus, aux Païs-Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroy, avant le 15 de Juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay & Maubeuge, 15 jours après; & avant le 15 de Juillet, les Villes de Nieupoort, Furnes, Fort de la Kenoq & Ypres; & avant l'expiration de ces deux mois, de raser & combler, comme est convenu ci-dessus, les Fortifications & Port de Dunkerque, se rapportant à l'égard de Strasbourg, & du Fort de Kell, à ce qui est rapporté par l'Article VIII.

## XXXVI.

## XXXVI.

Sa Majesté Très Chrétienne promet de remettre au tems de ladite conclusion, & devant l'expiration des deux mois après, d'exécuter tout ce qui a été accordé ci-devant à l'égard des autres Alliés.

## XXXVII.

Et en cas que le Roi Très Chrétien exécute tout ce qui a été dit ci-dessus, & que la Monarchie d'Espagne soit rendue & cédée au Roi Charles III. comme il est accordé par ces articles, dans le terme stipulé on a accordé que la cessation d'armes entre es armées des haute Parties en guerre, continuera jusqu'à la conclusion & la ratification des Traités de paix à faire.

## XXXVIII.

Tout ceci servira de baze & de fondement des Traités de paix à faire, dont on fera l'exécution dans les formes les plus amples qu'on a accoutumé de faire dans les Traités de paix, tant à l'égard des cessions successions, renonciations, dépendances & annexes, évacuation du canon, artillerie, ammunitions de guerre, galères, chiourmes, sans frais ni dépens, & de semblables choses.

## XXXIX.

Les ratifications des articles préliminaires ci-dessus, seront fournies & échangées de la part du Roi Très-Chrétien, de la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux, avant le 15 Juin prochain, & de la part de l'Empereur, dans le premier Juillet suivant, & de celle

celle de l'Espagne, le plutôt qu'il sera possible; & aussitôt après la délivrance des ratifications de la Reine de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats-Généraux, on procédera à l'exécution de ce qui est stipulé touchant l'évacuation des Places que Sa Majesté Très-Chrétienne doit rendre & céder aux Pais-Bas, comme aussi touchant la démolition de la Ville de Dunkerque & comblement du Port, & de tout ce qui est accordé auxdites Puissances. La même exécution aura lieu pour ce qui est stipulé en faveur de l'Empereur & du Roi Charles III. & après la ratification de Sa Majesté Impériale; & pour ce qui touche l'Empire, on exécutera ce qui le regarde, après que la ratification dudit Empire sera échangée. Quant aux autres Alliés, les articles qui les regardent, seront exécutés, après qu'ils auront acquiescé, signé & ratifié lesdits articles.

## XL.

Et pour avancer la conclusion des Traités de paix générale, il a été convenu que le 25 du mois de Juin prochain, le Congrès commencera en ce lieu de La Haye, & tous les Rois, Princes & Etats, Alliés & autres, seront invités d'y envoyer leurs Ministres Plénipotentiaires. Et pour prévenir toutes difficultés & embarras sur le cérémonial, & avancer d'autant plus la conclusion de la paix générale, ceux des Ministres qui auront le caractère d'Ambassadeur, ne le déclareront que le jour de la signature des Traités pour ladite paix.

*Ainsi fait & convenu, & signé par les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale, de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, avec les Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne.*

Le

Le Roi connut parfaitement que sous le nom d'articles de paix, ses ennemis ne lui propofoient que des conditions inadmissibles d'une trêve captieuse de deux mois, dont ils profiteroient pour se mettre en possession des Places principales de la frontière de Flandre, persuadés qu'ils en demeureroient maîtres, puisqu'il seroit impossible d'exécuter le Traité de paix définitif, dans l'espace de tems fixé pour l'accomplir. Ainsi Sa Majesté ne balança pas sur le seul parti qu'elle eut à prendre, non seulement pour sa gloire, mais aussi pour le bien de son Royaume. Elle différa cependant de faire savoir ses intentions, & d'envoyer ses derniers ordres au Président Rouillé, jusqu'à ce que Torcy de retour auprès d'elle, lui eût rendu compte de plusieurs circonstances qu'il pourroit avoir omises dans les Lettres qu'il avoit eu l'honneur de lui écrire.

Il vit à Mons l'Electeur de Bavière, très-inquiet de l'issue des conférences de La Haye. Il desabusa ce Prince de l'espérance, dont il s'étoit vainement flatté, d'être soutenu par les Hollandois, & calma la crainte que l'Electeur avoit que le Roi ne vînt enfin à l'abandonner. Il ne lui cela pas que le nombre de ses ennemis étoit grand & puissant dans l'Empire.

Il continua sa route pour Douay, où le Maréchal de Villars assembloit l'armée. Le bien du service demandoit qu'il fût instruit de l'état d'une négociation dont l'incertitude  
avoit

avoit suspendu jusqu'alors l'ouverture de la campagne. On étoit au premier de Juin. Le Maréchal surpris des demandes des ennemis, persuadé que le Roi n'accepteroit pas leurs propositions, plein de confiance en la valeur & la bonne volonté des troupes, le pria d'en assurer Sa Majesté. Quant à la subsistance de l'armée, „ j'ai, dit-il, „ du bled pour le cours du mois où nous „ entrons; quand il n'y en aura plus, il faut „ espérer que la Providence nous fera trou- „ ver moyen de subsister”.

Le Roi pleinement instruit des intentions de ses ennemis, rappella le Président Rouillé. Sa Majesté voulut aussi que Torcy satisfît à la parole qu'il avoit donnée au Prince Eugène, & que suivant l'engagement qu'il en avoit pris, il lui écrivît à Bruxelles, pour l'avertir avant le 4 du mois, de la résolution qu'elle prenoit de rejeter le projet du Pensionnaire.

La dépêche du Roi au Président Rouillé, contient ses justes motifs de décision.

*Dépêche du Roi à Monsieur le Président Rouillé.*

*Du 2 Juin 1709.*

„ Monsieur le Président Rouillé, j'ai vou-  
„ lu entendre le compte que Torcy devoit  
„ me rendre de son voyage à La Haye,  
„ avant que de prendre ma dernière réso-  
„ lution sur les conditions, nommées préli-

„ minaires, & contenues dans le Projet que  
„ le Pensionnaire de Hollande a dressé, de  
„ concert avec les Ministres des Alliés de  
„ cette République.

„ Leur fermeté à soutenir de pareilles  
„ prétentions, semble contredire les assu-  
„ rances qu'ils vous ont données du désir  
„ qu'ils ont de travailler de bonne-foi au  
„ rétablissement du repos public. J'avois  
„ lieu de croire que voulant sincèrement  
„ l'avancer, ils se défisteroient enfin des  
„ instances pressantes qu'ils vous ont faites,  
„ pour obtenir la démolition de toutes les  
„ Fortereffes que j'ai fait construire en Al-  
„ face, & qu'ils se contenteroient de trai-  
„ ter sur les intérêts des Electeurs de Co-  
„ logne & de Bavière, puisque dans ces  
„ mêmes préliminaires il est fait mention  
„ de ces deux Princes, pour confirmer les  
„ dispositions faites ou à faire à leur préju-  
„ dice: mais je vois qu'au-lieu de se rap-  
„ procher de cette égalité nécessaire, lors-  
„ qu'il s'agit de prendre des engagemens  
„ réciproques, la République de Hollande  
„ & ses Alliés s'en éloignent encore davan-  
„ tage dans le principal article du Traité  
„ qu'ils proposent; car ils promettent seu-  
„ lement une cessation d'armes pendant  
„ deux mois, pour le prix des Places qu'ils  
„ exigent que je cède immédiatement après  
„ l'échange des ratifications de ces articles  
„ préliminaires, leur dessein étant de re-  
„ commencer la guerre, si je ne puis alors  
„ „ obte-

„ obtenir du Roi d'Espagne de renoncer  
„ au Trône, condition qu'ils regardent  
„ comme absolument nécessaire pour assu-  
„ rer l'entière exécution de la paix.

„ Si je pouvois céder sur les deux pre-  
„ miers articles, je ne le ferois qu'en con-  
„ sidération de mes Peuples, & dans la  
„ seule vue de leur procurer le repos qu'ils  
„ ont raison de souhaiter, après plusieurs  
„ années d'une guerre aussi onéreuse que  
„ celle que je soutiens : mais en acceptant  
„ le projet dressé à La Haye, je serois bien  
„ éloigné du but que je me propose ; car  
„ en cédant & démolissant mes Places avant  
„ que mes ennemis eussent pris aucun en-  
„ gagement réel avec moi, je leur donne-  
„ rois de nouveaux avantages pour me faire  
„ plus commodément la guerre, & je me  
„ priverois volontairement des moyens que  
„ j'ai de résister à leurs efforts. Ainsi mes  
„ Sujets n'en seroient que plus exposés à  
„ de nouvelles entreprises, & par consé-  
„ quent que plus malheureux ; car il m'est  
„ impossible de répondre du consentement  
„ du Roi mon petit-fils, lorsqu'il s'agit de  
„ renoncer à une Couronne ; il l'est aussi  
„ que je promette de me joindre à mes en-  
„ nemis, pour agir contre une Nation qui  
„ n'auroit à mon égard d'autre démerite  
„ que d'être fidèle à son Roi légitime. Il  
„ paroît cependant que si je l'abandonne,  
„ ceux qui lui sont attachés céderont aux  
„ conjonctures, & que la guerre d'Espagne

„ finira bientôt, lorsque j'en aurai retiré  
 „ mes troupes; mais c'est le seul engage-  
 „ ment qu'on puisse me demander, & je  
 „ crois tout faire en le promettant. Je l'exé-  
 „ cuterai de bonne-foi, si vous pouvez en-  
 „ core à cette condition conclure le Trai-  
 „ té: mais si mes ennemis persistent à de-  
 „ mander des conditions qu'il n'est pas en  
 „ mon pouvoir de tenir, quand je pourrois  
 „ me résoudre à les promettre, le Public  
 „ jugera facilement qu'ils ne veulent point  
 „ de paix, parce qu'ils se confient en la  
 „ force de leurs armes, & que leur unique  
 „ dessein est de tenter de nouveaux événe-  
 „ mens. Dieu peut les rendre aussi funestes  
 „ pour eux, que les précédens leur ont été  
 „ favorables.

„ Il ne seroit pas cependant de la pru-  
 „ dence de consentir à une perte certaine,  
 „ telle que seroit celle des Places que je  
 „ céderois, ou que je ferois démolir, pour  
 „ acheter une apparence de repos pendant  
 „ deux mois, & dans la seule vue d'éviter  
 „ pendant un intervalle aussi court, les mal-  
 „ heurs incertains que mes ennemis veulent  
 „ me faire envisager. Je fais que la répéti-  
 „ tion des bonnes raisons que vous avez em-  
 „ ployées, ne les persuadera pas à la veille  
 „ d'une campagne prête à s'ouvrir, & dont  
 „ ils attendent de grands succès; mon in-  
 „ tention est cependant qu'aussitôt que vous  
 „ aurez reçu ma Lettre, vous informiez le  
 „ Pensionnaire de Hollande de ce que je

„ VOUS

„ vous écris. Vous pouvez même le lui faire  
„ voir, si vous le jugez nécessaire; & si  
„ vous n'attendez aucun changement, vous  
„ partirez de La Haye, lui déclarant aupa-  
„ ravant, comme vous avez déjà fait, que  
„ je révoque & regarde désormais comme  
„ nulles, toutes les offres faites de ma part,  
„ soit aux Etats-Généraux des Provinces-  
„ Unies, soit à leurs Alliés, puisqu'elles ne  
„ peuvent rétablir, suivant mes intentions,  
„ une bonne & solide paix, si nécessaire au  
„ bien général de la Chrétienté.

„ Vous parlerez de-même au Duc de  
„ Marlborough, s'il est encore à La Haye.  
„ Sur ce je prie Dieu, &c”.

Le Président Rouillé exécuta ponctuelle-  
ment les ordres du Roi, & partit de La  
Haye après avoir déclaré nulles les offres  
que Sa Majesté avoit faites pour faciliter  
la conclusion de la paix.

Elle étoit désirée si ardemment en Fran-  
ce, que quelques personnes distinguées par  
un mérite supérieur, par de grandes actions,  
& par des emplois élevés, désapprouvèrent,  
sans avoir vu les préliminaires, le refus qu'on  
avoit fait de les signer. Leur jugement étoit  
fondé sur l'extrême besoin que le Royaume  
avoit de la paix.

La même considération avoit tellement  
frappé le Président Rouillé, que lorsque le  
Pensionnaire remit le projet des préliminai-  
res, Rouillé inclinoit à les signer. „ Vous  
„ savez, dit-il à Torcy, quel étoit l'état des

„ affaires, quand vous êtes venu en Hol-  
 „ lande. Votre voyage en est une preuve.  
 „ Si vous partez sans conclure, quelque  
 „ onéreuse que soit la paix, jugez & so-  
 „ yez sûr du découragement de toute la  
 „ Nation”.

Dieu permit que Torcy espéra mieux; mais à son retour il prit la liberté de proposer au Roi de relever le courage de ses fidèles Sujets, & de leur donner une marque de sa bonté pour eux, en les instruisant des facilités presque incroyables que Sa Majesté avoit inutilement apportées à la paix, & de l'opposition opiniâtre de ses ennemis.

La Lettre qu'elle écrivit pour cet effet aux Gouverneurs des Provinces de son Royaume, fit connoître au Public qu'elle n'avoit rien omis pour procurer la paix à des Peuples dont elle se regardoit comme le Père, & qui ne lui étoient pas moins chers que ses Enfants.

Les fabricateurs des préliminaires crurent aussi qu'il étoit de l'intérêt commun, non seulement de les publier, mais encore de les signer, comme un engagement que les Puissances unies renouvelloient réciproquement entr'elles. Ils les obligeoient ainsi à continuer la guerre jusqu'à ce que la France fût forcée de souscrire aux conditions qu'ils prétendoient lui imposer.

Le Prince Eugène fut bien remarquer qu'elle demeurait libre, pendant que ses  
 en-

ennemis resserroient les nœuds de leur alliance, & renonçoient à toutes les voies de se délivrer, par une paix équitable, du poids d'une guerre très-onéreuse. Il le dit au Duc de Marlborough.

Le Pensionnaire de Hollande essuya de quelques-uns de ses compatriotes des reproches à-peu-près semblables.

On se plaignit en Angleterre, comme en Hollande, des Ministres qui laissoient échapper une occasion peu espérée de faire la paix à des conditions dont l'une & l'autre de ces deux Puissances étoient contentes, & les ennemis personnels de Marlborough furent profiter à son desavantage, de sa complaisance à préférer les intérêts de l'Empereur au bien de sa Patrie.

Ce Prince ne fut pas plus satisfait de la conduite de ses Alliés. Ils avoient, selon lui, donné trop peu d'attention à la sûreté de la Barrière de l'Empire.

Les intérêts du Duc de Lorraine avoient été trop négligés; enfin les Ministres Impériaux à La Haye avoient souffert une espèce de violence, pour consentir à signer les préliminaires, que ceux de France refusoient „ d'accepter; d'où l'on conclut à Vienne, „ que le contrat n'étoit pas obligatoire de „ part & d'autre”.

Dieu connoît les pensées des Sages du Monde, & fait combien elles sont vaines; sa seule puissance avoit placé Philippe V. sur le Trône d'Espagne; elle seule pouvoit

l'y maintenir. Les hommes n'avoient pas conduit ce grand événement. Celui de la paix ne devoit pas être attribué à leur habileté ; mais avant que d'accorder cette paix à la France, que Dieu par sa bonté a toujours protégée, le moment devoit en être précédé par les humiliations d'un grand Roi. Sa résignation satisfit à la Justice Divine, & le Dieu de miséricorde regarda favorablement le Monarque & ses peuples. Il inspira une nouvelle ardeur aux François, toujours pleins de zèle pour la gloire de leur Maître. La patience de la Nation dans les traverses qu'elle eut encore à souffrir, égala sa valeur connue.

Le Gouvernement vint à changer en Angleterre ; le Duc de Marlborough & ceux qui liés avec lui dominoient dans ce Royaume, furent congédiés ; l'administration de l'Etat confiée à des Ministres éclairés, plus occupés que leurs prédécesseurs du bien véritable de la Nation ; ils connurent l'erreur & le préjudice de la continuation d'une guerre infructueuse, proposèrent secrètement de la terminer par une paix équitable, & enlevèrent aux Hollandois la négociation dont ils se croyoient en possession.

Enfin l'Angleterre se séparant de ses Alliés, défait ensuite à Denin, eut la gloire de contribuer à rendre à l'Europe une paix heureuse & solide, avantageuse à la France par la restitution des principales Places qu'elle avoit perdues pendant le cours de la guer-

guerre, par la conservation de celles que le Roi offroit trois ans auparavant, glorieuse pour le maintien d'un Prince de la Famille Royale sur le Trône d'Espagne, nécessaire par la perte fatale que le Royaume fit, quatre ans après cette triste négociation, & deux ans après la paix, du plus grand des Rois qui jusqu'alors en eût porté la Couronne. La suite de ces Mémoires expliquera les circonstances principales de cet ouvrage de la Providence, précédé de tribulations qu'il falloit encore essuyer, avant que de ressentir l'effet admirable de la Toute-puissance & de la Bonté Divine.

## DEPECHES DU ROI

*A Monsieur le Marquis de Torcy.*

*A Marly, le 14 Mai 1709.*

„ J'ai reçu la dépêche que vous m'avez  
 „ écrite, commencée le 7 de ce mois, &  
 „ continuée le 8 & le 9. Je remarque par  
 „ le compte que vous me rendez des con-  
 „ férences que vous avez eues en particu-  
 „ lier avec le Pensionnaire Heinsius, & en-  
 „ suite avec lui & les Sieurs Buys & Van  
 „ der Duffen, que les Etats-Généraux  
 „ flattés de leurs succès, étendent encore  
 „ leurs prétentions au-delà de ce que vous  
 „ avez ajouté par mes ordres aux offres qui  
 „ leur avoient déjà été faites de ma part,  
 K 5 „ &

„ & qu'ils n'opposent aux solides raisons  
„ que vous avez employées contre leurs  
„ demandes, pour eux ou pour leurs Al-  
„ liés, que les prétextes d'une vaine crain-  
„ te, ou la nécessité de remplir les engage-  
„ mens qu'ils prétendent avoir pris : mais  
„ comme on ne peut espérer de parvenir à  
„ la prompte conclusion d'une paix devenue  
„ absolument nécessaire à mon Royaume,  
„ qu'en déterminant les Hollandois par la  
„ vue de leurs intérêts particuliers, je ne  
„ puis qu'approuver la conduite sage que  
„ vous avez tenue dans vos conférences.  
„ Vous n'avez rien oublié pour surmonter  
„ les difficultés considérables que vous y  
„ avez trouvées, & je ne remarque pas  
„ moins votre sagesse, lorsque je vois qu'a-  
„ près avoir usé avec modération des pou-  
„ voirs que je vous ai confiés, tant que  
„ vous avez pu espérer que la solidité de  
„ vos raisons persuaderoit ceux qui traitent  
„ avec vous. Vous avez enfin pris le parti  
„ dans votre troisième conférence, d'aug-  
„ menter par degrés les motifs qui doivent  
„ porter les Hollandois à finir la guerre ;  
„ mais en promettant de fortifier encore  
„ leur barrière des Villes de Tournay & de  
„ Lille, avec sa Châtellenie, sans réserver  
„ aucun équivalent. Vous devez observer  
„ que les Châtellenies d'Orchies & de Douai,  
„ qui sont des dépendances de Lille, ne doi-  
„ vent point être comprises dans cette ces-  
„ sion. J'ai lieu de croire que les Etats-  
„ Gé-

„ Généraux feront touchés de ces offres,  
„ & il étoit nécessaire de les faire avant le  
„ tems de leur assemblée, pour ôter tou-  
„ tes sortes de prétextes à ceux qui dési-  
„ rent encore la continuation de la guerre,  
„ de faire rejeter des propositions moins  
„ avantageuses à leur République, & afin  
„ de vous donner les moyens de lever les  
„ autres difficultés qui restent encore sur  
„ les articles que vous avez déjà traités,  
„ je veux encore expliquer, & même éten-  
„ dre les ordres que je vous ai déjà confiés.  
„ L'extrait que je fais joindre à cette dé-  
„ pêche de la Lettre que le Sieur Amelot  
„ m'a écrite le 30 Avril, vous instruira des  
„ démarches que le Roi mon petit-fils a  
„ cru devoir faire, pour s'assurer des sen-  
„ timens de ceux qui entrent dans ses Con-  
„ seils, & de ceux qui tiennent le premier  
„ rang entre la Noblesse d'Espagne. Il est  
„ aisé de prévoir les suites des engagemens  
„ qu'il a pris, de leur remettre l'administra-  
„ tion des affaires principales de son Royau-  
„ me; & quand ils seroient capables de  
„ montrer autant de fermeté & de courage  
„ qu'ils lui ont témoigné de zèle en cette  
„ occasion, son Etat épuisé d'hommes &  
„ de toutes ressources, ne lui fournira pas  
„ les moyens de soutenir longtems la guer-  
„ re, lorsque mes troupes abandonneront  
„ sa défense. Cette disposition ne change  
„ rien aux ordres que je vous ai confiés;  
„ & soit que vous puissiez obtenir pour lui  
„ les

„ les Royaumes de Naples & de Sicile , ou  
 „ celui de Naples seulement , je consenti-  
 „ rai de stipuler un terme fixe , comme de  
 „ trois mois , dans lequel le Roi d'Espagne  
 „ fera tenu d'accepter ce qui lui sera réfer-  
 „ vé , & qu'il en fera déchu s'il laisse ex-  
 „ pիրer ce terme. Je veux bien que vous  
 „ promettiez encore , qu'en cas qu'il refuse  
 „ d'accepter le partage qui sera réglé pour  
 „ lui , il en fera déchu s'il laisse expիրer  
 „ ce terme , & que non seulement je reti-  
 „ rerai celles de mes troupes qui servent en  
 „ Espagne , mais encore que je cesserai de  
 „ lui donner aucun secours par mer ni par  
 „ terre , pas même aucune somme d'argent  
 „ pour sa défense ; mais aussi je ne puis ja-  
 „ mais , ni en aucun cas prendre l'engage-  
 „ ment d'employer mes forces pour détrôner  
 „ le Roi mon petit - fils , ni de donner des  
 „ passages par mes Etats aux troupes  
 „ que les Hollandois ou leurs Alliés vou-  
 „ droient faire entrer en Espagne.

„ Quoiqu'il semble qu'il n'y ait rien à  
 „ désirer à l'étendue du sacrifice que je fais ,  
 „ pour procurer à mes Peuples le repos dont  
 „ ils ont un pressant besoin , je veux bien  
 „ encore y en ajoûter un nouveau , s'il est  
 „ absolument impossible de déterminer les  
 „ Anglois à consentir de laisser les Royau-  
 „ mes de Naples & de Sicile , ou le pre-  
 „ mier seulement , au Roi mon petit - fils ;  
 „ & si les dernières résolutions des Hollan-  
 „ dois pour la paix , dépendoient de celles

„ de

de cette Nation, je veux bien enfin consentir encore à toute extrémité, de ne réserver aucun Etat au Roi mon petit-fils, & promettre aussi de ne lui donner aucune assistance pour défense, de la manière que je viens de vous l'expliquer, & aussi sans m'engager à employer mes forces contre lui, ni à donner des passages à celles des Alliés sur mes Terres; & je remets à votre prudence de ne vous déclarer, tant sur la promesse que je ferois de ne point secourir le Roi d'Espagne, que sur le refus que je ferois d'aider à le dépouiller de ses Etats, que lorsque vous le jugerez à propos. Je suis persuadé que si vous étiez obligé de céder même l'article de Naples aux instances des Anglois, vous n'oublieriez rien pour en tirer avantage, aussi-bien que de la cession de la Sicile, & pour vous servir de ce moyen, soit pour conserver Dunkerque & Strasbourg, ou l'une de ces deux Places, soit pour faire cesser la prétention injuste, formée par les Hollandois, de ne vouloir exécuter du Traité de Westphalie, dont ils demandent le rétablissement, que les articles contraires aux intérêts de ma Couronne; mais je ne regarde point les vues que je vous explique, comme un équivalent absolument nécessaire du nouveau sacrifice que je fais, & je vous permets d'épuiser toute l'étendue des pouvoirs que je vous ai déjà  
,, don-

„ donnés, & d'y ajoûter cette nouvelle ex-  
 „ tension, s'il est nécessaire de le faire, pour  
 „ prévenir l'ouverture de la campagne.

„ La demande qui vous a été faite du  
 „ Fort Louis, est encore une de ces pré-  
 „ tentions ajoûtées successivement, & à  
 „ mesure que le bruit de l'épuisement de  
 „ mes Peuples est répandu. Je compte que  
 „ vous n'oublierez rien pour me conserver  
 „ cette Forteresse, en rasant les ouvrages  
 „ de la tête du pont vers l'Empire. Si ce-  
 „ pendant on insistoit sur cet article, &  
 „ que vous puissiez en consentant de raser  
 „ cette Place, conserver Strasbourg & la  
 „ Ville de Landau fortifiés, en rendant Bri-  
 „ sack, je vous permets de le promettre  
 „ encore.

„ Je ne doute pas que l'Electeur Palatin  
 „ n'employe toutes sortes de moyens, pour  
 „ empêcher que Landau fortifié ne me soit  
 „ remis: mais si les Hollandois vouloient  
 „ soutenir toutes les prétentions de leurs  
 „ Alliés, fondées, comme celle-là, sur la  
 „ seule convenance, il faudroit se préparer  
 „ à faire longtems la guerre.

„ Je ne doute pas que vous ne profitiez  
 „ des occasions que vous aurez de voir le  
 „ Duc de Marlborough, pour lui faire con-  
 „ noître que j'ai été informé des démarches  
 „ qu'il a faites, pour empêcher les progrès  
 „ des conférences pour la paix, & même  
 „ pour les faire rompre; que j'en ai été  
 „ d'autant plus surpris, que j'avois lieu de

„ croi-

„ croire, après les assurances qu'il en avoit  
„ données, qu'il vouloit y contribuer, &  
„ que je ferai bien - aise qu'il s'attire par sa  
„ conduite la récompense que je lui ai fait  
„ promettre; & pour vous mettre en état  
„ de vous en expliquer encore plus claire-  
„ ment avec lui, je veux bien que vous  
„ lui donniez une parole précise, que je lui  
„ ferai remettre deux millions de livres, s'il  
„ peut contribuer par ses offices à me faire  
„ obtenir l'une des conditions suivantes.

„ La réserve de Naples & de la Sicile  
„ pour le Roi mon petit-fils, ou enfin pour  
„ la réserve de Naples seule à toute extré-  
„ mité. Je lui ferois la même gratification  
„ pour Dunkerque conservé sous mon obéis-  
„ sance, avec son Port & ses fortifications,  
„ sans la réserve de Naples ni de la Sicile;  
„ même gratification pour la simple conser-  
„ vation de Strasbourg, le Fort de Kell ex-  
„ cepté, que je rendrai à l'Empire dans l'é-  
„ tat où il étoit lorsque j'en ai fait la pre-  
„ mière fois la conquête, ou enfin dans ce-  
„ lui où il s'est trouvé, lorsqu'il a été remis  
„ sous mon obéissance, & aussi sans réserver  
„ Naples ni la Sicile: mais de tous ces  
„ différens partis, la réserve de Naples est  
„ celle que je préférerois.

„ Je consentirois à porter cette gratifica-  
„ tion à trois millions, s'il contribuoit à la  
„ réserve de Naples, & à me faire conser-  
„ ver Dunkerque aussi fortifié, & avec son  
„ Port. Si j'étois obligé de céder sur l'ar-  
„ ticle

„ ticle de Dunkerque, je lui donnerois la  
 „ même somme, en procurant la réserve de  
 „ Naples & la conservation de Strasbourg,  
 „ de la manière que je viens de l'expliquer,  
 „ & Landau fortifié, en remettant Brisack;  
 „ ou bien encore, s'il me procuroit la con-  
 „ servation de Strasbourg & de Dunkerque,  
 „ l'un & l'autre dans l'état où ils se trou-  
 „ vent. En dernier lieu, je veux bien que  
 „ vous offriez au Duc de Marlborough jus-  
 „ qu'à quatre millions, s'il me facilitoit les  
 „ moyens d'obtenir Naples & la Sicile pour  
 „ le Roi mon petit-fils, & de conserver  
 „ Dunkerque fortifié, & son Port, & Stras-  
 „ bourg & Landau de la manière qu'il est  
 „ expliqué, ou encore la même somme,  
 „ quand la Sicile seroit exceptée de ce der-  
 „ nier article.

„ Il est encore nécessaire de vous expli-  
 „ quer, si le Traité étoit une fois signé avec  
 „ les réserves pour le Roi d'Espagne, &  
 „ que ce Prince en fût déchu pour n'avoir  
 „ pas accepté dans le tems qui seroit pres-  
 „ crit, ce changement n'en auroit aucun  
 „ dans ce que vous auriez promis au Duc de  
 „ Marlborough. Il me reste encore à vous  
 „ donner mes ordres à l'égard du Duc de  
 „ Lorraine. Ce Prince s'est expliqué clai-  
 „ rement au Sieur de Saint-Contest, de ses  
 „ prétentions; & vous verrez par la copie  
 „ que je fais joindre à cette dépêche, d'u-  
 „ ne Lettre que ce dernier vous a écrite de-  
 „ puis votre départ, la manière dont il l'a

„ fait.

„ fait. Vous devez éviter, autant que vous  
 „ le pourrez, de faire entrer dans les pré-  
 „ liminaires dont il est présentement ques-  
 „ tion, les articles qui regardent le Duc  
 „ de Lorraine: mais si vous étiez obligé de  
 „ le faire, vous refuseriez absolument de  
 „ consentir à la permission qu'il voudroit  
 „ obtenir, de fortifier Nancy, ou quelque  
 „ autre Place; cet article ne seroit pas  
 „ moins contraire aux Traités qui ont dé-  
 „ cidé à cet égard, qu'il le pourroit deve-  
 „ nir à mes intérêts.

„ Je consentirois à donner même dès-à-  
 „ présent un équivalent de la Ville & de la  
 „ Prévôté de Longwi, mais je ne puis ad-  
 „ mettre en aucune manière la proposition  
 „ de donner pour cet équivalent la Ville  
 „ de Toul & le Tulois. L'indemnité que  
 „ ce Prince peut prétendre pour le Mont-  
 „ ferrat, ne peut me regarder en aucune  
 „ manière, & il n'en doit pas être question,  
 „ non plus que de la prétendue Souverai-  
 „ neté de Charleville. J'ai laissé les voies  
 „ ouvertes à tous les Prétendans, pour sou-  
 „ tenir leurs droits sur cette Terre; mais  
 „ si les Hollandois insistent sur ce dernier  
 „ article, vous jugez bien que cette Sou-  
 „ veraineté n'est pas un objet qui doit vous  
 „ empêcher de conclure, après tout ce que  
 „ je fais pour la paix.

„ Enfin si les moyens que je vous donne  
 „ pour avancer l'important ouvrage de la  
 „ paix, vous mettent en état d'en régler

„ les préliminaires, mon intention est que  
 „ vous proposiez positivement une suspen-  
 „ sion d'armes. Ce qui restera à régler pour  
 „ consommer ce grand ouvrage, en sera  
 „ plus facile, lorsque le tumulte des armes  
 „ sera cessé; & les Hollandois satisfaits dans  
 „ tous leurs intérêts, doivent la désirer  
 „ eux-mêmes. Il ne peut leur convenir d'a-  
 „ bandonner au fort des armes des avan-  
 „ tages acquis & considérables, & je vois  
 „ que le Pensionnaire vous en a lui-même  
 „ fait l'ouverture.

„ La Princesse d'Epinoÿ m'a demandé  
 „ avec instance de vous recommander ses  
 „ intérêts, & quoiqu'il ne doive pas être  
 „ question de ceux des Particuliers dans ce  
 „ dont vous êtes présentement chargé de  
 „ ma part, j'ai bien voulu cependant par  
 „ la considération que j'ai pour elle, vous  
 „ marquer que si vous trouvez quelque oc-  
 „ casion de lui rendre quelques bons offi-  
 „ ces, j'approuverai les démarches que vous  
 „ ferez en sa faveur. Sur ce je prie Dieu  
 „ qu'il vous ait, Monsieur le Marquis de  
 „ Torcy, en sa sainte garde. Ecrit à Mar-  
 „ ly, le 14 de Mai 1709. *Signé*, LOUIS,  
 „ & plus bas CHAMILLARD.

17 Mai 1709.

„ Monsieur le Marquis de Torcy, je  
 „ viens d'apprendre par le Duc d'Albe la  
 „ nouvelle d'un avantage assez considérable,

„ rem-

„ remporté par le Marquis de Bay sur l'ar-  
„ mée Portugaife. J'ai voulu vous en in-  
„ former, & vous confirmer en même tems  
„ les ordres que je vous ai donnés, par le  
„ retour de votre Courrier dépêché le 14  
„ de ce mois. Sur ce je prie Dieu qu'il  
„ vous ait, Monsieur le Marquis de Torcy,  
„ en fa fainte garde. *Signé* LOUIS, & plus  
„ bas CHAMILLARD.

22 Mai 1709.

„ Monsieur le Marquis de Torcy, vous  
„ faviez qu'il m'est revenu depuis quelque  
„ tems divers avis des mefures que l'Ele-  
„ ctteur de Bavière prenoit avec mes enne-  
„ mis pour faire fon accommodement,  
„ en'entrant avec eux dans des engagements  
„ auffi contraires à ceux qu'il a pris avec  
„ moi, qu'ils le feroient à mes intérêts.  
„ Ces mêmes avis viennent de m'être con-  
„ firmés par une voie assez sûre, pour ne  
„ me plus laisser aucun lieu de douter de  
„ fes deffeins; & vous jugerez de l'import-  
„ tance dont il est pour mon fervice, dans  
„ la conjoncture présente, d'empêcher qu'il  
„ ne faffe cette démarche, ou au moins  
„ d'en suspendre l'exécution. C'est auffi  
„ pour cette raifon que je dépêche l'Ex-  
„ près qui fera chargé de cette Lettre,  
„ pour vous informer de l'avis que j'ai re-  
„ çu, & pour vous marquer que comme  
„ l'Electeur de Bavière n'a pu entamer

„ cette négociation, que dans la vue de  
„ rentrer dans la possession de ses États, &  
„ d'acquérir encore de nouveaux avantages  
„ par le sacrifice qu'il feroit à mes ennemis,  
„ de tout ce qui seroit en son pouvoir;  
„ on ne peut aussi espérer d'en empêcher  
„ l'exécution, qu'en lui donnant lieu de  
„ croire que je veux contribuer à son entier  
„ rétablissement, & même aux vues qu'il  
„ peut avoir pour son agrandissement. Mon  
„ intention est donc que lorsque vous au-  
„ rez reçu cette Lettre, vous voyiez le  
„ Ministre de l'Electeur de Bavière, qui  
„ est à La Haye; que sans lui donner lieu  
„ de connoître que vous soyez instruit des  
„ intentions de son Maître, vous lui disiez  
„ que j'ai encore renouvelé les ordres que  
„ je vous avois déjà donnés, de ne rien  
„ oublier pour les avantages de l'Electeur  
„ son Maître, & d'examiner si vous pour-  
„ riez par toutes sortes de moyens, lui pro-  
„ curer une entière restitution de ses États,  
„ & d'autres avantages encore, soit pour la  
„ conservation du Gouvernement général  
„ des Pais-Bas, soit par l'acquisition du  
„ Duché de Mantoue, ou par celle du Ro-  
„ yaume de Sardaigne; enfin vous ajoutez-  
„ rez à tout ce que je vous marque, tout  
„ ce que vous croirez qui sera propre à dé-  
„ tourner l'Electeur de Bavière de man-  
„ quer à ses engagements, ou au moins tout  
„ ce qui pourra regarder la conclusion de la  
„ négociation qu'il a commencée avec mes

„ en-

„ ennemis, & que j'ai lieu de croire qu'il  
„ a déjà fort avancée.

„ J'ai vu par votre Lettre du 16, arrivée  
„ hier, combien vous avez insisté, suivant  
„ mes ordres sur la restitution d'Exilles &  
„ de Fenestrelles, & l'obstacle que vous y  
„ trouvez toujours. Vous savez combien  
„ j'aurois de répugnance à consentir que le  
„ Duc de Savoye conservât par un Traité  
„ de paix les deux Châteaux qui sont de  
„ l'ancien Domaine de mon Royaume.  
„ Ainsi je suis persuadé que vous n'oublie-  
„ rez rien encore, pour obtenir cette resti-  
„ tution : mais si les Anglois & les Hollan-  
„ dois se servoient toujours du prétexte de  
„ la nécessité où ils sont, de remplir entié-  
„ rement les engagements qu'ils ont pris  
„ avec leurs Alliés, que par cette seule  
„ raison ils refusassent de convenir des  
„ préliminaires d'un Traité, & que sa con-  
„ clusion dépendît absolument de cet arti-  
„ cle, j'ai déjà fait un si grand sacrifice,  
„ pour rendre le repos à mes Peuples, que  
„ je ne voudrois pas en perdre le fruit par  
„ cette seule considération ; ainsi je vous  
„ permets de céder les Châteaux d'Exilles  
„ & de Fenestrelles, s'il est impossible de  
„ convenir des préliminaires dont vous trai-  
„ tez, sans cette nouvelle condescendan-  
„ ce, & si cette seule considération en em-  
„ pêchoit la conclusion.

„ Je vous ai déjà donné mes ordres, par  
„ rapport à la prétendue Souveraineté de

„ Charleville; j'y ajoûterai seulement, que  
 „ si vous étiez obligé de convenir dans les  
 „ articles préliminaires, de remettre cette  
 „ Principauté au Duc de Lorraine, vous  
 „ devez employer vos soins pour conferver  
 „ à ceux de mes Sujets qui ont des pré-  
 „ tentions sur cette Terre, leurs hypothé-  
 „ ques, & pour engager le Duc de Lorrain-  
 „ ne à se charger de les indemnifer. Cette  
 „ condition ne doit cependant point em-  
 „ pêcher ni retarder la conclusion de l'af-  
 „ faire importante dont vous êtes chargé.  
 „ Sur ce &c. Signé LOUIS, & contresigné  
 „ CHAMILLARD,

30 Mai.

„ Monsieur le Marquis de Torcy, la let-  
 „ tre que vous m'avez écrite le 22 & le  
 „ 23 de ce mois, m'a été apportée par le  
 „ Courier que vous m'avez dépêché. Le  
 „ compte exact que vous me rendez des  
 „ conférences que vous aviez eues avec le  
 „ Prince Eugène & le Duc de Marlborough,  
 „ le Pensionnaire Heinfius & les Députés  
 „ des Etats-Généraux, soit ensemble ou  
 „ séparément, m'a fait connoître les diffi-  
 „ cultés extrêmes que vous avez trouvées  
 „ sur des points qui ne devoient pas être  
 „ foutenus de la part de mes ennemis; &  
 „ je vois en même tems que quoique vous  
 „ n'avez rien oublié, pour faire connoître  
 „ combien leurs prétentions sont éloignées  
 „ de

„ de la justice , après ce que je veux bien  
„ faire pour rétablir la tranquillité dont  
„ l'Europe a un si grand besoin , vos raisons  
„ solides , & ménagées avec votre sagesse  
„ ordinaire , n'avoient pas pu vaincre les  
„ obstacles que la passion ou l'intérêt des  
„ Particuliers apportoit encore à un si  
„ grand bien ; enfin l'addition de votre let-  
„ tre me donne lieu de croire que le Pen-  
„ sionnaire & ceux qui ont la principale au-  
„ torité en Hollande , connoissant toute  
„ l'étendue des avantages considérables qui  
„ ont été offerts de ma part , n'étoient plus  
„ retenus que par leurs égards pour des Al-  
„ liés qui se sont mis en droit de faire dé-  
„ pendre les résolutions de leur Républi-  
„ que , de leurs volontés , & que le premier  
„ Ministre du Gouvernement de Hollande  
„ vous avoit engagé à différer encore vo-  
„ tre départ , pour donner la dernière main  
„ à cet important ouvrage , dans une con-  
„ férence où l'on devoit régler tous les ar-  
„ ticles préliminaires qui en doivent faire  
„ la matière ; comme elle devoit se tenir  
„ le 23 , que vous comptiez me dépêcher  
„ aussitôt un Exprès , pour m'informer du  
„ succès qu'elle devoit avoir , & qu'il ne  
„ m'est rien venu depuis de votre part , j'au-  
„ rois lieu de craindre que votre Courier  
„ n'eût été arrêté en chemin , si je ne ju-  
„ geois aussi que vous aurez été obligé de  
„ discuter même , jusqu'aux termes des dif-

„ férens articles que vous aurez eu à rédiger, & qu'ayant à négocier avec des Ministres remplis de difficultés, cette discussion peut avoir été longue. J'ai voulu cependant vous avertir par cet Exprès, si vous êtes encore en Hollande, que je n'ai point eu de vos lettres depuis celle dont je vous accuse la réception, afin que si vous m'aviez dépêché un Courier, & qu'il eût été enlevé dans son passage, vous puissiez me renvoyer le duplicata des expéditions dont il auroit été chargé.

„ Vous devez avoir appris par une lettre qui vous a été écrite par l'ordinaire le 23, que j'avois fait partir un Courier le 22, & je ne doute pas de votre inquiétude, ne le voyant point arriver. Il n'y avoit point ici de passeport pour assurer son passage, & j'avois fait adresser ma lettre pour vous au Comte de Bergheick, croyant qu'il seroit en état de vous l'envoyer avec sûreté. Comme il n'avoit point aussi de passeport, & qu'il a cru ne devoir pas risquer de la laisser intercepter, il l'a renvoyée, & c'est celle que vous trouverez dans ce paquet. Vous verrez par l'un des articles qu'elle contient, que j'avois prévu ce que vous m'avez marqué de l'obstacle invincible que vous avez trouvé à faire désister ceux qui traitent avec vous, sur le point des

„ Châ-

„ Châteaux d'Exilles & de Fenestrelles, &  
„ que cédant à la nécessité extrême que  
„ mes peuples ont de la paix, j'avois levé  
„ encore cet obstacle, qui est l'un des deux  
„ qui restoient à régler, en vous permet-  
„ tant de céder sur ce point, s'il étoit im-  
„ possible de finir autrement l'affaire dont  
„ vous êtes chargé, & si cette nouvelle con-  
„ descendance vous mettoit en état de con-  
„ clure. Il fera de votre prudence, si vous  
„ êtes encore à La Haye lorsque ce Cou-  
„ rier arrivera, d'examiner si vous devez vous  
„ servir de cette nouvelle extension des or-  
„ dres que je vous ai confiés, aussitôt que  
„ cette lettre vous fera parvenue, & vous  
„ n'en devez faire aucune difficulté, si vous  
„ pouviez en cédant sur cet article, ter-  
„ miner celui de l'Alsace, en me laissant  
„ la possession entière de cette Province,  
„ & rendant selon vos offres Strasbourg  
„ & le Fort de Kell fortifiés.

„ Enfin si la cession des deux Châteaux  
„ d'Exilles & de Fenestrelles ne vous met-  
„ toit point en état de lever les difficultés  
„ qui regardent l'Alsace, dont vous con-  
„ noissez toute la conséquence, je crois  
„ qu'il sera plus à propos de différer de les  
„ céder, jusqu'à ce qu'étant instruit par le  
„ compte que vous me rendrez, de l'état  
„ où sont demeurées les choses à cet égard,  
„ je puisse donner mes ordres au Président  
„ Rouillé, sur ce qui restera à régler, en

cas que vous ayez suivi la résolution que vous aviez prise, de partir immédiatement après l'expédition du Courier qui doit m'apporter le résultat que j'attends de vos dernières conférences. Je ne doute pas que vous n'y ayez employé vos connoissances & toute votre habileté, pour faire voir l'injustice de la demande que l'on me fait, de raser les Fortereffes que j'ai en Alsace, sous prétexte de la prétendue ratification d'un Traité que l'Empire a toujours regardé comme la baze de sa sûreté & de sa liberté. Vous savez que ce Traité s'explique bien clairement, qu'il ne sera élevé aucune Fortereffe sur le bord du Rhin, entre Bâle & Philipsbourg, seulement du côté de l'Allemagne. Il n'y a aucune équivoque sur ce point, il n'en a même jamais été mention, lorsqu'il a été question d'expliquer l'étendue de mes droits sur l'Alsace; ainsi c'est une prétention aussi mal fondée, qu'elle est opiniâtement soutenue, & si elle avoit lieu, je ne pourrois m'assurer la possession de l'Alsace, qui m'a été cédée de concert avec toutes les Puissances de l'Empire. Cette Province séparée presque de toutes parts de mes États, pourroit être bientôt envahie par l'Empereur, s'il conservoit sur cette frontière les Fortereffes considérables qui demeureront en son pouvoir, pendant qu'il  
,, ne

„ ne me resteroit point de Places d'armes,  
 „ & que l'on me priveroit des moyens de  
 „ tenir en sûreté dans cette Province un  
 „ corps capable de la défendre, si elle étoit  
 „ attaquée. Je compte que vous aurez em-  
 „ ployé toutes ces raisons; mais comme  
 „ l'expérience fait voir que l'équité n'est  
 „ pas la règle des prétentions de mes enne-  
 „ mis dans les demandes qu'ils ont faites,  
 „ je remets, comme je vous l'ai déjà mar-  
 „ qué, à expliquer plus particulièrement  
 „ mes intentions à cet égard, lorsque j'au-  
 „ rai reçu la dépêche que j'attends de vous.  
 „ Enfin le Courier que j'ai fait partir au-  
 „ jourd'hui, a ordre de vous remettre ma  
 „ lettre sur la route, si vous êtes en che-  
 „ min pour revenir, afin que vous puissiez,  
 „ après qu'elle sera déchiffrée, écrire au  
 „ Président Rouillé, par ce même Courier,  
 „ ce que vous jugerez qu'il devra savoir de  
 „ mes intentions, suivant le dernier état  
 „ où les affaires seront demeurées lors de  
 „ votre départ, & en attendant les ordres  
 „ que je lui donnerai sur la dépêche que  
 „ j'attends de vous à tout moment. Sur  
 „ ce, &c. Signé LOUIS, & contresigné  
 „ CHAMILLARD.

*Lettre du Roi aux Gouverneurs des Pro-  
 vinces de son Royaume.*

„ Messieurs, l'espérance d'une paix pro-  
 „ chaî-

„ chaine étoit si généralement répandue  
„ dans mon Royaume, que je crois devoir  
„ à la fidélité que mes peuples m'ont témoi-  
„ gnée pendant le cours de mon règne, la  
„ consolation de les informer des raisons  
„ qui empêchent encore qu'ils ne jouissent  
„ du repos que j'avois dessein de leur pro-  
„ curer.

„ J'aurois accepté, pour le rétablir, des  
„ conditions bien opposées à la sûreté de  
„ mes Provinces frontières; mais plus j'ai  
„ témoigné de facilité & d'envie de diffi-  
„ per les ombrages que mes ennemis affect-  
„ tent de conserver de ma puissance & de  
„ mes desseins, plus ils ont multiplié leurs  
„ prétentions, enforte qu'ajoutant par de-  
„ grés de nouvelles demandes aux premié-  
„ res, & se servant ou du nom du Duc de  
„ Savoye, ou du prétexte de l'intérêt des  
„ Princes de l'Empire, ils m'ont également  
„ fait voir que leur intention étoit seule-  
„ ment d'accroître aux dépens de ma Cou-  
„ ronne les Etats voisins de la France, &  
„ de s'ouvrir des voies faciles pour péné-  
„ trer dans l'intérieur de mon Royaume,  
„ toutes les fois qu'il conviendrait à leurs  
„ intérêts de commencer une nouvelle guer-  
„ re. Celle que je soutiens, & que je vou-  
„ lois finir, ne seroit pas même cessée,  
„ quand j'aurois consenti aux propositions  
„ qu'ils m'ont faites: car ils fixoient à deux  
„ mois le tems où je devois, de ma part,  
„ exé-

„ exécuter le Traité, & pendant cet inter-  
„ valle ils prétendoient m'obliger à leur  
„ livrer les Places qu'ils me demandoient  
„ dans les Païs-Bas & dans l'Alsace, & à  
„ raser celles dont ils demandoient la dé-  
„ molition. Ils refusoient de prendre de leur  
„ côté d'autre engagement, que de faire  
„ cesser tous actes d'hostilités jusqu'au pre-  
„ mier du mois d'Août, se réservant la li-  
„ berté d'agir alors par la voie des armes,  
„ si le Roi d'Espagne, mon petit-fils, per-  
„ sistoit dans la résolution de défendre la  
„ Couronne que Dieu lui a donnée, & de  
„ périr plutôt que d'abandonner des peu-  
„ ples fidèles qui depuis neuf ans le recon-  
„ noissent pour leur Roi légitime. Une tel-  
„ le suspension, plus dangereuse que la guer-  
„ re, éloignoit la paix plutôt que d'en a-  
„ vancer la conclusion; car il étoit non seu-  
„ lement nécessaire de continuer la même  
„ dépense pour l'entretien de mes armées,  
„ mais le terme de la suspension d'armes  
„ expiré, mes ennemis m'auroient attaqué  
„ avec les nouveaux avantages qu'ils au-  
„ roient tirés des Places où je les aurois  
„ moi-même introduits, en même tems  
„ que j'aurois démoli celles qui servent de  
„ remparts à quelques-unes de mes Pro-  
„ vinces frontières. Je passe sous silence  
„ les insinuations qu'ils m'ont faites, de  
„ joindre mes forces à celles de la Ligue,  
„ & de contraindre le Roi mon petit-fils

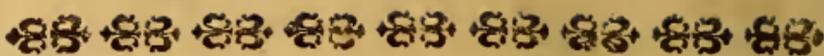
„ à

„ à descendre du Trône, s'il ne consentoit  
„ pas volontairement à vivre désormais sans  
„ Etats, & à se réduire à la simple condi-  
„ tion d'un Particulier. Il est contre l'hu-  
„ manité de croire qu'ils ayent seulement  
„ eu la pensée de m'engager à former avec  
„ eux une pareille alliance. Mais quoique  
„ ma tendresse pour mes peuples ne soit pas  
„ moins vive que celle que j'ai pour mes  
„ propres enfans, quoique je partage tous  
„ les maux que la guerre fait souffrir à des  
„ Sujets aussi fidèles, & que j'aye fait voir  
„ à toute l'Europe que je désirois sincère-  
„ ment de les faire jouir de la paix, je suis  
„ persuadé qu'ils s'opposeroient eux-mêmes  
„ à la recevoir à des conditions également  
„ contraires à la justice & à l'honneur du  
„ Nom François.

„ Mon intention est donc que tous ceux  
„ qui depuis tant d'années me donnent des  
„ marques de leur zèle, en contribuant de  
„ leurs peines, de leurs biens, & de leur  
„ sang, à soutenir une guerre aussi pesan-  
„ te, connoissent que le seul prix que mes  
„ ennemis prétendoient mettre aux offres  
„ que j'ai bien voulu leur faire, étoit celui  
„ d'une suspension d'armes, dont le terme  
„ borné à l'espace de deux mois, leur pro-  
„ curoit des avantages plus considérables  
„ qu'ils ne peuvent en espérer de la confian-  
„ ce qu'ils ont en leurs troupes. Comme  
„ je mets la mienne en la protection de  
„ Dieu,

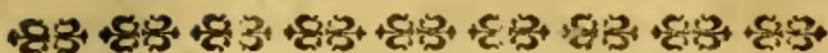
„ Dieu, & que j'espère que la pureté de  
„ mes intentions attirera sa bénédiction sur  
„ mes armes, je veux que mes peuples,  
„ dans l'étendue de votre Gouvernement,  
„ sachent de vous qu'ils jouïroient de la  
„ paix, s'il eût dépendu seulement de ma  
„ volonté, de leur procurer un bien qu'ils  
„ désirent avec raison, mais qu'il faut ac-  
„ quérir par de nouveaux efforts, puisque  
„ les conditions immenses que j'aurois ac-  
„ cordées, sont inutiles pour le rétablisse-  
„ ment de la tranquillité publique. *Signé*  
„ LOUIS. *Contresigné* COLBERT.





## S O M M A I R E.

**L**E Roi fait encore des démarches auprès de la Hollande, pour obtenir la paix. Il envoie Mr. le Maréchal d'Huxelles & Mr. l'Abbé de Polignac en Hollande, pour négocier. Instructions données à ces Plénipotentiaires. Sa Majesté accorde tous les articles des préliminaires, excepté le 4 & le 37, concernant la cession de l'Espagne. Premières conférences tenues dans un Yacht auprès de Moerdyk. Conférences de Geertruydenberg. Les Députés se rendent toujours plus difficiles. Leurs prétentions augmentent avec la facilité du Roi à céder. Ils veulent entr'autres articles, que Sa Majesté fasse la guerre à son petit-fils, le Roi d'Espagne, pour le détrôner. Variations des Députés. Triste situation de la France. Le Roi fait un dernier effort: il cède l'Alsace, plusieurs Places en Flandre, & offre même de fournir des subsides, pour faire la guerre au Roi d'Espagne. Toutes ces offres sont rendues inutiles par l'orgueil des ennemis. Quelles étoient les conditions qu'ils vouloient imposer. Le Roi en est indigné. Il écrit à ses Plénipotentiaires. Les conférences sont rompues. Etat de la France & de l'Espagne.



# CONFÉRENCES

de Geertruydenberg, 1710.

**L**Es ennemis de la France avoient enfin révélé le secret de leurs vastes prétentions. Elles n'étoient plus douteuses, depuis que les Ministres de l'Empereur, de l'Angleterre & des Provinces-Unies, avoient signé l'Ecrit dressé par le Pensionnaire de Hollande, contenant les articles préliminaires qu'ils établissoient comme la baze & le fondement nécessaire de la paix.

On ne pouvoit plus dire avec la moindre apparence de vérité, que sa conclusion dépendit uniquement de la volonté du Roi; & que cette paix si désirée en France, seroit bientôt signée, si Sa Majesté consentoit à sacrifier quelques Places, dont la conservation lui étoit chère, parce qu'elles étoient le fruit de ses conquêtes.

Les conférences tenues à La Haye au mois de Mai 1709, avoient clairement fait voir que rien ne coutoit au Roi pour rendre la paix à ses Peuples; que ses ennemis au-contraire profitoient de sa condescendance, pour s'animer mutuellement à continuer la guerre.

Les articles préliminaires devinrent pour eux un nouveau lien, & comme une loi

nouvelle qu'ils s'imposèrent, pour fortifier les obstacles qu'ils apportoit au rétablissement de la tranquillité générale.

Plus Sa Majesté fouhaitoit de la rendre à ses Peuples, plus ils témoignoient de zèle pour son service, & d'ardeur pour soutenir sa gloire & celle de la Nation; mais la fidélité des Sujets augmentoit encore le désir que le Souverain avoit de mettre fin à leurs maux; & pour y parvenir à quelque prix que ce fût, Sa Majesté acceptoit toutes les conditions contenues dans les préliminaires, à l'exception seulement de celles qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'exécuter.

C'étoit précisément sur ces conditions impossibles dans leur exécution, que les ennemis de la France & de la paix insistoient avec plus d'opiniâtreté. Fiers de leurs succès, persuadés que rien ne pouvoit résister à leurs armes, ils prétendoient que si ces conditions, dont l'effet ne dépendoit pas du Roi, n'étoient pas pleinement exécutées dans l'espace de deux mois, ce terme expiré toute suspension d'armes cesseroit. Ils se proposoient d'agir alors avec d'autant plus d'avantage, qu'ils seroient en possession des Places fortes que, suivant les préliminaires, le Roi auroit fait remettre entre leurs mains, comme ôtages, disoient-ils, de sa parole Royale.

Les deux articles dont ils demandoient l'effet réel, dans le terme fatal de deux mois, étoient le quatrième & le trente-septième des préliminaires. Le

Le quatrième article portoit : „ Que pour  
 „ affurer l'exécution des Traités à confom-  
 „ mer dans ce terme de deux mois, le Roi  
 „ feroit enforte que le Royaume de Sicile  
 „ possédé alors par le Roi d'Espagne son  
 „ petit - fils, seroit remis à l'Archiduc, qua-  
 „ lifié par le même article de *Roi Catholi-*  
 „ *que*, & que le Roi Philippe, nommé feu-  
 „ lement *Duc d'Anjou*, fortiroit dans ce  
 „ même espace de tems, lui & sa famille,  
 „ de tous les Etats dépendans de la Monar-  
 „ chie d'Espagne”.

L'article 37 faisoit dépendre la paix de l'exécution de l'article 4; c'étoit seulement au cas que ce quatrième article eût son entier effet, la Monarchie d'Espagne étant rendue & cédée à l'Archiduc, que la cessation d'armes seroit prolongée jusqu'à la conclusion & ratification des Traités de paix.

Il étoit alors également impossible au Roi de disposer & de la Sicile, & de l'Espagne. Sa Majesté n'avoit pas un seul homme en Sicile; elle avoit retiré d'Espagne toutes ses troupes, persuadée que cessant de secourir le Roi son petit - fils, elle prouveroit le désir sincère qu'elle avoit de faciliter la paix. Dans la même vue de donner des preuves incontestables de sa sincérité, elle offroit de s'engager à refuser désormais tout secours au Roi d'Espagne; elle promettoit de donner de tels ordres, & si sévèrement exécutés, que ce Prince ne recevoit à l'avenir

aucune assistance directe ni indirecte, de la part de la France.

Tout autre engagement étoit inutile, parce qu'il auroit été impossible d'y satisfaire.

Le Roi d'Espagne soutenoit alors la guerre avec ses propres forces. Ses Sujets fidèles lui témoignèrent autant d'attachement, que d'éloignement pour la domination de l'Archiduc.

La proposition de renoncer à sa Couronne, de fortir de son Royaume, & de fixer pour cet effet un terme de deux mois, n'étoit pas moins absurde, qu'il étoit impossible de le forcer à prendre une résolution si contraire à son honneur; mais la meilleure raison ne persuade pas ceux dont l'intérêt est de ne la pas écouter.

La direction des Conseils de la Ligue, le commandement des armées, étoient de puissans motifs pour éloigner de toute apparence de paix, soit les Ministres, soit les Généraux qui étoient à la tête des affaires, & trouvoient leur avantage particulier à la continuation de la guerre.

Ils insistoient sur une renonciation, qu'ils savoient certainement que le Roi d'Espagne ne feroit jamais à la Couronne dont il étoit en possession.

Il avoit déclaré plusieurs fois qu'il perdroit plutôt la vie, que d'abandonner le Trône où Dieu l'avoit placé; & parce que les ennemis de la paix étoient également instruits de la résolution de ce Prince, & de sa

sa fermeté, ils persistoient avec plus d'opiniâtreté à demander comme nécessaire à la paix, une condition qu'ils étoient sûrs de ne pas obtenir.

Dans le même esprit, ils avoient rejeté durement toute proposition de former une espèce de dédommagement capable d'engager le Roi d'Espagne à se sacrifier, en l'acceptant, au repos de tant de nations accablées du poids d'une longue & sanglante guerre.

Les avantages que les Alliés remportèrent pendant la campagne de l'année 1709 (a), augmentèrent encore les souffrances de leurs Peuples; & si cette campagne releva la gloire de la Nation Française, par les preuves qu'elle donna de sa valeur & de sa patience dans une année de famine, la nécessité de faire la paix n'en devint que plus pressante.

Les ennemis prirent Menin & Tournay; ils eurent à la journée de Malplaquet l'honneur de demeurer maîtres du champ de bataille, mais ils l'achéterent chèrement.

Les Hollandois y perdirent leur meilleure Infanterie, & la prise de Mons ne leur fut pas assez utile pour les consoler de cette perte, ni pour la réparer.

Les dommages que la guerre caufoit de part & d'autre, devoient être de puissans motifs pour faciliter la conclusion de la paix.

Le Roi n'auroit jamais perdu le désir de  
COR-

(a) Voyez la note Tom. I. pag. 120.

contribuer de tout son pouvoir à son rétablissement, & nonobstant le mouvement des armées on entretenoit toujours en Hollande, par ordre de Sa Majesté, quelque correspondance, soit pour en recevoir des avis, soit aussi pour profiter des momens où l'on pourroit renouer encore quelque négociation plus heureuse que les précédentes.

Ces voies indirectes, & qui n'étoient pas exemptes de soupçon, furent employées pour faire savoir au Pensionnaire de Hollande, que Sa Majesté consentiroit à remettre aux États - Généraux des Provinces - Unies, comme en dépôt, trois de ses Places qu'elle choisiroit, & qu'ils garderoient jusqu'à ce que la cession de la Monarchie d'Espagne eût son entier effet. Cette offre nouvelle fut inutile : le Pensionnaire de Hollande répondit que véritablement le dépôt offert étoit nécessaire, mais qu'il ne suffisoit pas pour assurer que le Traité de paix auroit son effet ; que le Roi d'Espagne ne se croiroit pas obligé à renoncer à sa Couronne, pour dégager & faire restituer au Roi son grand-père trois Places déposées pour sûreté, & comme ôtage de la bonne-foi de la France ; enfin que si le Roi perdoit ces Places faute d'exécution de sa promesse, il gagneroit encore beaucoup, en maintenant à ce prix le Roi son petit-fils sur le Trône d'Espagne.

Pettekum reparut sur la scène ; il s'étoit flatté d'une forte récompense, lorsque de lui-même il s'étoit ingéré à travailler à la  
paix

paix générale. Il ne voulut pas perdre l'objet de ses désirs, & le fruit de ses peines. Il continua d'écrire en France, lorsque toute négociation paroïssoit rompue, & de se donner en Hollande comme instruit des intentions du Roi.

Le Pensionnaire étoit cependant l'oracle qu'il consultoit. Conduit par ce Ministre, après avoir reçu ses ordres, ceux du Prince Eugène & de Marlborough, Pettekum se rendit à Versailles, chargé simplement d'écouter les propositions qui lui seroient faites, pour établir de nouvelles conférences, & traiter sur les articles 4 & 37 des préliminaires, les deux seuls qu'on croyoit arrêter la conclusion de la paix.

En effet le Roi la désiroit si sincèrement, que nonobstant la rigueur des conditions contenues dans les articles préliminaires dressés à La Haye, Sa Majesté avoit déclaré qu'elle les accepteroit, s'il étoit possible de convenir de quelque tempérament à l'égard de ces deux articles.

On étoit alors au commencement de l'hiver; la saison suspendoit toute action de guerre, & laissoit aussi un libre cours à la négociation. Le consentement que le Roi donnoit aux préliminaires, à l'exception de deux seuls articles, applanissoit beaucoup de difficultés; enforte qu'il y avoit sujet d'espérer qu'au-lieu de préliminaires, de suspension d'armes, on pourroit, avant le printems,

figner la paix définitivement, si la bonne-foi régnoit de part & d'autre.

Mais les ennemis de la France envenimèrent la condescendance du Roi à leurs énormes demandes; & pour la tourner en poison, ils répandirent que Sa Majesté ne se montreroit pas si facile, si elle ne savoit qu'en acquiesçant à tant d'articles, elle ne prenoit réellement aucun engagement, parce que la cause principale de la guerre subsistoit toujours; qu'elle ne pouvoit cesser, que lorsque le Roi d'Espagne renonceroit effectivement à sa Couronne, & fortiroit des Etats de cette Monarchie; qu'il paroissoit clairement, que l'intention secrète du Roi avoit toujours été, & qu'elle étoit encore, de le maintenir sur le Trône, malgré les efforts de tant de Nations unies pour le forcer d'en descendre; qu'il étoit de l'intérêt commun de veiller & d'agir unanimement, pour empêcher que ces vues cachées ne réussissent, comme il arriveroit peut-être, si l'on se laissoit endormir par des négociations vaines, dont la prolongation n'auroit d'autre objet que de profiter de la part de la France, de quelque conjoncture favorable de diviser les Alliés, ainsi que ses Ministres l'espéroient des troubles présens dont le Nord de l'Europe étoit agité.

Ces discours semés pour entretenir l'esprit de guerre, & l'opposition à la paix, n'empêchèrent pas le Pensionnaire, qui peut-être  
les

les fomentoit, de charger Pettekum de dire, que si véritablement le Roi consentoit à la signature des préliminaires, on ouvriroit encore de nouvelles conférences, pour y traiter principalement de l'article 37, dont l'explication seroit aussi celle de l'article 4, par la liaison qu'ils avoient l'un avec l'autre; qu'en ce cas il enverroit les passeports des Etats pour les Plénipotentiaires qu'il plairoit au Roi de nommer, & les conférences se tiendroient secrètement au Moerdyk.

La précaution du secret étoit aussi inutile que difficile à observer. Ce n'étoit pas avec les Hollandois seuls que le Roi vouloit traiter, c'étoit avec toutes les Puissances ennemies. Il ne s'agissoit ni d'une paix particulière, ni de conditions inconnues. Elles étoient publiques, puisque les préliminaires signés par les principaux Ministres des Alliés, & donnés comme une loi de la paix, étoient entre les mains de tout le monde, quand même on auroit voulu faire mystère des conférences proposées. Le passage du Moerdyk si fréquenté, n'étoit pas un lieu propre pour les cacher, & pour tromper la vigilance de tant de Ministres étrangers, résidens à La Haye, principalement attentifs à toutes les démarches qui pouvoient tendre à renouer une négociation. Comme on vouloit attribuer encore au Pensionnaire de bonnes intentions pour la paix, & supposer qu'il désiroit la conclusion, le Roi té-

moigna qu'il désireroit qu'elle fût traitée à La Haye, ou dans quelque Ville de la Province de Hollande, préférablement à tout autre lieu. Sa Majesté voulant croire que l'assistance du Pensionnaire aux conférences, abrégeroit les longueurs, & contribueroit à résoudre plus promptement beaucoup de difficultés.

Elle accepta l'offre des passeports, & nomma le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac pour traiter de la paix en qualité de ses Plénipotentiaires. Le lieu des conférences fut fixé à Geertruydenberg, & le point principal de la négociation, même l'unique, se réduisoit à convenir des moyens d'exécuter l'article 37, par conséquent l'article 4: tous les autres articles des préliminaires étant accordés, il y avoit lieu de prévoir qu'un consentement verbal, que les Plénipotentiaires donneroient aux préliminaires, à l'exception seule des articles 4 & 37, ne contenteroit pas des Négociateurs, dont la défiance étoit excessive, occupés à former des difficultés plutôt qu'à les applanir, & persuadés que quelque sûreté qu'on leur offrît elle ne seroit jamais suffisante.

Il n'étoit donc que trop vraisemblable que les Députés de la République exigeroient des Plénipotentiaires, de signer avant toutes choses les articles que le Roi leur permettoit d'accorder.

Depuis les premières ouvertures pour la paix, une expérience suivie avoit souvent  
fait

fait connoître l'attention des ennemis du Roi, à tendre des pièges à sa bonne-foi, & à abuser du désir sincère qui portoit Sa Majesté à rendre au-plutôt la paix à ses peuples.

Elle jugeoit donc que sitôt qu'elle auroit permis à ses Plénipotentiaires de signer les préliminaires, avant que d'être convenus de l'explication à donner aux deux articles exceptés, les Députés de Hollande ne manqueroient pas de prétendre que les articles signés seroient exécutés, par conséquent les Places accordées comme ôtages, livrées entre les mains des Hollandois, & qu'alors eux & leurs Alliés employeroient des prétextes peut-être déjà préparés, pour recommencer la guerre.

Cette raison si forte de refuser toute signature, avant que d'être d'accord sur l'article 37, céda cependant à la fatale nécessité de faire la paix, nécessité supérieure à toute autre considération. Ainsi le Roi permettant à ses Plénipotentiaires de signer les préliminaires, s'ils y étoient forcés, à l'exception des deux articles, leur prescrivit seulement d'engager les Députés Hollandois à convenir d'un article secret qu'ils signeroient aussi, & qui porteroit, que si leurs Alliés prétendoient donner plus d'étendue aux préliminaires, sous prétexte d'explication, après qu'ils auroient été signés, ces explications ne seroient jamais une cause de reprendre les armes.

Telle étoit alors la triste situation de la Fran-

France , que son salut paroïssoit dépendre de l'acceptation des conditions les plus dures, si l'on pouvoit enfin en espérer la paix.

L'unique obstacle à sa conclusion étoit, comme on l'a vu, la cession de la Monarchie d'Espagne.

Toutes les difficultés se réduisoient à celle de trouver des expédiens capables de la lever. Le premier que le Roi avoit proposé, étoit de former un partage suffisant pour déterminer le Roi Catholique à céder la Couronne d'Espagne. On se flattoit nonobstant les déclarations que ce Prince avoit faites, que peut-être on réussiroit à lui persuader qu'il seroit plus avantageux pour lui, de se contenter de la possession paisible d'une Couronne moins considérable que celle d'Espagne, que de s'exposer au risque de perdre le reste de sa Monarchie.

S'il rejettoit une telle proposition, le Roi s'engageoit à lui refuser tout secours, de quelque espèce que ce fût. Sa Majesté promettoit de plus d'imposer des peines très-sévères à ceux de ses Sujets, Officiers ou Soldats, qui passeroient au service d'Espagne; & si quelqu'un d'eux étoit admis dans les armées du Roi Catholique, elle s'obligeoit à regarder cette admission, comme un sujet de rupture.

Elle offroit de remettre, pour sûreté de sa parole, quatre de ses Places entre les mains des Hollandois; elle se réservoit d'en faire le choix dans les Pais-Bas, & consentoit à les laisser aux Etats-Généraux en dépôt,

pôt, comme ôtages jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne.

Ces Places auroient été Bergues, Douay, Charlemont & Aire: mais l'objet des ennemis étoit alors, que le Roi promît d'unir ses forces à celles qu'ils employeroient, pour contraindre le Roi d'Espagne à renoncer à sa Couronne: proposition qu'on ne croyoit pas que Sa Majesté pût jamais écouter.

Outre le dépôt de ces quatre Places, le Roi admettant les préliminaires, eût remis encore aux Hollandois, à la signature de la paix définitive, celles qui devoient former leur Barrière prétendue: il eût fait raser Dunkerque & les Places fortes de l'Alsace.

Si Sa Majesté, comme ses ennemis le publioient, eût voulu les tromper par une feinte négociation, dans la vue de profiter de leur crédulité, pour conserver le Roi son petit-fils sur le Trône d'Espagne, elle se seroit bien abusée; & de sa part il y auroit eu peu de prudence à fortifier des ennemis éclairés, que l'excès de confiance ne pouvoit aveugler.

Enfin les Plénipotentiaires avoient pouvoir de proposer le Royaume de Navarre, pour tenir lieu au Roi d'Espagne de tout le reste de sa Monarchie; mais ils en devoient réserver la proposition, ne la faire qu'à l'extrémité, & seulement lorsqu'on auroit rejeté tout tempérament sur les deux articles contestés

Le poids de la guerre toujours onéreux  
aux

aux Peuples, inspiroit à ceux de Hollande le désir de la paix, & sur ce fondement Pettekum assuroit hardiment que les Ministres que le Roi enverroit aux conférences, trouveroient ceux des États-Généraux mieux disposés qu'ils ne l'avoient paru jusqu'alors, à laisser un partage convenable au Roi Catholique.

On espéroit quelque changement en Angleterre, dont les suites seroient favorables à la paix.

Quelques Princes de l'Empire se plaignoient des Alliés.

La guerre continuoit dans le Nord, & ses événemens pouvoient changer la face de l'Europe. Toute apparence de danger flatte, & plus on désire d'en être délivré, plus on croit cette apparence bien fondée.

On aimoit donc à prévoir que la nouvelle négociation, quoique dure sur les conditions, ne seroit pas infructueuse par rapport à la paix.

L'instruction du Roi à ses Plénipotentiaires, les préparoit à la patience. Ils furent avertis qu'elle seroit souvent mise à l'épreuve; mais la paix étoit nécessaire, & rien ne le prouvoit si évidemment, que les ordres & les pouvoirs que Sa Majesté leur confioit.

Elle n'oublia pas les intérêts des deux Electeurs; ses ordres en leur faveur furent précis, & d'autant plus à propos qu'il s'agissoit, non d'articles préliminaires, mais d'un Traité de paix définitif.

Le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac, instruits des intentions du Roi, arrivèrent au Moerdik le 9 Mai 1710. Un Messager de l'Etat les y attendoit; il avoit ordre de leur dire que Buys & Van der Dussen, Députés aux conférences, étoient près de ce lieu dans un Yacht; qu'ils se rendroient au logement des Plénipotentiaires, si peut-être eux-mêmes n'aimoient mieux conférer dans le Yacht, ce que les Députés laissoient à leur décision.

Le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac choisirent le second parti. Ils s'embarquoient dans une chaloupe, pour se rendre à bord du Bâtiment des Députés, quand Buys & Van der Dussen abordèrent & descendirent à terre pour les recevoir. Ils se rembarquèrent avec les Plénipotentiaires, & entrèrent ensemble dans le Yacht. Il étoit accompagné de deux autres Bâtimens pareils, l'un destiné pour les Plénipotentiaires, l'autre pour leurs domestiques. Les Députés laissèrent encore à leur choix, ou d'habiter ces Bâtimens, ou de prendre des logemens à Gertruydenberg. L'habitation sur terre fut préférée; car outre la commodité du logement, les Ministres du Roi soupçonnèrent qu'on ne leur proposoit la demeure sur l'eau, que dans la vue de les éloigner de tout commerce & de toute correspondance.

Le premier jour seulement l'Abbé de Polignac passa la nuit dans le Yacht, & le Maréchal

réchal d'Huxelles, sous prétexte d'incommodité, alla coucher au Moerdyk.

La première conférence qu'ils eurent avec les Députés, dura trois heures. Ils éprouvèrent à quel point la patience que le Roi leur avoit recommandée, étoit nécessaire. Au-lieu de tempérament pour modérer la rigueur de l'article 37, Buys prenant la parole, commença par établir les droits de la Maison d'Autriche sur tous les Etats de la Monarchie d'Espagne. Il soutint longuement qu'elle appartenoit dans sa totalité à l'Archiduc seul.

Le Roi par conséquent, selon cette Jurisprudence, ne pouvoit. en justice, non plus qu'en conscience, retenir ce bien, & le donner à son petit-fils. La Loi vouloit que celui qui avoit causé le dommage, fût obligé de le réparer. Les Alliés étoient donc bien fondés à demander que le Roi Philippe, injuste détempteur de la Couronne d'Espagne, fût obligé, de concert avec eux, à la restituer à l'Archiduc. Rien de plus juste, ajoûtoit Buys, rien de plus naturel que de pousser la guerre contre la France, jusqu'à ce qu'elle ait forcé par de communs efforts avec les Alliés le Roi Philippe, qu'il nommoit seulement *Duc d'Anjou*, à descendre d'un Trône qu'il occupe injustement; rien en même tems de plus contraire à toute équité, que de prétendre en faveur de ce Prince, le moindre dédommagement d'une Monarchie dont aucune partie ne doit lui appartenir. Les

Les Plénipotentiaires répondirent vainement à ce torrent de paroles. Ils citèrent inutilement l'exemple du feu Roi d'Angleterre, dont la mémoire étoit si respectée en Hollande, celui des Etats-Généraux, dont les Députés présens étoient les Ministres. Ce Prince & la République de Hollande avoient reconnu le droit du Roi d'Espagne, & sa possession. On n'étoit pas même éloigné d'entrer en accommodement avant la guerre; mais sans rappeler un tems passé, la question présente ne rouloit plus sur un droit incontestable selon les loix. Il s'agissoit actuellement de lever l'obstacle que l'article 37 des préliminaires apportoit à la paix, & de convenir des expédiens qu'on pourroit employer pour en rendre l'exécution possible.

Buys reprit vivement qu'il n'étoit plus question de l'article 37, puisque le Roi convenoit de l'article 4, ainsi que des autres préliminaires. Il appuyoit ce faux argument, sur ce que la substance de l'article 37 étoit renfermée dans l'article 4, d'où il tiroit la conséquence que le Roi acceptant l'article 4, acceptoit aussi le 37; mais le principe étant faux, la conclusion ne pouvoit être vraie.

Buys soutenoit cependant que c'étoit uniquement à cette condition, que ses Maîtres avoient consenti aux nouvelles conférences, & donné des passeports aux Plénipotentiaires; qu'il n'y avoit plus à régler entr'eux,

que la forme & le tems d'exécuter les conditions, dont il supposoit qu'on étoit de part & d'autre entièrement d'accord.

Quant à la forme, le Roi, disoit-il, ne peut satisfaire à ses engagements, qu'en unissant ses forces à celles des Alliés pour contraindre son petit-fils à sortir d'Espagne: à la première menace il prendra certainement le parti d'obéir.

A l'égard du tems on en conviendra facilement, quand on fera d'accord sur la forme, & qu'on agira de concert.

Van der Duffen approuvoit en silence le plaidoyer de son collègue. On a dit qu'un des Plénipotentiaires, persuadé de la bonne-foi des Hollandois, prévenu en faveur de Buys, dont il estimoit la candeur & la franchise, ne s'éloignoit pas d'avouer que ce Député plaidoit bien, & qu'il établissoit incontestablement le droit de l'Archiduc sur toute la Monarchie d'Espagne.

Quoi qu'il en soit, les Plénipotentiaires n'eurent pas le don de persuasion. L'offre de quatre Places de sûreté dans les Païs-Bas François, ne fit pas la moindre impression. Ils essayèrent de faire valoir le rappel des troupes que le Roi avoit en Espagne, déjà exécuté; ce qu'ils dirent sur ce sujet n'eut pas plus d'effet, & les Députés ne firent pas plus de cas de la défense générale que le Roi venoit de faire à ses Sujets, d'entrer au service d'Espagne.

Les Députés répondirent à l'offre des quatre

tre Places, qu'elles étoient demandées, non au choix du Roi, mais telles que les Alliés voudroient les choisir; qu'un tel dépôt seroit bien un gage de la parole de Sa Majesté, mais qu'il n'assureroit pas la cession réelle de l'Espagne, unique objet de tant de Traités, de dépenses & d'efforts de la part des Alliés; que la retraite totale des troupes Françoises ne termineroit pas la guerre en Espagne; que le Roi Catholique se défendrait longtems encore par ses propres forces, & que si les François lui manquoient il prendroit à son service des Irlandois, des Suisses, des Allemands; enfin qu'il disputeroit sa Couronne, de manière que cette guerre nouvelle épuiferoit les Alliés, pendant que la France en repos jouiroit tranquillement de la paix. Le point de politique que les Ministres des Alliés observoient particulièrement, étoit de supposer & d'attribuer au Roi de secondes intentions, lorsque Sa Majesté offroit beaucoup au-delà de ce que ses ennemis pouvoient espérer. Leur industrie consistoit à entretenir la défiance des Peuples, & à leur persuader que l'unique but de la France étoit de les tromper.

C'étoit selon eux à ce dessein que le Roi avoit fait venir dans son Royaume les troupes qu'il avoit en Espagne. Il vouloit, en les rappelant, se mettre en état de répondre aux Alliés, qu'aucune Place du Roi son petit-fils n'étoit en son pouvoir. Il espéroit éluder la demande qu'ils avoient déjà faite,

de trois Places de sûreté en Espagne, ainsi qu'ils en demandoient trois en Flandre.

Buys reprocha ce rappel aux Plénipotentiaires, & s'en plaignit comme d'un nouvel obstacle à la conclusion de la paix. Il fonde son raisonnement sur ce que les troupes du Roi rentrées en France, fortifieroient ses armées en Flandre, en Allemagne, en Dauphiné.

Il disoit que le Roi d'Espagne sans secours, contraint de se défendre par ses propres forces, redoubleroit ses efforts, & trouveroit peut-être dans la nécessité des ressources inespérées.

L'idée du Pensionnaire, dirent les Députés, étoit en demandant trois Places en Espagne, au choix des Alliés, d'épargner au Roi le désagrément de faire la guerre au Roi son petit-fils; car en les accordant, la conquête d'Espagne devenoit facile, & la guerre n'auroit pas duré longtems. Il ne restoit à ces Députés, que d'insister sur la récompense que l'attention du Pensionnaire méritoit de Sa Majesté.

Ils insinuèrent sans s'engager, que les trois Places en Espagne étant cédées avec trois autres dans les Païs-Bas, au choix des Alliés, leurs Maîtres tâcheroient d'obtenir le consentement des Alliés à la paix, après que celui des Villes & des Provinces de Hollande auroit été accordé.

Nul autre expédient n'étoit à proposer sur l'article 37. Les Députés en renouvelèrent la

la déclaration formelle ; s'ils ne disoient rien de nouveau, c'est que les propositions des Plénipotentiaires ne sont pas, dirent-ils, plus nouvelles.

Buys & Van der Duffen traitèrent de chimère la proposition renouvelée d'un partage pour le Roi d'Espagne. Il suffisoit qu'elle eût été rejetée l'année précédente aux conférences de La Haye.

La première tenue dans le Yacht étant finie, on passa dans un autre Bâtiment aussi sur l'eau. Les Plénipotentiaires y soupèrent avec les Députés ; & pendant qu'ils étoient à table, un Courier venu de La Haye apporta des Lettres à ces derniers ; ils les lirent, sans s'expliquer de ce qu'elles contenoient. Ils proposèrent le lendemain aux Plénipotentiaires, d'aller à Gertuydenberg, dont le séjour seroit plus commode, & leur conviendroit mieux que l'habitation des Yachts ; les Plénipotentiaires y consentirent ; mais cette attention des Députés ne produisit pas le moindre adoucissement dans la seconde conférence.

Il parut même inutile de s'efforcer de part & d'autre à trouver un tempérament sur l'article 37, considéré comme le seul des préliminaires qui renfermoit des difficultés, regardées jusqu'alors comme insurmontables : ce n'étoit pas le seul obstacle à la paix.

Buys déclara qu'il y en avoit encore d'autres à surmonter après que les préliminaires seroient signés, & que ses Maîtres se réservoient

voient la faculté de former alors des demandes, qu'il nomma *ultérieures*.

Il tut ce qu'elles contiendroient, & dit seulement que l'une d'entr'elles feroit au sujet de la Principauté d'Orange, & des biens dépendans de cette succession.

Van der Duffen plus humain que son collègue, voulut bien confier aux Plénipotentiaires, mais sous une espèce de secret, que l'Etat comprendroit dans les demandes ultérieures, Valenciennes, Douay & Cassel; que de plus il prétendroit un dédommagement des frais que les sièges de Tournay & de Mons lui avoient causés.

Ainsi les demandes faites en 1709, aux conférences de La Haye, ne suffisoient plus pour satisfaire les Hollandois. On pouvoit donc juger du succès qu'auroit la négociation. Le Public en étoit si persuadé, qu'on offroit communément à La Haye le parti de trois contre un, sur l'inutilité des conférences.

Néanmoins les Députés assurèrent & voulurent persuader que les intentions de leurs Maîtres étoient pacifiques. Ils protestoient de leur zèle particulier pour la paix. La preuve en étoit selon eux, que jusqu'alors ils n'avoient pas encore parlé de la nécessité de signer les préliminaires, conditions cependant nécessaires, dont les mal-intentionnés exigeoient l'accomplissement avant que de convenir d'aucun tempérament sur l'article 37.

Les Plénipotentiaires peu contents des premières conférences, louèrent dans le compte qu'ils en rendirent au Roi, le traitement personnel qu'ils avoient reçu, & la commodité des logemens préparés pour eux à Geertruydenberg; mais ils prévirent que la négociation ne seroit pas heureuse. Les discours des Députés de la République ne permettoient pas d'en juger autrement. Ils avoient dit nettement que les Alliés exigeoient, comme condition essentielle de la paix, que le Roi unît ses forces aux leurs, pour obliger conjointement le Roi d'Espagne à renoncer à sa Couronne, s'il résistoit à l'abandonner volontairement. Cependant la même proposition hasardée l'année précédente dans les conférences de La Haye, y parut si odieuse, que le Prince Eugène & le Duc de Marlborough nièrent qu'elle eût jamais été faite. Elle fut renouvelée aux conférences de Geertruydenberg, & de plus les Députés annoncèrent qu'ils y ajouteroient ces demandes ultérieures qu'ils vouloient tenir suspendues, sans en expliquer aucunes, que dans le tems & de la manière que la République le jugeroit à propos.

Malgré tant d'obstacles qu'elle formoit à la paix, ses Alliés souffroient impatiemment la continuation de toute apparence de négociation, quoique persuadés qu'ils seroient toujours maîtres des décisions, & qu'il ne se prendroit aucune résolution qu'ils ne l'eussent approuvée.

Mais la seule que les Chefs de la Ligue approuvoient, étoit de continuer la guerre, & de faire de nouveaux efforts pour accabler la France. Ils ne cessoient de répandre qu'il falloit se défier continuellement de ses artifices, & n'oublièrent rien pour empêcher que la sincérité des intentions du Roi ne fût connue, & ne fût sur les peuples une impression trop vive.

C'étoit principalement dans cette vue qu'ils avoient fixé le lieu des conférences, loin de La Haye, dans une petite Ville fermée, où qui que ce soit ne pouvoit entrer, encore moins parler aux Plénipotentiaires, sans que l'Etat en eût aussitôt avis.

Il étoit d'ailleurs aisé de laisser de longs intervalles d'une conférence à l'autre, & sans affectation apparente de faire écouler inutilement le tems de la campagne, ce qui seroit arrivé plus difficilement, si les Plénipotentiaires étant admis à La Haye, comme ils le demandèrent par ordre du Roi, eussent eu la liberté de conférer avec le Pensionnaire de Hollande, & les Députés de l'Etat, aussi souvent que le bien des affaires & l'avancement de la négociation l'eussent exigé.

Les Députés partis de Geertruydenberg le 10 Mars, y retournèrent le 21, excités par les plaintes que les Plénipotentiaires firent d'un si long silence, lorsqu'il s'agissoit d'une affaire qui demandoit plus d'empressement.

Buys étoit chargé de répondre à la proposition de transférer les conférences à La Haye, ou tout au moins dans quelque Ville voisine, telle que Delft, Rotterdam, ou quelque autre à-peu-près à la même distance. Il dit donc qu'avant que de changer de lieu, il étoit nécessaire de s'accorder sur l'article 37, & de signer les préliminaires; qu'après cette signature essentielle on pourroit s'assembler à La Haye, pour y signer la paix, lorsqu'on seroit convenu de toutes les autres conditions.

Envain les Plénipotentiaires repliquèrent que ces conditions intéressoient toutes les Puissances liguées contre la France, qu'il étoit donc nécessaire d'en conférer avec leurs Ministres, de savoir quelles étoient les prétentions de leurs Maîtres, de chercher les moyens d'en applanir les difficultés, & de se concilier; qu'on y réussiroit plus facilement à La Haye, où ils se trouveroient tous rassemblés, qu'en aucun autre lieu surtout aussi éloigné que Geertruydenberg, où non seulement toute entrevue avec les Ministres des Alliés étoit interdite, mais de plus les conférences établies avec les Députés de l'Etat s'y tenoient si rarement, que les longs intervalles faisoient perdre un tems précieux qu'on employeroit utilement au progrès de la négociation, si toutes les Parties intéressées se trouvoient rassemblées dans le même lieu, principalement à La Haye, résidence des États-Généraux.

Les Députés déclarèrent qu'ils avoient l'ordre de leurs Maîtres, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'y contrevénir; que de plus, le nœud de la négociation étoit de convenir de l'exécution de l'article 37, par conséquent de l'article 4, qu'il renfermoit.

Pour y parvenir, dirent les Plénipotentiaires, il est absolument nécessaire de former un partage au Roi d'Espagne. Comment l'engager autrement à renoncer à tous les Etats de sa Monarchie? S'il y a quelque moyen de le résoudre à ce parti extrême, c'est en lui représentant d'un côté, l'état déplorable où il se trouvera réduit, lorsque privé des secours de la France, il fera obligé de soutenir seul les efforts de tant d'ennemis puissans réunis contre lui; d'un autre côté, le bonheur de sortir d'une situation si fâcheuse, & de posséder en paix un Royaume moins grand à-la-vérité, & moins considérable que celui d'Espagne, mais dont il jouiroit tranquillement, de l'aveu de tant de Nations que son consentement à la paix auroit desarmées.

Ils proposèrent ensuite de composer cette nouvelle Monarchie, des deux Royaumes de Naples & de Sicile, & des Places que l'Espagne possède sur les Côtes de Toscane.

Les Députés se recrièrent sur une telle proposition. L'Empereur étoit maître de Naples; ses Alliés ne pouvoient ni ne devoient s'engager à l'en déposséder.

Quant à la Sicile, les Anglois ni la Ville  
d'Am-

d'Amsterdam, ne consentiroient jamais à la laisser entre les mains d'un Prince de la Maison de France.

Enfin, dès l'année précédente, le Président Rouillé avoit déclaré que le Roi se défisoit des Places de Toscane. Ils conclurent que les Alliés s'opposeroient constamment à la demande d'un tel partage. Les Plénipotentiaires crurent entrevoir pour la première fois, qu'un partage moins considérable ne seroit peut-être pas refusé. Plusieurs avis, soit de La Haye, soit d'Amsterdam, fortifioient cette légère espérance; ils offrirent donc de retrancher le Royaume de Sicile, de la proposition qu'ils avoient faite, & tentèrent de faire valoir, comme une attention du Roi aux intérêts de la Province de Hollande, & surtout de la Ville d'Amsterdam, la complaisance que Sa Majesté avoit d'employer ses offices pour persuader au Roi son petit-fils, de se contenter du Royaume de Naples, avec la Sardaigne & les Places de la Côte de Toscane.

Les Députés en rejettèrent encore la proposition.

Les Alliés ne vouloient pas qu'un Prince, petit-fils du Roi, devînt si puissant dans le voisinage de la France. Ils disoient qu'il pourroit aisément obtenir des secours, s'emparer des Etats d'Italie, & par ces degrés remonter sur le Trône d'Espagne; que c'étoit ainsi que le Roi Auguste étoit remonté sur le Trône de Pologne.

Les

Les Plénipotentiaires substituèrent aux alternatives rejetées, celle de laisser au Roi d'Espagne le seul Royaume d'Arragon; ils y trouvèrent encore plus d'opposition.

L'Arragon étoit continent d'Espagne, la Nation la même, par conséquent le possesseur de cette Couronne avoit encore plus de facilité de revenir contre les dispositions d'un Traité de paix.

L'idée d'engager quelqu'un des Princes de l'Europe à remettre ses Etats au Roi d'Espagne, & recevoir en échange ceux que les Alliés refusoient de laisser à Sa Majesté Catholique, fut rejetée comme chimère; enfin aucune proposition de dédommagement n'étant admise, les Plénipotentiaires préférèrent Buys & Van der Dussen de déclarer au-moins quel étoit le partage que les Alliés se propofoient de laisser au Roi Philippe. Les Députés répondirent que si jamais il en étoit accordé quelqu'un pour le bien de la paix, un tel partage ne pourroit être que bien petit.

Les représentations réitérées des Plénipotentiaires, furent aussi vaines que l'avoient été les premières.

Buys rompit la conférence, & sortit avec Van der Dussen, remettant à conférer encore après qu'on auroit dîné.

Le repas fini, les Plénipotentiaires & les Députés se rassemblèrent; Buys ouvrit la conférence, & laissant en suspens la question du partage, il demanda quelles seroient  
les

les mesures que le Roi prendroit pour en assurer l'effet, si les Alliés consentoient à l'accorder.

Ils répondirent que le Roi fixeroit un terme au Roi d'Espagne, pour déclarer s'il acceptoit la disposition qui seroit faite à son égard. Qu'en cas de refus, ou de silence au-delà du terme fixé, ce Prince seroit déchu du partage stipulé en sa faveur; qu'alors le Roi s'engageroit non seulement à ne lui donner aucun secours directement ni indirectement, mais encore à regarder comme cause de rupture, si ce Prince recevoit à son service aucun François, au préjudice des défenses sévères que Sa Majesté seroit à tous ses Sujets de prendre parti dans les armées d'Espagne.

Les Députés peu satisfaits de cette offre, demandèrent un engagement plus précis, & tel que le Roi Philippe se vît forcé à s'en tenir au partage que les Alliés consentiroient de lui laisser: ils prétendirent donc que le Roi promît formellement, clairement & sans équivoque, d'agir hostilement contre le Roi son petit-fils, s'il refusoit le partage qu'ils fixeroient; qu'en ce cas Sa Majesté uniroit ses forces à celles de la Ligue, pour contraindre ce Prince à sortir d'Espagne, & à se contenter de la portion qu'on lui auroit assignée pour son dédommagement. Nul Traité sans cette condition, nul expédient pour en adoucir la rigueur.

Cette conférence aussi peu utile que les pré-

précédentes, confirma les Plénipotentiaires dans la pensée que le but des Députés étoit de les engager à demander simplement la Sicile pour tout dédommagement ; alors Buys & Van der Duffen se feroient seulement chargés d'en faire le rapport, & peut-être, chose douteuse, feroient-ils revenus déclarer dans une nouvelle conférence, qu'on accordoit à la France ce qu'elle auroit demandé, à condition toutefois d'un engagement précis & positif de faire la guerre au Roi d'Espagne, s'il refusoit le partage réglé & demandé pour lui par le Roi son grand-père. Si le Roi refusoit de prendre cet odieux engagement, les Hollandois & leurs Alliés auroient la satisfaction de faire retomber la haine de la continuation d'une guerre onéreuse, sur Sa Majesté & sur le refus qu'elle auroit fait d'accorder les sûretés nécessaires pour la solidité d'un Traité de paix.

Deux autres conférences tenues à Geertruydenberg, ne furent pas plus heureuses. Les mêmes demandes & les mêmes réponses à peu près s'y répétèrent, sans oublier les demandes ultérieures que les Députés se réservoient à expliquer, quand il en seroit tems. Ils dirent seulement que la République demanderoit pour elle, & sans préjudice des autres prétentions des Alliés, Valenciennes, Douay, la Gouvernance de Cassel, & le dédommagement des frais que les sièges de Mons & de Tournay avoient coûtés à l'Etat.

Ils

Ils laiffèrent entendre que l'Archiduc auroit lieu d'exiger un dédommagement du partage, quoique médiocre, qu'il laisseroit au Roi Philippe.

Que les héritiers du feu Roi Guillaume d'Angleterre infisteroient sur la restitution de la Principauté d'Orange.

L'intérêt des François de la R. P. R. réfugiés en Hollande, ne fut pas oublié. Il étoit juste, dirent les Députés, d'accorder à ceux qui seroient naturalisés Hollandois, la liberté de commercer en France.

Les Plénipotentiaires rendirent compte au Roi le 24 Mars, de l'état d'une négociation si peu satisfaisante. Ils le supplièrent en même tems de leur envoyer ses ordres, & des instructions nouvelles sur quatre questions principales.

La première, si Sa Majesté leur commandoit de se contenter simplement du Royaume de Sicile, & de le demander comme un dédommagement suffisant, la première fois qu'ils en conféreroient encore avec les Députés de Hollande.

2. Quelle assurance ils donneroient que le Roi Catholique accepteroit un dédommagement si peu proportionné aux Etats dont les ennemis exigeoient la cession.

3. Supposé qu'il fût possible de convenir de ces deux articles, les Plénipotentiaires demandoient s'ils devoient en ce cas signer  
les

les préliminaires, sans être éclaircis de la qualité des demandes ultérieures.

4. Enfin s'ils insisteroient sur une garantie certaine de la paix, après que les préliminaires seroient exécutés, ou s'ils consentiroient à signer sans avoir cette garantie.

Le Roi loua la prudence de ses Plénipotentiaires, & approuva qu'ils n'eussent pas demandé la Sicile, comme un dédommagement suffisant pour les autres Etats de la Monarchie d'Espagne. Outre l'inégalité de ce qu'ils appelloient échange, on ne pouvoit en donner le nom à cette portion médiocre qu'il n'étoit pas même en leur pouvoir d'offrir, car ils n'étoient pas maîtres de la Sicile; le Roi Catholique la possédoit encore, & lui seul avoit droit d'en disposer.

Le Roi observa dans la conduite & les discours des Députés de Hollande, la même méthode qu'ils avoient suivie depuis qu'il étoit question de traiter. Toute leur attention étoit de rejeter sur la France, ce que la rupture des négociations de paix auroit d'odieux. C'étoit le but & la cause de leurs discours ambigus, de leur étude continuelle à déguiser leurs véritables intentions, à se laisser deviner pour demander ensuite au-delà de ce qu'ils espéroient obtenir. Ils croyoient que par de tels artifices ils conduiroient les Plénipotentiaires à leur faire toujours de nouvelles offres, & qu'enfin le Roi se contenteroit d'un partage moindre peut-être que les Alliés n'étoient résolus d'accorder. Le

Le Roi répondit à la seconde question, qu'il ne consentiroit jamais à forcer le Roi son petit-fils à recevoir pour dédommagement le Royaume de Sicile, avec des conditions si contraires à toute équité. Que les événemens d'une guerre forcée, quand même ils seroient malheureux, étoient à préférer à une fausse paix, dont la vaine apparence ne pouvoit l'assurer de conserver longtems le peu que ses ennemis lui auroient laissé, sous le nom de dédommagement.

Que toutefois si la Sicile étoit offerte, le Roi pour le bien de la paix conseilleroit au Roi son petit-fils de se contenter de cette partie très-modique de tant d'Etats, plutôt que de risquer de perdre le tout; mais Sa Majesté promettoit seulement de simples conseils, non ses forces pour persuader le Roi Catholique. Elle consentoit cependant à lui fixer un tems pour déclarer sa volonté, & de plus à donner ses ordres si précisément, que ce Prince ne pût désormais recevoir de secours de France directement ni indirectement.

3. Si le Roi permettoit à ses Plénipotentiaires de signer les préliminaires, c'étoit uniquement pour faire la paix. On ne pouvoit dire qu'elle fût conclue, lorsqu'il resteroit encore des articles essentiels à débattre, & que sous le nom de demandes ultérieures les Alliés se réserveroient la faculté de former plusieurs prétentions nouvel-

les, dont une seule étoit capable de renverser tout l'ouvrage, comme on en pouvoit juger par l'échantillon que les Députés avoient laissé échapper de quelques-unes de ces demandes.

Ils ne pouvoient donc insister avec raison, non plus qu'avec équité, sur la prétention de faire admettre ces demandes, si elles n'étoient auparavant expliquées & accordées avant la signature des préliminaires.

4. Lorsqu'on seroit d'accord, & que tout obstacle à la paix seroit surmonté, le Roi étoit bien fondé à demander que la République de Hollande garantît le Traité. Elle ne devoit pas le refuser, & n'avoit rien à craindre, si elle étoit sûre de ses Alliés, & qu'elle agît de bonne-foi.

Si au-contre elle se trouvoit dans d'autres dispositions, la prudence ne permettoit pas à Sa Majesté de se livrer à des ennemis cachés, & de les mettre en état de l'attaquer avec les nouveaux avantages qu'ils auroient obtenus d'elle, par la signature d'une paix simulée.

Si les Hollandois garantissoient la paix, le Roi entreroit aussi dans la garantie générale du repos de l'Europe.

Quoiqu'il n'y eût pas lieu d'attendre que les conférences continuées eussent un succès heureux, le Roi réitéra les ordres qu'il avoit déjà donnés plusieurs fois, de faire en sorte que lorsqu'elles se romproient, la rupture ne pût en être imputée à Sa Majesté.

Le

Le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polognac avertirent le Pensionnaire de Hollande, qu'ils avoient reçu les réponses du Roi. Les Députés retournèrent aussitôt à Geertruydenberg, & les conférences y recommencèrent le 7 Avril. Ils demandèrent quel étoit le contenu de ces réponses, & les Plénipotentiaires répondirent qu'ils avoient ordre de leur demander à eux-mêmes, quelle étoit enfin la résolution de leurs Maîtres sur le dédommagement à donner au Roi d'Espagne, & sur la sûreté de la paix.

Au lieu de répondre précisément sur une condition si essentielle, les deux Députés rendirent compte des prétendus reproches que la proposition de dédommagement & de partage, leur avoit attirés de la part des Ministres de l'Empereur à La Haye. Ils accusoient Buys & Van der Dussen d'avoir changé l'ordre de la négociation, en consentant à traiter d'un partage, lorsqu'il n'étoit question que de régler l'article 37, & suivant l'article 4, de convenir des moyens d'assurer la cession pleine, entière & totale de la Monarchie d'Espagne.

Les Plénipotentiaires rappellèrent ce qui s'étoit passé dans les conférences précédentes. Le simple récit faisoit voir qu'ils avoient toujours déclaré nettement qu'il étoit impossible de conclure la paix, si le Roi d'Espagne n'obtenoit une espèce de dédommagement de toutes les cessions que les Alliés exigeoient de sa part; qu'on laissoit à leur

choix celui qu'ils aimeroient le mieux, des différens projets proposés pour un partage; qu'au refus de faire ce choix, ils devoient au moins expliquer clairement leurs intentions sur la paix, puisqu'elle en dépendoit, que cependant jusqu'alors ils les avoient tenu cachées.

Les Députés répétèrent ce qu'ils avoient dit dans les conférences précédentes, nulle réplique de leur part; pour conclusion, ils dirent qu'ils étoient venus simplement pour apprendre quelles étoient les offres du Roi; que de leur part ils n'avoient pouvoir de rien offrir. Si la France, dirent-ils, demande un partage raisonnable, nos Maîtres feront leurs efforts pour engager leurs Alliés à l'accorder; mais nous devons vous avertir que ce partage ne sera point admis, si vous ne le demandez très-médiocre, & si le Roi ne promet formellement d'obliger de gré ou de force le Roi son petit-fils à l'accepter.

Les Plénipotentiaires ne doutoient pas des intentions du Roi; ses derniers ordres étoient clairs & précis. Ils savoient que Sa Majesté rejetteroit toute proposition d'employer ses forces à contraindre le Roi Catholique de se contenter du partage que ses ennemis lui prescrivoient. Il étoit en même tems évident qu'un refus absolu serviroit de prétexte à rompre les conférences & la négociation que Sa Majesté jugeoit encore à propos d'entretenir; que les partisans de la guerre s'éleveroient à leur ordinaire contre la bonne-foi.

foi de la France, continueroient avec plus de succès les déclamations si rebattues de la nécessité de se précautionner contre ses artifices. Ces discours usés faisoient toujours quelque impression nouvelle, & les Plénipotentiaires avoient lieu de croire qu'ils se conformeroient aux intentions du Roi, en évitant de donner aux Peuples de Hollande lieu de rejeter sur la France la haine des difficultés insurmontables que ses ennemis apportoient à la conclusion de la paix. Ils crurent pénétrer qu'elle dépendoit de l'acceptation de la Sicile, & que l'acceptant pour le dédommagement du Roi d'Espagne, ce partage médiocre mettoit peut-être fin à la guerre; mais se flattant d'obtenir quelque augmentation, ils demandèrent que le Royaume de Naples, joint à la Sicile, fût aussi laissé au Roi d'Espagne. Ils représentèrent que la sûreté de ce Prince en dépendoit, que la liberté de l'Italie & la solidité de la paix n'y étoient pas moins intéressées; que cette union des deux Royaumes de Naples & de Sicile, étoit absolument nécessaire pour maintenir l'équilibre de l'Europe.

Les Députés à leur ordinaire demeurèrent inflexibles. Ils étoient obligés de s'en tenir précisément aux ordres qu'ils avoient reçus, & faute de bonnes raisons pour justifier leurs Maîtres, ils alléguèrent l'amitié de la République pour l'Empereur, ses alliances avec ce Prince, & rejetèrent tout autre équivalent en faveur du Roi d'Espagne, que

celui du seul Royaume de Sicile, avec la condition expresse de l'engagement que le Roi prendroit, de forcer le Roi son petit-fils à s'en contenter.

Jamais négociation de paix n'avoit eu plus besoin de l'interposition des offices d'un Médiateur, que la négociation dont il s'agissoit alors. Tous les Souverains de l'Europe étoient intéressés à sa pacification. Celui qui auroit exercé sans partialité cette fonction honorable, auroit également travaillé pour le bien général & pour sa propre gloire, en même tems qu'il auroit aplani les difficultés que les prétentions réciproques des Parties engagées dans la guerre, rendoient insurmontables.

Les Députés rejetterent la proposition de choisir des Médiateurs, ils renouvelèrent la proposition de se réserver ces demandes ultérieures qu'ils ne vouloient déclarer qu'après que les préliminaires auroient été signés. A quoi bon, dirent-ils, traiter plus long-tems? toute négociation est inutile, si le Roi ne se détermine, & ne promet d'unir ses forces à celles de ses ennemis, pour contraindre son petit-fils de renoncer à sa Couronne.

Ces discours répétés annonçoient une rupture prochaine; les Plénipotentiaires tâchoient de l'éviter, selon les ordres qu'ils en avoient reçus encore en dernier lieu; mais enfin tant de patience de la part de Sa Majesté étoit inutile; sa condescendance

aug-

augmentoit la fierté de ses ennemis, ils devenoient plus difficiles à mesure qu'elle apportoit de nouvelles facilités à la paix. Il ne restoit plus que de publier le consentement qu'elle avoit donné à leurs demandes, dont l'injustice connue aux conférences de La Haye, étoit encore augmentée l'année précédente ; alors le Roi ne voulut pas admettre le projet des articles préliminaires, comme baze & fondement de la paix.

En 1710, à l'occasion des conférences tenues à Geertruydenberg, Sa Majesté excepta seulement de ce projet les articles 4 & 37. Elle consentoit même d'exécuter, avant que la paix fût signée, les conditions les plus dures d'un plan dressé par ses ennemis ; telles que l'étoient celles de remettre entre leurs mains les Places qu'ils exigeoient, pour les posséder dès-lors en propriété ; de leur en confier quatre pour gages, & comme ôtages de sa parole ; d'en démolir d'autres, sous prétexte de l'ombrage & de la crainte qu'elles inspiroient à ces mêmes Alliés, qui prétendoient donner la loi, & dictoient les conditions d'un Traité qu'ils n'avoient pas intention de conclure. Les demandes ultérieures qu'ils se réservoient de produire, quand ils le jugeroient à propos, prouvoient le dessein formé de se garder un prétexte de rompre toute négociation, quand elle paroîtroit le plus avancée & le plus près d'une heureuse conclusion.

Ils ne cessoient cependant de vanter leur

bonne-foi; ils auroient voulu qu'on eût fermé les yeux sur l'inexécution totale du Traité que l'Empereur Joseph avoit fait & signé avec l'Electrice de Bavière; qu'on eût oublié les engagements secrets que le Duc de Savoye, lié avec la France au commencement de la guerre, avoit pris alors avec l'Empereur Léopold; que remontant à des tems plus éloignés, le souvenir des infidélités des Hollandois dans leurs alliances, fût totalement effacé. Ces reproches inutiles ne convenoient pas à la pacification de l'Europe, que le Roi se proposoit uniquement, & ne pouvoit se promettre, tant que la liberté de former des demandes ultérieures laisseroit aux inventeurs de cette prétention nouvelle le prétexte de prolonger la guerre.

Il y avoit lieu d'espérer, lorsque le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac se rendirent en Hollande, que le tems d'entrer en campagne étant éloigné, ils pourroient avant son ouverture avancer considérablement la négociation. Toutefois on étoit au 15 d'Avril, & jusqu'alors elle n'avoit pas fait le moindre progrès; au - contraire toute apparence de paix s'évanouissoit, on ne parloit de tous côtés que de guerre. Les ennemis se préparoient à faire le siège de Douay au commencement de la campagne. Le Roi d'Espagne assembloit ses troupes, & plein de confiance en la fidélité & l'affection de ses Sujets, il s'affuroit de résister seul, & par  
ses

ses propres forces, aux efforts de ses ennemis. Ses troupes étoient exactement payées; il trouvoit dans son Royaume des ressources qu'il jugeoit suffisantes pour soutenir encore longtems la guerre. La conduite que tenoit la France, pour parvenir à la paix, lui paroissoit trop molle. Il traitoit de désir effrené, l'empressement qu'elle témoignoit de finir la guerre. Enfin persuadé qu'elle sacrifieroit à cet objet unique les intérêts de l'Espagne, il voulut tenter des voies plus directes de traiter avec la Hollande.

Le Duc d'Albe étoit alors son Ambassadeur en France; le Roi Catholique lui confia ses pouvoirs, aussi-bien qu'au Comte de Bergheick, pour lier, s'il étoit possible, une négociation particulière avec la République de Hollande. Il ne vouloit pas cependant traiter à l'insu de la France, & les Ministres d'Espagne eurent ordre d'instruire Sa Majesté du commencement de la négociation; mais sitôt qu'elle fut entamée, ils gardèrent le secret de son progrès: à-la-vérité ils n'eurent pas lieu de s'en glorifier, ni Bergheick de l'avoir proposée. Il s'étoit flatté, & ne doutoit presque pas de trouver les Hollandois accessibles & prêts à l'écouter avec plaisir, dès qu'il s'agiroit de négocier avec l'Espagne seule, & séparément de la France.

Cette tentative inutile n'altéra ni ne refroidit les sentimens du Roi à l'égard du Roi Catholique. L'armée que ce Prince avoit

sur pied, pouvoit suffire pour défendre les Provinces de son Royaume; mais elle manquoit d'un Général.

Le Duc de Vendôme ne commandoit plus les armées du Roi. Sa réputation étoit grande & bien établie. Le Roi d'Espagne avoit été témoin de sa conduite en Lombardie. Il demanda au Roi un Général si capable de commander ses armées. Sa Majesté différa d'accorder au Duc de Vendôme la permission de passer en Espagne, tant qu'elle eut lieu de croire qu'on pourroit enfin convenir des conditions onéreuses de la paix; mais chaque jour ces lueurs se dissipent. Les ennemis pressoient les préparatifs de la campagne, leurs projets étoient publics, & le siège qu'ils avoient résolu d'entreprendre n'étoit plus un secret. Tout ménagement de la part de la France, étoit inutile; & comme on ne devoit plus songer qu'à se garantir de leurs efforts, le Roi permit au Duc de Vendôme d'accepter le commandement que le Roi Catholique lui destinoit, & de passer en Espagne pour se mettre à la tête des armées de ce Prince.

Sa Majesté avertit ses Plénipotentiaires de la permission qu'elle avoit donnée au Duc de Vendôme; en sorte que si de la part de la Hollande ils en recevoient quelques plaintes, quoique mal fondées, ils répondissent qu'une négociation traînante, dont le succès étoit très-incertain, ne devoit pas empêcher Sa Majesté d'ac-

cor.

corder un Général au Roi son petit-fils, puisque cette même négociation n'empêchoit pas ses ennemis d'entrer de bonne heure en campagne, & de déclarer les Places qu'ils prétendoient assiéger.

Les conférences de Geertruydenberg se rallentissoient; il sembloit que les Hollandois voulussent copier celles qui s'étoient tenues aussi inutilement à Bodegrave l'année 1709. Après quelques conférences où rien n'étoit décidé, les Députés retournoient à La Haye; ils n'en revenoient que lorsque les Plénipotentiaires avertissoient le Pensionnaire qu'ils avoient reçu les réponses du Roi sur l'état de cette prétendue négociation. Elle demeura sans mouvement depuis le 9 Avril jusqu'au 28 du même mois. Les Plénipotentiaires écrivirent alors à Heinsius, & Buys & Van der Dussen revinrent à Geertruydenberg.

Avant leur arrivée, le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac avoient reçu différens avis, confirmés aussi par Pettekum, de quelque disposition des Alliés à leur accorder les Iles de Sicile & de Sardaigne, & les Places de la Côte de Toscane, si le Roi se contentoit d'un tel partage pour le dédommagement du Roi d'Espagne. On ajoûtoit que les Ministres de l'Empereur & le Duc de Marlborough, non seulement s'opposoient à ce projet, mais qu'ils mettoient tout en usage pour engager à la continuation

tion de la guerre, les Provinces qui témoignent le plus de disposition à la paix.

Soit qu'ils eussent réussi, soit que les avis donnés fussent mal fondés, rien ne pouvoit être moins pacifique qu'un long discours de Buys, lors de la première conférence tenue à son retour de La Haye, après la répétition de ce qu'il avoit dit tant de fois, depuis le commencement de la négociation des conférences, qu'il étoit inutile de traiter, & que ses Maîtres prendroient enfin leur parti, si le Roi insistoit à prendre des Médiateurs, s'il demandoit l'explication des demandes ultérieures, la garantie de la trêve jusqu'à la signature de la paix définitive, le Royaume de Naples & les Places de la Côte de Toscane, pour composer le dédommagement à donner au Roi d'Espagne.

Ces conditions n'étoient pas la seule loi que les Hollandois se croyoient alors en droit d'imposer; ils en ajoûtèrent une encore plus dure, & Buys protesta que toute condescendance, toute offre de la part de la France seroit inutile; qu'on ne l'écouteroit pas même, si le Roi ne donnoit sa parole positive de forcer le Roi Catholique à se contenter du partage que les Alliés consentiroient de lui laisser.

Dieu destinoit un plus grand héritage aux descendans de St. Louis, & endurcissoit le cœur de leurs ennemis.

Envain les Plénipotentiaires réfutèrent  
 tou-

toutes les parties du discours de Buys. Il étoit inutile d'en faire voir l'absurdité, & même de persuader un homme qui n'avoit pas le pouvoir de s'écarter des ordres de ses Maîtres : ainsi la conférence finit comme les précédentes, sans décision, sans s'approcher, & donna lieu à de nouvelles difficultés infurmontables.

On auroit cru que les Députés avoient quelque intention de les applanir dans une seconde conférence tenue le lendemain ; car ils laissèrent entendre, Buys portant toujours la parole, que les Alliés n'étoient pas absolument éloignés de laisser la Sicile & la Sardaigne au Roi d'Espagne ; mais ils attachoient à cette condescendance la condition barbare, que le Roi contraindrait ce Prince à sortir d'Espagne, soit de gré, soit de force.

Les Plénipotentiaires instruits des résolutions de Sa Majesté sur cette clause fatale, ne pressèrent plus les Députés de s'expliquer clairement sur le partage. On disputa de part & d'autre, & sans se concilier sur la nécessité de spécifier les demandes ultérieures, de garantir jusqu'à la paix la cessation d'armes, quand les préliminaires seroient signés. C'étoit occuper le tems sans l'employer utilement ; enfin les Députés se levèrent assez brusquement, & finissant la conférence, ils annoncèrent qu'elle seroit la dernière. Ils dirent cependant que la simple parole des Députés ne suffisoit pas  
pour

pour les obliger à se retirer; qu'il étoit nécessaire que le Pensionnaire leur apprît par une lettre qu'il leur écrivoit, la résolution des Etats-Généraux sur la rupture de la négociation. Ils suivoient les intentions du Roi, en demandant une preuve incontestable du refus que les ennemis faisoient de traiter, & de leur opposition à la paix, dont le retardement ne pourroit être imputé à Sa Majesté. Attentifs à l'exécution de ses ordres, ils comptoient protester, lorsqu'ils répondoient au Pensionnaire, que le Roi se tenoit quitte & dégagé de toutes ses offres pour la paix, & de toutes les conditions contenues dans les articles préliminaires.

L'opposition des ennemis à la paix, étoit évidente. La continuation des conférences devenoit inutile; les Députés de Hollande s'étoient toujours bornés à proposer simplement une trêve, qu'ils prétendoient faire acheter chèrement, sans en garantir la sûreté, ni le tems qu'elle durerait. Ils réservoient à leurs Maîtres les prétextes & le pouvoir de la rompre, quand il leur plairoit. Les demandes ultérieures non expliquées auroient suffi pour former tels obstacles qu'ils jugeroient à propos, à la conclusion d'une paix définitive. Comme il n'y avoit plus lieu de se flatter d'y parvenir, on ne pouvoit aussi se proposer d'autre utilité de tant d'offres inutilement faites, que l'avantage de faire connoître à toutes

tes les Nations amies & ennemies, que le Roi n'oublieroit rien pour pacifier l'Europe, & terminer une guerre sanglante & onéreuse à tant de peuples.

Sa Majesté approuva donc la conduite de ses Plénipotentiaires, & le parti qu'ils avoient pris de ne pas recevoir encore la dernière déclaration des Députés de Hollande, comme une rupture absolue des conférences. Il en falloit une déclaration plus formelle, & qu'elle parût faite de la part des Etats-Généraux. Le Public les regardoit comme les dépositaires de la paix; il sembloit qu'elle se tint cachée dans les marais de la Hollande, & qu'il dépendît des Provinces-Unies de faire part à l'Univers d'un trésor si précieux.

La situation intérieure de l'Angleterre commençoit cependant à mériter une attention sérieuse; l'esprit de division régnoit dans ce Royaume, & pouvoit influer sur la paix au dehors; mais la prévention sans fondement en faveur des Hollandois, détournoit toute pensée, toute réflexion sur ce qui se passoit en Angleterre: on disoit au contraire que s'il y avoit véritablement quelque agitation intérieure, elle intéressoit encore plus particulièrement à la continuation de la guerre, le seul homme qui se voyoit à la tête de sa Nation, & revêtu de toute l'autorité de sa Souveraine, pendant que les armées étoient en campagne.

Celle du Roi s'assembloit en Flandre, en  
état

état de s'opposer aux entreprises des ennemis. L'événement d'une bataille, dont la décision est entre les mains du Dieu des armées, pouvoit changer totalement la face des affaires.

Le Roi voulut prévenir ces événemens, & faire connoître encore qu'il ne négligeoit rien pour le rétablissement de la paix, il ordonna donc à ses Plénipotentiaires d'écrire au Pensionnaire de Hollande, & de lui demander de renvoyer les Députés, pour les instruire dans une nouvelle conférence, des derniers ordres de Sa Majesté. Ils confissoient à dire, qu'étant informée par ses deux Plénipotentiaires d'une rupture prochaine des conférences, elle vouloit qu'ils fussent avant que de quitter la Hollande, quelle démarche la République s'étoit proposée de faire pour la paix; quelles étoient véritablement ses intentions, que les Députés avoient toujours tenues dans l'obscurité sans la moindre proposition pour faciliter une heureuse conclusion; qu'ils avoient au contraire enveloppé leurs réponses de difficultés nouvelles, principalement sur l'article essentiel du partage nécessaire à laisser au Roi d'Espagne, sans jamais parler clairement que pour rejeter toute proposition; que lorsqu'ils avoient laissé entendre qu'on pourroit consentir à former ce partage, ils ne s'étoient expliqués que vaguement, & jamais précisément sur les Etats dont il seroit composé, ajoutant toujours la condition,  
que

que le Roi obligeroit le Roi Catholique de consentir à ce qui seroit réglé en sa faveur.

Les Plénipotentiaires devoient presser les Députés de s'expliquer enfin nettement sur la nature de ce partage, comme le seul moyen de lever la difficulté des articles 4 & 37. Si les Députés offroient les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, & s'il étoit impossible que les Places de Toscane y fussent ajoûtées, le Roi, malgré la disproportion d'un tel dédommagement, pour tenir lieu de la Couronne d'Espagne & des Indes, consentoit encore à l'accepter, pourvu que pour persuader le Roi d'Espagne on trouvât quelque moyen moins odieux que celui d'obliger un père à s'armer contre son fils. Il seroit inutile de rappeler le souvenir de l'état où le Royaume étoit alors, de retracer une triste peinture de l'épuisement de ses Provinces; toute ressource sembloit tarie. L'expérience & l'habileté du Ministre chargé de l'administration des finances, ne pouvoit suffire encore longtems à trouver les fonds nécessaires aux dépenses d'une guerre où la plus grande partie des Puissances de l'Europe étoit liguée pour accabler la France. Le Roi accoutumé à donner la loi à ses ennemis, soutenoit avec fermeté le changement de ces tems heureux où la victoire paroissoit attachée à ses armes; mais son courage ne diminuoit pas la compassion qu'il avoit des souffrances de ses Peuples. Ses offres pour la paix devenoient inutiles; elles

avoient au - contraire augmenté l'animosité & l'espérance en même tems des Princes alliés contre la France ; ils se flattoient de la réduire en tel état, que désormais il ne seroit plus en son pouvoir de les faire trembler.

Rien ne faisoit mieux connoître à quel point le Roi sans s'abattre, étoit cependant pénétré de cette situation si différente des tems précédens, que la résolution qu'il prit d'acheter enfin la paix, non seulement à prix d'argent, mais à des conditions encore plus fâcheuses, persuadé que les sommes qu'il donneroit, seroient utilement employées, s'il acquéroit cette paix si nécessaire, soit pas un tel moyen, soit en y ajoutant un plus grand sacrifice.

Il voulut donc que ses Plénipotentiaires, avant que de se retirer, offrissent aux Députés des subsides que Sa Majesté payeroit aux Alliés, si le Roi d'Espagne refusant le partage dont on seroit convenu, ils étoient obligés après la paix faite avec la France, de continuer contre lui la guerre en Espagne. Une telle proposition devoit être faite à discrétion, & seulement, s'il étoit possible, lorsqu'ils se croiroient sûrs du succès, & que par quelques discours antérieurs ils auroient pénétré ce que les Députés en penseroient.

S'il y avoit donc quelque apparence que cette nouvelle proposition réussît mieux que tant d'autres précédentes, il étoit nécessaire de convenir que la paix se faisant, les troupes seroient également & réciproquement

réformées, tant de la part du Roi que de celle des Alliés; car il n'auroit pas été juste que Sa Majesté remettant entre leurs mains les Places qu'elle céderoit en conséquence du Traité de paix, se vît obligée pour fournir à la dépense des subsides, de diminuer le nombre de ses troupes, pendant que celles des Alliés demeureroient toutes sur pied, sans diminution.

Une telle négociation n'avoit rien que de dur & de pénible, & de la part du Maître qui donnoit les ordres, & de celle de ses Ministres chargés de les exécuter. Le Roi voulut bien entrer dans la peine des Plénipotentiaires; mais il leur prescrivit la patience, & de ne se pas rebuter d'une négociation fastidieuse à-la-vérité, mais plus difficile à renouer après une rupture, qu'à prolonger pendant qu'elle subsistoit encore.

L'explication des demandes ultérieures étoit si nécessaire, que le Roi renouvela l'ordre d'insister sur cet article, comme absolument essentiel.

Tant de prévoyance étoit inutile, le parti de la guerre prévaloit en Hollande. Envain quelques gens sensés connoissoient & s'exposoient même à représenter qu'il ne convenoit pas à l'intérêt de la République de travailler à ruiner la France; que si la puissance de cette Couronne étoit à craindre, il arriveroit un tems où les Provinces-Unies regretteroient peut-être sa foiblesse. Ils regardoient comme un mal prochain, l'agrandis-

diffément du commerce de l'Angleterre, que la guerre favorisoit aux dépens de celui de Hollande. Sa continuation les menaçoit du rétablissement des Charges possédées autrefois par les Princes d'Orange, & par conséquent de l'anéantissement de la République & de la perte de sa liberté; mais le crédit des Ministres de l'Empereur & d'Angleterre à La Haye, soutenus par les clameurs des autres Ministres des Princes alliés, l'emportoit sur ces sages réflexions. Ainsi le Comte de Sinzendorff & Townsend pressant vivement le Pensionnaire, l'obligèrent d'ordonner à Pettekum d'écrire aux Plénipotentiaires: „ Qu'on avoit jugé inutile de ren-  
 „ voyer les Députés à Geertruydenberg  
 „ pour y continuer les conférences, puis-  
 „ que le Roi ne faisoit point d'autres pro-  
 „ positions que celles qui avoient déjà été  
 „ faites”.

Les passeports des Etats-Généraux furent joints à cette Lettre, & le paquet fut porté par un Exprès.

Les Plénipotentiaires délibérèrent s'ils partiroient; mais ils jugèrent plus à propos de différer, & d'attendre pendant quelques jours les ordres qu'ils recevroient peut-être de Sa Majesté. Ils répondirent à Pettekum,  
 „ Qu'ils étoient bien fâchés de voir que  
 „ malgré toutes les avances que le Roi avoit  
 „ faites pour la paix, on étoit déterminé à  
 „ la refuser: que puisque ces Messieurs ju-  
 „ geoient à propos de rompre la négocia-  
 „ tion,

„ tion , ils alloient se disposer à partir.

Ils suivirent cependant la résolution qu'ils avoient prise , & reçurent peu de jours après les ordres du Roi au sujet de la Lettre que Pettekum leur avoit écrite. Sa Majesté louoit leur prudence & le parti qu'ils avoient pris , de ne pas déférer à la Lettre d'un Particulier étranger en Hollande , sans charge dans cette République , sans autorité & sans pouvoir de traiter sur aucun point de la négociation. On ne pouvoit donc regarder une façon si bizarre & si singulière de congédier les Ministres d'un grand Roi , & revêtus de ses pouvoirs , que comme un artifice pour les engager à se retirer , & donner lieu aux ennemis de leur attribuer la rupture des conférences ; car autrement ils n'auroient pas reçu comme une décision la simple Lettre d'un homme tel que Pettekum , qui ne marquoit pas même qu'il eût ordre de leur faire une déclaration trop importante pour leur être signifiée par d'autres que par le Pensionnaire , ou par les Députés employés jusqu'alors par la République , aux conférences tenues pour la négociation de la paix.

Les discours rebattus depuis longtems en Hollande , étoient que la France avoit proposé & renoué les conférences , à dessein seulement de gagner du tems , de suspendre s'il étoit possible les hostilités , d'arrêter par ce moyen les progrès des Alliés , enfin de les tromper.

Rien n'auroit mieux prouvé la fausseté de

pareils discours, que les ordres suivis que le Roi avoit donnés à ses Plénipotentiaires, & particulièrement ceux que contenoit sa dernière dépêche. Sa Majesté y ajoûta que si ces dernières instructions ne produisoient aucun effet, si les Députés ne revenoient pas conférer, ou si retournant à Geertruydenberg, ils refusoient à l'ordinaire les éclaircissmens que les Plénipotentiaires persistoient à leur demander, soit pour le partage à laisser au Roi d'Espagne, soit sur la nécessité de l'engager à s'en contenter; dans tous ces cas leur séjour en Hollande étant non seulement inutile mais peu décent, Sa Majesté vouloit qu'ils en partissent, différant cependant ce départ encore assez pour avoir le tems de lui dépêcher un Courier, & de recevoir ses réponses. Elle supportoit depuis si longtems l'indigne procédé de ses ennemis, & particulièrement depuis l'ouverture des conférences de Geertruydenberg, que ses Ministres pouvoient bien demeurer encore en ce lieu quelques jours de plus, pour mieux faire connoître qu'ils n'étoient pas cause de la rupture d'une négociation qui eût moins duré, & n'eût pas même commencé, si le Roi n'eût consulté que sa gloire personnelle.

Ces derniers ordres n'étoient pas encore arrivés, lorsque les Plénipotentiaires ayant reçu la Lettre de Pettekum, écrivirent au Pensionnaire: „ Qu'ils avoient appris par „ cette Lettre, que les conférences étoient

„ rom-

„ rompues, qu'en même tems un Courier  
„ leur avoit remis les passeports de l'Etat,  
„ pour la sûreté de leur retour en France;  
„ qu'ils étoient bien fâchés d'avoir inutile-  
„ ment travaillé pour le rétablissement du  
„ repos public; que toutes les avances que  
„ le Roi avoit faites, pour parvenir à un si  
„ grand bien étant inutiles, ils déclaroient  
„ que Sa Majesté révoquoit tout consente-  
„ ment donné aux préliminaires, en traitant  
„ sur l'article 37, & tout engagement à cet  
„ égard absolument rompu”.

Quelle que fût alors la soumission des Hollandois aux volontés de l'Empereur & de l'Angleterre, ceux qui étoient à la tête des affaires de la République, jugèrent qu'il ne lui convenoit pas, non plus qu'à leur intérêt personnel, d'attirer sur elle & sur eux-mêmes les reproches odieux de rompre les conférences. Leur objet avoit toujours été d'en rejeter la haine sur la France, comme si elle eût été cause des prétentions impossibles à exécuter, que les Alliés formoient de ces demandes ultérieures que les Hollandois se réservoient, sans vouloir les expliquer. On résolut donc pour éblouir les Peuples, de renvoyer encore les Députés à Geertruydenberg; les Alliés n'avoient rien à craindre d'une nouvelle conférence. Toutefois les Ministres de l'Empereur & de l'Angleterre s'en allarmèrent; ils en parlèrent vivement au Pensionnaire, & lorsqu'ils virent qu'ils s'opposoient inutilement à la ré-

solution de l'Etat, Sinzendorff prétendit assister à ces conférences qu'il ne pouvoit empêcher. Les Envoyés de Savoye & de Brandebourg formèrent la même prétention; le dernier menaça, & dit que son Maître retireroit les troupes qu'il donnoit aux Alliés, s'il n'étoit informé directement par son Ministre, de toutes les circonstances de la négociation que la Hollande vouloit encore entretenir.

Malgré ces instances & ces menaces, Buys & Van der Duffen partirent, arrivèrent seuls à Geertruydenberg, & renouèrent les conférences; ils dirent qu'ils venoient écouter & apprendre les nouvelles propositions que les Plénipotentiaires avoient à leur faire; mais ni de la part de la République, ni de ses Alliés, ils n'en firent aucune sur le partage à laisser au Roi d'Espagne. Ils supposèrent qu'ils s'étoient suffisamment fait entendre dans les conférences précédentes. Les Plénipotentiaires répondirent, que les Députés à leur tour devoient aussi les entendre suffisamment, puisqu'ils se relâchoient de la demande du Royaume de Naples, pour faire partie du dédommagement du Roi Catholique.

Puisqu'on s'entend de part & d'autre, répliquèrent les Députés, il faut que vous renonciez à toutes prétentions sur les Places de Toscane; car il ne convient pas au bien de l'Europe, qu'un Prince de la Maison de France ait un pied dans le continent de l'Italie.

Ils

Ils firent espérer que ce désistement engageroit leurs Maîtres à rendre service au Roi Philippe auprès de leurs Alliés, qu'ils essaieroient de lui faire obtenir la Sicile & la Sardaigne, & (ce qu'il n'avoient pas encore prononcé) qu'ils espéroient d'y réussir ; mais ils ajoûtoient la condition essentielle & capitale, que pour obtenir ce partage, il falloit que l'Archiduc fût mis réellement en possession de l'Espagne & des Indes. Déclarez donc, dirent-ils, à quoi le Roi s'oblige pour assurer la restitution effective de la Monarchie d'Espagne. A telles conditions que vous voudrez, répondirent les Plénipotentiaires, excepté celle de faire la guerre directement au Roi, son petit-fils.

Les Députés repliquèrent qu'il n'y avoit que deux voies pour obliger les hommes à faire ce qu'on leur demandoit ; celle de la persuasion, & celle de la contrainte. Si la première ne réussit pas, il faut nécessairement employer la seconde, ou desespérer absolument de la paix.

Il fut inutile aux Plénipotentiaires de représenter la barbarie d'une proposition si odieuse. Les Députés maintinrent qu'il n'y avoit d'autre expédient pour la paix, que de fixer au Roi d'Espagne un terme de deux mois, pour accepter le partage qu'on lui proposoit ; que s'il persistoit à le refuser, il en seroit privé sans retour, après l'expiration du terme ; qu'alors le Roi seroit obligé d'unir ses forces à celles des Alliés, pour le

chasser non seulement de l'Espagne, mais de tous les États dépendans de cette Monarchie.

La contestation recommença, & fut si vive, que les Plénipotentiaires ne trouverent ni le lieu, ni le moment de placer à propos l'offre des subsides que le Roi consentoit de payer aux Alliés pour la guerre d'Espagne. Cette offre eût été d'autant plus inutile, que les Députés insistant sur une condition, selon eux, essentiellement nécessaire à la paix, ne promettoient de la part de leurs Maîtres, ni sûreté, ni garantie de la trêve qui devoit précéder le Traité. Ils ne s'ouvroient pas davantage sur les demandes ultérieures, source des prétentions & des nouvelles difficultés, lorsqu'on se crovoit d'accord sur les articles principaux. On commençoit à pénétrer quelques-unes de ces demandes ultérieures.

Celles de l'Empereur en faveur du Duc de Lorraine, devoient être, que le Roi satisfît à l'équivalent promis à ce Prince, pour Longwi; mais de-plus le Montferrat ayant été donné, à son préjudice, au Duc de Savoie, le Conseil de Vienne n'imaginoit point d'autre moyen de dédommager le Duc de Lorraine, que de lui procurer l'Alsace; & pour cet effet il prétendoit obliger Sa Majesté à lui céder cette Province. Comme elle croyoit son honneur engagé à rétablir les Electeurs de Cologne & de Bavière dans leurs États & Dignités, & faire lever le Ban de  
l'Em.

l'Empire prononcé si injustement contre eux, on faisoit dépendre de la cession de l'Alsace, le rétablissement de l'un & de l'autre de ces deux Princes; encore la Cour de Vienne vouloit-elle mettre des restrictions à la restitution à faire à l'Electeur de Bavière; car elle prétendoit que celle du haut Palatinat n'y seroit point comprise, non plus que le rang de premier Electeur. Que l'Electeur Palatin conserveroit le haut Palatinat & le rang de premier Electeur, pendant sa vie; que le Prince Charles, son frère, en jouiroit après lui, & que ce ne seroit que lorsque ces deux Princes cesseroient de vivre, que l'un & l'autre retourneroient à la Branche Electorale de Bavière.

A ces demandes on auroit ajoûté celle que l'Electeur de Mayence avoit faite l'année précédente, en son nom, comme au nom de plusieurs autres Princes de l'Empire. Ils prétendoient que le Roi cédât à titre de restitution, les trois Evêchés, pour être réunis au Corps Germanique. Une telle prétention traitée de visionnaire aux conférences de La Haye, devenoit légitime à celles de Geertruydenberg, parce qu'il n'y avoit alors aucune demande qui ne parût juste & raisonnable, quand elle étoit au préjudice de la France. C'étoit assez qu'elle pût diminuer la puissance du Roi, pour être adoptée, & inscrite par ses ennemis au catalogue des demandes ultérieures.

On auroit eu peine à croire dans ces cir-  
con-

constances, qu'il viendroit un tems où les Hollandois, si attentifs à abaisser la puissance de la France, si prompts à se prêter à la haine de ses ennemis, reconnoîtroient avec douleur qu'elle étoit trop affoiblie, & l'exciteroient à reprendre les armes, de concert avec la République, contre ces mêmes Alliés à qui elle étoit pour lors totalement dévouée.

Il étoit aussi peu vraisemblable qu'après tant d'efforts que la France avoit faits pour maintenir un Prince de la Maison Royale sur le Trône où Dieu l'avoit placé, cette même France liguée avec ses anciens ennemis, tourneroit ses armes contre le Prince qu'elle avoit soutenu au prix de tant de travaux, & de tant de sang répandu; enfin que ceux qui devoient s'intéresser le plus à la gloire de leur Maître, & à la splendeur de sa Maison, regretteroient de ne plus voir celle d'Autriche régner en Espagne, & regarderoient comme un malheur, que cette Couronne, la seconde de l'Europe, fût demeurée dans la Maison Royale de France.

Des tems peu éloignés ont fait voir ces contrariétés. Comme elles n'ont point de rapport à la négociation de Geertruydenberg, qu'elles ont suivi de quelques années, on reprendra la relation des conférences.

Les Plénipotentiaires jugèrent donc que se taisant sur l'offre des subsides, dont ils ne pouvoient espérer aucun bon effet, la négociation n'avanceroit pas davantage, quand  
ils

ils se désisteroient des Places de Toscane qu'ils avoient demandées pour augmenter le partage du Roi d'Espagne; & la conférence finissant, ils déclarèrent que puisque les Alliés refusoient d'assurer la continuation de la trêve jusqu'à la parfaite conclusion de la paix, le Roi ne pouvoit aussi s'engager à répondre pour le Roi d'Espagne, que ce Prince abandonneroit sa Couronne, & se contenteroit d'un médiocre partage.

La cession réelle de la Monarchie d'Espagne étoit cependant le nœud de la négociation. Les Hollandois & leurs Alliés n'admettoient d'autre expédient, que d'obliger le Roi à faire la guerre seul, & à ses dépens, pour contraindre par la force de ses armes le Roi son petit-fils à renoncer à sa Couronne. Cette idée que le Prince Eugène avoit desavouée l'année précédente, & traitée d'artifice inventé par la France, pour abuser le Public, & persuader que les Ministres des Alliés étoient les ennemis déclarés de la paix; cette même idée étoit non seulement devenue réelle, mais soutenue comme la baze & le fondement nécessaire d'une paix solide.

Le Roi ne pouvoit promettre ce qui étoit hors de son pouvoir d'exécuter, & Sa Majesté favoit parfaitement que la voie de persuasion, proposée par l'un des Députés, ne produiroit aucun effet, & ne feroit pas la moindre impression sur l'esprit du Roi d'Espagne.

La voie de contrainte faisoit horreur. Il  
fal-

falloit cependant céder à la nécessité, & comme elle étoit extrême, Sa Majesté sensible aux maux de ses peuples, & préférant leur soulagement à toute autre considération, voulut encore tenter si les restes d'une négociation expirante produiroient enfin quelque bon effet; s'il seroit possible d'obliger ses ennemis à déclarer les prétentions qu'ils tenoient cachées sous le nom de demandes ultérieures, & de convenir des sûretés qu'ils donneroient pour la cessation des hostilités, jusqu'à la signature d'une paix solide.

Ainsi les nouveaux ordres qu'elle envoya à ses Plénipotentiaires, après avoir reçu la relation de la dernière conférence, les autorisèrent à déclarer en son nom, qu'elle feroit tous ses efforts pour persuader au Roi d'Espagne de se contenter de régner sur les Iles de Sardaigne & de Sicile, & de céder pour le bien de la paix la Monarchie d'Espagne & les autres Etats soumis à cette Couronne.

En cas de refus, Sa Majesté consentoit de payer telle somme d'argent dont on conviendrait, pour faciliter aux Alliés les moyens de continuer & d'achever la guerre en Espagne.

Les Plénipotentiaires devoient insister en ce cas sur une réforme réciproque de troupes, tant de la part du Roi, que de celle de ses ennemis.

Enfin si ces offres étoient rejetées, ils devoient presser encore vivement les Dé-  
pu-

putés de s'expliquer clairement sur la manière dont leurs Maîtres supposoient que le Roi uniroit ses forces à celles des Alliés, si Sa Majesté pouvoit jamais condescendre à une telle union, pour contraindre le Roi son petit-fils à renoncer à sa Couronne. Il étoit en même tems essentiel de savoir encore nettement & précisément quelles étoient les demandes ultérieures réservées, & tenues jusqu'alors dans une obscurité absolument contraire au rétablissement du repos public. Outre ce qu'on avoit déjà pénétré de ces demandes, on commençoit à dire que les Hollandois se propoisoient d'y ajoûter celle d'une entière liberté aux Réfugiés François de rentrer dans le Royaume & dans la possession des biens qu'ils avoient abandonnés.

Les Députés avoient demandé qu'il fût fixé un tems au Roi d'Espagne, pour accepter le partage que les Alliés lui laisseroient, & ce terme n'auroit été que de deux mois. Le Roi avertit ses Plénipotentiaires de ne pas disputer pour obtenir une prolongation d'autant plus inutile, que si le Roi Philippe refusoit un partage dans le premier moment qu'il lui seroit proposé, rien ne seroit capable de le faire changer de résolution; que son refus prouveroit qu'il auroit jugé plus avantageux pour lui & pour les Princes ses enfans, de rejeter hautement toute espèce de dédommagement & de partage, que de transiger de ses droits légitimes, à des conditions.

ditions que la crainte seule pouvoit faire écouter.

Ces derniers ordres reçus depuis le retour des Députés à La Haye, les Plénipotentiaires demandèrent encore au Pensionnaire de les renvoyer à Geertruydenberg. Aussitôt le Comte de Sinzendorff renouvela les mêmes instances qu'il avoit précédemment faites, pour assister à cette dernière conférence.

Le Pensionnaire soutenu de Van der Dussen, essaya inutilement de l'en dissuader. Sinzendorff avant que de renoncer à sa prétention, voulut savoir ce que le Prince Eugène en pensoit, & lui dépêcha un Courier pour en avoir son avis.

Cependant les Députés partis de La Haye, arrivèrent à Geertruydenberg le 15 du même mois de Juin; ils ne différèrent pas d'entrer en conférence, mais cette dernière ne fut pas plus heureuse que tant d'autres dont elle avoit été précédée.

Les Plénipotentiaires les pressèrent d'expliquer clairement le partage que les Alliés se proposoient de laisser au Roi d'Espagne.

„ Retranchez, dirent les Députés, les Places de Toscane du partage que vous avez demandé, & voyez ce qui reste.

„ La République tâchera d'obtenir de ses Alliés, aussitôt que le Roi aura donné les sûretés valables & nécessaires de la cession de la Monarchie d'Espagne & des Indes”.

Ainsi le même point de la difficulté principale

cipale subsistoit. La même question des sûretés que le Roi donneroit, étoit continuellement rebattue, & ce n'étoit qu'à condition de ces sûretés réelles, que les Députés laissoient entrevoir quelque facilité de la part de leurs Maîtres & de leurs Alliés, à laisser au Roi d'Espagne la Sicile & la Sardaigne.

Les Plénipotentiaires ne pouvoient aussi répondre que les mêmes choses qu'ils avoient répétées tant de fois dans toutes les conférences, au sujet de ces sûretés prétendues, dont la demande opiniâtre formoit un obstacle invincible à la paix. Les Députés dirent que si elles leur étoient données, ils parleroient plus affirmativement. Les Plénipotentiaires ne cessèrent de représenter qu'il étoit impossible au Roi de promettre ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'accomplir, si ce n'étoit peut-être à deux conditions.

L'une que les Alliés offriroient, & garantiroient tous ensemble au Roi Philippe, les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, pour le dédommager de la cession de l'Espagne & des Indes, qu'ils exigeoient.

La seconde condition, qu'ils donneroient pareillement tous ensemble, garantie & sûreté pleine & entière de la conclusion parfaite de la paix, après que le terme fixé pour la suspension d'armes seroit expiré.

Ce terme n'étoit que de deux mois; c'étoit le terme que fixoient les Alliés au Roi

d'Espagne pour se déterminer sur le partage offert. Les Plénipotentiaires se flattoient qu'il seroit prolongé jusqu'à trois mois, mais cette question étoit la moins importante. La difficulté essentielle rouloit toujours sur ces sûretés réelles, regardées comme impossibles de la part du Roi, & demandées comme essentielles de la part de ses ennemis.

Les Députés n'en admettoient point d'autres que la jonction des troupes de Sa Majesté à celles des Alliés, pour forcer le Roi d'Espagne à renoncer à sa Couronne, sans le moindre dédommagement, s'il n'acceptoit celui qui lui étoit offert, & ne le déclaroit dans le terme de deux mois.

Les Plénipotentiaires bien instruits des intentions du Roi, & de la juste horreur qu'il avoit de déclarer la guerre au Roi son petit-fils, rejettèrent encore une telle proposition, & se défendirent par les préliminaires mêmes, aucun de ces articles que l'esprit de haine contre la France avoit dictés, n'exigeant une condition si barbare.

L'objet même des conférences actuelles avoit été de chercher quelque expédient capable de conduire à la même fin, & d'exclure la voie des armes. Ils soutinrent que ce n'étoit pas aux Alliés à la prescrire comme une loi absolue, & à lui donner une préférence injuste sur tout autre moyen, lorsqu'on étoit assemblé pour en chercher de plus doux.

D'ailleurs quelles difficultés ne trouveroit-on

on pas dans une union si étrange? Comment des Nations ennemies depuis tant d'années, agiroient-elles de concert? Les Députés interrompirent le détail de ces difficultés, & dirent qu'il falloit remettre aux Généraux des armées le soin d'écarter tous ces embarras, & de remédier à ceux qui surviendroient dans le cours de la guerre.

Pour les prévenir, dirent les Plénipotentiaires, ne seroit-il pas mieux que le Roi fournît les sommes dont on conviendrait, pour vous aider à soutenir les dépenses de cette guerre? La pensée ne déplut pas aux Députés, mais ils n'avoient point d'ordre. Ils se réduisirent donc à demander quelle seroit à peu près la somme que le Roi donneroit par mois, & quelle sûreté pour le paiement.

Les Plénipotentiaires s'excusèrent à leur tour, de proposer une somme fixe sans en avoir d'ordre, & sur un expédient dont ils n'avoient parlé que suivant leur propre idée. Ils ajoutèrent cependant qu'ils étoient persuadés que le Roi pourroit l'approuver, surtout si les Députés les instruisoient de la somme à peu près que leurs Maîtres pourroient prétendre.

Comme les mêmes ordres étoient nécessaires sur la quantité, ainsi que sur l'acceptation de la somme, les Députés promirent seulement qu'ils tâcheroient d'apporter, lorsqu'ils reviendroient de La Haye, quelque instruction sur cette nouvelle offre; que sui-

vant leur pensée, le Roi devoit faire la principale dépense d'une guerre dont il étoit le principal acteur : „ car il étoit responsable „ du tort fait à la Maison d'Autriche, chargé par conséquent, plus qu'aucune autre „ Puissance, de lui procurer la restitution „ de la Monarchie d'Espagne”.

On étoit en usage d'exiger du Roi des sûretés de toutes ses promesses. Tout Hollandois n'auroit eu garde de négliger celle des payemens que le Roi offriroit. Les Plénipotentiaires dirent que les plus forts Banquiers de Paris & d'Amsterdam en seroient caution, mais ce n'étoit pas assez. Les Députés observèrent que ces Banquiers pourroient mourir, que d'ailleurs leur caution ne suffisoit pas pour assurer le paiement exact de sommes si considérables. Ils ne jugèrent de sûreté valable, que celle des gages; en conséquence ils demandèrent, sans se désister de la caution des Banquiers, que le Roi remît encore quatre de ses Places en ôtage entre les mains de la République.

La contestation sur cet article fut inutile, & de part & d'autre ne persuada personne, non plus que la proposition que firent les Plénipotentiaires, d'une réforme réciproque, lorsqu'on seroit d'accord sur tous les articles.

Ils ne purent obtenir d'éclaircissement sur les demandes ultérieures: ce qu'ils en dirent, donna seulement lieu aux Députés de les avertir que la République demanderoit

un dédommagement des dépenses faites & à faire pour le siège de Douay nouvellement entrepris.

Qu'elle insisteroit pour obtenir en faveur des Réfugiés François naturalisés en Hollande, la liberté de commercer en France, comme ils commerçoient dans les Pays soumis à la domination des Etats-Généraux.

Le Duc de Lorraine compris dans le nombre des Alliés, devoit avoir un dédommagement du Montferrat; l'Empereur lui avoit promis de l'en indemniser, lorsqu'il avoit disposé de cet Etat en faveur du Duc de Savoye, au préjudice du Duc de Lorraine, & ce dédommagement étoit l'Alsace. Sans cette condition le Roi ne devoit point obtenir le rétablissement des Electeurs de Bavière & de Cologne.

Ce premier aveu de quelques-unes des demandes ultérieures, suffisoit pour juger que la permission que les Plénipotentiaires avoient reçue de se désister des Places de Toscane, dans le partage à composer pour le Roi d'Espagne, ne produiroit nul effet; aussi n'en firent-ils aucun usage, & de part & d'autre on garda le silence sur cet article.

Cette conférence infructueuse, ainsi que tant d'autres, étant finie les Députés partirent le 17 Juin, & promirent de revenir à Geertruydenberg, sitôt que les Plénipotentiaires auroient reçu du Roi de nouveaux ordres.

L'état intérieur de la Hollande foutenoit mal les discours de ses Ministres, & l'iniquité de leurs prétentions.

L'Angleterre ne souffroit pas moins que les Provinces-Unies, de la continuation d'une guerre si longue & si onéreuse. Le Roi étoit instruit de l'état des deux Nations, mais leur misère ne foulageoit ni ne diminueoit la souffrance de ses Sujets.

La paix si nécessaire ne pouvoit être trop promptement rendue au Royaume. Sa Majesté donna donc une nouvelle étendue aux pouvoirs qu'elle avoit confiés à ses Plénipotentiaires.

Ils avoient proposé comme une simple pensée, & comme un expédient que leur seule réflexion produisoit, l'engagement que le Roi pourroit prendre, de payer par mois aux Alliés, en forme de subsides, une somme dont on conviendrait, pour les aider à soutenir la guerre d'Espagne. Sa Majesté voulut pour dernière tentative, que cette proposition extrême se fît encore en son nom. La seule modération remise à la prudence des Plénipotentiaires, consistoit à faire par degrés l'offre de cet étrange paiement.

Elle devoit être d'abord de cinq cens mille francs par mois, somme équivalente à-peu-près à celle que coutoit à Sa Majesté l'entretien de ses troupes en Espagne, pendant qu'elles avoient servi dans ce Royaume. Elle autorisoit les Plénipotentiaires à

por-

porter l'offre jusqu'à un million de livres par mois, si la somme de cinq cens mille livres n'étoit pas acceptée. Ils devoient fixer le commencement des payemens à l'expiration du terme qui seroit marqué au Roi d'Espagne, pour délibérer & se résoudre sur le parti qui lui seroit proposé.

Quant aux sûretés, elles auroient été telles que les Alliés n'auroient pu avec raison en demander de meilleures. Si toutefois ils ne s'en contentoient pas encore, le Roi consentoit à confier comme en dépôt, & comme ôtages entre les mains des Hollandois, trois Places que Sa Majesté choisiroit, même quatre, pour assurance de l'effet ponctuel de sa parole.

L'Alsace comprise dans le nombre des demandes ultérieures, étoit le comble du sacrifice. Le Roi consentit encore à la céder, à condition qu'il ne seroit plus question des demandes ultérieures, & que les deux Electeurs seroient pleinement rétablis dans leurs Biens, Etats & Dignités; que ce seroit à ce prix que Sa Majesté fermeroit les yeux sur l'indigne procédé du Duc de Lorraine, & sur les dispositions que les Alliés pourroient faire en sa faveur.

Elle laissoit aussi à leur liberté, de réserver en ce cas à l'Electeur Palatin la jouissance, pendant sa vie, du haut Palatinat, ainsi que du rang de premier Electeur, à condition que l'un & l'autre, après la mort de

ce Prince, retourneroient à l'Electeur de Bavière.

Tant de facilités au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de l'extrême désir que le Roi avoit de conclure la paix, ne furent pas les dernières qu'il permit à ses Plénipotentiaires d'apporter à la perfection d'un ouvrage si difficile. Sa Majesté leur donna pouvoir d'ajouter encore à ses offres, celle de céder Valenciennes, s'il étoit possible de supprimer à cette condition, & de faire cesser absolument toutes demandes ultérieures: mais en même tems elle réitéra très-expressément l'ordre précis qu'elle leur avoit déjà donné plus d'une fois, de rejeter toute demande que ses ennemis renouvelleroient en faveur des prétendus Réformés réfugiés, soit en Hollande, soit dans les autres Pays étrangers.

On apprit en même tems que la Duchesse de Marlborough, Dame-d'honneur de la Reine d'Angleterre, avoit été disgraciée. Le Duc de Marlborough en donna lui-même la nouvelle au Duc de Berwick, son neveu; cette disgrâce fut le premier effet des agitations intérieures de l'Angleterre & des intrigues secrètes de cette Cour. La conséquence qu'on en tiroit le plus communément, étoit que le crédit du mari ne subsisteroit pas longtems après la ruine de celui de sa femme, & que si Marlborough subissoit le même sort, la paix en deviendroit plus

plus facile. Ceux qui se croyoient plus clairvoyans, raisonnoient autrement, & jugeoient qu'un tel changement, loin de faciliter la paix, susciteroit encore de nouveaux obstacles à sa conclusion. Ils fondoient leurs conjectures sur l'intérêt que Marlborough avoit de prolonger la guerre, comme le seul moyen de se rendre nécessaire, & de conserver ses Charges, & son autorité violemment attaquée par les personnes qui avoient alors le plus d'accès auprès de la Reine de la Grande - Bretagne.

Pettekum toujours ardent à faire un personnage dans la négociation de la paix, envoyé pour lors par le Pensionnaire de Hollande, arriva le 22 Juin à Geertruydenberg, avant que les Plénipotentiaires eussent reçu les derniers ordres de Sa Majesté. Il étoit porteur d'un Ecrit dicté, disoit - il, mais non signé par le Pensionnaire, contenant que la proposition qu'ils avoient faite, de contribuer par des subsides aux frais de la guerre à continuer en Espagne, avoit été longtems agitée à La Haye, & enfin rejetée. Pettekum ajoûta de lui-même, qu'on avoit considéré que si les Alliés l'acceptoient, ils demeureroient engagés dans la guerre jusqu'à ce qu'ils eussent conquis la Monarchie d'Espagne; que la France seule jouïroit de la paix; qu'elle rétablirait ses forces, pendant que les Alliés trompés par l'avantage apparent des sommes dont on seroit convenu, achèveroit réellement de s'épuiser.

On s'écartoit ainfi de l'esprit des préliminaires, qu'on devoit regarder comme règle inviolable de la négociation. Selon ces articles, les ennemis communs de la France & de l'Espagne devoient en signant la paix, entrer en possession de l'Espagne & des Indes. Les frais & l'embarras d'une guerre onéreuse ne les regardant plus, c'étoit au Roi à se charger seul de ce fardeau, s'il vouloit avoir la paix. Ils ne laissoient donc à Sa Majesté, que le choix de la voie qu'elle voudroit employer: la persuasion ou la force, pour obliger le Roi d'Espagne à renoncer à une Couronne qu'ils ne vouloient pas avoir la peine de conquérir. L'espace de deux mois étoit le tems qu'ils fixoient au Roi pour terminer cet ouvrage, & la suspension d'armes auroit fini si dans ce tems il n'étoit totalement accompli.

Les Ministres de l'Empereur & d'Angleterre publioient que la France toujours artificieuse, ne s'expliquoit qu'obscurément; que si les intentions du Roi étoient sincères, ses Ministres parleroient plus clairement. On tenoit ces discours, & les peuples mal informés y ajoûtoient foi, dans le tems que les Plénipotentiaires faisoient inutilement les plus grandes avances, & ne pouvoient arracher des Députés de la République, une seule réponse précise aux offres avantageuses de Sa Majesté.

Plusieurs avis confirmoient les discours de Pettekum, enforte que la vérité n'en paroisoit

soit pas douteuse. Mais rien n'étoit plus irrégulier que la forme de rompre les conférences établies pour traiter de la paix générale de l'Europe, & de renvoyer les Ministres d'un grand Roi, sans user d'autre voie pour leur déclarer cette rupture, que de la faire signifier verbalement par un Etranger indépendant de la République de Hollande, Agent d'un Prince d'Allemagne, qui de plus n'étoit autorisé d'aucun ordre des Etats-Généraux, ni même d'une simple Lettre du Pensionnaire, ni de sa signature, pour confirmer au-moins l'Ecrit qu'il présentoit.

Quoique la volonté de continuer la guerre, & de rejeter sur le Roi la rupture des conférences, parût évidemment déterminée de la part de ses ennemis, Sa Majesté persévéroit encore à prolonger ces conférences, dont l'événement n'étoit plus douteux; elle avoit plus d'une fois recommandé à ses Plénipotentiaires de s'armer de patience. Elle voulut leur en donner l'exemple jusqu'à la fin de cette triste négociation. Ainsi pour dernier ordre, le Roi leur commanda d'écrire aux Députés, pour savoir d'eux quel usage ils avoient fait de la proposition des subsides offerts dans la dernière conférence, pour soutenir la guerre d'Espagne. Les Plénipotentiaires déclarèrent par la même Lettre, qu'ils ne pouvoient recevoir comme réponse légitime, celle que Pettekum prétendoit leur avoir apportée de la part du Pension-

tionnaire, également irrégulière & dans la substance & dans la forme; qu'ils demandoient au défaut d'une réponse précise, telle & dans la forme qu'elle leur étoit dûe, de favoir au-moins si les conférences étoient rompues: question d'autant plus nécessaire à éclaircir, que les mensonges ne coutoient rien aux ennemis de la paix, pour tromper les peuples, & leur faire croire que la seule vue du Roi étoit de gagner du tems, dans l'espérance de quelque événement favorable, dont il profiteroit pour maintenir son petit-fils sur le Trône d'Espagne.

Que c'étoit l'unique objet de tant d'offres précieuses, dont les Alliés avoient habilement démêlé l'artifice, & qu'ils avoient prudemment rejetées, parce qu'ils seroient demeurés seuls chargés du poids de la guerre, pendant que la France s'en seroit affranchie.

Toute apparence de paix disparoissant, il étoit de l'intérêt du Roi que la vérité fût connue; que les Provinces-Unies, aussi-bien que les Nations engagées dans la guerre, apprissent de quel côté se formoient tant d'obstacles à la conclusion de la paix. C'étoit une des principales raisons qui avoient porté le Roi à renouveler souvent à ses Plénipotentiaires, l'ordre de prolonger leur séjour en Hollande le plus qu'il seroit possible. Sa Majesté étoit persuadée qu'il convenoit mieux d'entretenir une négociation languissante, de supporter la hauteur, l'injustice,

tice, la mauvaise foi des Négociateurs & de leurs Maîtres, que de rompre tout reste de négociation, comme le désiroient les partisans de la guerre. Toute apparence de traiter leur déplaîsoit d'autant plus, qu'ils craignoient les justes reproches des amateurs de la paix, & les efforts qu'ils feroient pour la favoriser, lorsque le tems approcheroit de dresser & de présenter aux Provinces un nouvel état de guerre. Ils craignoient de plus les divisions intérieures de l'Angleterre, & l'effet qu'elles pourroient enfin produire.

Pendant ce reste de négociation, le Roi d'Espagne avoit si clairement fait connoître ses intentions, qu'il n'y avoit plus lieu de croire qu'il voulût jamais abandonner l'Espagne, quelque partage qu'on lui offrît pour renoncer à sa Couronne. Il étoit donc inutile de disputer sur le plus ou le moins du dédommagement qu'on lui proposeroit; ainsi le Roi confirmant l'ordre qu'il avoit donné à ses Plénipotentiaires d'offrir des subsides pour la guerre d'Espagne, leur commanda de plus de cesser toute dispute sur le partage, même à se désister des Royaumes de Sicile & de Sardaigne.

Ces derniers ordres étoient contenus dans la dépêche du 23 Juin. Sitôt qu'ils l'eurent reçue, ils avertirent le Pensionnaire que Sa Majesté les avoit nouvellement instruits de ses intentions, & demandèrent que les Députés revinssent à Geertruydenberg, afin de se communiquer réciproquement & les

ré-

réponses du Roi, & la résolution de l'Etat sur la dernière conférence.

La Lettre des Plénipotentiaires étoit du 2 Juillet; ils passèrent plusieurs jours sans savoir quel parti l'on prendroit à La Haye. Celui de renouer les conférences, étoit directement contraire à l'intérêt de ceux qui gouvernoient encore l'Angleterre. L'autorité absolue qu'ils avoient dans ce Royaume depuis plusieurs années, leur échappoit. Le seul moyen de la retenir, étoit de prolonger la guerre. Leurs ennemis domestiques en attribuoient la continuation, à la passion que ces Chefs du Gouvernement avoient de se maintenir utilement dans l'administration des finances & dans le commandement des armées. Le parti des Torys, jusqu'alors inférieur, avoit déjà porté des accusations contre quelques-uns des Wigs placés dans les principaux Emplois; elles avoient eu leur effet, & produit des changemens dans les Charges; mais on ne les regardoit encore que comme le prélude de révolutions plus considérables: c'étoit cependant une lueur, un commencement d'espérance, que ces divisions intestines serviroient à la pacification de l'Europe.

La République de Hollande intéressée plus qu'aucune autre Puissance à la désirer, s'épuisoit pour complaire à ses Alliés, & par une fausse politique laissoit échapper l'occasion qu'elle ne retrouveroit jamais, de faire en sorte qu'en arrachant au Roi ses conquêtes.

quêtes, & la Couronne d'Espagne à son petit-fils, Sa Majesté fût gré aux Hollandois d'avoir travaillé & réusfi à la conclusion de la paix générale.

Heinfius, soutenu du Duc de Marlborough & du Prince Eugène, avoit eu la facilité d'aveugler ses Maîtres, & le crédit de les engager dans une fausse route. Ils ne devoient suivant ses conseils entendre à aucun Traité si l'Espagne & les Indes n'étoient auparavant cédées, & non seulement cédées mais livrées à la Maison d'Autriche. Il soutenoit que les conférences tenues à Bodegrave, à La Haye, enfin à Geertruydenberg, avoient été établies & ouvertes sur ce fondement; que la République ne devoit jamais se désister d'un tel préliminaire, *à-moins*, comme il disoit, *que tout ne fût perdu*.

Nonobstant ces dispositions, & tant d'obstacles à renouer les conférences vivement combattues par les partisans de la guerre, on vit arriver les Députés à Geertruydenberg le 13 Juillet; ils remirent aux Plénipotentiaires une Lettre du Pensionnaire, écrite en termes généraux; ils dirent qu'ils venoient apprendre les intentions du Roi sur la commission dont Pettekum s'étoit acquitté au nom de tous les Alliés.

Les Plénipotentiaires répondirent que Pettekum leur avoit remis un Mémoire très-obscur, dont ils demandoient l'explication, aussi-bien que celle des intentions de la République de Hollande. Ils demandèrent aussi  
la

la réponse à la proposition qu'ils avoient faite dans la dernière conférence.

On se plaignit de part & d'autre du silence obstiné qu'on observoit réciproquement sur des points essentiels, dont l'éclaircissement étoit absolument nécessaire pour le progrès de la négociation.

Après ces plaintes réciproques, les Députés élevant la voix, parlèrent avec la même suffisance que si leurs Maîtres, Vainqueurs de l'Univers, eussent dicté les conditions de la paix. Il sembloit qu'ils eussent le pouvoir de prescrire un terme de peu de momens, pour laisser le choix, ou d'accepter les loix qu'ils imposeroient, ou de se précipiter en les refusant dans une ruine inévitable.

„ La volonté des Alliés, dirent-ils, est  
 „ que le Roi se charge, ou de persuader au  
 „ Roi d'Espagne, ou de le contraindre lui  
 „ seul, & par ses seules forces, de renoncer  
 „ à toute sa Monarchie”. Ils rejettèrent  
 toute proposition de les aider à faire la guerre au Roi Philippe. „ L'argent ni la jonction des Troupes Françoises, ne leur convient pas; l'exécution du Traité est la seule sûreté qu'ils exigent, & qu'il soit satisfait à tous les articles préliminaires dans l'espace de deux mois: ce terme expiré, la trêve est rompue, la guerre recommencera, quand même de la part du Roi les autres conditions préliminaires auroient été pleinement accomplies.

A ce prix Buys qui portoit la parole, dit que ses Maîtres lui permettoient de parler positivement du partage qu'on laisseroit au Roi d'Espagne, & de plus qu'ils faciliteroient les demandes ultérieures, dont on pourroit convenir avant que de signer les préliminaires. Enfin Buys & Van der Dussen laissèrent entendre que les Alliés accorderoient comme grace, de permettre aux troupes à leur solde en Catalogne, comme en Portugal, de se joindre & d'agir avec les troupes Françoises, pour conquérir l'Espagne pendant les deux mois de la trêve, & remettre ce Royaume & les Indes au pouvoir de la Maison d'Autriche.

Il étoit aisé, mais inutile, de répondre. Les ordres donnés aux Députés, étoient si précis qu'ils ne pouvoient s'en écarter. Les discours concis, les expressions jusqu'au ton & à la prononciation, tout leur étoit prescrit. Toute raison à leur opposer, étoit vaine & superflue. Aucun autre parti ne restoit à prendre aux Plénipotentiaires, que celui de la patience, difficile à conserver en pareille conjoncture; mais il étoit plus à propos de se taire, que de rompre les conférences.

Les Députés prêts à se séparer, leur dirent que la République leur accordoit quinze jours au plus, pour attendre encore à Geertruydenberg la réponse du Roi; que lorsqu'elle seroit arrivée, ils auroient encore ensemble une nouvelle conférence; que

ce feroit la dernière, la République ni ses Alliés ne jugeant pas à propos de souffrir qu'elles fussent continuées plus longtems.

Un tel avertissement précédé du discours que Buys avoit tenu, accompagné des conditions que les Alliés prétendoient imposer, étoit de leur part une rupture réelle & véritable de toute négociation : mais pour mieux faire sentir leur opposition à toutes conditions équitables, il est bon de reprendre & de rassembler toutes les prétentions dont ils composoient le projet de la fausse paix, qui seule pouvoit leur plaître.

Ils exigeoient donc comme baze du Traité, que le Roi le souscrivant prît l'engagement formel d'employer ses forces seules, & sans secours, à contraindre le Roi d'Espagne de renoncer à sa Couronne.

Que la guerre qu'il lui feroit, pour le dépouiller en faveur de la Maison d'Autriche, fût terminée dans l'espace de deux mois, & que dans ce terme le Roi Philippe fût dépossédé de l'Espagne & des Indes.

L'offre de leur payer des subsides, de partager les frais de la guerre, d'affurer la réalité des payemens, ne les pouvoit toucher. Ils rejettèrent toute proposition de joindre leurs troupes à celles de France. Ils chargeoient le Roi de conquérir l'Espagne, pour la remettre avec les Indes à l'Archiduc, & prétendoient demeurer simples spectateurs de la guerre entre le grand-père & le petit-fils.

Ils

Ils persiftoient à déclarer que le terme de deux mois étant expiré, si l'Espagne n'étoit pas réduite alors, la trêve cesseroit; qu'ils reprendroient les armes, quoique la France eût satisfait aux articles préliminaires, le principal étant celui de la restitution de l'Espagne.

Le seul adoucissement, selon eux, à ces conditions inouïes, étoit la promesse d'expliquer positivement, avant que de signer quel partage ils laisseroient au Roi Philippe. Les Hollandois s'engageoient de leur part à faciliter les moyens de convenir des demandes ultérieures. Ils laissoient entrevoir que peut-être ils pourroient ménager auprès des Alliés, de permettre que leurs troupes en Catalogne & en Portugal se joignissent à celles du Roi, pour conquérir l'Espagne & les Indes pendant les deux mois que devoit durer la trêve.

C'étoit à ce prix seulement, comme la relation des conférences le fait voir, que le Roi pouvoit acheter une ombre fautive de paix. Et encore pour dissiper tout sujet d'équivoque, les Députés ajoutèrent qu'il étoit vrai que la République & ses Alliés avoient proposé d'unir leurs forces à celles de la France, pour mettre l'Archiduc en possession de l'Espagne & des Indes: „ mais, dirent-ils, les choses sont changées. Il n'est plus question d'un tel concert, & de la part de nos Maîtres nous desavouons la proposition.

„ Il ne s'agit plus de chercher des expé-  
 „ diens: l'unique moyen d'avoir la paix,  
 „ est que les Alliés reçoivent des mains du  
 „ Roi l'Espagne & les Indes. Ce n'est  
 „ point à eux à s'embarasser des moyens,  
 „ il suffit qu'ils consentent à laisser au Roi  
 „ Philippe le partage qu'ils lui assigneront;  
 „ ils s'en expliqueront quand ils le juge-  
 „ ront à propos”.

La négociation étant ainsi rompue, le Roi donna ordre à ses Plénipotentiaires, sur le compte qu'ils lui rendirent de la dernière conférence, d'écrire au Pensionnaire qu'il étoit inutile de leur donner quinze jours pour être instruits des intentions de Sa Majesté; qu'elle n'avoit que trop fait connoître qu'elle consentoit à toutes les conditions qui dépendoient d'elle pour faciliter la paix, mais qu'il lui étoit impossible de s'engager à celles dont l'exécution étoit hors de son pouvoir; que les Alliés prouvoient en les exigeant, qu'ils n'avoient dessein que de rompre toute négociation; que Sa Majesté se confiant en la protection de Dieu, qui fait, quand il lui plaît, humilier ceux qu'une prospérité inespérée élève, laisseroit au jugement de toute l'Europe, sans excepter ni les Sujets de la République de Hollande, ni ceux du Royaume d'Angleterre, à reconnoître les auteurs de la durée d'une guerre si longue & si sanglante; qu'il suffiroit, pour décider de quel côté la guerre étoit véritablement désirée,

de.

de considérer les avances que Sa Majesté avoit faites, le consentement qu'elle donnoit aux propositions les plus dures, les engagements qu'elle offroit de prendre, pour assurer la paix & faire cesser les défiances injustes de ses ennemis, & de réfléchir ensuite sur la persévérance de leurs Ministres à taire les intentions de leurs Maîtres, l'attention qu'ils avoient toujours eue d'envelopper le peu qu'ils en découvroient, de tant d'obscurités, qu'il étoit impossible de faire aucun fond sur leurs discours étudiés; de manière qu'il paroïssoit clairement que leur unique vue étoit de se réserver des prétextes de former de nouvelles prétentions, à mesure qu'ils obtiendroient leurs premières demandes, & de varier ou suivant les événemens de la guerre, ou suivant les facilités que le Roi apporteroit encore à la paix; que l'année dernière, ils regardoient comme une injure, & comme une supposition pour les rendre odieux, qu'on leur eût imputé d'avoir proposé dans les conférences tenues à La Haye, l'union des forces de Sa Majesté à celles des Alliés, pour déposséder le Roi d'Espagne; que cependant depuis, & principalement aux conférences de Geertruydenberg, ils en avoient non seulement adopté la proposition, mais de plus ils avoient soutenu que sans cette condition il étoit impossible de faire la paix, ajoutant encore que s'ils avoient parlé plus modérément au commencement de

cette dernière négociation, ils avoient eu tort; qu'à l'avenir ils répareroient la mauvaise honte qu'ils se reprochoient, & seroient moins retenus.

Que la déclaration faite en dernier lieu par les Députés, étant une rupture formelle des conférences, les Plénipotentiaires déclareroient qu'il étoit inutile de les laisser encore quinze jours à Geertruydenberg, & que la République faisant dépendre la pacification de l'Europe d'une condition impossible à exécuter, ce seroit envain qu'on passeroit des années entières à négocier en Hollande; qu'ils ne prétendoient pas lui persuader de continuer une négociation qu'elle vouloit rompre; que véritablement le Roi désiroit ardemment de rendre le repos à ses Peuples, mais qu'il seroit moins fâcheux à des Sujets fidèles, & moins difficile de soutenir la guerre contre les mêmes ennemis que Sa Majesté combattoit depuis dix ans, que d'en augmenter le nombre, en y ajoutant le Roi son petit-fils; que quand même la tendresse paternelle ne s'y opposeroit pas, il seroit contre toute prudence de s'engager témérairement à faire en deux mois la conquête de l'Espagne & des Indes, avec certitude que ce terme expiré sans y réussir, Sa Majesté trouveroit encore les mêmes ennemis armés contre elle, & de-plus fortifiés par la possession des Places qu'elle auroit remises entre leurs mains.

Il étoit nécessaire que la vérité fût connue en Hollande & dans les autres Pays étrangers; ainsi les Plénipotentiaires eurent ordre de répandre dans Amsterdam & dans les autres Villes des Provinces-Unies, des copies de cette Lettre, après qu'ils l'auroient écrite & envoyée au Pensionnaire; ils devoient aussi attendre sa réponse, avant que de partir.

Ils la reçurent promptement; elle étoit datée du 23 Juillet, & se rapportoit à celle de l'Etat qu'ils reçurent par la Lettre que les Députés étoient chargés de leur écrire; l'une & l'autre de même date, arrivèrent en même tems. Les Députés témoignoiént seulement en termes mesurés, le regret qu'ils avoient de n'avoir pu réussir, *nonobstant les soins & la peine qu'ils avoient prise.*

On publia le même jour 23 Juillet, à La Haye, un Acte contenant la résolution des Etats-Généraux sur la Lettre que les Plénipotentiaires avoient écrite au Pensionnaire Heinfius. L'Acte portoit en substance, que cette Lettre ayant été communiqué aux Ministres des Alliés résidens à La Haye, suivant le concert observé jusqu'alors, ils avoient jugé que puisque lesdits Sieurs Plénipotentiaires rejettent par leurs réponses les propositions qu'on leur a faites, & déclarent qu'il est inutile de conférer plus longtems sur lesdites propositions, il ne reste plus de la part des Hauts-Alliés, que d'acquiescer à cette rupture, & de ne plus continuer les conférences, tant que les

*ennemis demeureront dans ces sentimens ; puisque dans les dispositions où les ennemis se trouvent, les conférences ne pourroient être d'aucun fruit, & que bien loin d'acheminer les affaires à la paix & à l'union, comme ç'a toujours été le but de l'Etat & de ses Alliés, elles ne pourroient que donner occasion à des aigreur.*

Par le même Acte, Buys & Van der Duffen étoient requis & autorisés de donner connoissance par écrit de la présente résolution auxdits Sieurs Plénipotentiaires, mais sans entrer dans aucune discussion à l'égard de la Lettre que lesdits Sieurs Plénipotentiaires ont écrite, quoiqu'il fût très-aisé de la réfuter solidement, tant à l'égard de la matière, que des expressions qu'on y emploie.

La discussion où les Ministres de la République ne vouloient pas entrer, parut quatre jours après dans un extrait imprimé des Résolutions des Etats - Généraux. Cet Acte étoit une espèce de Manifeste, pour justifier la conduite de ceux qui traversoient la paix, & persuader que la vue seule du bien de l'Etat avoit dirigé les conférences de Geertruydenberg. La fin de l'Ecrit répondoit aux plaintes que les Plénipotentiaires avoient faites du procédé tenu à leur égard, au mépris de leur caractère, des libelles injurieux remplis de faussetés & de calomnies, imprimés & distribués pendant leur séjour à Geertruydenberg, afin de mettre de l'aigreur dans les esprits qu'on t availloit à concilier. Ils observoient, sans toutefois s'en plaindre, que contre la foi publique, & au préjudice de ce qu'ils avoient

avoient pu dire & souvent réitérer, on avoit ouvert toutes les Lettres qu'ils avoient reçues ou écrites; qu'on avoit empêché que qui que ce soit ne vînt leur rendre visite dans leur espèce de prison, par la raison que ce qu'on craignoit le plus, étoit qu'ils ne découvriissent des vérités qu'on vouloit tenir cachées, & qu'on ne pouvoit pas cependant leur reprocher d'avoir tenté la moindre pratique contraire au Droit des Gens, qu'on violoit à leur égard.

Le Gouvernement de Hollande tâcha de faire croire que ces plaintes étoient mal-fondées; mais il les auroit prévenues, s'il eût consenti à la proposition que le Roi avoit faite, & que les Plénipotentiaires réitérèrent, de tenir les conférences à La Haye: c'étoit le lieu où se trouvoient les Ministres de toutes les Puissances intéressées à la guerre, le centre où se portoient alors les affaires les plus importantes de l'Europe: les négociations par conséquent se conduisoient & se décidoient plus promptement que dans un lieu tel que Geertruydenberg, incommode pour le séjour, & assez éloigné de La Haye, pour consommer inutilement beaucoup de tems dans les voyages que les Députés étoient obligés de faire pour venir conférer. Il est à croire que les Plénipotentiaires auroient trouvé plus de politesse à La Haye, que dans une petite Ville habitée principalement par des pêcheurs; qu'on auroit eu honte de manquer la considération dûe à leur caractère, à leur condition, & à leurs personnes; & que mécontents de  
la

la manière de négocier, ils n'auroient pas eu lieu de se plaindre encore des traitemens personnels, ainsi que ceux qui les avoient précédés en 1709 ne s'en plainquirent pas, & n'en eurent pas sujet.

Toute apparence de négociation étant évanouie, le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac partirent de Geertruydenberg le 25 Juillet, & revinrent en France, sans attendre que les quinze jours qu'on leur donnoit pour demeurer en Hollande, fussent expirés.

Les Ecrits répandus pour justifier la conduite des Etats-Généraux dans la négociation de la paix & la rupture des conférences, l'approbation des Puissances alliées, & principalement celle d'Angleterre, n'entraînèrent pas les Provinces-Unies à louer toutes unanimement le parti de continuer la guerre. Outre la pesanteur d'un fardeau difficile à supporter encore longtems, les desseins de l'Angleterre leur devenoient suspects. On commençoit à croire que les Anglois espéroient profiter de l'épuisement de la Hollande, pour dominer sur cette République: mais les événemens de la campagne de 1710 (\*) fortifièrent encore les clameurs

(\*) Dans cette année, en Espagne, la Bataille de Saragosse gagnée par Mr. de Staremberg, fut bien funeste à Philippe V. L'Archiduc fit de grands progrès; mais Mr. de Vendôme releva ensuite l'espérance du Roi d'Espagne, poursuivit ses ennemis.

meurs de ceux qui vouloient la guerre, & qui ne cessoient de dire qu'il falloit profiter de l'heureuse conjoncture d'abattre la puissance formidable de la France; qu'il étoit de l'intérêt commun de la mettre pour jamais hors d'état d'allarmer le reste de l'Europe, d'attenter à sa liberté; & qu'enfin les Alliés, loin de rallentir leurs efforts, devoient les redoubler, & s'unir encore plus étroitement, pour la destruction d'un ennemi toujours à craindre, s'il avoit le tems de respirer & de reprendre ses forces.

Ils prirent encore pendant cette campagne, les Villes de Douay, de Béthune, d'Aire & de Saint-Venant.

Leurs progrès furent plus grands en Espagne, où le Comte de Staremborg commandoit l'armée de l'Archiduc. Il obligea le Roi d'Espagne à lever le siège de Balanguer, défit la Cavalerie Espagnole à Alménara, près de Lérida, & le 20 Août gagna près de Saragosse une Bataille, dont les suites funestes donnèrent lieu de croire que le Roi Philippe, après sa défaite, ne régneroit pas encore longtems en Espagne.

Il reparut cependant à Madrid, mais pour peu de jours, & pressé par les ennemis il en

& changea la situation des affaires. En Flandre, les Alliés prirent Douay le 25 Juin, Béthune le 26 Août, Saint-Venant le 29 Septembre, Aire le 9 Novembre. Une flotte ennemie fit une descente au Port de Cette. Cette troupe fut repoussée,

en fortit, pour rejoindre en Navarre les débris de son armée. La Reine d'Espagne fortit aussi de cette Capitale, emmenant avec elle le Prince des Asturies, son fils unique.

L'Archiduc ne trouvant aucune opposition, se fit reconnoître Roi d'Espagne à Madrid, aussi-bien qu'à Tolède.

La guerre d'Espagne que les Hollandois dépeignoient comme difficile, dont les Etats-Généraux & leurs Alliés refusoient de s'embarasser, & qu'ils demandoient cependant de voir terminée dans l'espace de deux mois, finissoit dans un terme plus court; cette Monarchie étant alors presque réduite au pouvoir des ennemis, le principal obstacle étoit levé, & nulle autre difficulté ne paroissoit s'opposer à la conclusion de la paix.

Tel étoit l'état des affaires de la France & de l'Espagne, & telle la prospérité de leurs ennemis communs, à la fin du mois d'Août 1710.

*Fin du Tome II.*

